Digitized by Google

Trench Hist
Topog
Fr 7014.48
11 July 1850.

By Exchange
for Duplicate from
Hon. Israel Thorndike,
of Boston.

Rec. Dec. 21,
1847.

15.35

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

CHATEAU D'ARQUES,

PAR

A. DEVILLE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

DIRECTEUR DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN,

DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,

DE FRANCE, DE GÖTTINGUE, ETC.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 53

—

1839.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

CHATEAU D'ARQUES,

PAR

A. DEVILLE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

DIRECTEUR DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN,

DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,

DE FRANCE, DE LONDRES, ETC.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1839.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

CHATEAU D'ARQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Entrée du Château d'Arauco

Pl. I.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Château d'Arques,

PAR

A. DEVILLE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
DIRECTEUR DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN,
DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE,
DE PARIS, DE LONDRES, ETC.

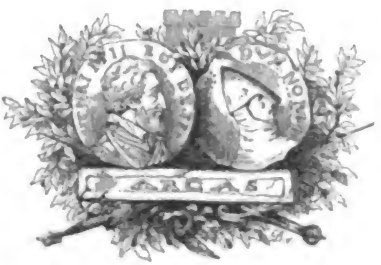

ROUEN,
IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,
RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

1839.

Digitized by Google

6512.9
Jan 7.14.48

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Le château d'Arques, un des plus célèbres de la Normandie, de cette terre des châteaux et des églises, si remarquable par son antiquité, par l'étendue et l'importance de ses ruines, par la beauté du site, par ses souvenirs historiques, auxquels la bataille livrée par Henri IV, sous ses murs, est venue ajouter une palme immortelle, n'avait pas cessé, depuis les premiers temps de sa créa-

Digitized by Google

tion, au XIe siècle, jusqu'à nos jours, d'être château royal. Notre première révolution le fit passer du domaine de l'État dans des mains particulières. Vendu en 1793, après avoir été précédemment dépouillé, à demi ruiné, il était resté dans cet état, recommandable encore par son ensemble, par les débris imposants de ses constructions, lorsque, à la mort du dernier propriétaire, en 1836, le bruit courut tout-à-coup que le château d'Arques était mis en vente et que la Bande noire était en marché de l'acheter, pour achever de le détruire et pour en vendre les matériaux. L'émoi fut grand parmi les amis de nos vieux monuments historiques. La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure fit entendre la première sa voix. Le Préfet du département, M. le baron Dupont-Delporte, s'associant aux justes appréhensions de la Commission qu'il préside, mais craignant que les autorités locales, ou le gouvernement, ne pussent apporter à temps un remède efficace aux projets des démolisseurs, prit le parti, dans le but de conserver, autant qu'il était

Digitized by Google

en lui, le souvenir de ce précieux monument, de le faire dessiner et décrire dans toutes ses parties, et de faire recueillir, en les étudiant sur les lieux, tandis qu'il en était temps encore, tous les documents historiques et archéologiques qui pouvaient s'y rattacher. D'accord avec la Commission des Antiquités, il jeta les yeux sur moi pour remplir cette honorable mission; je me fis un devoir de l'accepter. Je partis à l'instant même pour Arques, et me livrai, avec toute l'ardeur dont je suis capable et que réclamaient la conjoncture et l'importance du travail, à la tâche qui m'était confiée. Assez peu de jours après, je rentrais à Rouen, chargé de mon butin archéologique, déplorant plus vivement encore, depuis que j'avais été à même de l'étudier aussi intimement, la perte de ce beau monument historique, quand une heureuse nouvelle vint me soulager du poids qui m'accablait. J'appris qu'une dame, amie des arts, la veuve de M. Reiset, ancien Receveur général de la Seine-Inférieure, par un mouvement spontané, voulant conserver à la France le château

Digitized by Google

d'Arques, venait d'en faire l'acquisition et de l'arracher des mains de la Bande noire.

Telle est la circonstance qui a donné naissance à l'ouvrage que je fais paraître aujourd'hui. Ces notes, ces dessins que j'avais recueillis, cette espèce d'inventaire dressé *in extremis*, voilà ce qui a été son point de départ. Rassuré désormais sur le sort de notre vieille citadelle normande, je pus étendre, multiplier les recherches auxquelles je m'étais précédemment livré; je pus donner plus de développements au récit des événements qui ont signalé sa longue existence. J'interrogeai toutes les sources étrangères à la localité, que j'avais été forcé de négliger, pressé que j'étais de devancer le marteau des démolisseurs; je m'efforçai, enfin, de rendre aussi complètes que possible l'histoire et la description du monument auquel je m'étais attaché. C'est ainsi que ce qui n'était, dans l'origine, qu'un cahier d'une soixantaine de pages, est devenu un volume qui en atteint quatre cents.

Je dus d'autant plus me féliciter du répit qui m'était accordé, que des documents inattendus

Digitized by Google

vinrent successivement me permettre d'apporter plus de perfection à ce premier essai. Je devais, en effet, trouver un puissant auxiliaire dans le zèle complaisant de MM. John Gage et Stapleton, de la Société des Antiquaires de Londres, de M. Floquet, greffier en chef de la Cour royale de Rouen, de M. Lacabane, employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Ce dernier, surtout, a mis à ma disposition des pièces d'un haut intérêt pour l'histoire du château d'Arques; parmi lesquelles je citerai, en première ligne, des comptes de dépense du XIVe siècle, plusieurs lettres patentes et ordonnances de nos rois, et de nombreux titres de famille. C'est au même M. Lacabane que je dois la communication d'une relation manuscrite de la bataille d'Arques, accompagnée d'un plan stratégique, de la main d'un des capitaines de Henri IV, qui prit part à cette journée, Caumont de la Force, depuis maréchal de France. Je n'ai pas hésité à insérer en entier, parmi les Pièces justificatives qui font suite à cet ouvrage, ce précieux document. Pour achever la liste des secours qui se sont

Digitized by Google

offerts à moi, je dois mentionner un plan à vol d'oiseau de la même bataille d'Arques, qui est conservé au Musée Britannique à Londres, et qui a dû être exécuté par un témoin oculaire. A l'aide de ces pièces importantes, j'ai pu, en les combinant avec l'étude des lieux et avec les relations déjà connues que nous ont laissées plusieurs autres témoins et acteurs de ce combat célèbre, donner une attention particulière au récit de cette action militaire, qui joue un si grand rôle dans l'histoire du château d'Arques, et qui, il faut le dire, n'a jamais été présentée sous son vrai jour par nos historiens.

Je n'ai pas été moins puissamment aidé, pour l'étude archéologique du château lui-même, rendue si difficile par son état de ruine, par l'examen d'un très beau plan de cette ancienne forteresse, dressé en 1708, par un ingénieur des armées de Louis XIV, que l'on conserve dans les archives du génie militaire du château de Dieppe, et dont M. le ministre de la guerre a bien voulu m'autoriser à prendre copie.

J'ai à réclamer trop long-temps l'attention

Digitized by Google

du lecteur, pour la fatiguer ici, à l'avance, par l'énumération de toutes les pièces, de tous les actes manuscrits, chartes, ordonnances, mémoriaux, comptes, titres particuliers, que j'ai été à même de consulter et qui m'ont guidé dans mon travail; je le renvoie aux citations elles-mêmes.

Qu'il me soit permis, cependant, avant de terminer ce court préambule, de citer les noms de ceux qui se sont occupés avant moi d'une manière un peu spéciale, du château d'Arques, et dont j'ai pu étudier les ouvrages. En laissant de côté les recueils pittoresques de M. Cotman, de MM. Taylor et Nodier, je mentionnerai: MM. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales;* Ludovic Vitet, dans son *Histoire de Dieppe*; P.-J. Feret, dans sa *Notice sur Dieppe, Arques*, reproduite en partie dans ses *Promenades autour de Dieppe*; enfin, comme leur ayant servi de guide et de modèle, mon savant confrère et ami, M. Auguste Le Prevost, dans sa *Notice sur Arques*, insérée dans le tome I des *Archives de la Normandie* de M. Louis du Bois.

Digitized by Google

Si M. Auguste Le Prevost eût donné à cette Notice historique, pleine de la plus saine érudition, le développement auquel le cadre qu'il s'était tracé se refusait, et s'il l'eût fait suivre, ainsi qu'il l'avait fait espérer, de la description du château, promesse que l'interruption de la publication de M. Louis du Bois ne lui a pas permis de réaliser, je n'aurais, certes, pas pris la plume. C'est au lecteur à décider si, en tout état de cause, j'aurais dû ou non obéir à ce premier sentiment.

La circonstance qui m'a conduit à m'occuper de la monographie du château d'Arques m'a mis à même d'embrasser, sous un point de vue plus général, de compléter, en quelque sorte, par la description de cette antique forteresse, l'histoire de l'architecture militaire en Normandie, dont j'avais esquissé les premiers traits dans l'histoire du Château-Gaillard, dans celle du château de Tancarville[1], et dans quelques autres essais. Les Normands, ce peuple émi-

[1] Ces deux ouvrages ont été publiés, le premier en 1829, le second en 1834.

Digitized by Google

nemment religieux et guerrier, dont le nom est resté environné de tant d'éclat, ne se sont pas moins signalés par les grands monuments qu'ils ont laissés sur leur passage, que par leurs hauts faits et leur puissance. Les monuments qu'ils ont élevés au culte de la divinité, placés sous la sauve-garde de la religion, et doués de plus de vie que ceux qu'ils dressèrent au culte du pouvoir et de la force brutale, sont arrivés plus nombreux et mieux conservés jusqu'à nous. Aussi, objet de l'admiration journalière et plus fréquente des modernes, ont-ils été plus souvent étudiés et décrits. Les monuments militaires, non moins grands, non moins étonnants malgré leur état de ruine, et rappelant des souvenirs si ce n'est plus puissants, du moins plus éclatants et non moins glorieux, n'avaient pas encore été l'objet d'une étude aussi attentive, aussi suivie. C'est une lacune que je me suis attaché à remplir : l'histoire du château d'Arques rentre naturellement dans le cadre que je m'étais tracé.

Accueilli avec quelque bienveillance en Nor-

Digitized by Google

mandie, j'ai cherché à payer mon droit d'hospitalité, en parlant à ma nouvelle patrie adoptive de ses gloires, de ses monuments, en recueillant religieusement leurs débris épars, en remettant sous ses yeux ce que ses enfants, aux jours de sa puissance, ont laissé de noble et de grand sur cette terre à jamais fameuse. J'ai pris pour devise ces mots d'un de leurs vieux chroniqueurs: *Recolite quàm magna Normanni fecére*. Puissé-je m'y être montré fidèle et ne pas être resté trop au-dessous de ma reconnaissance et de mes admirations !

Digitized by Google

RÉCIT HISTORIQUE.

Digitized by Google

« Pends-toi, brave Crillon ; nous avons combattu à Arques et « tu n'y étais pas. »

— Henri IV. —

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

CHATEAU D'ARQUES.

RÉCIT HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Du Talou; ses limites, son organisation administrative, ses vicomtes; mesure d'Arques.

RQUES, aujourd'hui modeste commune de huit cents ames, était jadis une ville importante, capitale du Talou, depuis comté d'Arques, auquel elle avait imposé son nom, boulevard de la frontière du nord de la Normandie, siége de la juridiction

Digitized by Google

des poids et mesures de cette province, centre de routes nombreuses portant encore au loin, de nos jours, le nom de chemins d'Arques, et séjour affectionné de nos ducs.

Le territoire d'Arques faisait partie de la cité des Calètes, sous la domination romaine. Assez long-temps après le démembrement de cette cité, et lors de la nouvelle organisation territoriale en *pays*, « *pagi* », qu'on croit dater de l'ère mérovingienne, le pays de Talou, « *pagus Talogiensis*, *Tellau*, *Tellas*, *Talogium*, *Talohou*, *Taloza* », fut composé de la pointe septentrionale de l'ancienne cité des Calètes et du diocèse de Rouen.

Il serait difficile de fixer ses limites positives à cette époque reculée, et même sous les Carlovingiens. Mais, d'après l'examen attentif des diplômes de Childebert, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire [1], de Charles-le-Chauve [2], qui s'y rapportent, on est fondé à croire qu'elles étaient un peu plus étendues que sous la domination normande.

[1] *Diplomatique* de Mabillon, p. 482, 497, 398.

[2] *Annales Benédictines*, t. III, p. 665.

Digitized by Google

Hrolf, ou Rollon, en prenant possession du sol neustrien, respecta-t-il la division territoriale des monarques français? On sait qu'il partagea le territoire conquis entre ses compagnons, au moyen du cordeau[1]. Jusqu'à quel point ce partage influa-t-il sur la délimitation des *pays*? C'est ce qu'on demanderait inutilement aux faibles documents historiques arrivés jusqu'à nous. Quant aux diplômes émanés de ce chef, n'en cherchez point; il n'en souscrivit aucun; son arrière-petit-fils nous l'apprend lui-même[2]. L'importance que Rollon attachait à la place d'Eu, à l'extrême frontière, au-delà d'Arques, puisqu'il avait cru devoir y placer une garnison de mille Normands[3], ne l'aurait-elle pas porté à

[1] « Terram suis fidelibus funiculo divisit. » — Dudon de Saint-Quentin, p. 85.

L'usage du cordeau, qu'on croit d'origine scandinave, se perpétua en Normandie : « illas partiti erant inter se funiculo, hoc « est corda, jussu et auctoritate prædicti comitis », dit une charte de l'abbaye de Saint-Wandrille. — Cartulaire, t. IV, p. 2052.

[2] « Quæ omnia noster attavus Rolphus dedit, sed propriis « cartulis ad notitiam futurorum minimè descripsit. » — Charte de Richard II, pour l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

[3] « Quò Rollo princeps eorum mille Nordmannos, præter ipsius « inhabitatores oppidi, ex Rodomo transmiserat. » — Flodoard, *Chronicon*, ad annum 925.

Digitized by Google

affranchir cette ville de la dépendance d'Arques et à la faire sortir du Talou ? Questions difficiles, pour ne pas dire impossibles à résoudre. Si le récit des rares historiens du xe siècle et les chartes des petits-fils de Rollon, les ducs Richard I et Richard II, ne sont pas entièrement muettes, nous n'y trouvons pas encore assez de lumières pour préciser les derniers changements qui auraient pu être apportés au pays de Talou. Nous y voyons, cependant, que ce *pagus* avait conservé son nom et son organisation générale et avait survécu à la commotion imprimée par l'invasion normande. Peut-être faut-il admettre que ce fut sous le duc Richard I que le Talou éprouva de notables réductions, dans le but de satisfaire l'ambition de ses enfants et celle de la nombreuse famille de sa femme Gunnor, originaire de ces contrées, partie de si bas et devenue tout-à-coup si puissante et si riche. Ce prince, si l'on en croit Guillaume de Jumiéges, détacha la partie la plus septentrionale du Talou, pour en former, vers la fin du xe siècle, le comté d'Eu, en faveur de son fils naturel, Godefroy.

Malgré la confusion qui règne dans quelques

Digitized by Google

titres, les diplômes normands du XIe siècle [1] vont nous indiquer assez bien quelles étaient les limites du Talou vers le milieu de ce siècle. Enclavé au nord par le comté d'Eu, au nord-ouest par la mer, à l'est par le pays de Brai, au sud-ouest par le pays de Caux, au sud par celui de Rouen, il présente, en superficie, cinquante lieues carrées environ, d'un sol plantureux et fertile.

Au nord-est, la rivière d'Yères semble lui servir de limites; en descendant vers l'est, elles s'arrêtent devant Neufchâtel, embrassent Pommerval, Bellencombre; puis, se dessinant, de ce dernier point, par une ligne tirée, au sud, en avant de Tôtes, jusque dans la direction du cours du Dun, elles remontent le long de la rive gauche de cette petite rivière, pour venir s'arrêter à la mer, au nord-ouest.

Sept rivières l'arrosent: le Dun, la Saâne, la Sie, la Varenne ou rivière d'Arques, la Dieppe ou Béthune, l'Eaulne, l'Yères, toutes descendant du plateau central, pour courir, à travers de riantes vallées, à l'Océan; la mer baigne douze

[1] Cartulaire de l'abbaye du mont Sainte-Catherine, *passim*; — *Neustria pia*, p. 587; — et Archives du département.

Digitized by Google

lieues de ses côtes : quel autre pays de la Normandie, sans en excepter les bords arrosés par la Seine, pouvait se croire plus favorisé que le Talou?

Malgré les modifications introduites dans la dénomination et même dans les attributions administratives du Talou : comté, vicomté, châtellenie, bailliage, élection, qui se confondent presque toujours avec la circonscription territoriale, ces limites, à de faibles exceptions près, ne paraissent pas avoir éprouvé d'atteintes. Des pièces authentiques, prises à diverses époques, au XIVe siècle [1], au XVe, au XVIIe [2], nous les montrent dans leur intégrité, pour ainsi dire jusqu'à nos jours. La grande révolution de 1789 seule, qui laboura si profondément le pays, devait apporter un immense changement, un changement total à cette antique division traditionnelle.

Si, de la division territoriale, nous passons à la division administrative, laissant de côté le pouvoir ecclésiastique pour ne nous occuper

[1] Voir, aux *pièces justificatives* qui font suite à cet ouvrage, sous le n° 1, la composition de 1399, pour la mouture de la châtellenie d'Arques.

[2] *Description de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 288.

Digitized by Google

que du pouvoir civil proprement dit, nous voyons les *pays « pagi »*, aussi loin qu'il nous est possible de remonter, gouvernés par un délégué du prince, ayant le titre de comte. L'institution des comtes, d'origine romaine, avait survécu aux invasions des barbares, à la domination des Francs, au règne des princes germaniques ; les Normands, à leur tour, la respectèrent en Neustrie. Des savants distingués sembleraient croire qu'il y eut interruption, et que le Talou, spécialement, ne fut érigé en comté que sous Guillaume-le-Bâtard, vers la fin de la première moitié du XIe siècle ; ils sont dans l'erreur. Richard I, petit-fils de Rollon, le premier de nos ducs dont nous puissions interroger des actes écrits, ne mentionne-t-il pas, dans une de ses chartes délivrée en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, vers l'an 968, comme composant la hiérarchie administrative établie de son temps en Normandie, le comte, le vicomte, le centenier? [1] Et remarquez que ces

[1] « Comes, vicecomes, seu centenarius, aut aliquis exactor « judicariæ potestatis. » — Doublet, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, p. 816.

Digitized by Google

officiers sont cités dans l'acte en question, à propos d'une donation faite précisément dans le pays de Talou. Le Talou avait donc, vers le milieu du xe siècle, sous la domination normande, un comte et un vicomte. La charte de Richard I est souscrite par les comtes normands Walter et Theobald. L'un d'eux était peut-être comte du Talou. Ainsi les Normands n'avaient pas porté la main sur l'institution; ils l'avaient trouvée toute faite et s'en étaient servis.

Ce qui a pu induire en erreur quelques personnes, c'est que, sous les ducs Richard II, Richard III, et même sous le duc Robert I, tous trois successeurs de Richard I, on ne voit pas, en effet, apparaître de comtes du Talou, soit dans les diplômes, soit dans les récits des historiens; mais l'institution n'en existait pas moins (nous venons d'en donner la preuve), et, à défaut de comtes, ces mêmes personnes auraient pu trouver des vicomtes qui en remplissaient toutes les fonctions. Peut-être l'absence, ou vacance, de comtes, dans cette portion importante de la Normandie, à cette époque, en l'admettant comme reconnue, devrait-elle être attribuée à la politi-

Digitized by Google

que bien entendue de ces ducs, qui pouvaient redouter d'élever, dans le voisinage de Rouen, un chef capable de les inquiéter ; car les comtes rendaient la justice, commandaient aux hommes de guerre, gouvernaient les finances, avaient sous leur garde les villes, les châteaux forts, les chemins, les gués, les rivières, et, à une époque où l'hérédité des charges, grâce au régime féodal, commençait à prendre racine et à leur prêter une nouvelle importance, un comte d'Arques pouvait devenir une puissance et un danger ; Guillaume-le-Conquérant en fit, plus tard, la dure expérience. Avec un vicomte, l'administration du comté n'avait rien à souffrir, et le même inconvénient n'était point à redouter. Quant à l'existence des vicomtes eux-mêmes dans le Talou, sous les ducs que nous venons de nommer, il ne serait pas possible de la nier. Ici, nous pouvons déjà citer quelques noms propres.

Une charte de l'abbaye de Fécamp, de la fin du xe siècle, ou des premières années du xie, sous le duc Richard II, nous donne celui de Rainald, « *Rainaldus Arcensis vicecomes.* » Ce

Digitized by Google

vicomte d'Arques, mu par un sentiment de haute piété, fait don, dans cet acte, à l'abbaye de Fécamp, de tous ses biens situés à Arques et dans le comté d'Arques, « *quicquid in Arcis*, « *quicquid in comitatu Arcensi*[1]. »

Parmi les témoins de cette charte figure Gozelin le vicomte. Celui-ci était alors vicomte de Rouen, et devait succéder, peu après, à Rainald dans la vicomté d'Arques. Ce seigneur passe pour être l'*auteur des poids et mesures* en Normandie. Il convient d'expliquer à quel titre cette qualification a pu être donnée au vicomte Gozelin, et comment elle se trouve liée à l'histoire d'Arques. Ceci nous force à remonter un peu haut.

Sous la première, et spécialement sous la seconde race, les rois, dans le but de maintenir l'unité des poids et mesures, qu'ils avaient introduite dans les états soumis à leur domination, avaient fait déposer dans leur résidence royale les étalons sur lesquels tous les poids et toutes les mesures devaient être réglés;

[1] Charte de Guillaume d'Arques; *Thesaurus novus*, de Martene, t. 1, col. 167.

Digitized by Google

les synodes et les capitulaires nous l'apprennent [1].

Lorsque les grands feudataires eurent substitué leur autorité à la puissance royale et usurpé une partie de ses attributions, ils s'emparèrent du droit de battre monnaie à leur nom et de la garde des poids et mesures. C'est ainsi qu'en usèrent les ducs normands.

La Normandie, qui, l'une des premières, avait ouvert la route du grand démembrement féodal, n'avait pas été la dernière à s'emparer du droit de monnoyage et de garde des poids et mesures. Non que nous soyons disposé à faire remonter cette dernière usurpation à Rollon. Ce chef et son fils, quoi qu'on en ait dit, une fois reconnus par les monarques français, leur furent feudataires plus soumis qu'on ne le croit communément, et moins novateurs qu'on ne le suppose : les lois, les usages, les traditions françaises furent généralement respectées par eux. Sous le petit-fils de Rollon, une scission s'opère. Louis-

[1] « Mensuram, secundùm antiquam consuetudinem, de pa-« latio nostro accipiant. » — Concile de Pîtres, en 864, sous Charles-le-Chauve.

Digitized by Google

d'Outremer, profitant de la faiblesse du jeune duc Richard I, veut s'emparer de sa personne et de la province; lui-même est fait prisonnier par les Rouennais : on lui impose des conditions. L'indépendance de la Normandie acquiert un nouveau degré de force de cette agression et du triomphe des Normands. Des mains de ces derniers, Louis tombe dans celles de Hugues-le-Grand. Dans cette confusion, les liens du vassal au suzerain se trouvent de plus en plus relâchés et pour ainsi dire rompus. Ce fut alors, autant par usurpation que par nécessité, que la Normandie s'empara du droit de battre monnaie et de régler ses poids et mesures; nos plus anciennes pièces de monnaie normandes, qui sont au nom de Richard, viennent confirmer cette donnée historique.

Les monarques français conservaient les coins des monnaies et les étalons des poids et mesures dans leur résidence royale. Le duc de Normandie en fit autant de son côté. Rouen devint le dépôt des uns et des autres.

Les vicomtes ayant dans leurs attributions ce qui concerne les finances et le commerce,

Digitized by Google

celui de Rouen devint naturellement le gardien et le régulateur des poids et mesures ; c'est à ce titre que Gozelin, vicomte de Rouen, a pu être appelé auteur des poids et mesures au pays normand ; non qu'on doive prendre ce mot à la lettre, car Gozelin ne fit que succéder probablement au vicomte sous lequel eut lieu cette importante innovation. Peut-être, toutefois, en régularisant ce service, ou en l'organisant sur une nouvelle base, a-t-il pu mériter d'en être considéré comme le créateur.

Gozelin étant passé plus tard à la vicomté d'Arques, y transporta, à titre de propriété féodale, le droit de garde et de vérification des poids et mesures [1], qui lui avait été précédemment attribué. Ce droit resta depuis attaché à cette résidence, et plus spécialement au fief de Lardenière, sur lequel avait été assis le châ-

[1] Celui du monnoyage ne paraît pas l'y avoir suivi : Rouen, de temps immémorial, frappait monnaie, et le simple changement de type et de nom sur les pièces, transporté des rois de France aux ducs de Normandie, ne pouvait paraître, matériellement du moins, une modification assez forte pour enlever à cette ville un droit acquis et reconnu depuis tant de siècles. Il n'en était pas de même quant aux poids et mesures.

Digitized by Google

teau d'Arques, si l'on en croit les anciens propriétaires du fief.[1] L'on ne sera peut-être pas peu étonné d'apprendre qu'il s'y maintint durant huit cents ans, sans interruption, jusqu'à la révolution de 1789.

Ce droit, souvent contesté aux seigneurs d'Arques et de Lardenière, ne cessa d'être reconnu et consacré par de nombreuses lettres patentes de nos rois, et par des arrêts de cours souveraines. En 1478, Louis XI déclarait « que « les seigneurs de Lardenière et d'Arques, de « temps immémorial, étaient gardes des es- « tallons et propriétaires des droits de jauge, « visite et réformation royale des mesures, aul- « nes, poids de la province de Normandie »[2]. Louis XIV allait plus loin : en 1673, il ordonnait que les mesures de Brionne, de Saint-Valery, de Gisors, etc., fussent réglées sur la mesure d'Arques, ajoutant : « pour être celle-ci reconnue « *la première mesure de notre royaume* »[3]. Aussi la

[1] « La situation et place dudit château d'Arques est assise à l'estente et en dedans de mondit fief. » — Aveu de 1578, rendu à la Chambre des comptes de Normandie.

[2] Archives de la ville de Rouen.

[3] Ibidem.

Digitized by Google

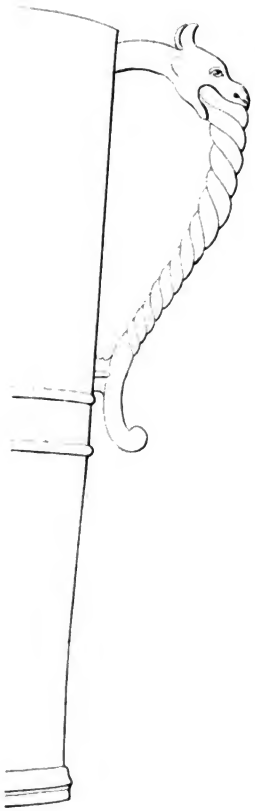

DENIERE ·

MESVRE·DARQVES

Digitized by Google

mesure dite pot d'Arques était-elle la base et le régulateur de toutes les mesures de capacité normandes. Nous avons été assez heureux pour pouvoir placer au Musée d'Antiquités de Rouen le plus ancien étalon connu du pot d'Arques.

Sur la panse de ce vase, qui est en bronze, sont gravées ces deux lignes :

LARDENIÈRE·
GAVGE· ET· MESVRE· DARQVES·

qui sont coupées par l'écusson de France, aux trois fleurs-de-lis, surmonté d'une couronne fermée[1].

Le vicomte Gozelin, conjointement avec sa femme Emmeline, avait construit et fondé, en 1030, un monastère sur le mont de Rouen, appelé depuis le mont de Sainte-Catherine, des reliques de cette sainte qu'il y avait déposées[2];

[1] Les caractères de l'inscription, la forme des fleurs-de-lis et celle de la couronne (François Ier est le premier de nos rois qui ait adopté la couronne fermée), enfin le style du vase : tout dénote un monument du XVIe siècle.

La contenance de ce vase est, en litres, de 1.829.

[2] Cartulaire de l'abbaye du mont Sainte-Catherine, aux Archives du département.

Digitized by Google

et, dans la ville même de Rouen, un second monastère, sous le vocable de Saint-Amand. Gozelin les enrichit de ses donations, dont plusieurs étaient situées au pays de Talou. Il donnait, entre autres, à l'abbaye du mont de Rouen, les villages de Canehan, de Cotecote, d'Appeville, et, dans le port de Dieppe, cinq salines et cinq masures payant, chaque année, cinq mille harengs, les jours de dimanche de la pêcherie d'Arques[1]. A l'abbaye de Saint-Amand, il accordait la forêt qui s'étend des eaux de la Varenne à celle de la Sie, auprès d'Arques, avec les terres cultivées qui en dépendent[2].

Fatigués des grandeurs de ce monde et dans l'attente d'une vie meilleure, le vicomte d'Arques et sa femme Emmeline prirent l'habit monastique, le premier dans le couvent de Sainte-Catherine, la seconde dans celui de Saint-Amand.

[1] « Apud portum ipsius Dieppæ quinque salinas et quinque « mansuras quæ solvunt per singulos annos quinque milia alle- « cium dies dominicos piscariæ de Archas. » — Cartulaire de l'abbaye du mont Sainte-Catherine.

[2] « Silvam illam quæ habetur inter aquas, scilicet Guaren- « nam et Sedam, cum terra culta quæ pertinet ad eam. » — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand.

Digitized by Google

Ils moururent à quelque temps de là. On réunit leurs corps dans le même tombeau.

Un bon religieux de l'église de Sainte-Catherine, où ils reposaient, pris de reconnaissance pour ces pieux fondateurs, rétablit, plusieurs siècles après, au-dessus de leur mausolée, l'inscription qu'on y avait gravée dans l'origine, en la paraphrasant à sa manière et en l'habillant en rimes françaises, telle que nous la rapportons ici :

Sous ce tombeau gisent deux corps ensemble
Unis en vie et que la mort assemble
Apres honneurs et biens mondains passez
Gardans amour tant vifs que trépassez.
L'un pour mary, Gosselin le viconte
Se fait nommer, dont l'histoire raconte
Que d'Arques fut seigneur et des Dieppois,
Premier autheur des mesures et poids
Selon raison en ce pays normand.

Ce corps qui gist près son costé dormant,
C'est Ammeline, épouse sans diffame
Dudit seigneur, sage et notable femme,
Lesquels ont eu si parfaite amitie,
Qu'ils n'eurent oncques entr'eux inimitié.
En leur vivant eurent trois beaux enfans,
L'un dit Guillaume, et Hugues, et leur sœur,
Qui nom avait Beatrix, j'en suis seur.

Digitized by Google

Ce bon seigneur désirant vie austere,
Fit et fonda ce noble monastere,
Ou tost après fut fait religieux,
Sous Isambert abbé dévotieux.
La bonne dame de son cœur Dieu aimant,
Après fonda à Rouen Saint Amand;
Nonnains y mit avec sa fille unique,
Pour prier Dieu qui tous bien communique.

Lors Robert, fils du grand Richard le sage,
En Normandie avoit place et passage,
Et qu'en ce temps on contoit mille et trente,
Ledit seigneur dota de biens et rentes
Ce monastère, nommé la Trinité.
Prions que Dieu, remply de pieté,
Leur doint ès cieux si bonne récompense
Que l'un et l'autre en son royaume hérite
Comme bien-fait après mort le mérite.[1]

Sur cette tombe étaient gravées les armoiries dont les moines de Sainte-Catherine, dans leur zèle plus reconnaissant qu'éclairé, avaient gratifié, après coup, le vicomte d'Arques, et où ils avaient introduit, pour plus grand honneur, les armes de France et d'Angleterre. Ces ar-

[1] D. Pommeraye, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen*, p. 8.

Digitized by Google

moiries brillaient, de toutes parts, sur les murs, sur les vitraux de leur monastère, et jusque sur leurs livres d'église[1].

Gozelin avait fait reconnaître, de son vivant, pour vicomte d'Arques, son gendre Gaufrid, fils d'Osbern de Bolbec, beau-frère de la duchesse Gunnor[2]. Gaufrid eut pour successeur dans sa vicomté, son fils aîné Guillaume[3], dit Guillaume d'Arques, qu'on a souvent confondu avec son homonyme le comte d'Arques. Celui-ci ne laissa qu'une fille ayant nom Mathilde, alliée à la puissante famille de Tancarville dans la personne de Guillaume-le-Chambellan, premier du nom.

On n'avait point encore établi d'une manière certaine la généalogie de cette famille, qui

[1] Voir, à la Bibliothèque de la ville de Rouen, un rituel manuscrit de l'abbaye de Sainte-Catherine.

Ces armes posthumes sont écartelées: au premier, d'azur semé de trois fleurs-de-lis d'or; au second, de gueules à trois léopards d'or; au troisième, de gueules à cinq châteaux d'or; au quatrième, palé d'argent et d'azur de quatre pièces.

[2] Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Catherine, aux Archives du département.

[3] Le second fils de Gaufrid était Gislebert, évêque d'Evreux.

Digitized by Google

marque dans l'histoire d'Arques. Quant à sa souche, le vicomte Gozelin, il descendait d'Heddon (Hetton, Heldon), seigneur de la cour des ducs Richard I et Richard II [1]. Il ne serait pas possible de remonter plus haut.

[1] Chartes pour l'abbaye de Saint-Ouen et pour l'abbaye de Fécamp (Archives du département); et *Thesaurus novus*, de Martene, t. 1, col. 166.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

Arques; son origine; souvenirs historiques avant la construction de son château.

Quelque peu nombreux que soient les faits historiques qui se rattachent à l'existence d'Arques avant la fondation de son château, il convient de les passer en revue; ils serviront naturellement de préliminaires à l'histoire de cette antique forteresse.

Digitized by Google

A une lieue et demie sud-est de Dieppe, sur la pente méridionale du large et riant vallon qui reçoit les eaux réunies de la Béthune et de la Varenne, auxquelles viennent bientôt se mêler celles de l'Eaulne, pour se jeter confondues dans l'Océan, s'élèvent une église, des chaumières, quelques maisons, les unes groupées, les autres séparées par des bouquets de bois, par des jardins, par des haies, des champs, des prairies. C'était là, jadis, la capitale du Talou; aujourd'hui c'est le chétif bourg d'Arques.

Arques, dans les plus anciens titres « *Arcæ* » (en français *Arches*, et depuis, par corruption, *Arques*), emprunta évidemment son nom aux ponts jetés sur l'embranchement des rivières de la Varenne et de la Béthune, encore existants de nos jours, pour servir de communication, sur ce point important, entre les deux plateaux voisins, conduisant, l'un au sud, vers la capitale de la Normandie, l'autre au nord, vers l'extrême frontière. On ignore à quelle époque ils furent construits, et par quelle main. Ceux qui voudraient faire remonter leur origine à la domination romaine dans nos contrées, pourraient

Digitized by Google

s'autoriser du nom de rue de Rome, que porte encore le chemin qui, dans Arques même, conduit à ces ponts, et de la présence de médailles antiques qu'on rencontre à leur débouché, de l'autre côté de la vallée. Quoi qu'il en soit, au surplus, de cette opinion, que nous n'oserions garantir, leur existence a dû précéder celle de la ville d'Arques, puisque celle-ci leur doit son nom. Une circonstance semblable donna naissance à celui d'une autre ville de Normandie, le Pont-de-l'Arche, « *Archæ*, *Pons-Archarum* », dont le pont, au sud de Rouen, donnait passage sur la Seine. Nous ferons remarquer, à ce propos, que la similitude d'origine et de nom a fait souvent confondre ces deux villes, et jeté les modernes dans de fausses interprétations des textes anciens. Il nous suffira de citer Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, et Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie*.

Si la ville d'Arques a toujours servi de capitale au pays de Talou, ce qui nous paraît hors de doute, l'existence de cette ville, en renonçant même à lui reconnaître une origine romaine,

Digitized by Google

remonterait à une assez haute ancienneté. S'il en était ainsi, nous serions cependant forcé de convenir qu'elle n'a joué qu'un faible rôle dans l'histoire, ou qu'elle aurait été long-temps négligée, comme tant d'autres, avec ou sans dessein, par la plume des annalistes; car son nom n'apparaît, pour la première fois, d'une manière certaine, que vers le milieu du xe siècle, en 944. C'est Flodoard qui nous l'a, le premier, révélé.

Je sais que nous pourrions, avec quelque apparence de raison, revendiquer pour Arques un souvenir plus ancien, et faire remonter son existence et son nom jusque dans le VIIIe siècle. En effet, Pepin, dans un diplôme de l'an 750, donné en faveur de l'abbaye de Saint-Denis [1], et confirmé depuis par Charlemagne en 775, après avoir nommé Berneval, du pays de Talou, cite Arques, « *Arcas* », mais qu'il range dans le pays de Vimeu. La confusion évidente qui règne dans ce diplôme, sous le rapport géographique, puisque le donateur, ou les copistes,

[1] *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 717.

Digitized by Google

placent dans le Talou, à côté de Berneval, des villages situés dans le Vexin, comme Pîtres, Mezières, « *Pictus*, *Macerias* », etc., ne nous autoriserait-elle pas à réclamer en faveur d'Arques un nom rejeté sur la frontière du Talou? Ce qui pourrait nous encourager à le faire, c'est qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun lieu du Vimeu qui porte le nom d'Arques ou tout autre répondant au nom latin d'*Arcas*.

S'il en était ainsi, nous aurions fait apparaître deux siècles plutôt qu'on ne l'avait encore signalé, le nom d'Arques, avant même que le chef de la deuxième dynastie n'eût été solennellement proclamé roi par la nation [1].

Quoi qu'il en soit, pour trouver de nouveau le nom d'Arques, nous devons franchir ces deux siècles, et redescendre, avec Flodoard, à l'un des derniers représentants de cette même dynastie, à Louis-d'Outremer, en 944.

Voici à quelle occasion Flodoard cite le nom de cette ville.

[1] Ce ne fut qu'en 752 que Pepin fut proclamé et sacré roi à l'assemblée de Soissons.

Digitized by Google

Guillaume-Longue-Epée venait de tomber lâchement assassiné, dans une île de la Somme, par Arnulf, comte de Flandre (943); il laissait un enfant en bas-âge. Louis-d'Outremer, en apprenant cette nouvelle, voyant la Normandie sans chef, et jugeant le moment favorable pour faire rentrer cette riche contrée sous le joug français, résolut de réparer la faute et de laver la honte de Charles-le-Simple; mais il ne se sentait ni assez fort, ni assez hardi, pour avouer et pour exécuter à front découvert un pareil dessein. Il eut recours à la ruse. Il arrive à Rouen. Cette ville, émue de la mort de son duc, faisait entendre des cris de douleur et d'indignation. Louis se pose comme le vengeur de Guillaume-Longue-Epée, comme le défenseur et le père du jeune Richard, le fils de la victime. Il fait venir auprès de lui l'orphelin; il le couvre de caresses, il le fait asseoir à sa table, lui donne place dans son lit[1]; il ne s'en sépare plus. Cependant une sourde rumeur commence à cir-

[1] « Cœpit epulari et recubare secùm. » — Dudon de Saint-Quentin, p. 114.

Digitized by Google

culer dans la ville; une amitié si vive et si subite paraît suspecte; la trahison a tranché les jours du père, la trahison en voudrait-elle à ceux du fils? On s'assemble, on s'échauffe; le peuple se porte en foule au palais, l'entoure en menaçant, et demande à grands cris le jeune Richard. Louis, effrayé, prend l'enfant dans ses bras et le montre à la foule irritée. Il proteste de sa tendresse pour lui, de la pureté de ses intentions; le peuple le croit, se calme et se retire. A quelque temps de là, Louis quitte Rouen, emmenant avec lui le jeune Richard: il voulait, disait-il, le conduire dans son propre palais, pour qu'il fût élevé d'une manière digne de son rang et de sa naissance. On les laissa partir.

En s'éloignant, pour donner une preuve de sa bonne foi, le roi de France avait laissé, pour commander, à Rouen, Herluin comte de Montreuil, beau-frère du duc Guillaume-Longue-Epée et ennemi personnel du comte de Flandre. Herluin, en effet, arme les Normands, les conduit sur le territoire d'Arnulf, y porte le fer

Digitized by Google

et la flamme, s'empare d'un des assassins de Guillaume-Longue-Epée, lui fait couper les mains et les envoie à Rouen[1]. Mais les choses ne devaient pas tarder à changer de face. Hugues-le-Grand, comte de Paris, qui était entré tout d'abord dans les desseins secrets de Louis-d'Outremer, mais dans l'intention d'en profiter pour son propre compte (car, tandis que Louis occupait Rouen et tout le pays sur la rive droite de la Seine, lui s'était jeté sur la rive gauche et s'était emparé d'Evreux), veut précipiter l'exécution des projets du monarque français. Il commence par réconcilier Herluin et le comte de Flandre. Louis-d'Outremer sanctionne lui-même cette réconciliation, et pactise avec Arnulf (944). Les chefs normands, dont les yeux étaient ouverts sur les démarches de Louis, ne peuvent plus douter de ses projets. Ils font enlever le jeune Richard de la tour de Laon, où il était plutôt le prisonnier que le commensal

[1] « Amputatas manus ipsius Rodomum transmisit. » — Flodoard, ad annum 954.

Digitized by Google

de Louis : le fidèle Osmond l'emporta, caché, dit-on, dans une botte de foin [1]. En même temps ils prennent les armes : il n'y avait plus de ménagements à garder. Ce fut alors qu'Arnulf et Hugues-le-Grand pressèrent Louis-d'Outremer de lever le masque ; ils n'eurent pas de peine à le persuader. Leur plan fut bientôt arrêté. Louis-d'Outremer devait occuper et garder pour lui Rouen et toute la portion formant la Haute-Normandie ; Hugues conservait Évreux, et y ajoutait le pays de Bayeux, qu'il se faisait fort de soumettre. Hugues devait immédiatement attaquer les Normands par la rive gauche de la Seine ; Louis et le comte de Flandre, par la frontière du nord.

Arnulf, qui formait l'avant-garde de Louis, trouva de la résistance au passage de la Dieppe et de la Varenne, à la ville d'Arques, où les Normands étaient postés en observation. Il les défit, et força le passage. « Arnulf, qui pré-

[1] « Jacebat herbæ fasciculus, in quo Osmundus puerum col-« ligatum humeris imponens, velut pabulum equo laturus. » — Guillaume de Jumiéges, p. 240.

Digitized by Google

« cédait le roi, dit Flodoard, mit en fuite les « Normands qui gardaient Arques, et fraya le « passage au roi. » [1]

C'est ainsi que le nom d'Arques se trouve mêlé à ces évènements si importants et si décisifs dans l'histoire de la dynastie normande.

On sait quels furent les résultats de cette agression; comment Louis entra à Rouen; comment le chef normand, Bernard-le-Danois, parvint à semer la mésintelligence entre Louis et Hugues-le-Grand, et sauva, par cet acte de politique et d'adresse, la Normandie.

Une coalition du même genre, si on en croit les historiens normands, devait ramener, à quelques années de là, devant les murs d'Arques, et les ennemis du duc Richard, et ce prince lui-même. Louis-d'Outremer et Hugues-le-Grand étaient morts; le jeune Lothaire occupait alors le trône. Celui-ci, à l'instigation de Baudouin comte de Flandre, héritier de la politique et de la haine d'Arnulf, de Tetbald

[1] « Arnulfus itaque præcedens regem quosdam Normannorum « qui custodias observabant apud Arcas, fudit et regi transitum « præparavit. » — *Chronicon*, ad annum 944.

Digitized by Google

comte de Chartres, et de Goifred-l'Angevin, avait résolu la perte du duc Richard. Le monarque français indiqua à celui-ci, disent les chroniqueurs normands, une entrevue dans le Talou, sur la rivière d'Eaulne, auprès d'Arques [1], se préparant à faire une répétition de la scène de l'entrevue sur la Somme, sous Guillaume-Longue-Epée. Richard se met en route, mais, pris de quelque défiance, et se souvenant de la fin tragique de son père, il envoie devant lui un affidé pour sonder les intentions de Lothaire et s'assurer de quelles personnes il était accompagné. Celui-ci revient, en toute hâte, annoncer à Richard qu'il a vu auprès du roi ses ennemis les plus acharnés, les comtes Baudouin, Tetbald et Goifred, à la tête d'une troupe nombreuse, et qu'il va les avoir tous dans un instant sur les bras. A cette nouvelle, le duc retourne précipitamment sur ses pas, et se porte sur la rive gauche de la Dieppe, dont il s'apprête à défendre le passage. C'était la même position que les Normands avaient prise, en 944, lors de l'ex-

[1] « A parlement sor l'eve de Dieppe », dit la *Chronique manuscrite de Normandie.*

Digitized by Google

pédition de Louis-d'Outremer, et dont le comte de Flandre Arnulf les avait chassés.

Nous passerons sous silence les traits de valeur chevaleresque que les historiens normands Dudon, Guillaume de Jumiéges, et surtout Robert Wace, se plaisent à accumuler sur le duc Richard dans cette circonstance. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur héros fut trop heureux de pouvoir se dérober par la fuite à la poursuite de ses ennemis, et de trouver un abri derrière les remparts de Rouen. Flodoard, qui n'avait pas, comme eux, l'amour-propre national à ménager, et historien plus consciencieux et plus véridique, présente cette aventure sous un tout autre point de vue, et en retrace le dénouement d'une manière beaucoup moins brillante pour le duc; voici comment il s'exprime : « Richard, fils de Guillaume-le-Normand, s'étant mis en marche, fut attaqué par « quelques fidèles du roi, et, après avoir perdu « bon nombre des siens, fut mis en fuite. » [1]

[1] « Richardus filius Willelmi Nordmanni accedens, à fidelibus « regis quibusdam pervasus, et interemptis suorum nonnullis, « in fugam versus est. » — *Chronicon*, ad annum 961.

Digitized by Google

Un seul trouvère normand, Benoît de Sainte-More, à travers le voile poétique dont il a enveloppé l'issue de cette rencontre, laisse percer la vérité. Il nous représente le duc Richard regagnant sa capitale dans un piteux état :

« Dreit vers Roem s'en est venuz
Lassez, dolanz del ferreiz (*du combat*)
Li quirs des mains li est partiz :
Mult aveit pris dures colées (*coups*)
Si n' na les sorcilles enflées
E le nés escorchié en sum
Et les lèvres et le menton. »

Le duc Richard devait avoir une autre rencontre dans les mêmes parages, aux environs d'Arques, mais d'une nature plus pacifique et plus agréable pour lui ; il n'en sortit pas, cette fois, le menton et le nez écorchés. Ecoutons le continuateur de Guillaume de Jumiéges :

« Le comte Richard, dit-il, ayant entendu « parler de la beauté de la femme d'un sien fo- « restier, demeurant non loin de la ville d'Arques, « dans un lieu dit Equiqueville (*Schechevilla*)[1],

[1] A trois lieues sud-est d'Arques, sur la rivière de la Béthune.

Digitized by Google

« dirigea adroitement une partie de chasse de « ce côté, voulant s'assurer, par lui-même, si « on lui avait fait un récit fidèle. S'étant donc « logé dans la maison du forestier, émerveillé « de la beauté de sa femme, il ordonna à son « hôte de lui amener, cette nuit même, à son « lit, Sainfrie ; car tel était le nom qu'elle por- « tait. Le mari, tout triste, en ayant fait part « à sa femme, celle-ci, comme une sage épouse, « le consola, en lui disant qu'elle mettrait à sa « place sa sœur Gunnor, jeune vierge dont la « beauté surpassait encore la sienne ; ce qui fut « fait. Le duc, ayant appris la fraude, se réjouit « grandement de n'avoir pas péché avec la « femme d'autrui. »

L'historien ajoute :

« Le duc eut de Gunnor trois fils et trois « filles. Ayant voulu élever à l'archevêché de « Rouen Robert, un de ses fils, on lui objecta « que cela n'était pas possible d'après les sacrés « canons, attendu qu'il n'avait pas épousé la « mère. Par ce motif, le comte Richard prit « pour femme, suivant le rit chrétien, la com- « tesse Gunnor, et les enfants qu'il avait eus

Digitized by Google

« d'elle furent placés, lors de la cérémonie « nuptiale, sous le poêle, avec le père et la « mère. »[1]

En 1024, le fils de l'époux de Gunnor, Richard II, étant à Fécamp, au mois d'août, délivra une charte en faveur de l'abbaye de Fontenelle; le nom d'Arques y figure. Le duc donnait à cette abbaye : l'église d'Arques avec les dîmes, les hôtes, et la pêche pendant toute la semaine qui précède la fête de Saint-Wandrille[2].

Quelques années après, en 1031, le successeur de Richard II, le duc Robert confirmait cette donation. La manière dont il désigne Arques, dans ce diplôme, est à remarquer : « *Ecclesiam cujus-* « *dam sedis nostræ quæ dicitur Archas* », *l'église d'une de nos résidences qu'on nomme Arques*[3]. Guillaume-le-Bâtard la confirmait, à son tour, en 1047, absolument dans les mêmes termes.

[1] Guillaume de Jumiéges, liber VIII, c. 36.

[2] « Similiter de Archis, et ecclesiam cum decimis et hospitibus, « et piscariâ per totam ebdomadam præcedentem festum sancti « Wandregesili. » — *Neustria pia*, p. 165.

[3] Cartulaire de Saint-Wandrille, aux archives du département, t. IV, p. 2045.

Digitized by Google

Il suit de là que la ville d'Arques servait de résidence, au moins temporaire, à nos ducs dès le temps du duc Robert I, vers le commencement du XIe siècle, et peut-être plus anciennement encore; soit qu'ils y eussent été attirés et fixés par la beauté du lieu, soit que la ville d'Arques partageât cette faveur avec tous les chefs-lieux de comtés en Normandie.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Guillaume-le-Bâtard fait don du comté d'Arques à Guillaume son oncle paternel. Celui-ci construit le château d'Arques, et s'unit aux ennemis du duc. Guillaume-le-Bâtard s'empare du château. Guillaume d'Arques y rentre.

Elle fut rude et laborieuse la jeunesse de Guillaume-le-Conquérant; son enfance ne fut pas soumise à de moins dures épreuves. Né dans le château de Falaise, au bruit des armes, sa vie devait être un long combat. Son père, le duc Robert, en par-

Digitized by Google

tant pour la Terre-Sainte, en pélerinage, avait fait reconnaître, par les barons et par les évêques de Normandie réunis extraordinairement dans son palais de Fécamp, pour son fils et pour son successeur, l'enfant fruit de ses amours avec la bourgeoise de Falaise. Rassuré désormais sur le sort de son fils, Robert se mit en route; la mort le surprit, au retour, dans la ville de Nicée (1035). Guillaume n'avait alors que huit ans. Les états voisins de la Normandie, vaincus par les armes de Robert ou enchaînés par ses bienfaits, ne cherchèrent pas à profiter de la faiblesse du jeune duc pour venger leurs anciennes injures, ou pour satisfaire leur ambition; le roi de France, le duc de Bretagne, le prirent même sous leur tutelle. Mais, du sein de la Normandie, parmi ces barons qui, dans Fécamp, lui avaient juré fidélité, s'élevèrent pour lui des ennemis d'autant plus redoutables, qu'il n'avait à leur opposer que son bas âge et un titre contestable. Si quelques seigneurs puissants s'armèrent contre Guillaume, un plus grand nombre, pour servir leur haine personnelle et leur cupidité, se firent entre eux une guerre à

Digitized by Google

outrance : ce n'étaient que meurtres, pillages, désolation, anarchie sur le sol normand, et, pour me servir de l'expression d'un contemporain, de toutes parts la patrie était en feu [1]. Plus de frein, plus de bornes : les seigneurs attachés à la personne de Guillaume sont assassinés sous ses yeux et presque dans ses bras. C'est ainsi que périrent Gislebert, comte d'Eu et de Brionne, un de ses tuteurs, Turold son précepteur, Osbern intendant de sa maison. Ce dernier reposait tranquillement la nuit, au Vaudreuil, dans la chambre à coucher du jeune duc; le fils de Roger de Montgommeri s'y introduit, frappe Osbern et couvre Guillaume de son sang [2]. Pour soustraire le jeune enfant lui-même au glaive des assassins, plus d'une fois, au milieu de la nuit, ses fidèles serviteurs l'enlevèrent précipitamment de son lit, et coururent le cacher dans la masure du pauvre [3]. Dans ces entrefaites, Alain, duc de Bretagne, auquel le duc Robert, en par-

[1] « Sæva patriæ incendia ubique perpetrantur. » — Guillaume de Jumiéges.

[2] Guillaume de Jumiéges, liber VII, cap. 11.

[3] Orderic Vital, liber VII, p. 656.

Digitized by Google

tant, avait confié le gouvernement de la Normandie, et dont les efforts étaient restés impuissants devant tant de violences et d'audace, meurt empoisonné dans Fécamp.

Gui, fils de Renaud duc de Bourgogne et de Judith fille de Richard II de Normandie, que le jeune duc Guillaume avait comblé de ses faveurs, et auquel il avait généreusement donné le comté de Bayeux, les châteaux de Brionne et de Vernon, ingrat envers son ami d'enfance et son bienfaiteur, fut le premier à lever l'étendard de la révolte. Il entraîna dans son parti, Nigel, gouverneur du pays de Contances, Ranulphe, vicomte de Bayeux, Aimon-le-Dentu, et une foule d'autres puissants barons; presque toute la Basse-Normandie suivait ses drapeaux. Il présenta le combat à Guillaume entre Caen et Argences, au Val-des-Dunes. L'affaire fut sanglante et décisive. Le général de vingt ans remporta la victoire [1]; il renversa tout devant lui. L'année suivante, Guillaume eut à

[1] Guillaume était né en 1027; la bataille du Val-des-Dunes fut livrée en 1047.

Digitized by Google

se mesurer avec un adversaire plus redoutable encore, le fameux Geoffroi Martel. Le héros angevin fut forcé de convenir qu'il n'existait pas sous le ciel un chevalier qui fût l'égal de Guillaume[1]. Mais c'était dans sa propre famille que celui-ci devait trouver ses ennemis les plus perfides et les plus acharnés.

Nous avons dit plus haut (page 4), que le duc Richard I avait donné le comté d'Eu à son fils naturel Godefroy. Le petit-fils de ce dernier, Guillaume, dit Busace, cousin du duc Guillaume, réclamant pour lui-même la couronne ducale, commença, disent les historiens normands, à lever la tête[2], et ne tarda pas à se mettre en pleine révolte (1049). Le fier Bâtard fut plus prompt encore à le mettre à la raison; il vole au château d'Eu, s'en empare, et jette le malencontreux prétendant en exil. Il alla mourir en France.

Cette levée de boucliers n'était que le pré-

[1] « Parem comiti Normannorum equitem sive militem sub « cœlo nullum degere. » — Guillaume de Poitiers, p. 180.

[2] « Ducatum volens sibi vindicare, cœpit cervicem erigere. » — Guillaume de Jumiéges, liber VII, cap. 20.

Digitized by Google

lude à une prétention du même genre, mais plus sérieuse, et qui devait coûter à Guillaume plus de soucis et d'efforts. Ici le château d'Arques va jouer un rôle.

Le duc Richard II, en mourant, avait laissé quatre fils; savoir : de Judith sa première femme, Richard III et Robert, qui lui succédèrent; et de Pavie sa seconde femme, Guillaume, depuis nommé Guillaume d'Arques, et Mauger, qui fut archevêque de Rouen.

Richard III ayant succédé à son père, fit bientôt place à son frère Robert, qui monta sur le trône ducal, pour en descendre, à son tour, quelques années après, en 1035. L'année même de sa mort, à défaut de postérité légitime, Robert avait fait reconnaître, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans l'assemblée de Fécamp, son fils Guillaume-le-Bâtard. Sa mort suivit de trop près cette déclaration, et le droit du jeune duc n'était pas assez enraciné et assez évident, pour qu'elle ne rencontrât pas des contradicteurs, surtout dans les personnes intéressées. Les fils du second lit de Richard II, Guillaume et Mauger, étaient naturellement du nombre. Si leur

Digitized by Google

opposition ne se manifesta pas immédiatement, elle ne devait pas tarder à se montrer, sourde et timide d'abord, puis, bientôt après, vive et éclatante, servie qu'elle était par les circonstances.

Guillaume-le-Bâtard, en ceignant la couronne ducale, soit affection pour ces deux seigneurs, qui lui tenaient de si près par les liens du sang, soit pour satisfaire, par une position aussi belle et aussi éminente, une ambition qui pouvait devenir inquiétante et dangereuse, éleva à la dignité d'archevêque de Rouen, Mauger, et à celle de comte d'Arques, Guillaume.

« Pur honur de sun parenté,
Et pur aveir sa fëelté
Li ad li dus en fieu duné
Arches è Taillou li cunté »,

dit Robert Wace[1].

Avant de retracer les événements qui suivirent la concession du comté d'Arques et qui en furent la conséquence, arrêtons-nous un instant pour fixer l'époque de cette donation;

[1] T. II, page 10.

Digitized by Google

cette question n'est point sans intérêt pour l'histoire du château d'Arques.

Le père de Guillaume-le-Bâtard étant mort en 1035, il est naturel de penser que son fils reçut, cette année même, l'investiture ducale. Il n'est pas un seul historien, moderne ou ancien, national ou étranger, qui ait laissé percer aucun doute à cet égard[1]. Un document inattendu, d'un caractère irréfragable, puisqu'il s'agit d'une charte originale, de toute authenticité, revêtue de la signature de Guillaume-le-Bâtard lui-même[2], vient de présenter cette partie de l'histoire de ce prince fameux sous un jour tout nouveau. Voici comment se termine cette charte :

« Ces choses furent faites l'an de l'Incarna-
« tion de Notre-Seigneur mille trente-huit, au-
« quel temps Guillaume, fils du comte Robert,

[1] Il faut peut-être en excepter les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. On y lit ce passage :

« Il (Robert) livra son fil en la garde de bons tutors et de sages « jusques a tant que il fust en aage de terre tenir. » — *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 400.

[2] Cette signature n'est autre qu'une croix, suivant l'usage du temps.

Digitized by Google

« obtenait l'empire et le gouvernement de la « Normandie. »

« *Acta sunt hæc anno ab incarnatione Domini* « *millesimo* XXX^mo^ VIII^vo^.... *quo tempore monar-* « *chiam regni Normannorum Willelmus Rotberti* « *comitis filius obtinebat.* »[1]

Ainsi, d'après cet acte, ce serait en 1038, seulement trois ans après la mort de son père, que Guillaume-le-Bâtard aurait ceint la couronne ducale. Ce ne serait donc qu'à cette époque, au plutôt, qu'il aurait pu faire acte de souveraineté et donner le comté d'Arques à son oncle Guillaume. J'incline à croire, d'autre part, que cette donation n'est pas postérieure à cet événement. En effet, le duc Guillaume ayant placé, cette année-là même, sur le siége archiépiscopal de Rouen, depuis peu vacant, son oncle Mauger, aura voulu très probablement élever en même temps à une dignité à peu près correspondante, dans un autre ordre, le frère de celui-ci, et doter ainsi, à la fois, ses deux oncles.

[1] J'ai déposé cette pièce, éminemment intéressante pour l'histoire de Normandie, au Musée d'antiquités de Rouen.

Digitized by Google

A partir de ce moment, le fils du second lit de Richard II prit le titre de comte d'Arques « *comes* « *Archarum*, *de Archis*, *Archas*, *Archensis* »[1], et moins fréquemment celui de comte de Talou, bien qu'il ne soit pas impossible de le trouver mentionné de cette manière dans quelques chartes où son nom figure[2]. Ce fut vers ce même temps que la dénomination de comté d'Arques commença à prévaloir sur celle de comté de Talou, et finit, plus tard, par l'effacer presque entièrement.

Possesseur d'Arques et du riche comté de Talou, qu'il avait reçus en propriété, à titre de bénéfice[3], fort de la faveur du jeune prince et de l'influence de son frère l'archevêque de Rouen, fier de sa naissance et de ses richesses, Guillaume, que nous n'appellerons plus que Guillaume d'Arques, avec les historiens normands, ne connut plus de bornes à son ambition.

[1] Chartes pour les abbayes de Saint-Ouen et du Mont-Sainte-Catherine de Rouen, de Jumiéges, de Saint-Wandrille.

[2] « Comes de Talohou, de Talozu. » — Charte pour l'abbaye de Jumiéges.

[3] « Obtentu beneficii. » — Guillaume de Jumiéges.

Digitized by Google

Mais, avant de donner suite à ses desseins, il voulu se créer un point d'appui, et, en cas de besoin, une retraite. Alors sortit de sa pensée le château d'Arques, qui devait bientôt couronner de ses tours menaçantes la colline dont le pied portait la ville, chef-lieu de son comté.

Quelque ardeur et quelque diligence que Guillaume d'Arques ait pu mettre à l'exécution de ce grand projet, l'étendue et l'importance de cette forteresse, même à la considérer dans son état primitif[1]; l'immense quantité de terres à remuer pour creuser la ceinture de ses profonds et larges fossés; le transport, sur un point aussi élevé, des matériaux nécessaires à la construction des murailles d'enceinte, des tours, des bâtiments d'habitation; l'érection de ces murailles et de ces tours, en admettant même que les bras et les ressources de toute espèce n'aient point manqué un seul instant, supposent un temps considérable, et que nous ne croyons pas exagérer en le portant à quatre ou cinq années.

[1] Voir la partie descriptive de l'ouvrage.

Digitized by Google

Ainsi, en partant de cette donnée que Guillaume d'Arques ait pris possession de son comté l'année de l'intallation de Guillaume-le-Bâtard comme duc, et qu'il se soit occupé de la construction du château d'Arques presque immédiatement, cette forteresse n'aurait été terminée, au plutôt, que vers l'an 1043.

Si les chroniques contemporaines et les anciens historiens normands, toujours si avares de dates, ne nous ont pas indiqué l'époque précise de l'érection de cette antique citadelle, tous du moins n'hésitent pas un instant à la reporter aux premières années du règne de Guillaume-le-Conquérant, et à l'attribuer à Guillaume d'Arques. Leur témoignage peut se résumer dans ce peu de mots de deux d'entre eux, témoins oculaires :

« *Hic Willelmus castrum Archarum in cacu-* « *mine ipsius montis condidit.* »[1]

« Ce Guillaume fonda le château d'Arques « sur le sommet de la montagne. »

« *Arcas castrum in pago Tellau primus statuit.* »[2]

[1] Guillaume de Jumiéges.

[2] *Chronique de Fontenelle.*

Digitized by Google

« Il établit, le premier, le château d'Arques « dans le pays de Talou. »

Que dire, après cela, de ces auteurs modernes qui ne craignent pas de faire remonter la construction de cette forteresse au VIIIe siècle, et de lui donner pour fondateur, l'un Charles-Martel [1], l'autre un des fils de ce prince, Carloman ou Pepin-le-Bref, car l'auteur ne sait pas trop bien lequel des deux. [2]

Un troisième va plus loin, et veut rétrograder jusqu'aux enfants de Clovis, en 553. [3]

On ne s'attend pas à ce que nous les réfutions sérieusement.

Guillaume d'Arques, en élevant le château dont les ruines nous apparaissent encore aujourd'hui si grandes et si imposantes, avait suivi l'exemple (s'il ne l'avait donné lui-même) des seigneurs normands qui, profitant de la faiblesse du jeune duc Guillaume, avaient hérissé

[1] Houard, *Dictionnaire du Droit normand*, t. 1, p. 80.

[2] Toussaint Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 111.

[3] Description manuscrite du château d'Arques, aux Archives du château de Dieppe.

Digitized by Google

leurs manoirs de remparts. « Dans les premiers « temps de sa vie, dit Guillaume de Jumiéges, « un grand nombre de Normands égarés et in- « fidèles, élevèrent dans beaucoup de lieux des « retranchements et se construisirent de so- « lides forteresses.[1] » Guillaume-le-Conquérant devait, plus tard, abattre une partie de ces repaires, et défendre sévèrement l'érection d'aucun fort, sans sa permission, dans ses états[2]; mais il était, alors, dans tout l'éclat de sa puissance : à l'époque dont nous nous occupons, il n'eût pas osé intimer un pareil ordre; encore moins eût-il pu le faire respecter. Guillaume d'Arques, pour son compte, eût méprisé une pareille injonction.

Les faveurs dont l'archevêque de Rouen et Guillaume d'Arques avaient été comblés, n'avaient fait que nourrir leur ambition au lieu de la satisfaire. Ne jugeant pas le moment favorable, ou manquant d'audace, pour lever l'étendard contre Guillaume et pour se déclarer,

[1] Liber VII, cap. 1.

[2] « Nulli licuit in Normanniâ castellum facere. » — Concile de Lillebonne, en 1080; — *Thesaurus novus*, t. IV, col. 118.

Digitized by Google

à la face de la Normandie, les héritiers légitimes du trône ducal, ils fomentent de toutes parts l'esprit de révolte contre celui qu'ils n'appelaient plus que le Bâtard ; ils lui cherchent des ennemis, les poussent, les soudoient. « Le « détestable orgueil de cet homme, » dit l'historien du duc Guillaume, en parlant plus particulièrement du comte d'Arques et des troubles qui assiégèrent la jeunesse du duc, « le lança « facilement dans les voies d'iniquité. Tous ces « mouvements désordonnés, toutes ces dissen- « sions, tous ces maux, il en fut le moteur « et le chef ; il les excita, les augmenta, les for- « tifia, par son exemple, son conseil, son « crédit, son secours. Ses efforts pour accroître « sa puissance et abaisser celle de son seigneur, « furent multipliés, instants, et de longue « durée. »[1]

Guillaume d'Arques, pour l'accomplissement de ses desseins, n'avait pas négligé de s'assurer l'appui du clergé, si influent alors, et qu'on n'avait pas impunément pour ennemi ou pour

[1] Guillaume de Poitiers, p. 184.

Digitized by Google

ami. Ayant déjà à sa discrétion le chef de l'église de Rouen, dans la personne de son frère Mauger, il s'applique à capter la bienveillance des trois plus puissantes abbayes de la province, Saint-Ouen de Rouen, Jumiéges et Fécamp. A la première, il octroie le village de Periers sur l'Andelle, et garantit cette donation, en y apposant, de sa main, le signe de la croix, « *manibus nostris* « *signo sanctæ crucis hanc kartam firmamus :* »[1]

A la seconde, il donne une certaine portion de la forêt de Brothonne, en accumulant, dans sa charte, les imprécations les plus terribles contre ceux qui oseraient en spolier la sainte maison de Jumiéges.[2]

Quant à l'abbaye de Fécamp, c'est une espèce

[1] Nous avons relevé la signature dont nous donnons ici le fac-simile, sur la charte originale qui est conservée dans les Archives du département; la croix seule est de la main de Guillaume d'Arques.

[2] Archives du département.

Digitized by Google

d'amende honorable qu'il lui fait, en déclarant que c'est injustement qu'il est possesseur de biens qui lui ont appartenu, et en lui en faisant la restitution entière: « J'ai pris à cœur, « dit-il dans cette dernière charte, d'honorer la « sainte église, de soutenir ses serviteurs, et, si « besoin était, de combattre pour l'amour d'elle « jusqu'à la mort. » Dans le préambule du même acte, il demande pardon à Dieu des erreurs et des fautes de sa jeunesse: « de ma jeunesse, « dit-il, semée de piéges et d'embûches par les « méchants et par mes ennemis. » [1]

Ce n'est pas sur ce ton humble et hypocrite que Guillaume d'Arques parlait au duc Guillaume. Celui-ci l'ayant mandé à sa cour, pour qu'il eût à s'expliquer sur sa conduite, et pour renouveler l'hommage qu'il lui devait comme à son seigneur à raison du comté d'Arques, il répondit insolemment, si on en croit la Chronique de Normandie, qu'il n'irait point, et que Guillaume eût à lui restituer lui-même le duché de Normandie, qui lui appartenait [2]. Son audace

[1] *Thesaurus novus*, t. I, col. 166-168.

[2] *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 330.

Digitized by Google

alla si loin, qu'il défendit au duc d'approcher de son château d'Arques, et même de mettre le pied dans le Talou; il lui renouvela plusieurs fois cette insolente injonction[1]. Précédemment, devant la place de Domfront, où le duc Guillaume tenait enfermé Gui de Bourgogne à la suite de la bataille du Val-des-Dunes, le comte avait donné une preuve non moins équivoque de son mépris et de son mauvais vouloir pour le duc. Au milieu du siége, dans l'instant le plus critique, sans en demander la permission, il s'en était allé, espérant, sans doute, par son exemple, entraîner le reste de l'armée.

Tant d'audace et d'outrages avaient comblé la mesure. Le duc Guillaume avait pénétré les desseins de son ingrat vassal, et mesuré la grandeur du péril à son orgueil et à sa violence toujours croissante; il résolut d'y mettre un terme. Pour couper court, il fit occuper tout-à-coup le château d'Arques, pensant, avec raison, que le comte, privé de sa forteresse, n'était plus un

[1] Guillaume de Poitiers, p. 184.

Digitized by Google

homme à craindre ; mais il commit une faute en ne poussant pas les choses à l'extrême, et en laissant Guillaume libre et à la tête de son comté. Son indulgente magnanimité pensa lui coûter cher. Maître de la ville d'Arques et de tout le pays, Guillaume d'Arques trouva bientôt le moyen d'enlacer la garnison que le duc Guillaume avait placée dans son château, et qu'il avait aventurée imprudemment au milieu d'une population soumise et dévouée à son ennemi. En effet, « à peu de temps de là, raconte « le chapelain du duc Guillaume, l'infidèle gar- « nison, séduite par l'appât des promesses, « harcelée, subjuguée par d'incessantes sollici- « tations, remit la forteresse aux mains de celui « qui l'avait construite. » [1]

[1] Guillaume de Poitiers, p. 184.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le duc Guillaume fait le blocus du château; le roi de France, Henri I, y introduit des secours.

La guerre était désormais déclarée, mais le comte d'Arques avait trop osé ou trop attendu; le lion normand avait grandi, il n'était plus permis de le braver impunément. Le comte, confiant dans la force presqu'inexpugnable de la citadelle qu'il

Digitized by Google

avait bâtie lui-même avec tant de soins et de peine[1], ne craignit pas de se mesurer avec le vainqueur du Val-des-Dunes. Cependant, le château d'Arques se remplissait de soldats, d'armes, de machines, de provisions de toute espèce de guerre et de bouche; de nouvelles fortifications étaient ajoutées à ses remparts déjà si solides et si redoutables. Le comte présidait lui-même à ces préparatifs, à ces travaux; il était partout, ardent, terrible, respirant la guerre et la vengeance; car, en mettant le pied dans son château, les furies, s'écrie l'historien du duc Guillaume, l'avaient embrasé de tous leurs feux.[2]

Non content de se préparer à une défense désespérée derrière ces formidables remparts, si on osait l'y attaquer, Guillaume d'Arques avait soulevé et armé tout le comté de Talou. Les chevaliers qui s'étaient rangés sous sa bannière, à la tête d'une soldatesque effrénée, pour braver le duc, se répandirent bientôt au-delà

[1] « Quam operosissimè construxit. » — Guillaume de Poitiers, p. 184.

[2] « Mox acriores intromissum furiæ incendunt. » — Idem, ibid.

Digitized by Google

des limites du comté, mettant à contribution et au pillage les populations épouvantées. La terreur se répandit jusqu'aux portes de Rouen. Un seul chevalier du pays, fidèle à son serment et au sang qui coulait dans ses veines, car il comptait le duc Richard II pour son aïeul [1], Richard de Heugleville, seigneur d'Auffai, ferma les portes de son château à ces bandes révoltées; il osa leur résister. Son gendre Goisfred, fils de Turchetil de Neufmarché, combattait avec lui. Hugues de Moriomont, frère de Goisfred, qui avait pris courageusement les armes pour voler à leur secours, paya son dévouement et sa témérité de sa vie. Enveloppé tout-à-coup par les soldats de Guillaume d'Arques, après s'être défendu vaillamment, il tomba percé de coups. [2]

Le duc Guillaume était au fond de la Basse-Normandie, dans le pays de Coutances, lorsque ces nouvelles arrivèrent jusqu'à lui. A l'instant même, sans écouter l'avis de ceux qui l'en

[1] Son grand-père Guilbert avait épousé une fille naturelle de Richard II.

[2] Orderic Vital, liber 6, p. 606.

Digitized by Google

dissuadaient, il se mit en route. Il fit une telle diligence, que les chevaux de son escorte, à l'exception de six, tombèrent tous morts de lassitude[1]; il ne devait s'arrêter que devant les murs d'Arques. A quelque distance du château, il rencontra un corps de trois cents cavaliers rouennais commandé par les chefs de sa milice[2], qui, en apprenant la révolte du comte d'Arques, s'étaient portés rapidement sur le Talou, espérant arriver à temps pour empêcher le comte de ravitailler sa forteresse. Mais, ayant été informés en route que des forces considérables y étaient déjà rassemblées, et craignant que la désertion ne se mît dans leurs rangs, car ils avaient reçu l'avis secret que leurs hommes devaient passer à l'ennemi, ils s'en retournaient tristement, incertains et découragés, lorsque le duc Guillaume, presque seul et épuisé de fatigue, se présenta à eux. Ils lui peignirent l'état des choses: « Seigneur, lui dirent-ils, votre ennemi est en forces; il occupe une posi-

[1] Guillaume de Poitiers, p. 184.

[2] « Suæ militiæ principes. » — Idem, ibidem.

Digitized by Google

tion formidable ; tout le pays est en armes et contre vous, vous n'y avez plus un ami ; que faire avec ce petit nombre de soldats, et sur lesquels nous ne pouvons compter ? N'avancez pas davantage ; attendez votre armée, la prudence l'ordonne. » Celui qui disait qu'il ne s'était jamais arrêté devant ses ennemis et qu'ils n'avaient jamais eu de lui que le fer qu'il avait laissé dans leurs blessures, n'était pas homme à écouter ces timides conseils ; il passa outre, pressant les flancs de son cheval, de l'éperon. Les hommes de Rouen, électrisés par sa présence, font volte-face et s'élancent à sa suite. Le château d'Arques leur apparaît bientôt, dressant fièrement sa tête sur la montagne. Guillaume aperçoit, sur le haut de la colline, devant la porte du château, le comte, entouré de ses nombreux bataillons, qui occupent à rangs pressés cet étroit espace. L'intrépide Bâtard montre du doigt, aux siens, l'ennemi qu'il faut aller chercher ; il s'élance à leur tête, gravit la colline, se précipite sur les soldats du comte, et les rejette tumultueusement dans la place. « Si la citadelle ne les eût soustraits à sa

Digitized by Google

///

Digitized by Google

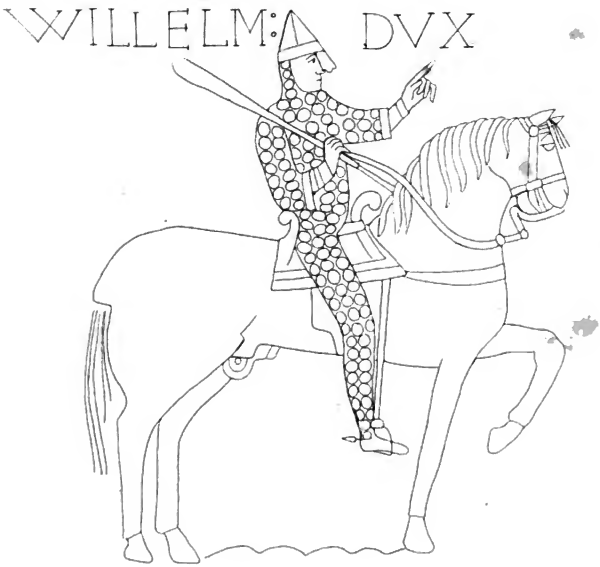

Guillaume-Le-Conquerant,

d'après la Tapisserie de Bayeux.

Digitized by Google

« poursuite en fermant tout-à-coup sur eux ses « portes, il les eût presque tous exterminés, dit « l'historien de Guillaume, tant son bras et son « courroux étaient terribles. »[1]

Le duc n'avait pas une troupe assez nombreuse pour essayer d'enlever de vive force une citadelle comme le château d'Arques, ou pour en faire le siége. Dépourvu de machines de guerre et de munitions, comment entreprendre une opération si difficile et si périlleuse? Un coup d'œil jeté sur ces deux profondes vallées qui défendent l'approche du château, sur ces immenses fossés qui l'enceignent de toutes parts, sur ces hautes murailles, sur ces tours armées de machines de guerre et où se pressaient plus de trois cents chevaliers[2], dut facilement le convaincre qu'il fallait renoncer à une attaque régulière, et se contenter d'un blocus. C'est le parti auquel il s'arrêta. Guillaume de Poitiers,

[1] « Ac ni obstitissent citiùs obseratæ fores, insecutus, uti « animus iratus fortisque tulit, malè ominatos ex magna parte « obtruncavisset. » — Guillaume de Poitiers, p. 185.

[2] « Plusquam CCC milites intra munitiones refugêre. » — Guill. de Malmesbury.

Digitized by Google

qui ne veut jamais voir son héros un seul instant en défaut, affirme que le duc Guillaume se décida, dans cette circonstance, d'après sa louable coutume, d'arriver au but sans effusion de sang[1]; il serait plus vrai de dire qu'un autre motif lui dicta cette prudente mesure.

Un blocus ne pouvait être efficace qu'autant que toute chance de communication extérieure fût enlevée à la garnison. Un simple cordon de troupes ne pouvait remplir ce but : un instant de négligence, un secours du dehors, les assiégés eux-mêmes, pouvaient renverser ce faible obstacle. Envelopper la forteresse par une double ligne de contrevallation et de circonvallation ? Mais il eût fallu une armée tout entière pour l'occuper; la configuration des lieux, d'ailleurs, ne le permettait pas. Voici à quelles dispositions s'arrêta Guillaume : il traça un fossé, à partir du haut de la colline, du côté du nord-ouest, vers l'entrée du château, mais de manière à embrasser celle-ci ; le conduisit, en suivant la pente du terrain vers la ville d'Arques; puis,

[1] « More suo illo optimo rem optans absque cruore confectum iri. »

Digitized by Google

par une vaste courbe, appuya sa ligne de défense à la rivière de la Varenne, pour remonter ensuite dans la direction de l'est à l'ouest, sur le flanc de la colline jusqu'au fossé de la place. Il garnit cette enceinte, dans toute son étendue, d'une forte palissade. Cette vaste place d'armes avait le triple avantage de fermer la seule entrée qui existât alors au château, de s'emparer du grand chemin conduisant d'Arques le long de la rive gauche de la Varenne, et de maîtriser le cours de cette rivière. Elle pouvait, en outre, protéger les assiégeants contre une agression du côté de la ville d'Arques et contre un ennemi extérieur. L'avantage de cette position n'avait pas échappé au poète Robert Wace, lorsqu'il dit :

De fossez e de hériçun
E de pel feist un chasteillun
El pié del tertre en la vallée,
Ki garda tute la cuntrée[1].

« Il fit, au pied de la colline, en la vallée, « une enceinte garnie de fossés, de chevaux

[1] Tome II, p. 11.

Digitized by Google

« de frise [1] et de pieux, qui garda toute la « contrée. »

Cette place d'armes était trop considérable pour que la faible troupe qui avait suivi le duc Guillaume pût la défendre, surtout en présence d'une garnison aussi considérable que l'était celle du château. Aussi le duc la fit-il occuper par un nombreux corps d'élite, qu'il avait fait venir à marches forcées, et à la tête duquel il mit Gautier Giffard et quelques-uns de ses meilleurs chevaliers [2].

Après s'être assuré par lui-même que la garnison ne pouvait plus désormais sortir de la place ni recevoir aucun secours du dehors, le duc, attendant tout du temps, et confiant dans la vigilance et le courage de Gautier Giffard et

[1] A défaut d'un mot plus ancien, celui-ci nous a paru répondre à l'idée qu'a voulu exprimer le poète en employant le mot de *hériçun*.

[2] « Et là mist le cunte Giffart et de ses meilleurs. » — Chronique de Normandie, *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 330.

« Li miels (*le mieux*) de sa chevalerie
I mist de tute Normendie. »

— Robert Wace, t. II, p. 12. —

Digitized by Google

de ses braves compagnons, se remit en route pour la Basse-Normandie, où l'appelaient d'autres intérêts.

Le comte d'Arques, qui, du haut de ses remparts, avait vu, sans oser ou sans pouvoir s'y opposer, creuser les fossés et se dresser les palissades qui allaient l'enfermer et l'étreindre, sentit bientôt baisser son orgueil et sa confiance et entrevit le moment où, réduit par la famine, il serait contraint d'ouvrir lui-même les portes de son château au vainqueur. Une puissante diversion, des secours imposants pouvaient seuls le sauver. Il parvint à faire part de sa position à son frère Mauger. Celui-ci, remuant, actif, profond politique, ne s'était pas endormi; il avait mesuré le péril du châtelain d'Arques et les moyens d'y faire face.

Le roi de France Henri I, qui avait pris sous sa protection et sous sa tutelle le duc Guillaume après la mort de son père et pendant les longues adversités de son enfance, qui l'avait recueilli dans son palais, qui, dernièrement encore, avait combattu à ses côtés au Val-des-Dunes, s'était enfin aperçu que cette conduite géné-

Digitized by Google

reuse avait pu nuire aux intérêts de sa politique. Elle n'avait pas été pourtant tout-à-fait désintéressée; en effet, peu de temps après la mort du duc Robert, et lorsque le jeune Guillaume fuyait, de chaumière en chaumière, devant le fer des assassins, il avait mis la main sur le Vexin français, que, dans sa reconnaissance, il avait donné lui-même, quelques années auparavant, au duc Robert, pour prix du service que celui-ci lui avait rendu en le replaçant sur le trône. Mais là s'étaient bornées ses spoliations; il avait respecté l'ancien territoire normand. D'autres pensées commençaient à fermenter dans son sein. Les succès du duc Guillaume, sa puissance croissante, étaient encore pour lui un sujet de jalousie et de regrets. L'archevêque de Rouen sut exploiter habilement ces dispositions en faveur de son frère; Henri promit de secourir le comte d'Arques.

Il fut moins difficile encore d'obtenir la coopération du comte de Ponthieu, Enguerran, dont la sœur avait épousé Guillaume d'Arques, et qui était renfermée, en ce moment, avec lui dans son château. Il prit l'engagement de

Digitized by Google

se mettre immédiatement en campagne. Si les forces dont le comte de Ponthieu disposait étaient peu de chose comparativement à celles que le roi de France pouvait mettre sur pied, l'éclat de son nom, sa haute renommée militaire étaient de nature à mettre un poids dans la balance ; les historiens normands en conviennent eux-mêmes : « Il était fameux par sa noblesse et « par son courage », dit Guillaume de Poitiers, *nobilitate notus ac fortitudine.* Le duc Guillaume, connaisseur en vaillance, lui rendait la même justice : « C'était un rude chevalier », répétait-il à son lit de mort[1].

Cependant, le roi de France s'était mis en marche ; Enguerran précédait son armée. Rien ne s'opposa à leur passage ; ils trouvèrent la frontière sans défense et purent s'avancer jusqu'à une lieue d'Arques, à Saint-Aubin-sur-Sie[2], où ils prirent position. Le roi de France, au lieu de se porter sur la droite d'Arques, vers le nord,

[1] « Miles erat asperrimus. » — Orderic Vital, l. VII, p. 657.

[2] Chronique de Normandie ; *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 330.

Digitized by Google

au-delà des trois rivières qui le défendent de ce côté, avait tourné habilement la position[1], et ne devait plus trouver aucun obstacle devant lui pour arriver jusqu'au camp retranché du corps d'observation; mais trop de confiance dans ses forces manqua de lui devenir funeste. Gautier Giffard, qui commandait les troupes normandes du blocus, averti de l'approche de l'ennemi, et du peu de précautions qu'il prenait dans sa marche, fit sortir, de nuit, une partie de ses troupes, et les plaça en embuscade le long du chemin que devaient suivre les Français. « Au matin, raconte la Chronique « de Normandie, XL hommes de cheval vindrent « courre bien roidement devant l'ost des françois; « si s'arma chascun, et monta à cheval qui peut: « et quant les gens du duc virent ce, si com- « mencèrent à faire semblant de fuir pour re- « traire vers leur embuche, et les françois com- « mencèrent à chassier et les suivir : et quant

[1] Le duc de Mayenne fut moins habile lors du combat d'Arques. C'est à cette fausse position qu'il avait prise, qu'il dut la perte de la journée.

Digitized by Google

« ilz orent passé l'embuche, les aultres retour-
« nèrent contre eulx; et ceulx de l'embuche
« d'aultre part: et là ot (*eut*) bataille dure et
« forte: toutes voies les gens du duc eurent le plus
« bel; et y ot de françois grant occision, et aussi
« de prisonniers[1]. » Cette affaire, en effet, fut sanglante, et en même temps glorieuse pour les Normands. Ils défirent complètement l'avant-garde de l'armée française. Le comte de Ponthieu, le fameux Enguerran, qui la commandait, fut tué les armes à la main. Sa sœur et Guillaume d'Arques purent entendre son dernier cri du haut de leurs remparts.

Ce combat ne fut pourtant pas aussi décisif que les chroniqueurs normands s'efforcent de le faire croire dans leurs récits. A les entendre, à la suite de cette affaire, le roi Henri, après avoir tenté une attaque infructueuse contre le camp retranché des assiégeants, aurait battu presque honteusement en retraite; écoutons le panégyriste du duc Guillaume :

« Le roi étant enfin parvenu où il avait résolu

[1] *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 330.

Digitized by Google

« d'aller, attaqua la place d'armes avec une im-
« pétuosité et un acharnement extrêmes, afin
« d'arracher le comte Guillaume à sa fâcheuse
« position, et de venger en même temps la dé-
« faite des siens. Mais il s'aperçut que c'était une
« besogne difficile (car la force des retranche-
« ments et l'intrépidité des chevaliers avaient
« eu facilement raison de ses assauts), et il se
« hâta de retourner, inglorieux, sur ses pas,
« pour éviter la mort ou une fuite honteuse. »
Mais, comme la vérité pressait l'historien de trop près, il est forcé d'ajouter immédiatement, comme faisant suite à sa phrase : « à moins que,
« par hasard, on ne regarde comme un titre de
« gloire d'avoir fourni des provisions à ceux
« qui en manquaient, et d'avoir augmenté le
« nombre de leurs soldats. »[1]

Ainsi, il est certain, de l'aveu même de l'historien normand, que le roi Henri avait atteint le but qu'il s'était proposé, de faire entrer des secours dans le château d'Arques et de le ravitailler. Pour y parvenir, il dut nécessairement

[1] Guillaume de Poitiers, p. 185.

Digitized by Google

forcer les lignes du blocus ; tous les honneurs de la campagne, quoi qu'en aient dit les chroniques normandes, sont donc pour lui. Le poète Robert Wace, qui termine le récit de l'expédition du roi de France par ces deux vers :

> Puiz repaira à Saint-Denis,
> A grant hunte, ço m'est avis,

pouvait être de très bonne foi ; mais nous doutons fort que les ménestrels français aient fait chorus avec lui.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

Le comte Guillaume d'Arques, pressé par la famine, est forcé de capituler; il part en exil. Bataille de Mortemer. Déposition de l'archevêque de Rouen Mauger.

Le duc Guillaume avait appris, à Valogne, la marche de l'armée française. « Tantôt, sans aultre « conseil, il demanda cheval et « dist à tous ses chevaliers : ore « verray qui me suivra et amera. Lors monta « à cheval, et, sans nul attendre, passa le wez « Saint-Climent [1], et vint à Bayeux, à Caen et

[1] Les gués de Saint-Clément, à l'embouchure de la Vire.

Digitized by Google

« au Ponteaudemer, et où cheval lui failloit en « prenoit ung aultre; et ala passer Seine à « Caudebec[1], et d'illec à Vaulx-le-Comte[2], et « puis à Arques. De ses gens n'y ot homme qui « le peust suivre, car il n'y mist que du jœudy « dîner jusques au vendredy au soir. »[3]

Le duc Guillaume ayant été rejoint par ses chevaliers, qui furent *moult émerveillés de sa diligence,* car il avait fait, dans ce court laps de temps, soixante-quinze lieues, jura tout haut, ajoute le choniqueur, qu'il ne partirait point de devant Arques sans avoir le château, ou qu'il y mourrait. S'il fit le serment, il le tint. Les lignes du blocus furent à l'instant renforcées, ou tout au moins rétablies; de nouveaux corps de troupes furent ajoutés au premier corps d'observation. Une armée était devant Arques; le duc Guillaume l'animait de sa présence. Dé-

[1] Par Vatteville, ajoute une autre chronique.

[2] Baons-le-Comte, auprès d'Yvetot et au nord de cette ville.

[3] *Chronique manuscrite de Normandie.*

La rapidité de la marche du duc Guillaume, lors de ce second voyage, racontée par la Chronique et par Robert Wace, doit peut-être s'appliquer au premier. Il est probable qu'il y a ici confusion.

Digitized by Google

cidé à prendre les assiégés par la famine, et comme assuré du succès, il était là tranquillement, rapporte son historien, comme à une fête [1].

Elle dut être un peu troublée par les injures et les quolibets que les Arquois, du haut de leur citadelle, lançaient au fier Bâtard. Au siége d'Alençon, on lui avait crié du haut des murs : *La pel, la pel al pautonier!* La peau, la peau au pelletier [2]! par allusion au quartier des pelletiers de Falaise qu'habitait la famille de sa mère, et au métier qu'elle y exerçait. Le mot avait fait fortune. Les Arquois le lui jetèrent de nouveau à la tête : *La pia! la pia!* La peau! la peau! lui criaient-ils [3]. On ne dit pas si Guillaume, rouge de colère, comme au siége d'Alençon, jura par

[1] « Qualiter otium aliquod jocundum celebrari solet. » — Guill. de Poitiers, p. 185.

[2] Robert Wace.

[3] *Il a la pia! Il a la pia!* crient encore, de nos jours, dans Arques et à Dieppe, les enfants, lorsqu'ils poursuivent de leurs huées un ivrogne ou quelque misérable vagabond, dans les rues. (Voir *Promenades autour de Dieppe*, 1838, p. 36.) — Ce souvenir traditionnel nous a autorisé suffisamment, je pense, à prêter aux assiégés d'Arques le bon mot des assiégés d'Alençon.

Digitized by Google

la splendeur de Dieu (c'était son juron favori), qu'ils le lui paieraient.

Cependant, la faim commençait à se faire sentir dans le château. Aux cris, à l'humeur joviale des assiégés, avaient succédé le silence et l'abattement. Des messages furent envoyés au roi de France pour lui faire connaître la position du comte d'Arques et des soldats français qu'il avait introduits dans la place; on le pressait de leur porter secours et de sauver le comte une seconde fois. Le roi Henri, soit que la présence du duc Guillaume devant Arques lui fît envisager cette expédition sous un jour moins favorable que la première, soit qu'il fût détourné par d'autres desseins, se montra sourd à ces instances; les prières réitérées du comte d'Arques et de l'archevêque de Rouen restèrent inutiles.

Guillaume d'Arques put, dès-lors, calculer le moment où lui, sa femme, ses enfants, les chevaliers qui l'avaient suivi, les soldats du roi de France, allaient tomber à la merci du vainqueur irrité. Ce moment ne pouvait être éloigné. « Il « reconnaît enfin, avec angoisse, dit Guillaume « de Poitiers, que l'ambition d'enlever sa prin-

Digitized by Google

« cipauté à son seigneur est une mauvaise con-
« seillère ; que violer son serment et sa foi est
« une iniquité et presque toujours un malheur ;
« que le mot de paix est doux et flatteur, et la
« chose plus agréable et plus salutaire encore ;
« il est tout le premier à blâmer son trop auda-
« cieux dessein, sa résolution insensée, sa cala-
« miteuse action. »[1] Ces réflexions étaient un peu tardives et dictées, dans tous les cas, par la nécessité. Le duc Guillaume ne s'y montra pas pourtant entièrement insensible. Des ouvertures lui ayant été faites par le comte, il consentit à lui accorder les membres et la vie sauves[2], ainsi qu'à la garnison. Guillaume d'Arques devait rendre immédiatement le château, et se livrer, du reste, à la discrétion du vainqueur.

En vertu de cette convention, les portes de la citadelle furent ouvertes[3]. On en vit bientôt

[1] Page 185.

[2] « Vita et membris reservatis. » — Guill. de Malmesbury, l. III.

[3] Cet événement eut lieu en 1053. Mon savant confrère et ami M. Auguste Leprevost, suppléant au silence des historiens normands, a très bien établi cette date dans ses notes sur le *Roman de Rou* (voir t. II, pages 9 et 14); nous y renvoyons le lecteur.

Digitized by Google

descendre, à pas lents et se soutenant à peine, ses faméliques défenseurs. Mais laissons parler le chapelain du duc Guillaume, témoin sans doute de cette scène, qu'il a racontée dans un langage si énergique et si pittoresque :

« Et voilà un triste spectacle, une fin misérable! Ces cavaliers français, naguère si fiers « et si fameux, voilà que, mêlés aux Normands, « ils se dérobent, autant que les forces le leur « permettent, la tête basse de honte et d'épuisement; les uns, suspendus sur des juments « faméliques, qui peuvent à peine faire sonner « la corne de leurs pieds ou soulever la poussière; « les autres, ornés de bottes et d'éperons, s'avancent dans un équipage inaccoutumé, presque tous portant, sur leur dos voûté, la selle « de leurs chevaux, quelques-uns se portant à « peine eux-mêmes. C'était pitié de voir défiler, « à leur tour, les hommes de pied, tant leur « misère éclatait sous des formes variées et « dégoûtantes. » [1]

Le comte, escorté de sa femme et de ses

[1] Guillaume de Poitiers, p. 186.

Digitized by Google

enfants, les précédait, blême de faim et la peau collée sur les os [1].

Le duc Guillaume exigea du comte d'Arques qu'il sortît de la Normandie, pour n'y jamais rentrer. Il lui enlevait son château, son comté, ses honneurs, ses biens; à ce prix, il lui permettait de vivre. Guillaume d'Arques partit pour le Ponthieu, avec ses enfants et sa femme. Il était sûr d'y trouver une douce hospitalité auprès du comte Gui, son beau-frère; mais se croyant, sans doute, encore trop près du duc Guillaume, il continua sa route et se rendit dans le comté de Boulogne, où le comte Eustache le reçut dans sa famille, et s'empressa de fournir à tous ses besoins [2].

Si nous nous en rapportons au chapelain du duc, celui-ci n'aurait pas toujours tenu rigueur à Guillaume d'Arques. Prenant en pitié sa longue infortune, il lui aurait rendu une partie de ses biens, et lui aurait même permis de rentrer en

[1] « Fame tabidus et vix ossibus hærens. » — Guillaume de Malmesbury, l. III.

[2] « In ejus familiâ victum et vestitum percipiens. » — Guillaume de Jumiéges, l. VII, c. VII.

Digitized by Google

Normandie. Cette assertion s'éloigne tellement du témoignage des autres historiens normands, même contemporains, qui font mourir Guillaume d'Arques en exil[1], que nous croyons devoir en rapporter ici les termes textuels :

« Le duc, touché de compassion pour son in-
« fortune, ne voulut point accabler par un sort
« trop affreux son ennemi exilé et pauvre; mais,
« lui accordant son pardon, il lui rendit, avec
« de vastes possessions d'un revenu considérable,
« une patrie; estimant qu'il valait mieux se sou-
« venir qu'il était son oncle, que de poursuivre
« en lui un adversaire. »[2]

Quoi qu'il en soit du dire de Guillaume de Poitiers, si le duc Guillaume fut effectivement pris de ces sentiments de clémence, il est avéré, du moins, qu'il ne rendit jamais à l'exilé son comté d'Arques et moins encore son château, et que,

[1] « Eustachium Boloniæ comitem expetiit... et usque ad mortem « suam extorris remansit. » — Guillaume de Jumiéges, l. VII, c. VII.

[2] « Miserans infortunia hujus, noluit extorrem et inopem casu « magis pudendo excruciari, sed cum gratiâ et possessionibus « quibusdam atque multorum redituum, patriam ei concessit, « æstimans rectum potiùs in eo patruum reminisci, quàm adver- « sarium insectari. » — P. 186.

Digitized by Google

s'il y donna cours, ce ne fut que long-temps après ces événements, et lorsqu'une suite considérable d'années, ses victoires, sa haute prospérité, en eurent affaibli le souvenir et l'amertume [1].

Cela est si vrai, que le duc Guillaume ne crut pas sa victoire complète et ses justes ressentiments satisfaits, par la prise de possession du château d'Arques et par la soumission et l'exil de son vassal. Il lui restait à atteindre l'archevêque Mauger, l'instigateur, le conseiller, le complice du comte d'Arques. Il ne crut rien fini qu'il n'eût fait payer à l'ambitieux prélat les jours sans repos et les nuits sans sommeil qu'il lui avait fait passer.

Quelques difficultés qu'eût présentées l'expulsion de Guillaume d'Arques de sa forteresse, celle de son frère Mauger, de son siége archiépis-

[1] Le seul indice que j'aie rencontré à l'appui du dire de Guillaume de Poitiers, est la signature du comte d'Arques Guillaume, « *signum Willelmi comitis Archarum* », apposée sur une charte délivrée, en 1096, par le duc Robert-Courte-Heuse, en faveur de l'église de Rouen. Guillaume d'Arques, si cette signature le concerne bien, devait être, à cette époque, extraordinairement âgé.

Digitized by Google

copal, en offrait peut-être de plus grandes encore. C'étaient d'autres armes qu'il fallait employer, d'autres combats à soutenir. Le duc Guillaume ne faillit pas à la peine; mais, au moment où il commençait à cerner son ennemi et à l'étreindre de ses bras vigoureux, le roi de France lui fit encore une fois lâcher sa proie.

Quoique le roi Henri eût refusé de secourir le château d'Arques, il ne vit pas moins avec un vif déplaisir succomber cette forteresse et son propriétaire chassé de la terre de Normandie. Il en avait frémi d'indignation, dit un chroniqueur normand, « *indignatus infremuit* »[1]. Henri, soit pour venger son allié, soit pour servir sa haine et son ambition, soit qu'il y eût été entraîné par l'archevêque Mauger et par quelques autres seigneurs normands, fit un appel aux armes à ses feudataires et vassaux, et leur donna rendez-vous sur les marches de Normandie, pour entrer dans cette province, en écraser le chef, et la faire passer enfin sous la domination des monarques français. La quantité innombrable

[1] Orderic Vital, l. 1, p. 372.

Digitized by Google

de chevaliers et de soldats, accourus de tous les points de la Bourgogne, de l'Auvergne, de la Gascogne, de la Bretagne, de la France[1], pour se ranger sous ses drapeaux, était de nature à nourrir et à justifier de si hautes prétentions. Jamais peut-être la Normandie n'avait été exposée à un plus grand péril.

Le roi de France, pour diviser et affaiblir les forces de son ennemi, qui n'étaient pas en proportion avec les siennes, sépara son armée en deux corps. Il mit à la tête du premier, son frère Eudes, ayant sous lui Raoul de Mondidier et le beau-frère de Guillaume d'Arques, le comte de Ponthieu, Gui. Lui-même prit le commandement du second. Le premier corps devait opérer par la rive droite de la Seine; le second, par la rive gauche.

Le duc Guillaume, qui, de son côté, avait assemblé ses chevaliers, suivit le mouvement des armées ennemies. Roger de Mortemer et Robert comte d'Eu, reçurent l'ordre de se porter avec les chevaliers du pays de Caux,

[1] Guillaume de Poitiers, p. 186.

Digitized by Google

du Vexin et du Talou, plus intéressés encore à défendre cette partie de la Normandie, au-devant d'Eudes et du comte de Ponthieu.

Quant à lui, il prit le commandement des troupes qui étaient opposées à celles du roi de France. Tandis que le duc Guillaume manœuvrait appuyant sa gauche à la Seine et sa droite à la rivière d'Eure, pour interdire le passage au roi Henri, les Français, commandés par Eudes, avaient franchi le faible obstacle de la Bresle auprès d'Aumale, et se portaient au cœur de la Haute-Normandie. Ils étaient entrés dans Mortemer, menaçant déjà la place forte de Drincourt[1], lorsque le corps d'armée chargé de les observer, et qui comptait dans ses rangs, sans parler de ses deux généraux, les Gautier Giffard, les Hugues de Gournai, les Gautier Crepin, les Hugues de Monfort, la fleur des chevaliers de Normandie, les surprit dans leurs cantonnements. Une bataille sanglante eut lieu dans les plaines de Mortemer (novembre 1054). Les Normands remportèrent une victoire complète.

[1] Depuis nommé Neufchâtel.

Digitized by Google

Un des généraux ennemis, le beau-frère de Guillaume d'Arques, le comte de Ponthieu, y fut fait prisonnier.

Le duc Guillaume apprit cette grande nouvelle le soir même, tant le cavalier chargé de la lui apporter avait fait diligence : on en sema aussitôt le bruit dans le camp du roi, où elle jeta le trouble et la confusion. Au milieu de la nuit, le roi Henri fit commencer la retraite. A quelques jours de là, le sol normand était purgé de la présence des Français.

Le duc Guillaume ne faisait que changer de combat; d'un ennemi il passait à un autre : c'était maintenant le tour de l'archevêque Mauger. Une lutte corps à corps allait commencer. Le frère de Guillaume d'Arques était mieux défendu par son surplis et par son bâton épiscopal, que celui-ci ne l'avait été par les remparts de sa citadelle et par les lances de ses chevaliers. Il était sous la puissance et sous la protection ecclésiastiques; il fallut de longues négociations, de puissants efforts pour l'ébranler sur son siège et l'en arracher. Si l'archevêque de Rouen n'eût eu à se reprocher que ses intrigues politiques,

Digitized by Google

que son ancienne opposition au mariage du duc Guillaume avec Mathilde de Flandre, ses coévêques et la cour de Rome ne se fussent peut-être pas prêtés à devenir les instruments des ressentiments de Guillaume; mais Mauger n'avait aucune des vertus du prêtre. A une époque où la simplicité et la rigidité de mœurs, dans les cloîtres comme sur le siége épiscopal, brillaient de tout leur éclat, lui, dédaignant les vertus et l'esprit de son siècle et de son caractère, se faisait remarquer par son faste, par son orgeuil, par son impudicité, se livrant à toutes les voluptés de la chair et de la table[1], spoliant les trésors de son église pour satisfaire à ses plaisirs et à ses prodigalités.[2] C'étaient des armes puissantes dans la main de Guillaume; il sut en faire usage. Sûr de l'appui du clergé normand et de l'assentiment de Victor II, ce pape si religieux et si sévère, il assembla un synode général

[1] « Voluptatibus carnis mundanisque curis indecenter inhæsit. » — Orderic Vital, l. v, p. 566.

[2] « Nec modum posuit largitioni, donec sedes metropolitana « omni ferè ornamento caruit et thesauro. » — Guillaume de Poitiers, p. 194.

Digitized by Google

dans la ville de Lisieux (1055); et, là, après avoir exposé la conduite criminelle et irréligieuse de Mauger, et avoir donné lecture du décret du pape, il le fit déposer solennellement par les évêques.

Mauger fut chassé de la Normandie, et relégué dans l'île de Jersey. Comme son frère, Guillaume d'Arques, il devait mourir misérablement en exil.

Le triomphe du duc Guillaume était complet : le château d'Arques était dans ses mains, et ses deux ennemis dans la poussière.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME.

Du vicomte d'Arques, Guillaume fils de Gaufrid. — Aventure de Robert-le-Diable au château d'Arques.

Le vicomte d'Arques n'avait pas fait cause commune avec son seigneur ni participé à sa punition, car plusieurs actes du temps nous signalent sa présence en Normandie et même à la cour du duc Guillaume, après l'expulsion du comte. Ce n'était pas ce

Digitized by Google

Gozelin, le fondateur du monastère du mont Sainte-Catherine de Rouen et l'auteur des poids et mesures normands, dont nous nous sommes occupés dans le premier chapitre de cet ouvrage; il était mort depuis plusieurs années. Ce n'était pas même son gendre et successeur Gaufrid, qui l'avait suivi de près dans le tombeau; à moins que, à l'exemple de tant de chevaliers normands, caché dans l'ombre d'un cloître, il n'eût laissé effacer, presque aussitôt, son nom et son souvenir; car nous ne les revoyons plus nulle part.[1] La vicomté d'Arques était alors possédée par le petit-fils de Gozelin, par Guillaume d'Arques[2], celui qui fit entrer sa fille dans la maison de Tancarville, et que nous avons mentionné ci-devant. (Page 19.)

[1] Une charte de l'abbaye de Jumiéges, délivrée de l'an 1045 à l'an 1048, parle d'un certain Gaufrid, fils de Goscelin, qui vient d'embrasser la vie monastique dans cette maison. Ce qui pourrait achever de faire supposer qu'il s'agit ici de notre vicomte Gaufrid, c'est que cette charte est signée par son seigneur Guillaume le comte d'Arques.

[2] La ressemblance complète de nom a fait souvent confondre ce personnage avec le comte d'Arques, Guillaume, le fils du duc Richard II; c'est une erreur dans laquelle il était facile de tomber, et qui a été rarement évitée.

Digitized by Google

La chute du comte d'Arques dut favoriser l'élévation du vicomte ; car le duc Guillaume laissa dans la main de celui-ci l'administration du comté et la garde du château d'Arques. Le Talou ne devait plus avoir de comte : le duc Guillaume était payé pour ne pas renouveler la faute qu'il avait commise en élevant si haut un de ses proches.

Héritier des biens, et en partie de la piété de son grand-père Gozelin, Guillaume d'Arques fit plusieurs donations au monastère du mont Sainte-Catherine de Rouen, où reposaient les cendres de son aïeul, qui l'avait fondé. Il lui concéda des terres à Monville, en échange desquelles il reçut des moines un excellent cheval et bon nombre de deniers d'argent. [1]

Le vicomte d'Arques, homme de guerre et de voyage, aimait, à ce qu'il paraît, les chevaux. Ce fut encore un cheval qu'il exigea de l'abbé du même monastère, lors d'une transaction du même genre : on lui donna, cette fois, un

[1] « Pro uno equo optimo ac denariorum non parvo numero. » — Cartulaire de l'abbaye du mont Sainte-Catherine.

Digitized by Google

coursier de la valeur de sept livres : « *A domno abbate unum equum de septem libris accepit.* »[1]

Guillaume d'Arques ne se montra pas aussi bienveillant envers une autre abbaye normande, celle de Fécamp. Profitant de l'absence du duc Guillaume, alors occupé à la conquête de l'Angleterre, il s'était permis de vexer les bons moines de Fécamp, et de faire main-basse sur quelques-uns de leurs revenus. Une occasion se présenta bientôt pour eux de se faire rendre justice.

Guillaume, que nous n'appellerons plus que Guillaume-le-Conquérant, revenait triomphant d'Angleterre. Il était entré dans Fécamp, aux acclamations du peuple. Ces armes, cet étendart d'Harald béni par le pape, ces vases d'or et d'argent, ces cornes à boire toutes garnies d'or, ces beaux jeunes hommes de l'Angleterre aux longs cheveux blonds, cette foule de chevaliers revêtus de manteaux resplendissants d'or, à leur tête le duc Guillaume brillant de jeunesse et de gloire ; ces trophées, cette pompe, les ravis-

[1] Cartulaire de l'abbaye du mont Sainte-Catherine.

Digitized by Google

saient d'admiration. C'est au milieu de ce cortége que Guillaume venait célébrer la Pâque dans l'église de l'abbaye de Fécamp. Le conquérant de l'Angleterre alla se placer modestement parmi les chœurs des ordres religieux ; les chevaliers et le peuple remplissaient le reste de la basilique ; il leur avait enjoint de faire trève à leurs réjouissances pour assister à cette auguste cérémonie.[1]

Un monarque si pieux ne pouvait être insensible aux plaintes des religieux de son abbaye de Fécamp ; ils lui adressèrent la supplique suivante, par l'organe de leur abbé :

« A son seigneur très-doux, très-chéri, Guil-
« laume, par la grâce de Dieu, roi des Anglais,
« que Dieu élève entre mille et auquel il accorde
« la santé pendant de nombreux jours, à celui
« qui, sous l'œil du souverain appréciateur du
« juste, étend sa justice sur ses sujets, le
« peuple de Fécamp.

« Si ce n'était vous déplaire et vous imposer

[1] « Humiliter adstans ille choris ordinum religiosorum, ludicra « intermittere, concurrere ad divina militum plebisque turbas « coëgit. » — Guillaume de Poitiers, p. 211.

Digitized by Google

« une trop lourde charge, nous vous exposerions au long les infortunes qui pèsent sur nous. « Sachez que nous avons surtout à nous plaindre « de votre vicomte d'Arques, qui porte la main « et le trouble sur tout ce qui nous appartient et « dont nous ne pouvons arracher aucune justice. « Chaque jour il écorche vos pauvres, je dis « vôtres et non nôtres, parce que cette abbaye « est vôtre et que j'en suis seulement le gardien « et ne puis tolérer sa ruine. Or donc, prenez-la « en garde comme vôtre et ne la livrez pas à une « domination étrangère. »

Ici l'abbé énumère une longue suite de griefs; il termine en ces termes :

« C'est de tous ces maux, et de bien d'autres « encore, que moi et vos prébendiers nous « sommes quotidiennement affligés et gémissants, attendu surtout que nous ne pouvons « remplir en paix le service de Dieu. Nous désirons que nos plaintes obtiennent enfin une « solution de votre clémence. A cette fin, portez-vous bien, prospérez, vivez heureux dans les « siècles. »[1]

[1] Martène, *Thesaurus novus*, t. 1, col. 198.

Digitized by Google

Tout porte à croire que Guillaume-le-Conquérant fit droit aux doléances des bons moines de Fécamp ; car il aimait la justice pour tous, et plus encore pour les hommes d'église, et savait la rendre. N'avait-il pas reçu, d'ailleurs, dix livres de deniers et un cheval de cent sous pour confirmer la donation d'une des propriétés qu'on voulait leur extorquer ?[1] Le cheval des moines de Fécamp avait fait trop bon service au vainqueur d'Hastings, pour qu'il ne leur fît pas rendre justice.

Si Guillaume-le-Conquérant n'éclaircit pas immédiatement ce que ces plaintes pouvaient avoir de réel, il put s'en expliquer, quelques mois après, dans Arques, avec son vicomte lui-même. En effet, de fâcheuses nouvelles étant survenues d'Angleterre, le roi, après avoir confié le gouvernement de la Normandie à sa femme Mathilde et à son jeune fils Robert, auxquels il avait adjoint quelques prélats et barons, était parti pour Arques. A quelques heures de là,

[1] « Acceptis vos a nobis decem libris denariorum et uno equo « centum solidorum. » — Martène, *Thesaurus novus*, t. I, col. 198.

Digitized by Google

le 6 décembre (1067), à la première veille d'une nuit glaciale, il livra sa voile au vent du sud, à l'embouchure de la Dieppe; le lendemain matin, après une rapide traversée, il touchait au rivage opposé.[1]

Le vicomte d'Arques, quelles qu'eussent été la nature et la gravité de ses torts envers l'abbaye de Fécamp, et quelque jugement qu'en eût porté Guillaume-le-Conquérant, ne paraît pas avoir encouru, à raison de ces griefs, la disgrâce de son seigneur; puisque ce prince le recevait, assez peu de temps après, dans son palais de Rouen, et, là, lui faisait apposer sa signature à la suite de la sienne, sur une charte qu'il délivrait en faveur du monastère anglais de Saint-Augustin de Cantorbéry.[2]

Guillaume d'Arques figure dans un autre acte émané de Guillaume-le-Conquérant, et où il joue un rôle, à titre de partie intéressée.

[1] « Deinde, sextâ nocte decembris, ad ostium amnis Deppæ ultra « oppidum Archas, accessit; primâque vigiliâ gelidæ noctis austro « vela dedit; et manè portum oppositi littoris (quem Wicenesium « vocitant) prosperrimo cursu arripuit. » — Orderic Vital, l. IV, p. 509.

[2] *Historiæ anglicanæ Scriptores X*, col. 2129.

Digitized by Google

Le vicomte Gozelin, dans sa charte de fondation de l'abbaye du mont Sainte-Catherine, avait stipulé le don de l'île d'Oissel, auprès de Rouen. Cinquante ans s'étaient écoulés sans que les moines eussent été troublés dans leur jouissance, lorsque Gislebert, évêque d'Evreux, dit La Grue, petit-fils du vicomte Gozelin et frère de Guillaume d'Arques, s'avisa de leur en disputer la propriété. La cause fut déférée au plaid du roi. Le jour de Pâques donc (le 30 mars), l'an 1080, en présence du roi Guillaume, de la reine Mathilde, de leurs fils Guillaume et Robert, de plusieurs archevêques et évêques, et d'un grand nombre de barons, composant la cour du roi, la cause fut entendue. Guillaume d'Arques, qui était présent, déclara que la donation avait eu lieu en effet, qu'il y avait été témoin, et qu'il était prêt à l'affirmer par serment. Son frère, l'évêque Gislebert, n'ayant pas voulu accepter le serment, le roi, d'après le jugement de sa cour, déclara la donation bonne et valable [1].

[1] Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen.

Il est à remarquer que plusieurs prélats et seigneurs étrangers à la Normandie, tels que les archevêques de Bourges et de

Digitized by Google

Nous avons perdu de vue quelques instants le château d'Arques; un acte du même cartulaire auquel nous devons le souvenir du plaid ci-dessus, va nous y ramener. Il s'agit d'une concession faite par l'abbé du monastère du mont Sainte-Catherine à un certain chevalier. Elle est ainsi conçue :

« L'abbé Rainier et ses moines ont livré à « Honfred, chevalier, fils du prêtre Revedre, « le terrain pour bâtir une maison dans le châ- « teau d'Arques (*in castello Archensi*), sous la « condition que, après sa mort, ce terrain revien- « dra libre aux moines, ainsi que la maison, et « en outre, il a promis de donner, sur son re- « venu, 40 sous, pour le salut de son ame, et « qui plus est, il s'est affilié à nous par asso- « ciation fraternelle (*in fraternitatis consor- « tio sese mancipavit*). Témoins Bernard fils

Vienne en Dauphiné, le comte de Ponthieu, assistèrent à ce plaid et prirent part au jugement.

Nous donnons, parmi les *Pièces justificatives*, cette pièce, d'un si haut intérêt pour apprécier la manière de procéder à la Cour des ducs de Normandie et rois d'Angleterre, au XIe siècle.

Digitized by Google

« d'Hermer, Ansfred le cuisinier, Gozelin le « portier[1]. »

Doit-on entendre par ces mots, « *in castello Archensi* », l'enceinte même du château d'Arques? Nous ne le pensons pas. A quel titre les moines du mont Sainte-Catherine de Rouen eussent-ils pu faire acte de propriété dans le château d'Arques? Guillaume-le-Conquérant eût-il souffert, d'ailleurs, qu'un chevalier particulier vînt s'établir dans sa forteresse ducale et y bâtir? Nous croyons que les moines ont désigné, par figure, la partie pour le tout, et que c'est de la ville d'Arques qu'ils ont entendu parler. Nous pourrions citer de nombreux exemples semblables pris dans nos anciens historiens normands. Tout ce que nous pourrions admettre, c'est que le terrain concédé était situé dans le périmètre de la place d'armes tracé par le duc Guillaume lors du blocus du château; ce qui aura pu autoriser, à la rigueur, le rédacteur de la charte à employer l'expression dont il s'est servi. Cet acte doit appartenir à l'année 1075; il ne saurait lui être

[1] Acte 80, page 36.

Digitized by Google

postérieur dans tous les cas, l'abbé Rainier, au nom duquel il est fait, étant mort dans cette année même.

C'est à peu près vers ce temps que vient se mêler, pour le château d'Arques, à ces traditions contemporaines, une aventure d'un caractère moins authentique sans doute, mais que, narrateur scrupuleux, et pour nous conformer au rôle de chroniqueur, que nous avons en quelque sorte adopté, nous ne devons pas passer sous silence.

Qui n'a entendu parler de Robert-le-Diable, de ce héros mi-fabuleux, si populaire en Normandie au moyen-âge et encore de nos jours, et auquel la lyre du compositeur allemand vient de donner un nouveau baptême de célébrité ? [1] C'est au château d'Arques que les poètes et les romanciers normands placent l'une des scènes les plus pathétiques et les plus touchantes de la vie de ce mystérieux personnage.

[1] Nous avons cherché à démontrer, dans la notice historique placée en tête du *Miracle de Notre-Dame de Robert-le-Diable*, que ce personnage n'est autre que Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume-le-Conquérant.

Digitized by Google

Robert, après s'être livré à toute la perversité de son caractère infernal, tourmenté, ivre de ses excès, de ses fureurs, de ses crimes, ne sachant plus à qui s'en prendre, dans sa rage, apprend que la duchesse de Normandie, sa mère, est au château d'Arques. Il veut pénétrer le fatal secret de sa destinée; il y vole, il entre, l'épée nue à la main, les yeux enflammés; tout fuit à son aspect. Sa mère seule se présente devant lui. Ce monstre si furieux, si sanguinaire, un mot de sa mère le désarme; la voix de sa mère l'a attendri, la raison et la vertu ont repris sur lui leur empire, il reconnaît ses fautes, et tombe à ses pieds.

Voici de quelle manière l'auteur du mystère qui porte le nom de Robert-le-Diable, a retracé cette scène, qui, si ce n'est pour la forme, pour le fond du moins, et pour la beauté et le pathétique de la situation, n'a certainement pas son égale dans le libretto de l'opéra moderne :

ROBERT.

Dieu gart amis, dy, sanz sejour (*détour*),
Où va ce chemin que tu tiens?

Digitized by Google

C'est, je demande, dont tu viens
Par cy, endroit?

LE VALLET.

Je vien du chasteau d'Arques droit,
Sire, où diner doit la duchesse;
Pour elle y a de gens grant presse,
Je vous promet.

ROBERT.

Et sees tu sé le duc y est?
Di, chier compain.

LE VALLET.

Il ny est pas, j'en suis certain.
Il s'en est alez en riviere;
Mais il y revenra arriere,
Jà sur le tart.

ROBERT.

Bien. A Dieu, amis, qui te gart!
Et je la voie ne fineray
Tant qu'à ma mère parleray
Comment qu'il voise.

PREMIER ESCUIER A LA DUCHESSE.

Richart, nous aurons partant noise
Je voy venir vestu de fer
Robert, c'est un diable d'enfer
Non pas un homme.

Digitized by Google

DEUXIEME ESCUIER.

Maugré! Par saint Pierre de Rome
Puis qu'à ci venir le voy tendre
Je m'en vois, sanz le plus attendre,
Hors de ses mains.

PREMIER ESCUIER.

Et j'aussi n'en feray pas mains;
Jouer il vueil d'une retraicte,
Il vient l'espée nue traicte
Pour bien n'est pas.

LA DAMOISELLE.

Or tost, chiere dame, bon pas
En vostre chambre vous boutez,
Ou finée estes, n'en doubtez
Vez la vostre filz qui ci vient:
L'espée nue en son poing tient;
Regardez, que chascun le fuit!
De ça en un autre refuit
Me vois bouter.

ROBERT.

Certes or voy-je sanz doubter
Que le monde me het à mort.
Et si fait Diex, il n'a pas tort.
Chascun me fuit, chascun m'eslongne,
Honte avoir doy bien et vergongne
Des granz mesfaiz et des meschiez
Que je sui de faire entechiez.

Digitized by Google

Nis ma mere me fuit, de quoy
J'ay dueil ; dame parlez à moy
Et gardez que plus me fuiez.
Je vous demant que me diez
Sé savez dont ce peut venir
Que je ne me puis abstenir
De mauvaistié, tant m'en sens plain,
Je croy qu'aucun pechié vilain
En mon pere ou en vous éustes
A l'eure que me concéustes
Dont ce me vient.

LA DUCHESSE.

Filz, puis que dire le convient
Sachiez de moy vint li pechiez
Pour Dieu la teste me trenchiez
Isnel le pas (*promptement*).

ROBERT.

Mère, ce ne feray-je pas.
Mauvais sui trop, mais je seroye
Pires encor sé vous féroye ;
Mais dites moy pour quel pechié
Je sui de mal si entechié
Je vous empri.

LA DUCHESSE.

Biau filz, voulentiers, sans détri.
Quant espousé m'ot vostre père

Digitized by Google

Je fu lonc temps sanz estre mère
Et sanz enfant nul concepvoir
Dont souvent me courrouçay, voir.
Et tant q'une foiz en mon lit
Où me gisoie par delit
Pour ce que seule me vi estre,
Par ire dis : puis que Dieu mettre
Ne veult enfant dedans mon corps
Sy li mette le dyable lors.
A celle heure, à celle foiz
Revint vostre pere du bois,
Qui me trouva toute esplourée.
Et li proudons sans demouree
Pour moy courroucee apaisier
Me prist doulcement à baisier.
Et la fustes vous engendré.
De voir dire ne me tendré.
Toutesvoies comme homme sage
Pria Dieu, de devot courage
Que sil avenoit quil eust
Engendré fruit qui li pléust,
Que tel le feist, ains sa fin,
Qu'amer péust Dieu de cuer fin ;
Et li servir si bonnement
Qu'en gloire pardurablement
Regnast ; ce fut doulce parole :
Mais je, comme desvee et fole
Dis : « Mais qu'au dyable puis-t-il estre,
« Quant Dieu ne sen veult entremettre
« Que de vous puisse enfant avoir,
« A li le doing. » De cela voir,

Digitized by Google

Estes, selon m'entencion,
De si male condicion
Comme vous estes.

ROBERT.

Ha, sire Dieu! grace me faictes,
Sé je ne met remede en moy,
En grant aventure me voy
D'estre dampné sanz finement.
L'anemi ne tent nullement
Qu'à ce que m'ame pust avoir;
Mais, sé puis il y fauldra voir;
Car je ne dormiray bon somme
Jamais tant que seray à Rome
Et qu'au pape seray confés
De touz mes pechiez et meffaiz.
Repentence le cuer me serre
De ce qu'ay tonzjours éu guerre
Aux sains preudommes, or men poise.
Si vous pri, dame, ains que m'en voise
Que vous me saluez mon pere.
C'est droiz que mes mesfaiz compère (*compense*),
Sil m'a forbani, ne men chant,
J'ay plus chier souffrir froit et chaut,
Et mesaise assez, pour acquere
Paradis, que je n'ay sa terre.
Adieu ma mère.

LA DUCHESSE.

Ha biau filz! en douleur amère
Desoresmais pour toy seray
Lasse! dolente que feray

Digitized by Google

Je pers mon filz, je pers ma joie.
Ne cuit que jamais plus le voie.
Bien fui despite et orgueilleuse,
Bien fui mauvaise et oultrageuse
Quant à lennemi don en fis.
Ha ! mes amours et mon chier filz !
Sé pour ce n'avez de moy cure
Vous avez raison et droiture
Sé Dieu m'avient ! [1]

C'est ainsi que le souvenir de Robert-le-Diable, de ce singulier héros normand, se rattache

[1] Dans le roman en vers de *Robert-le-Dyable*, qui est antérieur au mystère, la même aventure est ainsi narrée :

Jà avient puis qu'il ert un jor
El chastel d'Arces a sejor
Où la ducoisse estoit venue
Et li dus ot cour tenue.
. . . . . .
Robert dessent et si esgarde
Sus et jus parmi l'estre
Et chà et là, destre et senestre,
Ne voit nul lieu feme ne home,
Son escuier apèle et nome
Quil viegne son cheval prendre,
Mais longuement i peut atendre
Ançois que nus venir i ost,
Car moult redoutent son acost.
. . . . . .
Or en jure Robert moult fort
Les claus, la croix et la mort
Et la naissanche Jhesu-Crist,
Qui le mont estora et fist,
Que jamais jor joie n'aura
Jusc' à cel eure qu'il saura
Porcoi a si mal home esté.
Ni a puis gaires aresté
Tout droit en la chambre sen vait
Sor sa mère s'espée trait
Clere et tranchant trestoute nue ;
Elle est encontre lui venue,
As piés son fil se lait chéir,
Car moult redoute son morir :
Fieus, fait ele, que veus tu faire,
Por quel mesfait, por quel afaire
Me veus tu livrer à martire ?
Dist Robert : tost vous esteut dire
Ou tost hastivement morés,
Que vous plus vivre ne porés,
Se vous esraument ne me dites
Pourcoi je sui si ypocrites,
Et si plain de male aventure
Que veir ne puis créature
Que à Dieu mout mal ne fache.
Fieus, dist la mère, Dieu ne plache
Que je la verité te conte ;

Digitized by Google

à l'histoire du château d'Arques, et lui prête une couleur si originale et si mystérieuse.

Car à grant deul et à grant honte
M'ochiroies quant le sauroies,
Que ja merchi de moi n'auroies.
Robert respont : garde n'avés
Puisque vous le voir en savés
Si le me contés esraument ;
Car, se vous i mentés gramment,
Ceste épée tranchant et bele
Feraie boivre en vo cervelle.
Sa mère, qui fu en fréour,
Li raconte, par grant paour,
De sa naissanche toute l'eure ;
En la fin li dist et descoure
C'aine ne sot tant à Dieu proier
Que d'enfant li vausist aidier,
Et puis en requist le diable ;
Vérités est, ne mie fable,
Que lui meismes li dona
Si tost con l'en araisona;
Por chon ne peut il faire bien
Que Dieus n'a en lui nule rien ;
Car d'enfer vient où li mal sont,
Li mal qui en vient l'à r'iront.
Biaus fieus, ne te sai plus que dire.

Quant Robert l'ot si ot grant ire
De chou que sa mère li conte,
A grant deul moult et a grant honte;
Il en pleure moult tenrement,
L'ewe li file espessement
Des ieus tout contre val la fache
Qu'il avoit plus clere que glache;
A grant flos en issent les larmes :
Mère, fait-il, or est li termes
Que de vous me convient partir
Ja, ce Dieu plaist, le vrai martir,
Diables en moi plus n'aura ;
Ja tant pener ne s'en saura
Qu'il mes en nule guisse
Ne puist avoir en son serviche;
D'un des siens li dessaissirai,
A l'apostoille m'en irai,
Isnele pas sans plus atendre,
Por aspre penitanche prendre
Des mesfais et des lais pechiés
Dont ai été tant entechiés.
Lors escout le bras et le poing,
S'espée rue de lui moult loing ;
. . . . . .

Digitized by Google

L'ancienne Poterne.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

Le duc [illegible] de Saint-[illegible] du [illegible] Flan[illegible] d'[illegible] du [illegible]

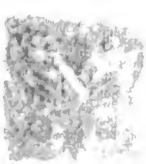

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

Le duc Robert donne le comté d'Arques à Hélie de Saint-Saëns son gendre; il trouve un asile auprès du vicomte d'Arques Guillaume. Le comte de Flandre Baudouin est blessé à mort sous les murs d'Arques. Bataille de Brenmule. Siége et prise du château d'Arques par Geoffroy Plantagenet.

Nous ne quitterons pas encore le héros normand dont nous venons de signaler la présence au château d'Arques, le duc Robert; mais nous allons le dépeindre sous des traits moins fantastiques, quoique poursuivi toujours par un mauvais génie.

Digitized by Google

De grands changements étaient survenus en Normandie. Guillaume-le-Conquérant n'était plus. Ce prince, à son lit de mort, avait fait un partage entre ses enfants : à l'aîné, notre duc Robert, il avait assigné la Normandie, l'apanage de ses pères ; au second, Guillaume-le-Roux, l'Angleterre, fruit de la victoire; au dernier, Henri, qui devait hériter un jour de tout, une partie de ses trésors. Ce partage n'en avait satisfait aucun. Robert aurait voulu placer sur sa tête la couronne d'Angleterre ; Guillaume-le-Roux ajouter à la sienne la couronne ducale de Normandie; quant à Henri, il frémissait de n'en porter aucune. La discorde et la guerre ne tardèrent pas à éclater entre eux. Guillaume-le-Roux, excité par les seigneurs anglais, dont les anciens manoirs et les domaines les attachaient encore à la Normandie, et par les seigneurs normands eux-mêmes, impatients de tout joug, et qui ne sentaient plus peser sur eux la main de fer de Guillaume-le-Conquérant, passa le détroit à la tête d'une puissante armée. Il descendit sur le rivage du Talou.

Etienne d'Aumale, le premier, se déclara pour lui et lui livra son château. Son exemple fut

Digitized by Google

imité par Girard de Gournai, par Robert comte d'Eu, par Gautier Giffard, par Radulf de Mortemer; « enfin, dit Orderic Vital, presque tous les « seigneurs qui habitaient au-delà de la Seine « jusqu'à la mer s'unirent aux Anglais, et reçurent « des mains du roi, pour fortifier leurs châteaux, « des armes, des soldats, et de grandes sommes « d'argent. »

« Alors le duc Robert, ajoute l'historien, « contre tant d'ennemis, chercha à élever une « barrière. Il fit épouser sa fille, qu'il avait eue « d'une courtisane, à Hélie, fils de Lambert de « Saint-Saëns, et lui donna en mariage, (*in ma-* « *riagio*), Arques, avec Bures et toute la pro- « vince environnante, afin qu'il résistât à ses en- « nemis et qu'il défendît le comté de Talou. »[1]

Hélie de Saint-Saëns s'acquitta en digne vassal de cette mission. Entouré de toutes parts d'ennemis, livré à ses propres forces, il sut se maintenir dans cette position difficile : la bannière de Normandie ne cessa pas de flotter sur les donjons des châteaux d'Arques, de Bures et de Saint-

[1] Orderic Vital, l. VIII, p. 681.

Digitized by Google

Saëns. En lui donnant sa fille et en l'élevant à la dignité de comte d'Arques, le duc Robert l'avait fait grand parmi les barons normands[1]; Hélie se montra non moins grand par son courage et par sa fidélité. Au milieu de tant de défections, de tant de trahisons, il donna un exemple à jamais mémorable. Les désastres du duc Robert, sa captivité, le triomphe de ses ennemis, rien n'ébranla sa constance : les fatigues, les périls, les confiscations, l'exil, la misère, il sut tout braver[2]. Le comté d'Arques n'était pas encore tombé dans des mains aussi nobles et aussi pures.

Le vicomte d'Arques, Guillaume, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, ne se montra pas moins fidèle envers le duc Robert. Vieux et dégoûté des grandeurs du monde et du métier des armes, il avait échangé la lance de chevalier contre la crosse abbatiale. Il était à la

[1] « Arcensem comitatum concedens inter præcipuos Normanniæ « barones illum promoverat. » — Orderic Vital, l. XI, p. 821.

[2] « Multa pertulit, labores videlicet ac exhereditationem, damna, « exilium ac multa pericula. » — Id., l. VIII, p. 681.

Digitized by Google

tête du couvent de Sainte-Marie-du-Pré[1], dans le bourg d'Emendreville[2], lorsqu'il donna au duc Robert une preuve non équivoque de son dévouement. Voici à quelle occasion :

Le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, qui commençait à cerner déjà de toutes parts le duc Robert, avait un parti puissant dans la ville de Rouen. Pour porter à son malheureux frère le dernier coup, il donna à ses partisans le signal de la révolte. Une sédition terrible éclata dans Rouen (1090). Le duc Robert, qui était enfermé dans le château de cette ville, en sortit, escorté de ses chevaliers, pour aller au secours des Rouennais qui lui étaient restés fidèles. Mais, dans cette confusion, craignant de s'engager parmi les combattants dans le dédale des rues, et cédant aux conseils de ceux qui l'entouraient, il tourna tout-à-coup bride et sortit de la ville. Ayant trouvé un bateau sur le bord de la Seine, il s'y embarqua tout tremblant, dit l'historien, « *trépi-*

[1] *Gallia Christiana*, t. XI, col. 240, E.

[2] Aujourd'hui le faubourg de Saint-Sever, à Rouen.

Digitized by Google

dus », et gagna le bourg d'Emendreville. Guillaume d'Arques le reçut dans son église de Sainte-Marie-du-Pré. Le prince, en sûreté dans cet asile, y attendit la fin de la sédition.

Cependant les événements se croisent et se précipitent. Guillaume-le-Roux et Robert se réconcilient. Robert part pour la Terre-Sainte; Guillaume-le-Roux meurt à la chasse, d'un coup de flèche. Henri, leur jeune frère, profitant de l'absence de son aîné, passe en Angleterre et se fait couronner roi. Robert, de retour de Judée, fait deux voyages en Angleterre pour réclamer, mais inutilement, sa couronne. Henri passe à son tour en Normandie, mais à la tête d'une nombreuse armée, et présente la bataille à son frère, sous les murs de Tinchebrai. Il remporte une victoire complète (1106); Robert tombe dans les mains du vainqueur. Henri envoya son prisonnier en Angleterre, où il devait traîner, dans les donjons de cette île, sous les verroux, vingt-sept années d'une vie longue et misérable.

Henri se montra moins cruel envers le fils de Robert, le jeune Guillaume Cliton. Ayant fait venir cet enfant, qu'on gardait dans le château

Digitized by Google

de Falaise, il le considéra quelque temps, et, comme l'enfant tremblait de peur, il lui fit quelques caresses et chercha à le rassurer. Craignant, s'il le gardait auprès de lui, dans le cas où il lui arriverait malheur, qu'on ne l'en accusât, pour écarter tout soupçon, il le remit au comte d'Arques, Hélie de Saint-Saëns, le gendre du duc Robert, afin qu'il prît soin de son éducation. Mais l'astucieux monarque ne tarda pas à se repentir de s'être désemparé du jeune Cliton; il résolut de l'enlever. Ce fut au vicomte d'Arques, Robert de Belcamp, sa créature, qu'il s'adressa pour cette expédition. Celui-ci étant arrivé à Saint-Saëns de bon matin, comme c'était le dimanche, les habitants, en allant à l'église, l'aperçurent, et, soupçonnant quelque mauvais coup, donnèrent aussitôt l'éveil au château. Hélie était absent, mais les personnes de sa maison coururent précipitamment à la chambre de l'enfant, l'enlevèrent de son lit et s'enfuirent chargés de ce précieux fardeau (1108).

Le fidèle Hélie les ayant rejoints, conduisit son jeune pupille hors de la Normandie, lui cherchant partout, dans les cours étrangères, des

Digitized by Google

défenseurs et des appuis. Enfin, il en trouva un dans Baudouin, comte de Flandre. Le comte, jeune, belliqueux, cédait-il à un simple entraînement de gloire militaire, jaloux qu'il était de rougir sa hache d'un noble sang[1], ou bien était-il mu par une ambition moins noble et moins désintéressée, en se précipitant, comme il le fit, à la tête de ses nombreux chevaliers, sur le Talou? Voulait-il, en cas de succès, faire revivre les droits traditionnels de ses prédécesseurs sur cette contrée, droits consignés dans les antiques archives de son abbaye de Saint-Bertin? N'était-il pas écrit dans les chroniques de cette abbaye, qu'au temps de Clotaire III (vers 660), un certain Walbert, comte héréditaire du Ponthieu, de Tournai et d'Arques, avait donné à saint Bertin, au moment d'embrasser sous lui la vie monastique, la ville et le comté d'Arques avec toutes ses dépendances?[2] Son aïeul Baudouin-le-Débonnaire, fort de ce souvenir, ne s'était-il

[1] On le surnommait *à la Hache*, de cette arme qu'il portait habituellement, pour en frapper les malfaiteurs sur son passage.

[2] « De donatione comitatûs Archensis. » — Chronicon sancti Bertini; *Thesaurus novus*, de Martène, t. III, col. 467, 468.

Digitized by Google

pas interposé, en 1056, entre les moines de Saint-Bertin et les Arquois, au sujet des libertés et priviléges réclamés dans Arques par ces premiers?[1] Son impétueux petit-fils ne pouvait-il pas oser davantage?

Quoi qu'il en soit des sentiments qui animaient Baudouin, il se mit hardiment en campagne. Les frontières du Talou furent bientôt couvertes de ruines et de cendres; rien ne put s'opposer à ce torrent. Le roi Henri, forcé de rester spectateur de ces dévastations, prit enfin le parti de se retirer, après avoir mis dans ses châteaux des soudoyers bretons et anglais, car il se méfiait des soldats normands du Talou. Le comte Baudouin s'étant porté avec quelques chevaliers seulement sous les murs du château d'Arques, car il ne soupçonnait pas qu'il renfermât une garnison aussi nombreuse, fut tout-à-coup enveloppé par des

[1] Nous n'avons pas voulu passer sous silence cette tradition; mais nous devons prémunir le lecteur contre ce qu'elle peut avoir d'inexact. Il est bien probable qu'il ne s'agit pas ici de l'Arques normand, mais bien d'un autre lieu du même nom, mentionné en ces termes dans la Chronique de Saint-Bertin: « *Arkas villam* « *nostram propè Sanctum-Audomarum.* »

Digitized by Google

forces supérieures. Il se défendit comme un lion, se débattit long-temps, couvert de sang et de blessures; enfin, son casque ayant été brisé, un chevalier normand, Hugues Boterel, lui fendit le crâne. Ses compagnons l'emportèrent mourant (1118).

C'était assez de cette terrible blessure pour expliquer la mort de Baudouin, qui suivit de près cette rencontre; mais les chroniqueurs du temps, s'emparant d'une version populaire, qui manquait rarement de se renouveler en pareil cas, veulent qu'elle ait été déterminée par des excès auxquels il se serait livré la nuit même qui succéda à ce combat. Selon Orderic Vital, il aurait mangé des viandes fraîches, bu du vin doux et couché avec une femme[1]. C'était beaucoup pour un homme ayant le crâne fendu ! Un autre historien, Guillaume de Malmesbury, qui s'accorde, du reste, avec notre bon religieux normand Orderic quant à l'article femme, ne parle ni de vin doux, ni de viandes fraîches, mais bien d'une

[1] « Sequenti nocte teneras carnes manducavit, mulsum bibit et « cum muliere concubuit. » — Lib. XII, p. 843.

Digitized by Google

oie assaisonnée à l'ail, dont le comte aurait mangé outre mesure.

L'agression du comte de Flandre, qui avait été favorisée par plusieurs seigneurs normands et par le roi de France lui-même, laissa ceux-ci les armes à la main. Guillaume Cliton marchait avec eux. C'était par la frontière de l'est qu'ils s'avançaient sur Rouen, après avoir franchi la ligne de l'Epte et menaçant déjà celle de l'Andelle. On comptait dans leurs rangs Guillaume de Garlande, Mathieu comte de Beaumont, Gui de Clermont, Burchard de Montmorency et Osmond seigneur de Chaumont, voisin et ennemi acharné du pays normand, qu'il avait cent fois ravagé, dépouillant et tourmentant de mille manières les pauvres, les veuves, les moines et les clercs sans défense[1]. C'était ce méchant vieillard, surtout, qui avait poussé le roi de France à attaquer la Normandie, moins

[1] « Peregrinos et pauperes, ac viduas et inermes monachos et « clericos spoliabat, multisque modis incessere non erubescebat.» Pour donner une idée de sa scélératesse, l'historien ajoute qu'on en parlait jusqu'en Illyrie : « Hujus enim infamia usque in « Illyricum narrabatur. » — Orderic Vital, l. XII, p. 855.

Digitized by Google

pour lui faire prendre en main les droits du fils de l'infortuné Robert, que pour servir sa propre haine et favoriser ses déprédations. Il devait bientôt en porter la peine. Le roi d'Angleterre, Henri, à la tête de cinq cents chevaliers, parmi lesquels on remarquait ses deux fils Robert et Richard, Henri comte d'Eu, Guillaume de Varenne, Gautier Giffard, Guillaume de Tancarville, vint présenter la bataille à l'armée française dans les plaines du Vexin, à Brenmule (1119). Après un combat acharné, les Anglo-Normands mirent en fuite leurs adversaires. Cent quarante chevaliers restèrent leurs prisonniers. Quant au nombre des morts, c'est à peine si on doit le compter. En effet, « dans cette ba-« taille de rois, où se mesurèrent près de neuf « cents chevaliers, raconte Orderic Vital, j'ai « trouvé qu'il y en eut seulement trois de tués; « car ils étaient entièrement couverts de fer, « et ils s'épargnaient l'un l'autre, par la crainte « de Dieu et par esprit de confraternité. » La victoire n'en resta pas moins complète pour les Normands.

Au nombre de leurs prisonniers était le fa-

Digitized by Google

rouche Osmond. Henri le fit conduire au château d'Arques, et, là, il fut plongé dans les cachots souterrains, comme il le méritait, « *ut meruerat* », les pieds et les mains chargés de fers, jusqu'à ce que la querelle des deux rois fût apaisée.[1]

Henri I, qui avait dû son salut, dans les longues luttes qu'il avait eu à soutenir, à la résistance de ses places fortes, parmi lesquelles il comptait, en première ligne, pour les marches du midi, Falaise, Coutances, Bayeux, Séez, Caen, et, pour celles du nord, Fécamp, Lillebonne, Arques,[2] sentit l'importance d'entretenir et d'augmenter leurs fortifications. Arques surtout fixa son attention. En l'année 1123, il en solidifia les remparts ; « *item castellum, quod* « *vocatur Archas, turre et mœnibus mirabiliter fir-* « *mavit.* »[3] C'est à cette ancienne reconstruction qu'appartiennent, en partie, les ruines encore existantes du château d'Arques.

[1] « Archas relegatus est, ibique, ut meruerat, usque ad concor- « diam regum ferreis compedibus et vinculis constrictus est. » — Orderic Vital, l. XII, p. 855.

[2] Ibid., p. 851.

[3] Robert du Mont, *Recueil des Hist. de France*, t. XIII, p. 285.

Digitized by Google

Un des plus redoutables ennemis de Henri I, le comte de Flandre Baudouin, était mort, comme nous l'avons raconté tout à l'heure, pour avoir mangé, étant blessé, une oie accommodée à l'ail. Henri, bien portant, mourut pour avoir mangé une lamproie[1]; c'était finir d'une manière peu héroïque. A la première nouvelle de sa mort (1135), Etienne, comte de Boulogne, passe la mer et se fait couronner roi par les prélats et les barons anglais. Geoffroy Plantagenet, qui avait épousé la fille unique de Henri, l'impératrice Mathilde, entre en Normandie à la tête des Manceaux et des Angevins, s'empare de Rouen et y ceint l'épée ducale. Etienne, qui ne se contentait pas du royaume d'Angleterre (que Geoffroy Plantagenet lui disputait de son côté aux droits de sa femme Mathilde), et qui prétendait recueillir la succession tout entière de Henri I, débarque en Normandie. Il y avait des partisans. Tout prétendant, d'ailleurs, était sûr de trouver, sur cette terre belliqueuse et inquiète, des épées toujours prêtes à sortir du fourreau pour lui.

[1] Dans la forêt de Lyons, où il était allé chasser.

Digitized by Google

Malgré ce secours, qui ne lui faillit pas, Etienne, après d'inutiles efforts, se vit contraint de repasser la mer. Tous les châteaux qui lui avaient ouvert leurs portes et qui tenaient encore pour lui, se rendirent à l'heureux Geoffroy. Un seul résista; ce fut le château d'Arques.

Etienne, qui s'était emparé de cette citadelle par composition, en avait confié le commandement à un Flamand qui l'avait suivi en Normandie, Guillaume Lemoine. Ce chevalier, fidèle à la cause du roi Etienne, défendit vaillamment et avec succès l'importante citadelle qui avait été commise à sa garde. La séduction et la force échouèrent contre sa constance et son courage. Les troupes de Geoffroy Plantagenet cernaient le château d'Arques depuis une année entière, lorsqu'une flèche, lancée au hasard du camp des assiégeants, alla frapper à mort, dans une des tours de la place, son intrépide commandant. Sa mort entraîna la reddition de la forteresse. C'est en mémoire de ce brave chevalier et de cette circonstance, que nous avons donné son nom à une des plus anciennes tours du château, qui, peut-être, vit sa fin

Digitized by Google

tragique[1]. Geoffroy Plantagenet régnait désormais seul en maître dans toute la Normandie : le château d'Arques s'était rendu dans l'été de l'année 1145[2].

[1] Voir ci-après : *Description*, chap. III.

[2] « Anno 1145.. In æstate redditum est castellum Arcense duci « Gaufrido, occiso Guillelmo Monacho fortuitù in turre sagittâ, « qui illi præerat. » — Robert du Mont.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

Louis-le-Jeune devant le château d'Arques. Le comte de Boulogne est blessé sous ses murs. Arques livré à Philippe-Auguste. Richard-Coeur-de-Lion l'assiége; il y rentre par un traité. Comptes de dépenses de la vicomté d'Arques. Le château sert de prison à la soeur d'Arthur de Bretagne.

Le roi de France Louis VII, dit le Jeune, n'avait pris aucune part à la lutte entre Geoffroy Plantagenet et Etienne. Geoffroy Plantagenet avait acheté sa neutralité par l'abandon de l'importante place de Gisors et du Vexin normand. Cette funeste

Digitized by Google

concession, qui devait soulever, plus tard, de si graves débats entre la France et la Normandie, n'avait pourtant pas rallié entièrement Louis-le-Jeune à la cause de Geoffroy; car, quelques années après, sous un prétexte assez frivole, il prit les armes en faveur d'Etienne. Au printemps de l'année 1150, accompagné d'Eustache, fils de ce prince, et escorté d'une nombreuse milice, « *cum magnâ militiâ* », il entra en Normandie par la marche du nord, et se présenta devant le château d'Arques [1]. Le jeune Henri II, empressé de défendre ses nouveaux états, car son père Geoffroy Plantagenet venait de lui accorder le duché de Normandie et de lui en faire conférer l'investiture par le roi de France lui-même, s'avança à leur rencontre, à la tête d'une magnifique armée composée de Normands, d'Angevins et de Bretons [2]. Le sang allait couler au pied des remparts du château d'Arques, lorsque les chefs de l'armée du jeune duc, plus mûrs que lui d'âge

[1] « Venit ante castellum Archas. » — Robert du Mont, apud Duchesne, p. 984.

[2] « Cum admirabili exercitu Normannorum, Andegavensium, « Britonum. » — Idem, p. 984.

Digitized by Google

et d'expérience, dit le chroniqueur, ne voulurent pas permettre qu'il en vînt aux mains avec son seigneur, attendu, lui dirent-ils, qu'il n'en avait pas reçu directement d'injure grave. Par suite de ce conseil et d'un pourparler entre les deux princes, qui paraît en avoir été la conséquence, les choses, de part et d'autre, en restèrent là.

Il était dit que les ennemis de la Normandie se donneraient rendez-vous sous les murs du château d'Arques. Le fils du duc de Normandie lui-même devait leur servir cette fois de guide. C'était Henri-le-Jeune qui, pour satisfaire une ambition impatiente et désordonnée, les avait armés contre son père, ce même Henri II, que nous venons de voir parlementer devant Arques avec le roi Louis. A la tête de cette coalition étaient le comte de Flandre Philippe, et son frère Mathieu comte de Boulogne.

Tandis que le roi de France Louis-le-Jeune, qui était d'accord avec eux, tenait en échec le roi Henri II, sur la rive gauche de la Seine, devant Verneuil, qu'il menaçait d'un siége, Henri-le-Jeune, uni aux comtes de Flandre et

Digitized by Google

de Boulogne, pénétrait en Normandie par le nord (1173). Deux châteaux, qui auraient pu les arrêter long-temps, Aumale et Drincourt, car l'un et l'autre étaient très forts et garnis de chevaliers d'élite[1], se rendirent presque sans coup férir. Un troisième, plus fort et plus important encore, leur restait à prendre pour les rendre maîtres de toute la marche du nord et leur ouvrir le chemin de la capitale de la Normandie; ce château, c'était celui d'Arques. Ils chevauchèrent pour l'attaquer. Avant qu'ils l'eussent investi, au moment où le comte de Boulogne, qui formait l'avant-garde, s'en approchait, il fut blessé à mort par un chevalier normand. Cet événement arriva le jour de Saint-Jacques (le 25 juillet); « et ce ne fut pas sans un dessein « de la providence divine, s'écrie le chroni- « queur auquel nous empruntons cette cir- « constance, car, cinq ans auparavant, le jour « de la fête du même saint, le comte de Bou- « logne avait juré, sur des reliques, parmi les-

[1] « Castrum munitissimum et militibus electis commissum. » — Raoul de Dicet, apud Twysden, col. 571.

Digitized by Google

« quelles étaient justement les mains de saint « Jacques, fidélité au roi Henri II ; il était frappé « le jour de Saint-Jacques, en punition de son « parjure[1]. »

Découragé par la mort de son frère, le comte de Flandre, après avoir hésité quelque temps s'il chercherait à le venger et à poursuivre ses premiers succès, prit enfin le parti de battre en retraite et de retourner dans ses états; Henri-le-Jeune dut suivre son mouvement. Un talisman était-il donc attaché aux portes du château d'Arques? Un génie protecteur veillait-il donc devant elles, pour en écarter ainsi les ennemis de la Normandie, ou leur y faire trouver la mort? Ce talisman, ce génie, c'étaient la force inexpugnable de cette citadelle et le courage de ses défenseurs.

Mais voici venir un de ces preux chevaliers, un de ces rudes batailleurs, tel que la Normandie n'en avait point encore porté depuis Guillaume-le-Conquérant. Richard-Cœur-de-Lion venait de ceindre l'épée ducale; il ne la laissa

[1] Raoul de Dicet, apud Twysden, col. 571.

Digitized by Google

pas languir dans le fourreau. Après l'avoir rougie jusqu'à la garde dans le sein des infidèles, il la rapportait fumante et triomphante en Europe, lorsque ce héros tomba dans les mains d'un lâche chrétien, qui le vendit, comme un vil animal [1], à un autre chrétien, qui le retint treize mois dans les fers pour le mettre à meilleure rançon. Avant d'en sortir, Richard avait envoyé devant lui son chancelier, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, et quelques-uns de ses barons, pour traiter de la paix avec Philippe-Auguste, qui, profitant de sa captivité, s'était rué sur la Normandie. L'accord eut lieu à Mantes, le 7 juillet de l'année 1193.

Entr'autres stipulations, il était dit que, en garantie de ce traité et de la somme de vingt mille marcs d'argent, que le roi d'Angleterre s'engageait à payer au roi de France, le roi Richard livrerait à Philippe-Auguste, Loches et Châtillon-sur-Indre, et à l'archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, comme en mains neutres, Drincourt (Neufchâtel) et Arques. Le

[1] « Velut esset bos vel asinus, venditus est. » — Mathieu Paris.

Digitized by Google

senéchal de Normandie devait pourvoir, et cela aux frais du roi d'Angleterre, à l'approvisionnement et à la garde de ces deux derniers châteaux, suivant la convenance et la volonté de l'archevêque de Reims. Le senéchal devait y entretenir constamment pour deux mois de vivres au moins, et fournir le nombre de chevaliers et de servants qui serait fixé par le prélat[1]. Aussitôt que le roi d'Angleterre aurait payé cinq mille marcs d'argent, on devait lui rendre un de ses quatre châteaux, au choix du roi de France, et successivement, les quatre, de cinq mille marcs en cinq mille, jusqu'à l'entier paiement de la somme.

Il était dit qu'immédiatement après la remise de Loches et de Châtillon à Philippe-Auguste, et des châteaux de Drincourt et d'Arques à l'archevêque de Reims, le roi de France s'entremettrait auprès de l'empereur pour obtenir la libération de Richard.

[1] Le traité n'en détermina pas le nombre. Pour le château de Loches, qui était à peu près de la même importance que celui d'Arques, on demanda onze chevaliers et cent quarante servants.

Digitized by Google

En cas de mort de ce dernier, il était convenu que les quatre châteaux seraient rendus à son successeur après l'exécution des conventions ci-dessus[1].

Richard-Cœur-de-Lion bondit de fureur dans sa prison, en apprenant les stipulations de ce traité. Payer vingt mille marcs d'argent au roi de France ! Livrer ses chères forteresses de Loches et d'Arques ! Le vainqueur de Saladin n'avait pas encore subi un pareil affront ; mais il était dans les fers et à la merci de ses ennemis; il fallut dissimuler et subir la loi.

La colère du roi Richard tomba sur le signataire du traité, Guillaume de Longchamp, son chancelier, malgré l'extrême affection qu'il lui portait, et sur Jean-sans-Terre, son frère, qui pactisait secrètement avec le roi de France. Le lâche Jean-sans-Terre se fit alors l'homme de Philippe-Auguste, lui jura paix et fidélité (1194). Aussi, celui-ci, au moment de la remise des châteaux d'Arques et de Drincourt, s'arrangea-

[1] Voir le Traité, dans Roger de Hoveden, apud Twysden, p. 415-416.

Digitized by Google

t-il pour qu'ils fussent livrés à Jean-sans-Terre, au lieu de l'archevêque de Reims, les trouvant sans doute beaucoup mieux, pour lui-même, dans les mains de Jean, que dans celles de ce dernier.

Philippe-Auguste avait calculé juste : le château d'Arques ne tarda pas à passer des mains de Jean-sans-Terre entre les siennes. En effet, nous voyons cette citadelle comprise parmi celles qu'il était libre à Philippe-Auguste de fortifier, de détruire ou de brûler[1], durant la trève d'une année qu'il conclut, à quelque temps de là (le 23 juillet 1194), avec Richard-Cœur-de-Lion enfin libéré de ses fers ; preuve que le château d'Arques était alors en sa puissance.

La trève dont nous venons de parler, ayant été rompue au bout d'un an, jour pour jour, la guerre se ralluma entre les deux monarques. La première pensée de Richard-Cœur-de-Lion se tourna vers le château d'Arques. Il ne pouvait se faire à l'idée de voir cette belle forteresse, le boulevard de la frontière septentrionale de

[1] Roger de Hoveden, p. 422.

Digitized by Google

la Normandie, aux mains du roi de France; il partit pour l'investir. Mais le vainqueur d'Acre devait échouer devant la vieille citadelle normande. Personne ne s'en était encore emparé de vive force, il est vrai; mais résister à Richard-Cœur-de-Lion, ce n'était pas médiocre honneur!

Richard avait déjà tenté plusieurs assauts (1195), lorsque Philippe-Auguste, qui sentait toute l'importance de cette possession, ayant rassemblé en toute hâte ses barons, chevaliers nés en France et hardis en prouesse, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, se porta sur Arques à la tête de six cents d'entre eux, fondit sur les lignes des assiégeants et les culbuta.

L'affaire fut chaude; le poète et le louangeur de Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton en convient. Les Normands s'étant mis en retraite, un rude combat s'engagea, dit-il, au milieu de la forêt, entre les Français et les cavaliers normands. Dans la mêlée, le fameux comte de Leicester se précipita sur Mathieu de Marli et lui traversa les deux cuisses de sa lance. Mathieu, malgré sa blessure et le sang dont il était couvert,

Digitized by Google

frappe son adversaire dans la poitrine d'un coup de son épieu, et l'envoie marquer la terre de son corps immense :

« . . . Matthæus et illum
« Pectoris in medio ferratâ cuspide pulsum,
« Quamvis unda fluat coxâ ex utrâque cruoris,
« Corporis immensi signare charactere terram... »

Le comte ne se releva que pour être fait prisonnier. Vingt-cinq chevaliers de marque, ajoute le poète, sans compter une foule de simples chevaliers, subirent le même sort. Plusieurs autres restèrent sur la place.

Non content d'avoir délivré le château d'Arques et mis en déroute son rival, Philippe-Auguste, pour compléter sa victoire, se jeta sur la ville de Dieppe, la mit au pillage, brûla ses vaisseaux et emmena ses habitants après l'avoir détruite [1]. « C'était ce port fameux, cette opulente ville de Dieppe, s'écrie le poète de Philippe-Auguste, (*portum famosissimum, villam opulentissimam*), dont les richesses sans nombre et d'un

[1] « Villam quæ Deppa vocatur destruxit et homines abduxit et « naves eorum combussit. » — Rigord.

Digitized by Google

prix inestimable devaient enrichir à jamais les vainqueurs! [1] »

En faisant même la part de l'exagération assez ordinaire du poète, c'est ici le lieu de remarquer quel accroissement et quelle importance Dieppe avait acquis en moins d'un siècle ; car c'est à peine s'il comptait quelques habitations de pêcheurs, lorsque Guillaume-le-Conquérant, dans l'hiver de l'année 1067, vint s'y embarquer pour passer en Angleterre (voir ci-dessus, p. 94). C'est à sa position maritime et aux fréquentes relations qui s'établirent entre la Normandie et l'Angleterre, à la suite de la conquête, sur ce point qui offrait le trajet le plus court entre les deux états, qu'il faut attribuer ce degré de prospérité : la capitale du Talou devait bientôt s'éclipser devant la ville des pêcheurs.

Richard-Cœur-de-Lion n'était pas homme à rester sous le coup d'une défaite. Il attendait son ennemi à la sortie de Dieppe, auprès d'Arques, dans le même bois où il s'était mesuré

[1] *Philippidos*, lib. IV.

Digitized by Google

avec lui. Là, il avait placé ses troupes en embuscade. Après avoir laissé passer le gros de l'armée, il tomba sur l'arrière-garde française, la mit dans une déroute complète, et couvrit le terrain de morts et de blessés :

« Inde revertentes, posito Richardus in arcto
« Cujusdam nemoris egressu milite multo
« Cum famulis levibus, loca nactus commoda fraudi,
« Damnificavit eos, et multos cepit eorum
« Agminis extremi spoliis rebusque gravatos.[1] »

Ce fut au retour de cette campagne que Philippe-Auguste, le 20 août (1195), étant à Meudon, donnait en dot à sa sœur Alix, en la mariant au comte de Ponthieu Guillaume, le comté d'Eu et la seigneurie d'Arques, qui étaient rachetables, dans les trois mois, à la volonté du roi de France, par cinq mille marcs d'argent au poids de trois cents[2].

Philippe-Auguste remplit-il cette dernière condition du contrat? L'histoire se tait. Ce qu'il

[1] *Philippidos*, lib. IV.

[2] *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 302.

Digitized by Google

y a de certain, c'est que la seigneurie d'Arques, ainsi que le comté d'Eu, ne restèrent pas longtemps au comte de Ponthieu et à sa femme Alix. Dès l'année suivante, le roi d'Angleterre en était mis en possession.

Ce n'était pas par la force des armes, mais en vertu d'un traité, que Richard-Cœur-de-Lion devait rentrer dans le château d'Arques. Une des clauses de la convention qu'il venait de conclure avec Philippe-Auguste sous le bouclier[1], portait : « Au roi Richard resteront : le comté d'Eu, le comté d'Aumale, Driencourt et Arques, avec leurs appartenances.[2] »

En conséquence, après la fête de saint Hilaire (le 14 janvier 1196), dit Roger de Hoveden, le roi Philippe remit à Richard le château d'Arques. La bannière de Cœur-de-Lion ne devait plus en descendre.

Il avait chargé du soin de la planter sur le donjon du château et de l'y maintenir droite et fière, un de ses compagnons d'armes, Gaufrid

[1] « Quod inter se sub clypeo egerant. » — Guillaume de Neubrig.

[2] Rigord, *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 44.

Digitized by Google

de Sai, qui l'avait suivi à la Terre-Sainte, et que nous retrouvons auprès de l'illustre croisé, dans les derniers jours de sa captivité, à Spire[1]. En lui confiant le commandement du château d'Arques, Richard avait investi en même temps son compagnon d'armes du gouvernement de la vicomté, car l'un ne se séparait pas de l'autre; ce n'était que beaucoup plus tard que les deux fonctions devaient rester distinctes.

En sa qualité de vicomte d'Arques, Gaufrid de Sai touchait les revenus de la vicomté et soldait les dépenses. Le surplus, s'il en existait, était versé par lui dans le trésor royal. Les revenus lui étaient comptés, à titre de ferme, pour une somme fixe, qui était portée à onze cents livres sous Richard-Cœur-de-Lion. C'est ce qui ressort d'un document du plus haut intérêt, découvert il y a peu de temps en Angleterre, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Jh. Stapleton; il s'agit d'un rôle de l'échiquier de Normandie, pour l'année

[1] Charte du 5 janvier 1194, pour les Hospitaliers de Jérusalem : *Teste Gaufrido de Sei... apud Spiram.* — Archives du Royaume, carton 691.

Digitized by Google

1198, qui était conservé dans l'abbaye de Westminster. Voici la traduction de la partie qui concerne la vicomté d'Arques; ce rôle est rédigé en latin :

« Gaufrid de Sai doit compte de 317 l. 6 s. 10 d. restant de l'ancienne ferme de la vicomté et des forêts :

Versé au trésor	néant.		
Payé pour l'équipage et l'approvisionnement de deux navires à expédier au Tréport, par bref du roi	29 l	6 s	8 d
Pour le coût du transport, en Flandre, des vins dont le roi fait cadeau au comte de Flandre [1], par bref du roi	3	15	»
Pour entretien et nourriture de la nièce du roi, fille de la comtesse de Bretagne, et de ses demoiselles, résidantes à Arques, par bref du roi.	496	13	8

« Gaufrid est quitte et a, de surplus, 222 l 8 s 6 d, qui lui sont comptés ci-après.

[1] Baudouin IX, dit de Constantinople, avec lequel Richard-Cœur-de-Lion avait fait un traité d'alliance l'année précédente. (*Voir* Rymer, t. I, p. 67.)

Digitized by Google

« Le même doit compte de 1100 livres de la nouvelle ferme de la vicomté d'Arques et de la forêt :

Versé au trésor	80[l]	»[s]	»[d]
Payé pour les dîmes établies à Saint-Wandrille	42	10	»
Pour les dîmes des forêts, à Saint-Amand de Rouen	30	»	»
A la recluse de Dampierre, sur les aumônes établies « *de elemosinis statutis* ».	1	10	»
Pour le traitement des trois veilleurs et du receveur aux portes, sur les traitements établis	22	16	3
Pour la quittance « *quietancia* » de la terre de Mathieu d'Arches, qu'a l'abbesse de Saint-Amand[1]. .	»	10	»
Pour la terre de Gaufrid de Sai, qu'il a avec la femme de Hugues de Perriers	»	10	»

[1] Ces dix sous se payaient encore dans le XVIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. Il en était de même des 42 liv. 10 sous ci-dessus, attribués à celle de Saint-Wandrille, pour les dîmes.

Digitized by Google

A l'archevêque de Rouen, pour le manoir de Bouteilles	100	»	»
Pour la forêt d'Aliermont qu'a le même archevêque en échange de la forêt d'Andely [1]	177	»	»
Pour dix acres de pré qu'a Guillaume de Kaeu	5	»	»
Pour l'exécution de la justice, « *in justitiis faciendis* »	6	15	4
Pour reliquat de son dernier compte.	222	8	6
Pour les travaux de réparations aux bâtiments du château d'Arques	35	2	8

« Redoit 375^{l} 18^{s} 4^{d} »

Une circonstance historique qui était restée entièrement inconnue jusqu'à ce jour, la détention, au château d'Arques, de la fille de la comtesse de Bretagne, la nièce du roi Richard,

[1] Cet échange fut effectué entre le roi Richard et Gautier archevêque de Rouen, le 16 octobre 1197. Nous avons donné le texte ainsi que le fac-simile de la pièce originale, dans notre *Histoire du Château-Gaillard*.

Digitized by Google

nous est révélée par un article de ce compte, celui qui est relatif à son entretien et à sa nourriture dans le château. A peine si les historiens se sont occupés de cette jeune et infortunée princesse. Les chroniqueurs normands ne la nomment pas une seule fois; un ou deux annalistes anglais en parlent comme en passant; les historiens bretons nous apprennent qu'elle avait nom Aliénor ou Eléonor, et qu'on la surnommait la *Brette*, ou la Bretonne, du lieu de sa naissance. Richard-Cœur-de-Lion, ayant voulu s'approprier la Bretagne au détriment des enfants de son frère Geoffroy, Arthur et Aliénor, les seuls qu'il eût laissés de sa femme Constance, avait un grand intérêt à tenir ceux-ci entre ses mains. Arthur lui était échappé, et s'était mis sous la protection du roi de France. Aliénor fut moins heureuse; le château d'Arques lui servit de prison. Elle en était sortie un instant, il est vrai, mais pour changer de fers et toujours comme victime. Richard-Cœur-de-Lion, lors de sa captivité au retour de la croisade, s'était engagé sur le salut de son ame, « *in animam*

Digitized by Google

suam »[1], à livrer au duc d'Autriche (c'était une des conditions de sa libération) sa nièce Aliénor la Brette, pour qu'il en fît la femme de son fils. Richard, libre, n'avait pas tenu compte de sa parole. Le duc d'Autriche, las d'attendre la fille et l'argent qu'on lui avait promis, menaça les ôtages qui étaient restés dans ses mains, de les faire tous périr, si le roi d'Angleterre ne remplissait pas ses engagements. Un d'eux, Beaudouin de Betun, du consentement du duc, fut dépêché, au nom de tous, devers le roi Richard pour lui faire connaître la détermination du duc d'Autriche, et pour le supplier de les arracher au sort qui les menaçait. Richard, ne pouvant résister plus long-temps, remit à l'envoyé sa nièce Aliéonor. L'enfant de dix à onze ans[2] cheminait en compagnie de Beaudouin de Betun, lorsqu'on apprit tout-à-coup la mort du duc d'Autriche. Richard, trouvant que cette mort soldait ses comptes, attendu, surtout, que le

[1] Rymer, *Fœdera*, t. 1, p. 62, édit. de 1816.

[2] On était en 1194; Geoffroy de Bretagne, père d'Aliénor, ne s'était marié qu'en 1182.

Digitized by Google

duc était passé de vie à trépas en état d'excommunication, fit courir après sa nièce, et la fit rentrer dans le château d'Arques. Quoique prisonnière, il l'y traitait avec quelques égards, à en juger par la somme considérable pour le temps, qu'il consacrait annuellement à son entretien et à celui des femmes qui lui servaient de compagnie; car on a pu remarquer que le gouverneur du château d'Arques était autorisé à prélever, pour cette dépense, près de la moitié du revenu de la vicomté d'Arques.

Tous les historiens se sont attendris sur les malheurs et sur la fin tragique d'Arthur, enfermé et assassiné dans la tour de Rouen par son oncle Jean-sans-Terre; pas un n'a donné une larme à sa malheureuse sœur. Aussitôt après la mort d'Arthur, Jean-sans-Terre enleva Aliénor du château d'Arques, et la fit transporter en Angleterre, où il l'enferma dans le château de Cardiff[1]. Les sombres voûtes de ce château avaient entendu les gémissements et le dernier

[1] « Alienoram incarceratam apud Corf, post mortem Arthuri « fratris sui. » — Généalogie des comtes de Richemond; *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 569.

Digitized by Google

soupir de Robert Courte-Heuse. Jean-sans-Terre venait d'y faire jeter la femme de Guillaume de Bruse, Mathilde de Saint-Valery,[1] pour avoir mal parlé, dans sa vivacité de femme et de mère, de la mort d'Arthur. Quel terrible pronostic pour la sœur de cet infortuné! Jean-sans-Terre réservait-il à Aliénor le sort de son frère? Emportait-il au loin sa proie pour la faire disparaître et l'égorger plus à son aise? Un voile épais, un silence profond pèsent sur les dernières destinées de la sœur d'Arthur: l'écho du vieux château de Cardiff n'a pas révélé tous ses mystères[2].

[1] *Monasticon anglicanum*, t. 1, p. 557.

[2] On croit cependant qu'Aliénor prolongea sa triste existence dans les prisons d'Angleterre, jusqu'à l'année 1241.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vue prise au nord-est.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME.

Jean-sans-Terre au château d'Arques. Philippe-Auguste en dresse et en lève le siége. Charte de Jean-sans-Terre pour la ville d'Arques. Le château se rend à Philippe-Auguste et redevient français.

En retraçant l'histoire du château d'Arques, nous avons suivi jusqu'à présent, pour [illegible] dire pas à part, celle des [illegible] de Normandie; car cette [illegible] [illegible] dans tous les grands événements qui ont signalé leurs annales. Nous avons fait

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME.

Jean-sans-Terre au château d'Arques. Philippe-Auguste en dresse et en lève le siége. Charte de Jean-sans-Terre pour la ville d'Arques. Le château se rend à Philippe-Auguste et redevient français.

En retraçant l'histoire du château d'Arques, nous avons suivi jusqu'à présent, pour ainsi dire pas à pas, celle des ducs de Normandie; car cette forteresse joue un rôle dans tous les grands événements qui ont signalé leurs annales. Nous avons fait

Digitized by Google

apparaître, tour-à-tour, Guillaume-le-Conquérant, Robert-Courte-Heuse ou le Diable, Henri I, Geoffroy Plantagenet, Henri II, Richard-Cœur-de-Lion. Nous venons de nommer le dernier de cette puissante lignée, Jean-sans-Terre, qui va clore la liste de nos ducs; il ne nous reste plus qu'à montrer ce prince dans les murs du château d'Arques, ou s'occupant du soin de le fortifier et de le défendre.

Le 29 décembre de l'année 1200, Jean-sans-Terre écrivait ce qui suit à l'un de ses trésoriers, Guillaume de Saint-Lo :

« Nous te mandons que, sur les 450 livres « dont tu nous as parlé, tu appliques pour la « fortification du château d'Arques, sur le vu « de quatre hommes probes d'Arques, ce qui « sera nécessaire, et même le tout. »[1]

Jean-sans-Terre avait pu se convaincre, par ses propres yeux, de la nécessité de consacrer tout ou partie de cette somme aux réparations du château, car il y était venu la même année.

[1] *Rotuli Normanniæ*, publiés par la commission des Archives d'Angleterre, p. 67.

Digitized by Google

C'est dans le donjon qu'il signait, lors de ce voyage, en faveur de Jordan de Sauqueville, la concession d'un marché à Sauqueville, le vendredi de chaque semaine [1]. Ce seigneur était chargé de la garde du château d'Arques à cette époque, puisque le roi faisait presque en même temps délivrer un bref à son nom, pour la réparation du château [2]. Jordan de Sauqueville y avait sous ses ordres ce même Guillaume de Kaeu dont le nom figure, à raison d'un paiement de 5 livres pour dix acres de pré, dans le décompte des revenus de la vicomté d'Arques sous Richard-Cœur-de-Lion, que nous avons donné ci-dessus. Jean-sans-Terre ordonnait, par lettres du 6 mars 1201, qu'on rendît, sans délai aucun, à ce chevalier, tout ce qu'on lui avait retenu au château d'Arques, sur sa distribution de vin, « *de vinagio* » [3] : le roi tenait à ce que les

[1] *Rotuli Normanniæ*, p. 14 et 42.

[2] « De computando cum Jordano de Saukeville super repara-« tione haiæ de Arches, et in forestâ Awy et in castro de Arches. » — *Rôles Normands*, p. 244.

[3] *Idem*, p. 35.

Digitized by Google

chevaliers commis à la défense de son château d'Arques fussent dûment abreuvés.

L'Itinéraire de Jean-sans-Terre[1] nous indique la présence de ce prince à Arques, les 17 et 18 mai de l'année suivante (1202). Jean, ayant reçu l'avis que le roi Philippe-Auguste avait des desseins sur cette forteresse, voulait, sans doute, s'assurer par lui-même si toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour faire avorter les plans de ce redoutable preneur de citadelles.[2]

L'avis était bon : en effet, Philippe-Auguste ne tarda pas à déployer ses bannières dans la vallée d'Arques, et vint asseoir son camp au pied du château. « Il l'enveloppa bientôt pour l'assiéger, « dit l'historien Mathieu Paris. Ayant placé cir- « culairement ses machines, il travailla quinze « jours durant à renverser les murailles par le « jeu des pierrières et des balistes. Les assiégés, « opposant une virile résistance, et faisant « pleuvoir sur l'ennemi une grêle de pierres

[1] *Archæologia*, t. XXII.

[2] « Nulla Philippo regi poterat obstare munitio. » — Robertus, monachus Altisiodorensis.

Digitized by Google

« et de traits, le forcèrent de se tenir à dis-
« tance. » [1]

Philippe-Auguste, calculant que le siége pourrait se prolonger et que ses approvisionnements, dès-lors, deviendraient insuffisants, donna l'ordre de fréter, dans les ports du Ponthieu et de la Flandre, plusieurs navires, afin que son armée reçût par mer les vivres dont elle aurait besoin.

Jean-sans-Terre, informé de ces préparatifs, écrivit aussitôt le bref suivant à ses amiraux :

« Jean, etc., à ses barons des cinq ports [2], etc.
« On nous a donné à entendre que le roi de
« France fait préparer des navires pour porter
« des vivres, par mer, à son armée qui est de-
« vant Arques. C'est pourquoi nous vous man-
« dons et vous enjoignons, par la féaulté dont

[1] Page 145. L'expression dont se sert ici Mathieu Paris, « *dispositis in gyro machinis* », prouve suffisamment qu'il ne parlait point *de visu*, et qu'il ne connaissait pas les lieux ; il serait impossible d'asseoir des machines de guerre tout autour du château d'Arques.

[2] Ces cinq ports étaient en Angleterre. On voit, par une charte de Richard-Cœur-de-Lion, que celui d'Hastings en faisait partie, et qu'il y avait là une station de vingt navires. — Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 53.

Digitized by Google

« vous êtes tenus envers nous, qu'incontinent, « ainsi que vous nous aimez et que nous nous « fions en vous, et ainsi que vous nous avez « promis bon service, vous gardiez la mer de « telle sorte que des approvisionnements ne « puissent lui arriver par mer ; et nous, nous « garderons la terre de telle sorte qu'il ne pourra « en recevoir par terre. Faites et agissez dans « cette circonstance de manière que nous en « conservions une perpétuelle reconnaissance à « vous et à vos héritiers. Si vous rencontriez « en mer nos deux *galées* (*galeas*), parlez à ceux « qui les montent, afin que, d'après ce que vous « leur direz, ils avisent à ce qu'il y aura de « plus expédient pour notre honneur.

« Témoin moi, à Rouen, le 21e jour de « juillet (1202). »[1]

Cependant le siége se poursuivait avec vigueur, lorsque Philippe-Auguste reçut subitement la nouvelle que le jeune Arthur de Bretagne, avec lequel il faisait cause commune, et qu'il avait lancé, en Poitou, contre son oncle

[1] *Rotuli litterarum patentium, in turri Londinensi*, t. I, p. 15.

Digitized by Google

Jean-sans-Terre, venait de tomber entre les mains de celui-ci. Cet événement changeait la face des affaires. Le roi de France lève aussitôt le siége d'Arques. « Il s'éloigna en diligence, « dit Mathieu Paris, furieux comme une lionne « à laquelle on vient d'arracher ses petits. Dans « sa rage, il renversa, brûla tout sur son pas- « sage et réduisit en cendres les monastères des « hommes religieux. »[1]

Les chevaliers et leurs servants, qui avaient si bien défendu le château d'Arques, étaient commandés par Guillaume Cumin ; les arbalétriers, faisant partie de la même garnison, par Jean de Saumur. C'est ce que nous apprennent les Rôles de Normandie, où se trouve consignée en ces termes, sous la date du 11 janvier (1203), l'ordonnance de paiement de l'arriéré de leur solde :

« Le Roi à son trésorier et chambrier de Caen. « Nous vous mandons que, sans délai, vous « fassiez compter à Guillaume Cumin, pour le « service des chevaliers et servants d'Arques,

[1] Mathieu Paris, p. 145.

Digitized by Google

« 547 l. 12 s. 3 d. d'Anjou, de notre trésor « d'Angleterre, pour arrérages de leurs distri- « butions, dont nous sommes convenu avec « eux. Faites compter, en outre, à Jean de Sau- « mur, pour le service de nos arbalêtriers « d'Arques, quatre-vingt-dix livres d'Anjou, du « même trésor, pour leurs arrérages et pour « leurs distributions de quinze jours, à savoir « jusqu'au 2 février, ce jour-là compris. Item, « délivrez au susdit Guillaume Cumin, pour le « service des chevaliers à Arques, quatre-vingt- « neuf livres d'Anjou, du même trésor, pour « leurs arrérages. Témoin moi, à Alençon, le « 11 janvier. Par Pierre Desroches. »[1]

Un mois environ après, Jean-sans-Terre vint visiter ses chevaliers et ses arbalétriers d'Arques, comme le prouve la charte qu'il y délivra le 21 février suivant, pour les bourgeois de la ville d'Arques, et qui est ainsi conçue :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angle- « terre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie, « d'Aquitaine, et comte d'Anjou, aux arche-

[1] *Rotuli Normanniæ*, p. 69.

Digitized by Google

« vêques, évêques, abbés, comtes, barons,
« justiciers, vicomtes, baillis et à tous ses mi-
« nistres et fidèles, salut. Sachez que nous
« avons donné, concédé et confirmé, par la pré-
« sente charte, à nos chers et fidèles bourgeois
« d'Arques, qu'ils puissent, en liberté, sécurité,
« et sans empêchement, aller et revenir par
« toutes nos terres et faire le négoce avec toutes
« leurs marchandises, et que eux et leurs héri-
« tiers, pour toutes les choses qu'ils achète-
« raient, vendraient ou feraient transporter par
« tous nos domaines, soient quittes de toute cou-
« tume à nous appartenante, sauve la liberté de la
« cité de Londres, (*salvâ libertate civitatis Lon-*
« *doniæ*.) C'est pourquoi nous voulons et fer-
« mement ordonnons que les susdits bourgeois
« d'Arques et leurs héritiers après eux, aient
« et tiennent ladite quittance et liberté, bien et
« en paix, librement et tranquillement et ho-
« norifiquement, comme il est susdit. A ce,
« témoins, Baudouin comte d'Aumale, Hugues
« de Gournai, Gerard de Furnival, Garin fils
« de Gerold, Guillaume de Tancarville cham-
« bellan du roi, Guillaume de Mortemer, Jor-

Digitized by Google

« dan de Sauqueville, Guillaume de Truble-
« ville, Pierre de Sokes, Richard de Reviers.
« Donné par la main de Hugues de Wel.....
« à Arques, le 21 février, l'an de notre règne
« le 4e. »[1]

Les forestiers du roi, pendant son séjour à Arques, vinrent lui porter plainte contre les gens de l'archevêque de Rouen Gautier-le-Magnifique, qui avaient pris, dans la haie d'Arques, deux cerfs et deux truies. L'archevêque de Rouen, mandé à la Cour du roi, dédaigna d'y comparaître. Tout autre, à coup sûr, eût payé cher son refus et l'audace de ses gens; mais celui qui avait tenu tête à Richard-Cœur-de-Lion[2], n'était pas homme à ployer devant Jean-sans-Terre : les forestiers en furent pour leur plainte, le roi, pour ses deux cerfs et ses deux truies.

Cette même année (1203), le roi Jean confia la garde du château d'Arques « *ad castrum nos-*

[1] *Ordonnances des Rois de France*, t. IV, p. 696.

[2] On connaît les démêlés de cet archevêque avec le roi Richard. Voir notre *Histoire du Château-Gaillard*.

Digitized by Google

« *trum de Arches custodiendum* », à Guillaume de Mortemer[1] et à Guillaume Martel. Ce dernier était plus particulièrement chargé des affaires du bailliage. Guillaume Maréchal, grand sénéchal de Normandie, en vertu de sa charge, les installa, le premier en qualité de connétable d'Arques, le second, de bailli. Les lettres du roi étaient datées du 28 décembre.[2]

Quelques jours auparavant, Jean-sans-Terre étant à Cherbourg (le 4 décembre), avait donné l'ordre qu'on livrât à Guillaume de Mortemer, qui allait se mettre en route pour Arques, le blé du roi du bailliage de Coutances, pour l'approvisionnement du château d'Arques.[3] Ces blés furent, probablement, embarqués au port de Cherbourg.

Voulant régler, avant l'entrée de Guillaume

[1] Il était petit-fils de Raoul de Mortemer, qui avait suivi le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, et arrière-petit-fils de Roger de Mortemer, qui avait gagné la bataille de Mortemer, en 1054. (*V.* p. 83.) Guillaume de Mortemer s'attacha, plus tard, à la fortune de Philippe-Auguste.

[2] *Rotuli Normanniæ.*

[3] *Idem*, p. 118.

Digitized by Google

de Mortemer dans son gouvernement, tout ce qui en ressortissait, le roi Jean adressa, en même temps, un bref aux gens de l'Échiquier, pour qu'ils eussent à mettre à jour les mises ou dépenses du château d'Arques et la paie des chevaliers et servants.[1]

Tous ces soins devaient être pris en pure perte. L'ennemi s'avançait au cœur de la Normandie; l'heure fatale de Jean-sans-Terre avait sonné. Cette Normandie, si belle, si forte, si grande, qui avait donné des rois à l'Angleterre, à la Sicile, à l'Italie, qui avait nourri et porté les Guillaume-le-Conquérant, les Tancrède de Hauteville, les Richard-Cœur-de-Lion, et tant d'autres héros, était tombée dans les mains de Jean-sans-Terre et en face de Philippe-Auguste; elle faiblissait, s'en allait, tombait morceau par morceau : la France, la joie au cœur, le sourire à la bouche, étendait déjà le bras pour ressaisir la proie de Rollon.

Déjà Philippe-Auguste, après avoir brisé les murs du Château-Gaillard, où l'ombre de Ri-

[1] *Rotuli Normanniæ*, p. 113.

Digitized by Google

chard-Cœur-de-Lion[1] l'avait arrêté une année entière, faisait tomber les portes de Lisieux, de Falaise, de Domfront, du Mont-Saint-Michel, de Coutances, de Caen, de Bayeux, et se présentait devant celles de Rouen. Rouen, lâchement abandonné par son roi, après une longue et courageuse résistance, capitula le 1er juin de l'année 1204.

Il était stipulé dans l'acte de capitulation : « que le Roi de France accordait aux chevaliers « de la garnison et à la commune de Rouen, une « trève de trente jours; que si, dans les trente « jours, le Roi d'Angleterre ne faisait pas la « paix avec le Roi de France, ou si ce dernier « n'était pas contraint, par une force extérieure, « de lever le siége, ils livreraient, à l'expiration « de ce terme, au Roi, la ville de Rouen avec « tous ses forts. »

Un article de la capitulation était relatif aux châteaux de Verneuil et d'Arques, qui s'étaient liés avec Rouen, par un pacte fédéral, dans le

[1] Richard-Cœur-de-Lion appelait cette forteresse, qu'il avait construite lui-même, sa fille chérie.

Digitized by Google

but d'une défense commune, « *cum Rothoma-* « *gensibus conjurata* »[1], et qui devaient suivre le sort les uns des autres. Cet article était ainsi conçu :

« Quant à Verneuil et à Arques, il en sera « ainsi : si les hommes de Verneuil veulent venir « à la paix du Roi, et qu'ils lui en aient donné « sûreté, et s'ils le lui ont signifié avant le pre- « mier dimanche après l'Ascension de Notre- « Seigneur, le Roi leur accordera les mêmes « trêves qu'à nous. Et de même, si les hommes « d'Arques veulent venir à la paix du Roi, « et qu'ils lui en aient donné sûreté, et s'ils « le lui ont signifié avant le premier vendre- « di après l'Ascension de Notre-Seigneur, le « Roi leur accordera les mêmes trêves qu'à « nous. »[2]

Les envoyés de Rouen s'étant mis en route pour porter une copie de l'acte de capitulation au roi Jean-sans-Terre, et lui demander qu'il vînt en relever la ville de Rouen en la secourant,

[1] Rigord. — *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 57.

[2] Idem, *ibidem*, p. 57-59.

Digitized by Google

le trouvèrent, à Londres, jouant aux échecs. Il leur répondit qu'il ne pouvait rien faire pour eux, et il continua sa partie : l'enjeu était beau; la capitale de la Normandie et le château d'Arques ! Jean-sans-Terre devait la perdre.

Le 1er juillet, Rouen ouvrit ses portes à Philippe-Auguste; Verneuil en fit autant. « C'est « ainsi, s'écrie, avec un accent d'indignation mal « déguisé, un historien anglais, que cette belle « ville de Rouen, jusqu'alors invaincue, et les « citoyens de Verneuil, se livrèrent au roi Phi- « lippe ! » [1] La vieille bannière normande ne flottait plus que sur un seul point en Normandie; ce point, c'était le donjon du château d'Arques. Le château d'Arques, depuis le jour où le fils du duc Richard II l'avait dressé menaçant sur sa haute colline, n'avait jamais vu forcer ses remparts; le dernier il s'était rendu au fils de l'étranger, à Geoffroy Plantagenet; le dernier il se rendit au roi de France : « Et ensuite,

[1] Raoul de Coggeshale. — *Recueil des Historiens de France*, t. XVIII, p. 99.

Digitized by Google

« ajoute l'historien, se rendirent ceux qui étaient « dans le château d'Arques. » Arques avait maintenu jusqu'au bout l'honneur et le drapeau national.

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME.

Arques sous la domination française; occupations de ses châtelains. La châtellenie d'Arques reste à Philippe-Auguste. Confirmation des priviléges des bourgeois d'Arques par Charles V. Comptes de dépenses du château.

La Normandie, absorbée dans le royaume de France, ne joue plus qu'un rôle secondaire; elle s'efface, s'affaiblit, se décolore. C'est à peine si le château d'Arques, dont le nom revient à toutes les pages de l'histoire de nos ducs, et sonne si haut

Digitized by Google

au milieu du bruit de leurs guerres et de leurs querelles intestines, est mentionné, même en passant, dans les deux siècles qui vont suivre l'occupation française. Les longues années de paix intérieure qui marquèrent le règne de saint Louis et celui de ses successeurs, épaissirent encore l'ombre et le silence qui commençaient à peser sur la vieille citadelle normande. Plus de bruit, plus de retentissement d'armes, de sifflements de machines, de cris de combattants; tout est paix, calme, silence autour de ses murailles à demi désertes. La baliste, la pierrière, le mangoneau ne viennent plus les battre et les ébranler; de nouvelles lignes ne se dressent plus autour d'elle pour l'étreindre et l'affamer. L'abondance règne dans ses murs; ses portes s'ouvrent à volonté et roulent paisiblement sur leurs gonds de fer. Aussi ce n'est plus aux hommes d'armes, aux chevaliers couverts de la cotte de mailles que ses châtelains ont affaire; c'est aux hommes d'église et aux clercs. En 1207, rapporte la Chronique de Rouen, le maire de cette ville ayant fait saisir et emprisonner un homme du chapitre métropolitain, celui-ci, n'ayant pu

Digitized by Google

obtenir raison du maire, lança un interdit sur toutes les églises de la ville. Philippe-Auguste, voulant mettre fin à cette querelle, envoya plusieurs de ses barons, parmi lesquels figurait le châtelain d'Arques, Jean de Reviers, pour engager le chapitre à se désister de ses prétentions. Le chapitre n'en fit rien. Le maire fut obligé de céder, et même de donner pleige de l'amende qu'il avait encourue à raison de la détention de l'homme de l'église. C'est le châtelain d'Arques qui lui servit de caution. [1]

Le chapitre de Rouen, peu de temps après, dut encore un autre service au châtelain d'Arques (c'était alors Guillaume de la Chapelle qui était revêtu de ce titre). Voici dans quelle circonstance. De temps immémorial, le chapitre de Rouen jouissait du privilége de délivrer, le jour de l'Ascension, un prisonnier coupable de meurtre; c'est ce qu'on appelait, en Normandie, le privilége de Saint-Romain ou de la Fierte. Le chapitre ayant voulu user de ce droit, en l'an 1210, le bailli du roi Philippe-Auguste, qui

[1] *Recueil des Historiens de France*, t. XVIII, p. 359.

Digitized by Google

n'avait vu pratiquer rien de semblable en France, ne voulut point remettre le prisonnier, et en référa au roi. Celui-ci, qui, lors de la capitulation de Rouen, s'était engagé à maintenir tous ses priviléges, à défaut de titres écrits que ne put lui présenter le chapitre, fit faire une enquête pour savoir si les chanoines réclamaient un droit acquis, et qui eût été reconnu par les ducs de Normandie. L'archevêque de Rouen et le châtelain d'Arques furent chargés de cette mission : l'enquête fut favorable à la prétention du clergé rouennais.[1]

La châtellenie d'Arques, lors de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, se trouvait dans la maison d'Eu ; elle y était entrée par le mariage d'Alix, dernier rejeton des comtes d'Eu, avec Raoul de Lusignan, qui en avait été gratifié, soit par Richard-Cœur-de-Lion, soit par son successeur. Raoul de Lusignan avait suivi la fortune de Jean-sans-Terre et avait abandonné la terre de Normandie ; le roi de France confisqua ses propriétés. Raoul étant mort à

[1] Cartulaire de la cathédrale de Rouen, à la Bibl. de la ville.

Digitized by Google

quelques années de là, sa veuve parvint à faire sa paix avec Philippe-Auguste et à rentrer dans le comté d'Eu; mais elle dut renoncer définitivement à la châtellenie d'Arques, ainsi qu'à celle de Mortemer qui lui avait également appartenu. Cette transaction ne se fit pas sans un grand sacrifice de sa part; elle s'engageait à donner au roi de France 22500 marcs d'argent, somme énorme pour l'époque. Voici le texte de l'acte qui consacra cet arrangement; il n'est sans intérêt, ni pour l'histoire du château d'Arques, ni pour celle du temps :

« Moi, Ælidis, comtesse d'Eu, je fais savoir, etc., « que, par la grâce de mon très cher seigneur « Philippe, par la grâce de Dieu, illustre roi « des Français, j'ai terminé de cette manière au « sujet du comté d'Arques ; à sçavoir que mon « seigneur le roi m'a rendu le comté d'Eu, sauf « pour lui le plaid de l'épée et ses juifs, et saufs « les autres justices et services, et le droit que « le comté d'Eu doit au seigneur de Normandie « et ainsi que mon père et ses prédécesseurs les « firent et rendirent à Henri et à Richard, jadis « rois d'Angleterre et à leurs prédécesseurs; et

Digitized by Google

« de telle sorte que moi, ni mes héritiers, nous « ne réclamerons rien dans Driencourt.

« Ni moi, ni mes héritiers, nous ne réclame- « rons rien dans Mortemer... Nous ne réclame- « rons rien non plus dans Arques, ni dans rien « de ce qui appartient à Arques.

« En outre le seigneur roi m'a rendu ce que « le comte d'Eu, jadis mon mari, tenait de la « terre de Roumare, quant il alla à Jean, jadis « roi d'Angleterre... Or, moi je ferai au Seigneur « roi, sûreté par moi et mes hommes, que je « ne me marierai point, si ce n'est par lui; et « mon seigneur roi ne me forcera pas de me « marier.

« Ni moi, ni mes héritiers, nous ne raffer- « mirons ni ne fortifierons aucuns châteaux, à « prendre du point où ils sont maintenant, si « ce n'est par le seigneur roi, et de ce je don- « nerai sûreté au seigneur roi, par moi et par « mes hommes.

« Outre ces choses, je suis tenue de donner « au seigneur roi, quinze mille marcs d'argent « à la fête de l'Assomption de la bienheureuse « Marie, et cinq mille marcs dans la prochaine

Digitized by Google

« fête de tous les Saints, et deux mille cinq cents « marcs dans la prochaine fête de saint Remi, « et de ce je suis tenue de donner bonne sûreté « à mon seigneur roi.

« Et il est à sçavoir que Gaufrid de la Cha- « pelle, du côté du roi, et Robert de Maleville, « de mon côté, recevront tous les revenus et « produits du comté d'Eu à moi appartenants ; « de telle sorte que lesdits revenus et produits « seront portés en décompte de ma dette ci- « dessus écrite.

« Fait à Melun, l'an de Notre-Seigneur M CC XIX « au mois d'août. »[1]

Le Gaufrid de la Chapelle qui était chargé, par le roi de France, de percevoir les revenus du comté d'Arques, était fils de Guillaume de la Chapelle, capitaine du château d'Arques, que nous venons de voir mêlé aux différends du chapitre de Rouen, et auquel Gaufrid avait succédé dans son gouvernement. Ce dernier était en même temps bailli de Caux.

Gaufrid de la Chapelle s'était vu condamné

[1] Brussel, *Usage des Fiefs*, l. II, ch. XXXIII.

Digitized by Google

aux mêmes occupations pacifiques que son père. Métamorphosé par Philippe-Auguste en intendant et en percepteur d'impôts, il allait aussi prendre siége aux assises de Lillebonne[1]. Tandis qu'il chevauchait ainsi du pays de Caux au comté d'Eu, entre les collecteurs et les clercs, que faisait l'épée du châtelain d'Arques? Elle reposait, veuve de sang et de gloire, dans le fourreau. Son heaume, devenu trop lourd pour son front, son haubert aux mille mailles de fer, se rouillaient appendus aux murs du donjon d'Arques. Ombres des vieux Normands, que disiez-vous au fond de vos tombeaux?

La Normandie, si pâle aux yeux de l'historien depuis sa réunion à la France, avait perdu une partie de son importance aux yeux des monarques français eux-mêmes. Cette province était couverte de châteaux forts, dans lesquels les rois d'Angleterre, et Philippe-Auguste lui-même à la suite de la conquête, entretenaient garnison et avaient, pour les commander, des

[1] « Coràm Gaufrido de Capella tunc temporis castellano « Archiarum. » — Assises de Lillebonne, anno 1217.

Digitized by Google

chevaliers à leur solde. Dès le temps de saint Louis, on commençait à trouver la charge lourde et cette précaution peu nécessaire. Son petit-fils Philippe-le-Bel trancha dans le vif. En 1290, étant à Senlis, il rendit une ordonnance par laquelle il fixa le nombre des forteresses qui resteraient à la garde et aux frais du roi. Ce nombre fut réduit, pour la Basse-Normandie, à quatre, savoir: Caen, Cherbourg, Bonneville-sur-Touque et Gavrai; et, pour la Haute-Normandie, à une seule: c'était le château d'Arques. [1]

Si Philippe-le-Bel n'avait pas apprécié par ses propres yeux l'importance du château d'Arques, de ce château noble et fort de siége et de muraille, comme disent les Chroniques de Saint-Denis, il avait pu entendre vanter la force et la beauté de cette citadelle par son père, Philippe-le-Hardi. En effet, ce prince l'avait visitée en 1273. C'est dans le donjon du château d'Arques qu'il avait confirmé, au mois de mars de cette année-là [2], la charte des priviléges de Rouen,

[1] *Ordonnances des Rois de France*, t. XI, p. 366.

[2] *Idem*, t. II, p. 415.

Digitized by Google

que son aïeul Philippe-Auguste avait accordée à cette ville, en 1207, après la conquête de la Normandie.

Il faut franchir les règnes de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long, de Charles-le-Bel, avant de retrouver le nom du château d'Arques dans nos annales ou dans nos chartriers.

Sous Philippe de Valois, en était capitaine, Thomas des Illez, *chevalier, chambellan de apresent le duc de Normandie* (depuis, le roi Jean) *et chastellain de son chastel d'Arches*, qui, en 1348, recevait « 75 livres tournois de « prest pour quatre hommes d'armes et douze « archers ordonnés pour la garde dudit chastel, « c'est assavoir 6 sous par jour pour hommes « d'armes, et 20 deniers par jour pour les arba- « lestriers. » [1]

Sous le roi Jean, commence à surgir en Normandie la figure de Charles de Navarre, dit le Mauvais. Le roi de France, averti des desseins ambitieux et des trames de ce remuant vassal, prend le parti de se saisir de sa personne, après

[1] Collection Joursanvault; *Catalogue*, n° 1698.

Digitized by Google

l'avoir attiré dans Rouen. Mais, avant de tenter un coup si hardi, il voulut prudemment s'assurer si les forteresses royales de la province étaient en bon état et prêtes, en cas de besoin, à se défendre; il donna des ordres en conséquence : le château d'Arques participa à ces mesures de précaution.

Un compte manuscrit de 1355 nous fait connaître, en partie, en quoi consistèrent les travaux exécutés, à cette époque, dans le château :

On répare la grosse Tour (c'est ainsi qu'on désignait le donjon); on recouvre en plomb une de ses petites tourelles; on rajuste leurs ouvertures; on dresse un appentis *encontre la chambre du Roy*, dans la même tour. Des ais de chêne et de hêtre, de toutes dimensions, sont amenés de la forêt d'Arques dans le château; on regarnit les planchers des ponts-levis; on remplace leurs cordes; on graisse avec de l'oing leurs volants pour en rendre le jeu plus facile; on refait des râteliers pour les chevaux, avec des pièces de bois de cinquante pieds de long; on visite les cordes du puits, les huis et les

Digitized by Google

fenêtres des tours et des bâtiments, ainsi que leur couverture *en tieulle* (en tuile).[1]

Ces réparations, fort nécessaires sans doute à l'entretien du château d'Arques, ne lui furent d'aucune utilité sous le rapport militaire, car il ne fut pas attaqué. Le cri des sentinelles ne devait pas encore signaler de long-temps, du haut de ses tours, l'approche de l'ennemi.

C'était loin de la Normandie que retentissait le bruit des armes et que se portaient les grands coups. Le sang français venait de couler dans les plaines de Poitiers. Le roi Jean était prisonnier des Anglais. Il languissait depuis trois années dans les fers, lorsque, le 19 mai 1359, il y eut grande affluence de peuple, à Paris, en la cour du palais, autour de la Table de marbre, pour entendre, par ordre du régent, la lecture de certain traité de paix naguère apporté d'outremer par l'archevêque de Sens Guillaume de Melun, et par le comte de Tancarville, pour la libération du roi.[2]

[1] *Compte des œuvres de carpenterie de la vicomté d'Arques.* – Cabinet des titres, Bibliothèque royale.

[2] *Chroniques de France*, t. II, f° CCLVIII.

Digitized by Google

Sans parler des autres conditions, qui étaient plus exorbitantes les unes que les autres, le roi d'Angleterre exigeait la remise des villes et châteaux de Rouen, de Caen, de Vernon, du Pont-de-l'Arche, de Gisors, de Moulineaux, de Gaillard et d'Arques; plus, cent mille livres sterling et dix seigneurs pour ôtages.

« Lequel traictié, disent les Chroniques, fut « moult desplaisant à tout le peuple du royausme « de France et après ce quilz eurent eu délibé- « racion, ilz respondirent audit régent que le « dit traictié nestoit point passable, et pour ce « ordonnerent de faire bonne guerre aus ditz « Angloys. »

Le château d'Arques resta français.

En 1366, ce même régent, devenu roi sous le nom de Charles V, confirmait, en faveur d'Arques, les priviléges qui avaient été accordés à ses bourgeois par le duc de Normandie Jean-sans-Terre étant dans son château d'Arques le 21 février 1203, et que nous avons rapportés plus haut (page 152). La charte de Jean-sans-Terre ayant été égarée par les bourgeois dans les mains desquels on l'avait déposée, les habi-

Digitized by Google

tants avaient été privés, sous les rois de France, de la jouissance des franchises et libertés que le duc normand avait si libéralement départies à leurs pères. Charles V, reconnaissant « que « cela avoit été au grand détriment de la chose « publique de la ville d'Arques, (*in reipublicæ « dictæ villæ detrimentum*); sur leur prière, et « attendu les services gratuits qu'ils lui avoient « rendus durant les guerres, les dépenses et « charges qu'ils avoient volontairement sup- « portées pour le bien et l'état de son royaume « et celles qu'ils étoient prêts à supporter encore « selon son bon plaisir, » leur rendit tous les priviléges dont ils avaient joui avant la perte des lettres du duc Jean-sans-Terre. Le roi chargeait spécialement le bailli de Caux et le vicomte d'Arques (Guillaume de Castres) de l'exécution de cette ordonnance. [1]

Voulant achever de témoigner son affection à ses bons bourgeois d'Arques, car il portait les Normands dans son cœur [2], Charles V, quelques

[1] *Ordonnances des Rois de France*, t. IV, p. 696-697.

[2] On sait que Charles V voulut que son cœur fût inhumé à Rouen, en témoignage de l'amour qu'il avait pour les Normands.

Digitized by Google

années après, en 1376, leur fit l'octroi de deux foires, à tenir *ès festes Saint-Barnabé et Saint-Vincent, pour durer chascun trois jours*[1].

Tout en songeant à la ville d'Arques, Charles V n'oubliait pas son château royal. Les comptes des *œuvres de machonnerie et de karpenterie faites audit chastel*, dans les années 1378-1380, qui sont conservés à la Bibliothèque royale, nous en fournissent la preuve. Les transcrire ici, ce serait interrompre notre narration; nous nous réservons d'en faire usage dans la Description qui termine ce Récit historique. On y voit que Charles V fit refaire plusieurs bâtiments qui avaient été consumés par le feu; qu'il solidifia des portions considérables de murailles, pour la reconstruction desquelles on avait fait venir, par mer, des pierres de Caen; que le donjon, qu'on désigne aussi, dans ces comptes, sous le nom de la grosse Tour, eut particulièrement une large part, avec les prisons souterraines et les oubliettes du château, dans les travaux exécutés par ses ordres.

[1] *Inventaire du Trésor des Chartes.* — Archives du royaume.

Digitized by Google

Le personnel du château d'Arques n'avait pas moins de droits à la sollicitude du monarque. Hâtons-nous d'en donner la preuve, en transcrivant ici l'ordonnance qu'il rendait à Vincennes, le 20 mai 1379 :

« Charles, par la grace de Dieu, Roy de « France, à noz amez et feaulx les généraux « conseillers à Paris sur les aides ordonnées « pour le fait de la guerre salut et dilection. « Comme par noz autres lettres nous aions baillé « et ordené à nostre amé et féal chevalier Colart « d'Estouteville sire de Torcy la garde et gou- « vernement de nostre chastel d'Arques à telz « gaiges proffiz et emolumens comme avoit et « prenoit Regnault des Ylles nostre bailli de « Caux naguères alé de vie à trespassement et « il soit ainsi que les diz gaiges et proffiz qui ne « sont que de cinq solz parisis par jour et cent « solz parisis pour robe par an ne puissent au- « cunement souffire pour les gaiges des gens « d'armes et arbalestriers qui convient estre et « tenir oudit chastel pour la garde et seurté « d'icellui mesmement qu'il est assis pres de la « mer, nous voulans pourveoir sur ce considé-

Digitized by Google

« rant qu'il est un des plus notables chasteaulx
« de nostre bailliage de Caux et situez près de
« la mer comme dit est ou noz ennemis peuent
« descendre de jour en jour afin que peril, in-
« conveniens ne dommages n'en puissent avenir
« à nous ne à nostre royaume et que ledit sire
« de Torcy ait de quoy y mieulx tenir les dictes
« genz d'armes et arbalestriers pour la tuicion
« et défense dudit chastel, à nostre dit chevalier
« avons ordené et ordenons de certaine science
« et grace especial par ces présentes que il ait
« chascun an doresnavant jusques à nostre vou-
« lenté et plaisir la somme de trois cens francs
« d'or à les avoir et prendre de et sur les diz
« aides, oultre et par dessus les diz gaiges ordi-
« naires de cinq solz parisis par jour et cent solz
« parisis pour robe par an[1]. Si vous mandons
« que par le receveur d'iceux aides en la vi-
« comté d'Arques vous faciez bailler et délivrer
« chascun an à compter du premier jour d'avril

[1] Les gages réunis du châtelain d'Arques représentaient 396 fr. et 1/4, soit 6 marcs 29/100e d'or fin, à raison de 63 francs par marc et de 20 sous pour le franc d'or ; ce qui ferait aujourd'hui 5300 francs environ de notre monnaie.

Digitized by Google

« derrenier passé la dicte somme de trois cens « francs d'or par an et doresnavant tant comme « il sera garde dudit chastel, etc.

« Donné au bois de Vincennes le xxe jour de « may l'an de grace mil ccc LX dix-neuf, et le « XVIe de nostre regne [1].....»

Colart d'Estouteville dut endosser sa robe de cent sous lorsque Charles V fit sa joyeuse entrée au château d'Arques; c'était le moins pour faire fête à tant gracieux seigneur : trois cents francs d'or par an en sus de ses gages ordinaires et de sa robe ! Où trouver un si généreux monarque ?

Colart d'Estouteville était encore capitaine du château d'Arques sous Charles VI. Il y reçut ce prince, quand il vint visiter, dans les années 1386 et 1387, les côtes de Normandie, lors de l'expédition qu'il préparait contre l'Angleterre; expédition qui échoua, disent les historiens, par les lenteurs calculées du duc de Berry.

Une trève de trois années ayant été conclue avec les Anglais, les habitants du bailliage de Caux, que le capitaine du château d'Arques

[1] Ms. de la Bibliothèque royale ; Cabinet des titres.

Digitized by Google

continuait à soumettre, avec la même rigueur, au guet de nuit et de jour dans son château, mêlèrent leurs murmures et leur voix à celle des autres manants d'entre Loire et Somme, qui avaient adressé leur complainte au roi, touchant l'exigence de ce service : « Nous sommes en paix, « disaient-ils, et on nous force de veiller la nuit, « comme devant, sur les remparts des villes « fermées, châteaux et forteresses ; on ne nous « permet pas de sortir au soleil levant pour faire « nos besognes ; adieu le labeur du lendemain ! « Si nous défaillons, les capitaines nous font « payer telle somme de deniers qu'il leur plaît, « à leur profit, pour le défaut du guet. Le pauvre « peuple est bien souffrant ! »

Charles VI, touché des plaintes de ses sujets d'entre Loire et Somme, rendit une ordonnance le 28 mars 1390, pour les relever du guet de jour et de nuit dans les villes et châteaux, voulant qu'ils en demeurassent francs et paisibles. Furent exceptées, toutefois, les forteresses situées sur la mer ou en frontières de mer, et, spécialement pour le pays de Normandie, celles qui étaient assises sur la mer à dix lieues

Digitized by Google

près[1]. Le château d'Arques était dans cette limite; aussi les manants du bailliage de Caux se virent-ils contraints de continuer leur service, à leur grand désappointement.

Colart d'Estouteville eut d'autres comptes à régler avec eux. Il avisa un jour, devers 1399, en feuilletant les registres de la vicomté, que, depuis quatorze ans en ça, les manants des villes et paroisses de la châtellenie d'Arques n'avaient pas versé une obole pour le droit de motage (*de mouture*), qu'ils devaient de sept ans en sept ans au château, et dont le produit était, d'ordinaire, appliqué à son entretien, suivant que le capitaine le jugeait expédient, les maîtres des œuvres et autres ouvriers appelés. Des lettres du roi ne tardèrent pas à voir le jour : Charles VI enjoignait à Colart d'Estouteville (qui n'avait pas la main autrement forcée, disaient aucuns malins Cauchois), de contraindre et faire contraindre tous les habitants de la châtellenie, sans délai, par toutes voies dues et convenables, à faire ledit motage,

[1] Archives de la ville de Rouen.

Digitized by Google

à moins qu'ils ne consentissent, par composition, à payer tant par feu. Le roi autorisait, par les mêmes lettres, Colart d'Estouteville à appliquer les sommes à recevoir « *au prouffit, repparacions* « *et empiremens de son chastel.* » Suivait un rôle contenant, paroisse par paroisse, le nombre de feux sujets à la contribution; il s'élevait à 1075.[1] En vertu des lettres royaulx, semonce fut faite, de par Colart d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, conseiller du roi et capitaine du chastel d'Arques, aux manants de la châtellenie de se rendre, à jour fixe, au château d'Arques, pour entendre lecture de l'ordonnance du roi, et avoir à entrer en composition touchant le droit de motage. Il fallut obéir. Après bien des débats, le droit fut fixé à dix sous tournois par feu.

Les manants du bailliage ne furent pas quittes, pour cette fois, avec Colart d'Estouteville. L'impitoyable capitaine du château d'Arques devait leur faire plus d'une semonce, tant pour le guet que pour le motage. Mais comment sup-

[1] Voir *Pièces justificatives*, n° I.

Digitized by Google

poser que tant dur gouverneur serait encore dix-sept ans entiers à la tête de la châtellenie? La chose fut pourtant ainsi : en 1416 seulement, disent les chroniques, Colart d'Estouteville descendit du donjon du château d'Arques, couché dans sa robe de cent sous, en guise de linceul, pour entrer dans le caveau sépulcral de ses pères.

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME.

Arques sous la domination anglaise, 1419-1449. Ses capitaines, sa garnison, leur paye. Charles VII chasse les Anglais de la Normandie.

Le sol normand allait porter de nouveau des bataillons armés et voir flotter l'antique bannière anglo-normande, aux trois lions léopardés. Les arrière-petits-fils des vainqueurs d'Hastings allaient descendre à leur tour sur le sol berceau de leurs pères, et

Digitized by Google

faire la conquête des vieux manoirs et des castels d'où les compagnons de Guillaume-le-Conquérant étaient partis pour subjuguer l'Angleterre. Les rois de cette île n'avaient jamais oublié que leurs ancêtres avaient régné sur cette belle terre de Normandie. Les yeux fixés sur elle, son image au cœur, ils n'attendaient qu'un instant favorable pour y rentrer en maîtres; cet instant avait sonné. La France, faible et ensanglantée, se débattait au milieu des factions et des guerres civiles; son roi, Charles VI, était tombé en démence; le sceptre n'était plus qu'un jouet entre ses mains. Henri V donne le signal; il part à la tête d'une nombreuse et vaillante armée, débarque à Touques, traverse la Basse-Normandie, faisant tomber sur son passage les places fortes et les châteaux, et vient planter sa bannière devant Rouen. Cette ville belliqueuse, livrée à elle-même, n'écoutant que son désespoir, se défendit quatre mois durant, pressée au dehors par l'ennemi, au dedans par la famine. Quand le bras affaibli et décharné de ses courageux enfants ne put plus soutenir l'épée, elle laissa ouvrir ses portes, et se rendit.

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre fit son entrée dans la capitale de la Normandie le 19 janvier 1419. Presque toutes les places qui tenaient encore, entraînées par l'exemple de Rouen, découragées et n'attendant aucun secours, se soumirent au vainqueur. Le château d'Arques, fidèle à sa vieille coutume, ne fut pas un des premiers à lever ses herses de fer et à abaisser son drapeau; un mois s'était écoulé depuis la prise de Rouen, lorsqu'il fit sa soumission entre les mains du duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre.

Henri V y mit pour capitaine Philippe Lèche. Ce chevalier recevait sa commission le 12 février, au château de Rouen. [1]

L'acte de reddition du château d'Arques n'est point parvenu jusqu'à nous [2]; mais la cédule de garantie suivante, accordée à un des chevaliers français qui était dans la place, peut en tenir

[1] Archives de la Tour de Londres : « Anno VI° regni Henrici V, « membrana 32. »

[2] J'ai fait faire inutilement des recherches dans les archives de la Tour de Londres, pour retrouver cette pièce. Celles que j'ai faites dans les dépôts publics de Rouen et de Paris, ont été également infructueuses.

Digitized by Google

lieu jusqu'à un certain point ; nous la transcrivons donc ici en entier.

« Pour Raoul Selles, Henri, par la grâce de « Dieu, roi d'Angleterre, etc..... Sachez que, « dans la convention naguères faite entre notre « très cher frère Thomas duc de Clarence et « ceux du château d'Arques, entre autres choses, « il a été accordé et convenu que tous ceux alors « existants dans ledit château, qui voudraient « demeurer sous notre obéissance, tiendraient « tous leurs biens, meubles, héritages et pos- « sessions quelconques, ainsi qu'il est contenu « plus à plein dans ladite convention. Or, Raoul « Selles, chevalier, et sa femme Marguerite, « nous ayant adressé leur supplique comme quoi « ils existaient dans le dit château au temps de sa « reddition, qu'ils s'étaient soumis à notre grâce « et obéissance, et même qu'ils étaient nos « jurés et liges, comme il appert pleinement « par certaine certification de notre susdit « frère, à nous exhibée en notre chancellerie, « nous, voulant observer inviolablement les dits « accord et convention, de notre grâce spéciale, « accordons aux dits Raoul et Marguerite leurs

Digitized by Google

« biens, héritages et possessions quelconques,
« sous les services et charges dus et accoutumés
« selon la forme des susdits accord et conven-
« tion de notre don, réserve faite à toujours
« pour nous et pour nos héritiers de la haute
« et suprême justice, etc.... Témoin le roi,
« en son château de Rouen, le XXIXe jour de
« décembre. »[1]

Cinq autres chevaliers ou écuyers français, Roger de Dampierre, Jean Lefèvre, Guillaume Duplessis, Raoul de Belleville, et Jean Langlois, obtinrent, au même titre que Raoul Selles, peu de temps après celui-ci, des cédules semblables; les quatre premiers, dans le courant du mois de janvier; le quatrième, en février 1420.[2]

Le 29 juillet de la même année, le roi Henri V délivrait l'ordonnance suivante au camp de Melun :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angle-

[1] *Rotuli Normanniæ*; « 7° Henrici V, membrana 46. » — Archives de la Tour de Londres.

[2] *Idem*.

Digitized by Google

« terre, etc....., salut. Sachez que nous, con-
« fiants à plein dans la fidélité et la prudence de
« notre cher et féal chevalier Jean de Basquer-
« ville, l'avons constitué capitaine de notre
« château d'Arques, pour avoir, occuper et
« exercer le dit office, par lui ou son suffisant
« lieutenant, dont il nous aura répondu, aussi
« long-temps qu'il nous plaira, et percevoir,
« dans le dit office, tous les fiefs et profits
« quelconques à lui dus et accoutumés, de toute
« ancienneté.

« Témoin le roi, à son armée devant Melun,
« le XXIX jour de juillet.

« Par le roi lui-même. »[1]

L'ordonnance ne nous apprend pas si Jean de Basquerville obtenait le commandement du château d'Arques, par suite de disgrâce, changement ou décès du premier capitaine, Philippe Lèche. Les historiens gardent le même silence.

Jean de Basquerville, profitant de la faculté qui lui était réservée par l'ordonnance, mit dans le château, pour son lieutenant, Pierre de Lee,

[1] *Rotuli Normanniæ;* « 7° Henrici V, membrana 18. »

Digitized by Google

qui avait sous lui dix lances et trente archers [1]. Ces lances étaient payées sur le pied de douze deniers sterling par jour, et les archers à raison de six deniers, « le noble d'or compté pour « quatre francs de la blanche monnoye ou cou- « rante de France, ou autrement, sept francs de « mesme la blanche monnoye pour les quatre « susdits. » [2]

Le 27 août (1420), Jean de Basquerville recevait l'ordre de ne pas permettre aux soldats de la garnison de résider hors du château, et, quelques mois plus tard, celui d'en expulser tout homme lige de l'armée du roi, de quelque grade ou condition qu'il fût, à moins d'être spécialement attaché à la garde de la forteresse. Cette dernière défense était faite sous peine d'incarcération, si le capitaine du château ne l'exécutait pas dans les quatre jours de sa réception. [3]

Trois ans après, Jean de Basquerville était

[1] Archives du royaume; K. 76, liasse 29.

[2] Idem; K. 77, nº 19.

[3] Collection Bréquigny, *Normandie*, IV. — Bibliothèque royale.

Digitized by Google

remplacé, comme capitaine du château d'Arques, par Raoul Bouteiller, ainsi que l'indique une cédule de paiement délivrée au nom de ce dernier, pour la solde des hommes d'armes et des archers composant, à cette époque, la garnison du château. Cette cédule est ainsi conçue :

« A Raoul Bouteiller, chevalier de nouvel « retenu et ordonné cappitaine du chastel « d'Arques, pour ung an entier commençant à « la Toussaints mil IIII^c XXIII, à la charge, pour « la sauve-garde dudit lieu de quatre hommes « d'armes, sa personne en ce comprinse, deux « à cheval et deux à pié, avecques XXVI archiers, « aux gaiges, pour lui chevalier II sous, pour « homme d'armes à cheval XII deniers avec « regars acoustumez, pour homme d'armes à « pié VIII deniers, et pour chacun archier VI « deniers esterlings, par jour. »[1]

Cette garnison était bien peu considérable, (4 hommes d'armes et 26 archers), pour un

[1] *Compte de Normandie*, f° 246. — Ms. de la Bibliothèque royale ; fonds Bigot $\frac{9436}{4}$

Digitized by Google

château aussi vaste et aussi important que celui d'Arques. C'était six lances et quatre archers de moins qu'en 1420, sous Jean de Basquerville.

Le nombre des archers fut encore réduit plus tard ; il n'était que de douze en 1428-1429. Leur paye était restée la même, ainsi que celle des hommes d'armes à cheval et à pied ; quant à celle du châtelain, elle avait été doublée. Henri VI, par cédule royale, l'avait portée de deux sous à *quatre sous sterling ou autre monnoye coursable en France, à la valeur, en prenant le noble d'Angleterre pour* VI^s VIII^d *sterlings, à payer de quartier en quartier.*[1]

Ainsi, le capitaine du château d'Arques, Raoul Bouteiller, chevalier banneret, conseiller et premier chambellan du régent duc de Bedford, sire de Sudeley, recevait, tous les trois mois, dix-huit livres, ou valeur équivalente en monnaie de France, pour ses gages.

Il était chargé de distribuer à la garnison du

[1] *Compte de Normandie.* — Ms. de la Bibliothèque royale ; fonds Bigot $\frac{9436}{5}$

Digitized by Google

château, pour la composition, ou paye, des guets, quatre cents et quelques livres par année.[1]

Cependant quelques nuages grossissaient à l'horizon. Le parti de Charles VII, malgré l'état d'abaissement où se trouvait réduit ce prince, n'était pas mort en Normandie. Quelques Français, chevalereux et subtils en guerre, comme le dit son historien Jean Chartier, s'étaient jetés à l'aventure au cœur de cette province, et y avaient déjà relevé la bannière française. Un d'eux, Ambroise de Loré, avait même poussé l'audace jusqu'à tenter un coup de main sur Rouen. Les Anglais prirent l'alarme. Ordre fut expédié au capitaine du château d'Arques, de par le conseil du roi d'Angleterre, le 29 juin 1429, de se tenir sur ses gardes et d'augmenter « sa garnison de une lance à cheval et vint « archiers a pié oultre et pardessus la retenue « et garnison ordinaire du dit lieu d'Arques « pour illec servir et enforcir la dite place durant

[1] *Compoti composicionum excubiarum Normanniæ*, annis 1423-1424. — Archives du royaume.

Digitized by Google

« un mois, aux gaiges et regards acoustu-
« més. » [1]

Cette augmentation ne parut, sans doute, pas suffisante, et de nouveaux ordres furent expédiés, car, d'après une quittance, signée de Gervais Clyfton, lieutenant de Raoul Bouteiller, que nous avons sous les yeux, on comptait, quelques mois après, dans le château d'Arques, quinze hommes d'armes, dont sept à cheval et huit à pied, et quarante-cinq archers. [2]

Ce nombre fut même porté, l'année suivante, à vingt hommes d'armes, moitié à cheval, moitié à pied, et à soixante archers. Raoul Bouteiller donnait quittance, en personne, le 31 octobre 1431, de la somme de 1563^{l} 13^{s} 7^{d} « *en prest* « *et payement des gages et regars* » de ces vingt lances et de ces soixante archers, déduction faite de 41^{l} 6^{s} 11^{d} rabattus par le receveur général de Normandie, maître Pierre Surreau,

[1] *Compte de Normandie*, f° 527. — Ms. de la Bibliothèque royale, fonds Bigot $\frac{9436.}{5}$

[2] *Titres scellés de Clairambault.* — Ms. de la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

« *pour vacations et faultes de services faites par* « *plusieurs gens d'armes.* »[1]

Les hommes d'armes du château d'Arques eurent bientôt à fourbir leur harnois de guerre, les archers à faire sortir les arcs de leur étui et à en faire résonner la corde : tout le pays, sur la rive droite de la Seine, était en armes.

Les Cauchois, *peuple et commun du pays*, que les Anglais avaient contraints de s'armer, pour les opposer aux partisans de Charles VII, se souvinrent qu'ils étaient Français. Par un mouvement spontané, ils déchirèrent le drapeau anglais, et, brandissant leurs épieux et leurs épées, ils crièrent France et Normandie. Ils mirent à leur tête un des leurs, brave et chaleureux homme, ayant nom Le Carnier, en lui disant : « Mène-nous ; nous t'obéirons. » Et ils étaient bien vingt mille. Lui les mena droit à l'ennemi. Lillebonne, Harfleur, Montivilliers, Fécamp, Tancarville, virent les braves Cauchois monter intrépidement à l'assaut et planter sur leurs remparts la bannière aux fleurs de lis

[1] *Titres scellés de Clairambault.* — Ms. de la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

d'or. Des paysans en chassaient les hommes d'armes du roi d'Angleterre. « Et ils prirent for-« teresses, dit l'historien de Charles VII, tant « qu'on disait qu'il n'y avait bonne ville, chas-« teau et forteresse de Caux, excepté Arques et « Caudebec, qui ne fussent en l'obéissance du « Roy. »[1]

On ne sait pas si Le Carnier avait conduit ses hommes devant le château d'Arques et en avait été repoussé, ou bien s'il avait évité d'attaquer une place si redoutable. Les Cauchois avaient passé bien certainement sous ses murs; car, réunis à quelques compagnies françaises, à la tête desquelles marchaient Pierre de Rochefort maréchal de France, Gautier de Brusac, Charles Desmarest, ils s'étaient élancés, de nuit, à l'escalade de Dieppe, et l'avaient emporté. Quant au château d'Arques, il resta dans les mains des Anglais.

Leur jeune roi, Henri VI, vint adresser lui-même ses félicitations à son digne capitaine: le prince faisait son entrée à Arques le 16 mai

[1] Jean Chartier, année 1433, p. 66.

Digitized by Google

1435. Ce jour-là, étant dans le donjon du château, en la Chambre du roi, il fit appendre son sceau royal aux lacs de soie de la charte qu'il délivrait en faveur de l'archevêque de Rouen [1], qui l'avait peut-être accompagné dans la vieille citadelle normande.

Les Anglais, revenus de leur premier instant de stupeur, avaient fait rentrer les Cauchois dans leurs chaumières, et s'étaient remis en possession de la plupart des châteaux dont ces derniers avaient ouvert les portes aux hommes du roi de France. Celui de Tancarville tenait encore; le fameux Talbot en entreprit le siége. Semonce fut faite au capitaine du château d'Arques, Jean de Montgommery, de rejoindre, avec ses hommes d'armes et de trait, le camp du général anglais. Ils y firent dix jours de service. Au lieu de retourner directement à Arques, ils reçurent l'ordre de se rendre à Rouen, « *avecques leurs chevaulx, harnoix et bas quelques-* « *conques, pour leurs monstres et recevoir leur* « *paiement compétent et convenable.* »

[1] Archives du département.

Digitized by Google

Jean de Montgommery reçut, pour lui et sa troupe, soixante livres tournois. Ce paiement eut lieu le 13 novembre 1437.[1]

La garnison du château d'Arques fit encore probablement service sous Talbot, lorsque ce général, en 1442, vint se présenter sous les murs de Dieppe. Le voisinage de ces deux places autorise suffisamment cette supposition, bien que nous n'ayons pas retrouvé la trace de cette coopération dans nos archives. Nous avons été moins heureux, à cet égard, que pour le siége du château de Tancarville. Ce qui est certain, c'est que Talbot vint prendre position à Arques et visita son château avant de s'approcher de Dieppe. Voici comment Jean Chartier raconte la marche du général anglais :

« L'an mille quatre cent quarante-deux, en-
« viron la Toussaincts, le sire de Talbot, anglais,
« accompagné de mille cinq cent combatans ou
« environ, vint mettre le siége devant la ville
« de Dieppe : il partit à ce subiet de Caudebec,
« et arriva son avant-garde devant le chasteau

[1] *Voir* mon *Histoire du Château de Tancarville*, p. 200-201.

Digitized by Google

« de Charlemesnil, qui estoit tenu des François, « lequel leur fut rendu à composition; de là « s'en vint le dit Talbot avec son armée au chas- « teau d'Arques, lequel tenoit son party; puis « s'en vint loger auprès de Dieppe, etc. »

On sait comment Talbot, désespérant d'enlever par un coup de main la ville de Dieppe, fit construire, sur les hauteurs du Polet, une vaste bastille en bois, « qu'il garnit de bombardes, « canons, veuglaires, couleuvrines, arbales- « tres, et grande quantité d'autre artillerie, « jusqu'au nombre de deux cents canons, que « petits que grands, » pour battre la ville; comment le fils de Charles VII, le dauphin, depuis Louis XI, vint au secours de Dieppe, mit le siége devant la bastille, et y entra vaillamment par la brèche. L'occupation du château d'Arques par les Anglais dut singulièrement gêner les mouvements de l'armée française dans cette circonstance.

Le château d'Arques était défendu, à cette époque, par un écuyer anglais, Jean Norbery; il n'y laissa pas pénétrer le dauphin. Ce ne fut qu'après la retraite de l'armée française que

Digitized by Google

ce capitaine put toucher l'arriéré de la *retenue de ses gens d'armes et de trait, pour la sauvegarde du chasteau d'Arques*, qui s'élevait à douze cents livres. Il en donna quittance en deux fois.[1]

Les capitaines du château d'Arques étaient fréquemment déplacés : on dirait que le conseil du roi d'Angleterre craignait de laisser trop long-temps dans la même main un château si important. En 1445, et peut-être plutôt encore, Jean Norbery avait déjà pour successeur un certain Walter ou Gautier d'Evreux, ainsi qu'il appert des lettres de commission adressées à ce chevalier, par Henri VI, sous la date du 22 juin 1445. Par ces lettres, le roi d'Angleterre commettait « son amé et féal Walter d'Evreux, che-
« valier, bailli de Caux et cappitaine d'Arques,
« pour nettoyer les bailliages de Rouen et Gisors
« des hommes de guerre et autres vivans et
« sejournans sur le pais et le povre peuple,
« pour estre livrez a justice et pugnis comme il
« appartient. » On lui accordait soixante livres

[1] Ms. de la Bibliothèque royale ; Cabinet des titres.

Digitized by Google

tournois « pour luy aider a supporter les frais, « mises et despens que faire lui conviendrait à « la cause dessus dicte. »[1]

Le capitaine du château d'Arques nettoya-t-il le pays à la satisfaction de son seigneur et maître? gagna-t-il loyalement ses soixante livres tournois? C'est ce que nous ignorons.

Les Français, de leur côté, s'apprêtaient, eux aussi, à nettoyer le pays, non des maraudeurs et des pillards, mais bien des Anglais eux-mêmes, qui, à vrai dire, ne pesaient pas moins sur le pauvre peuple[2]. Déjà Charles VII, le Victorieux, en compagnie de ses preux capitaines, les Dunois, les Brézé, les Tancarville, les Gaucourt, les Dammartin, les Saint-Paul, allait chassant devant lui les lances et les archers du roi d'Angleterre. Les places et les châteaux forts tombaient, l'un après l'autre, devant lui, avec non moins de rapidité qu'ils étaient tombés, il y avait trente ans, devant le roi Henri V. Verneuil,

[1] Archives du royaume.

[2] Un des reproches que leur adressaient les Normands, c'était d'avoir mué (*changé*) les mesures d'Arques. — *Chroniques de Normandie.*

Digitized by Google

Lisieux, Vernon, Louviers, la Rocheguyon, Gournay, Coutance, Château-Gaillard, Gisors, Neufchâtel, et vingt autres places, abaissèrent leurs ponts-levis et reçurent Charles VII aux acclamations du peuple. La bannière anglaise, à champ blanc et une croix rouge parmi, fuyait de toutes parts devant la bannière de France aux fleurs de lis d'or étincelant sur champ d'azur. Montjoie! Saint-Denis! France! retentissaient des bords de l'Océan aux rives de l'Eure et de la Seine. Ils éclatèrent bientôt jusque sous les murs de Rouen. Ses habitants y répondirent du haut de leurs remparts et ouvrirent leurs portes. Charles VII entra dans Rouen en vainqueur.

Digitized by Google

CHAPITRE DOUZIÈME.

Arques se rend à Charles VII. Priviléges accordés par Louis XI. Réclamation du sire de Lardenières. Guerre entre Dieppe et Arques.

Le duc de Sommerset, qui s'était réfugié dans le palais de Rouen, où il tenait encore, voyant s'avancer les bombardes et les couleuvrines, demanda à entrer en accommodement. Après d'assez longs pourparlers, il fut convenu que le duc de Sommerset, sa femme, ses enfants et tous les Anglais étant

Digitized by Google

aux palais et château de Rouen, s'en iraient où bon leur semblerait, leurs corps et biens saufs, réserve faite des prisonniers et de la grosse artillerie, et qu'ils paieraient au roi de France, dans un an, la somme de cinquante mille écus d'or; de plus, ajoute l'historien de Charles VII, « promirent encore ledit duc de « Sommerset, le sire de Talbot, et ceux de sa « compagnée, de faire mettre à pleine déli- « vrance et obéissance le chasteau d'Arques, « la ville de Caudebec, le chasteau de Tancar- « ville et celuy de l'Islebonne, les villes de « Honnefleur et de Monstier-Villiers, et icelles « bailler et délivrer au roy, ou à ses commis « pour luy : et pour l'accomplissement des « choses dessus dites, et la plus grande seureté « d'icelles, bailla ce duc de Sommerset ses « lettres-patentes, portant toutes promesses et « asseurances de l'exécution, à l'effet de quoy « demeurèrent en ostages jusqu'à l'entier accom- « plissement, le sire de Talbot, avec d'autres « seigneurs d'Angleterre. »[1]

[1] Jean Chartier.

Digitized by Google

Charles VII resta quelque temps à Rouen, jusqu'à ce que les places mentionnées dans l'accord ci-dessus lui eussent été livrées. « Et les « Anglois, dit plus bas le même historien, ren- « dirent et mirent en la main et de l'obéissance « du roy, comme ils l'avoient promis, et en « avoient baillé des ostages pour ce faire, les « chasteaux d'Arques, Tancarville, l'Islebonne, « Monstier-Villiers et Caudebec. »

Lorsque le château d'Arques ouvrit ses portes, il était fortement serré, depuis près de deux mois, par la garnison de Dieppe, qui en formait le siége. Le capitaine de cette ville, qui depuis quelques années était redevenue française, au bruit de la marche triomphante de Charles VII, s'était jeté sur Arques, avait enlevé, le jeudi 17 septembre (1449), à la nuit tombante, le *Belle* ou première enceinte du château, et s'était établi au pied de ses murailles.[1] Quelques jours

[1] « Le capitaine de Dieppe print jeudy au soir la Ville d'Arques, « que l'on appelle le Belle et le belvart du chastel, et tient le « siége devant ledit chastel. » — Lettre de Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, du 25 septembre 1449; *Thesaurus novus* de Martène, t. 1, col. 1817.

Digitized by Google

après la capitulation de Rouen, il y plantait la bannière de France.

Il ne nous a pas été possible de découvrir quel gouverneur fut placé par Charles VII dans le château d'Arques, lorsque cette importante citadelle lui fut enfin rendue. Les archives françaises sont moins riches, sous ce rapport, que les archives anglaises, qui nous ont donné la suite presque complète de ses capitaines dans les trente années d'occupation que nous venons de passer en revue. Nous voyons seulement que, en 1459, Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, maître des arbalétriers de France, en était capitaine, aux gages de cinq sous parisis par jour.[1]

Le successeur de Charles VII, Louis XI, paraît s'être occupé avec quelque sollicitude d'Arques et de Dieppe, dans son voisinage. En 1463, il accordait plusieurs franchises à cette dernière ville, pour l'aider à entretenir et réparer ses quais et sa jetée : « Car aussi, disait Louis XI, est de « grand et somptueux coust et maintenement,

[1] Collection Joursanvault; *Catalogue*, n° 1701.

Digitized by Google

« la jetée, qui est un grand édifice de bois, « construit et assis dedans la mer, pour tenir « ouvert l'entrée du hable (*du hâvre*) dudit « lieu. »[1]

Quant à Arques, le roi lui octroya des lettres confirmatives des priviléges qui avaient été accordés à ses bourgeois par Jean-sans-Terre, pour la vente de leurs denrées et marchandises, et que son aïeul Charles V leur avait précédemment confirmés[2]. Louis XI fit plus. Quelques jours après, le 19 juillet (1468), il rendit une seconde ordonnance en faveur des habitants d'Arques; en voici le préambule :

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, « sçavoir faisons à tous présens et advenir, nous « avoir reçue l'umbe supplicacion de noz bien « amez les manans et habitans de nostre ville « d'Arques, contenant que de long-temps soulloit « estre tenu marché au dict lieu toutes les sep- « maines, au jour de samedy, et deux foires

[1] *Ordonnances des Rois de France*, t. XVI, p. 81.

L'existence d'une jetée au port de Dieppe, à cette époque, nous a paru une chose curieuse à constater ici.

[2] *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, p. 106.

Digitized by Google

« chascun an, c'est assavoir, l'une le jour de « Saint-Barnabé ou moys de juing, et l'autre le « jour Saint-Vincent ou moys de janvier [1], mais « obstant ce que audict jour de samedi, se « tiennent marchés au bourg d'Envermeuil et « en la ville de Dieppe, où il n'y a de distance « que de lieue et demye jusques audict lieu « d'Arques, leur dict marché est comme aboli, « et n'y affluent que très peu de gens, ne pa- « reillement à leurs dictes deux foires, pour « ce qu'elles ne durent, chacune, que ung jour « seulement; et pour ce, nous ont humblement « fait supplier que, attendu que grant partie des « maisons de la dicte ville ont esté, par acci- « dent de feu, puis naguaires, arses et brûlées, « et ce qui en estoit demeuré, destruit, et ne se « peult la dicte ville remectre sus sans grant « frequentacion de peuple, qui se peult plus aisé- « ment faire au moyen des dictes foires et mar- « chés que autrement; actendu aussi que, au jour « de lundy ne se tiennent aucuns marchés près

[1] C'étaient ces mêmes foires qui leur avaient été accordées par Charles V, en 1376. (*Voir* plus haut, page 174.)

Digitized by Google

« du dict lieu d'Arques, ausquels le dict marché « puist nuire, il nous plaise leur octroyer que « les dicts marchés ilz puissent d'oresnavant faire « tenir audict jour de lundy, et avec ce leur oc- « troyer que chascune des dictes deux foires dure « par trois jours entiers, et que tous les mar- « chans qui y fréquenteront marchandement ne « puissent en icelles estre constrains, arrestés « ne empechés pour quelque debte ou obligacion « en quoi ilz pourroient estre obligés, excepté « pour noz debtes, et pour ce qu'ilz pourront « avoir vendu et achecté durant les dicts troys « jours, ès dictes foires seullement, et sur ce « leur eslargir et impartir nostre grace. » [1]

Louis XI accorda aux manants et habitants d'Arques tout ce qu'ils demandaient. Leur ville ne se releva pas beaucoup plus, pour cela, de l'état d'abandon et de dépérissement dans lequel elle était tombée. Les Arquois remarquaient déjà que le voisinage de Dieppe leur était préjudiciable, et ils s'en plaignaient; mais ils se trompaient, comme cela arrive presque toujours

[1] *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, p. 109.

Digitized by Google

en pareil cas, sur le remède à y apporter. Leurs foires et leur marché étaient un triste palliatif à cet état de choses : Arques possède encore aujourd'hui son marché du lundi; qu'il nous dise s'il est plus peuplé et plus riche que sous Louis XI.

Nous ne quitterons pas encore Louis XI sans rappeler la donation que ce prince fit, devers ce temps, à Notre-Dame de Cléry, envers laquelle il était autrement benin et dévotieux qu'envers sa ville d'Arques. Il lui assignait quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, assise sur ses revenus de Normandie. La vicomté d'Arques devait fournir, pour sa part, quatre cents livres, à prendre « *sur tout le prouffit*, « *revenu et esmolument de ladite vicomté.* »[1]

Si l'on veut savoir à combien s'élevait, sous Louis XI, la contribution de la même vicomté d'Arques en hommes de guerre, en la montre des nobles, pour le ban du roi, ouvrons les rôles du bailliage de Caux, pour les années 1470-1471. Nous y verrons que la vicomté d'Arques était tenue de fournir quinze hommes

[1] *Ordonnances des Rois de France*, année 1471; t. XVII, p. 455.

Digitized by Google

d'armes, vingt-cinq vougers[1] et cinq archers; les hommes d'armes, armés de harnois complet avec page portant leur lance; les vougers, de brigandine, sallade, javeline ou demi-lance et gantelets, et avec eux un page portant la demi-lance ou leur vouge; les archers, armés de brigandines, sallade, arc et trousse.[2] C'était bien peu pour cette vicomté d'Arques, jadis si belliqueuse, si plantureuse en chevaliers et en droites gens de guerre! mais les temps avaient changé. Il faut dire toutefois que, dans ces rôles, ne figurent pas les hommes d'armes, vougers et archers, qui étaient occupés à la garde du château d'Arques, et qui, par-là même, étaient exempts de l'ost du roi. Les autres vicomtés du bailliage fournissaient aussi leur contingent pour la garde du même château. Un article des rôles que nous venons de citer nous en fournit la preuve; nous y lisons, à la suite du ban de la comté de Longueville :

« *Defaillans en ladite monstre, Yvon de Saint-*

[1] On les appelait ainsi de la vouge ou épieu dont ils étaient armés.

[2] Laroque; *Anciens Rolles des bans et arrière-bans*, p. 113.

Digitized by Google

« *Ouën, occupé à la garde du chasteau d'Arques,* » etc.

Yvon de Saint-Ouen et les autres hommes d'armes et vougers, chargés de la défense du château d'Arques, durent bientôt redoubler de vigilance et se tenir prêts à jouer de leurs lances et de leurs javelines. Le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, après avoir traversé la Picardie qu'il avait couverte de sang et de ruines, s'était mis en marche sur la Normandie. Le château d'Arques, boulevard de la marche du Nord, et qui pouvait recevoir le premier choc, reçut l'ordre de s'approvisionner de munitions de guerre et de bouche. Des lances à feu faisaient partie des premières : « Les archiers allèrent en « la ville de Dieppe pour quérir des lances à feu « et autres choses nécessaires pour la tuition « et deffense de la place d'Arques, » disent des lettres de rémission, de l'année 1472.[1]

Charles-le-Téméraire n'osa pas s'attaquer au château d'Arques ; il se contenta de faire une démonstration sous ses murs, et d'aller brûler

[1] *Glossaire de Ducange*, Suppl. : « ad verbum *lancare.* »

Digitized by Google

les faubourgs de Dieppe. Les trente-six hommes de guerre ordonnés par le roi Louis XI, à la garde et défense de son château d'Arques, sous la charge et conduite de noble homme Antoine Daubusson, son bailli de Caux et capitaine dudit château [1], l'eussent reçu vigoureusement.

Charles VIII, en montant sur le trône (1483), avait nommé, pour son lieutenant-général *ès pays d'entre les rivières de Somme et de Seyne*, Jean d'Estouteville, sire de Torcy et de Blainville. Le lieutenant-général du roi était en même temps capitaine du château d'Arques et y avait établi, en quelque sorte, son quartier-général; ce qui prouve quelle importance avait conservée cette antique forteresse.

Nous avons plusieurs quittances de Jean d'Estouteville, de ses gages de capitaine du donjon et du château d'Arques, qu'il touchait sur le pied de cinq sous parisis par jour; ces quittances portent les dates des années 1484, 1485, 1488 [2].

[1] Collection Joursanvault; *Catalogue*, n° 1702.

[2] Archives du royaume, carton K, 73; et Collection Joursanvault, *Catalogue*, n° 1703.

Digitized by Google

Jean d'Estouteville reçut dans le donjon royal son gracieux seigneur, Charles VIII. A la suite du repas qui y fut donné, dans la Chambre du roi, il y eut scandale et tumulte pour la coupe, ou hanap, dans laquelle le roi venait de boire. Un des chevaliers commis à la garde du château, Robert le Seneschal, sire de Lardenières, voulut prendre des mains des officiers de Charles VIII le hanap royal, disant que, de toute antiquité, les seigneurs de Lardenières, à raison de leur dit fief, avaient droit, lors de la première entrée du roi au château d'Arques, « au hanap en « quoy il était servi à boire ». Les officiers ne voulurent pas le lui livrer, et répliquèrent au chevalier normand qu'ils ne savaient pas ce qu'il voulait dire avec un pareil droit, et qu'il n'aurait rien tant qu'il ne présenterait pas un parchemin chargé du sceau royal. L'affaire ayant été portée devant le roi, elle fut jugée grave, et la solution en fut remise au retour du prince à Paris. Le 22 juin suivant, Charles VIII rendait l'ordonnance ci-après :

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, « à nos amez et féaulx gens de nos comptes et

Digitized by Google

« trésoriers à Paris, salut et dilection. Nostre
« amé et féal conseiller et chambellan Robert
« le Seneschal, chevalier, et Jacquette Duples-
« seys sa femme, nous ont fait dire et remons-
« trer que à cause de la dicte suppliant leur com-
« pecte et appartient le fief, terre et seigneurie
« de Lardenière assis en la ville et parroisse
« d'Arques et ès environs tenu neuement et sans
« moyen de nous à cause de nostre chastel et
« chastellenie du dit Arques, et que à cause du
« dit fief ilz ont plusieurs droictures, comme
« d'avoir et prendre à la première entrée de noz
« prédécesseurs, nous, et noz successeurs au
« dit lieu d'Arques la couppe ou hanap en quoy
« nous sommes serviz à boire et autres droic-
« tures à plain déclairées ès anciens adveuz
« baillez en nostre d. chambre des comptes par
« leurs prédécesseurs seigneurs du dit fief, et
« aussi pour raison du dit fief et droictures
« dessus dictes, ilz nous doivent services de
« quarante jours d'un homme armé à garder la
« première porte devers le Belle d'Arques en
« temps de guerre, en laquelle porte ils doivent
« avoir logeis et autres redevances aussi à plain

Digitized by Google

« declairées ès dits adveuz. Et combien que « d'icelles droictures et appartenances lesdits « suppliants et leurs prédécesseurs aient et ont « joui et fait et paié les dictes reddevances. Et « néanmoins pour ce que lors de l'entrée faicte « audit lieu d'Arques par feu nostre tres cher « seigneur et père que Dieu absoille la dicte sup- « pliant estoit soubz aage en minorité et en la « garde de nostre dit feu seigneur et père qui « faisoit les fruiz siens et par ce qu'elle n'eut « point le dit droit aucuns noz officiers à nostre « nouvelle entrée que nous avons faicte en icelluy « lieu d'Arques ont fait et font difficulté bailler « aux dits supplians la dicte couppe ou hanap « ou le vaissel en quoy nous fusmes serviz en « icelluy lieu, s'ilz n'avoient sur ce nostre or- « donnance et bon plaisir par escript pour leur « acquict, au moyen desquelz reffuz et diffi- « culté les dits supplians pourroient demourer « non paiez de leurs diz droiz et empeschez en « la jouissance diceulx qui seroit en leur très « grant grief, prejudice et dommage, se par « nous ne leur estoit sur ce donné provision « humblement requérant icelle; pourquoy nous,

Digitized by Google

« ces choses considérées qui voulons noz vas-
« saulx et loyaulx subgetz estre liberallement
« traictez et les entretenir et garder en leur pré-
« rogatives, vous mandons et enjoingnons par
« ces présentes que appellé nostre procureur
« s'il vous appert denement les ditz droiz com-
« pecter et appartenir aus ditz supplians à cause
« de leur d. fief de Lardenière, vous au d. cas
« leur faictes bailler et dellivrer par nostre vi-
« conte et receveur du dit lieu d'Arques la dicte
« couppe, hanap, ou vaissel en quoy nous fusmes
« serviz de boire au dit lieu d'Arques ou la vraie
« valleur et extimacion qu'elle sera trouvée val-
« loir et aussi les faictes et souffrez par nostre
« bailly de Caux, procureur, viconte et receveur
« ou dit bailliage et viconté, leurs lieuxtenans
« commiz et substitutz joir et user des autres
« droictures paisiblement ainsi et par la forme
« et manière que ont acoustumé joir et user leurs
« prédécesseurs et aussi des autres droiz à eulx
« appartenans[1], car ainsi nous plaist-il, etc...

[1] Au nombre de ceux que réclamaient les seigneurs de Lardenières figurait « le droit de prendre tous les grains qui sont mis « en provision au château d'Arques; tous les vins, cidres et cer-

Digitized by Google

« Donné à Paris, le XXIIe jour de juing l'an de « grace mil CCCC quatre-vingt et cinq et de nostre « regne le second. »[1]

Le seigneur de Lardenières eut-il occasion de réclamer le hanap du roi, sous le successeur de Charles VIII ? Nous ne pourrions le dire ; car nous n'avons découvert nulle part que le bon Louis XII ait fait son entrée dans le château d'Arques. Il n'en est pas de même de François I. La présence de ce prince nous y est signalée, particulièrement les 16 octobre 1544 et 12 août 1545[2]; nous n'avons pas d'autres détails.

Les annales du château d'Arques, muettes sous François I et sous Henri II, vont reprendre un peu de vie sous François II et sous Charles IX, pour briller enfin de tout leur éclat sous Henri IV.

Si la ville de Dieppe avait effacé et pour

« voises qui demeurent deux palmes au-dessus du jable du bas « et tous les lards à demi-pied de la penture, et que s'ils chéent « par défaut d'être bien pendus, ils sont siens, à raison de ce « qu'au bois de Lardenière l'on peut prendre les harts à pendre « les dits lards. » Aveu de 1578.

[1] Ms. de la Bibliothèque royale, Cabinet des titres.

[2] *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, t. I : Itinéraire des Rois de France, p. 106.

Digitized by Google

ainsi dire annihilé la ville d'Arques, celle-ci se vengeait de son heureuse rivale en la bridant, à l'occasion, par son château. C'est ce qui arriva dans les troubles religieux qui marquèrent le règne si court de François II, et qui éclatèrent avec une grande vivacité dans la ville de Dieppe. Le duc de Bouillon, gouverneur de la province, chargé par la reine-mère, Catherine de Médicis, d'y étouffer le nouveau culte, se rendit au château d'Arques (octobre 1560), y prit cent arquebusiers, et, accompagné de Guy de Ricarville, capitaine du château, chaud catholique, entra dans Dieppe, défendit, à son de trompe, les prêches et assemblées, et, pour être plus sûr que la défense fût exécutée, laissa dans la ville, comme gouverneur, Ricarville avec ses cent arquebusiers. Celui-ci n'y resta pas long-temps. Le 5 décembre, François II meurt : la face politique change : les Guise sont supplantés par le roi de Navarre ; les protestants respirent. Ricarville, abandonné de ses arquebusiers, qui, à ces nouvelles, étaient sortis du château de Dieppe sans bruit et à la file, se retire lui-même dans son château d'Arques, et s'y cantonne.

Digitized by Google

Cependant, les protestants, comme tous les partis persécutés et devenus forts, d'opprimés s'étaient faits oppresseurs à leur tour. Ils avaient bouleversé Dieppe. Catherine de Médicis envoya de nouveau le duc de Bouillon pour les mettre à la raison (1562). Il fut moins heureux cette fois. Menacé par les habitants, poursuivi par leurs quolibets et les cantiques de Marot, il se réfugia honteusement dans le château d'Arques. Les Dieppois l'y suivirent, et, ne pouvant l'y insulter tout au plus que de leurs cris et de leurs bons mots, se jetèrent sur le bourg et ne l'épargnèrent pas. Après leur départ, les catholiques d'Arques, qui étaient en majorité, mettent le feu, par représailles, aux maisons des protestants. Ceux de Dieppe, pour venger leur coreligionnaires, se remettent en campagne, traînant avec eux trois pièces de canon. Les Arquois marchent bravement à leur rencontre, et, sans s'effrayer de leurs trois pièces d'artillerie, se précipitent sur eux, au hameau de Bouteilles, et les mettent en déroute. Les choses ne devaient pas en rester là. Les Dieppois, pour venger leur affront, recrutent dans les campagnes environ-

Digitized by Google

nantes ; les Arquois en font autant de leur côté : une seconde bataille eut lieu. Les catholiques, cette fois, eurent le dessous ; ils laissèrent cent vingt des leurs sur le carreau. Grande fut la frayeur dans Arques ; les habitants, épouvantés à l'approche de l'ennemi, se réfugient en toute hâte dans le château ; quelques-uns, plus braves ou moins agiles, se retranchent dans l'église. Le chef des Dieppois, pour donner l'exemple aux siens, veut y pénétrer ; il tombe blessé d'un coup de pierre ; sa troupe se débande. Cette petite guerre ne finit pas là. Ce n'étaient, tous les jours, que rencontres, guet-apens, combats, dans lesquels ceux d'Arques auraient eu plus souvent le dessous, si le capitaine du château ne leur eût prêté, de temps à autre, asile et main-forte[1]. Ce fut dans une de ces escarmouches, où Guy de Ricarville avait appuyé les Arquois de quelques arquebusiers de sa garnison, qu'un de ces derniers, ayant nom Guillaume Le Conte, eut son cheval tué sous lui et le poignet droit abattu d'un coup de coute-

[1] Manuscrit conservé par M. Paumier, pasteur à Rouen.

Digitized by Google

las. Le brave Le Conte reçut les invalides au château d'Arques, dont il fut déclaré morte-paye, mais sans indemnité. Henri III se montra plus reconnaissant que Catherine de Médicis. En 1583, il écrivait ce qui suit à la Chambre des comptes de Normandie :

« Nous avons fait don à Guillaume Le Conte ; « morte-paye du château d'Arques, de deux cens « escus en considération des bons et agréables « services qu'il a faits depuis vingt-six ans ençà « au fait des guerres même à la garde et deffense « dudit château, où il a été estropié et perdu « un bras, et affin de lui donner meilleur moyen « de vivre et s'entretenir et continuer à nous « faire service de bien en mieux à l'advenir, etc. » [1]

Cette petite guerre entre Dieppe et Arques, qui ne rappelle guère, à coup sûr, les coups de lance des héros normands, fut sur le point de prendre un caractère plus sérieux, par l'intervention du duc d'Aumale, qui, après avoir pacifié la Picardie, pour le roi, s'était avancé sur Dieppe, espérant s'en emparer par un coup de

[1] *Mémoriaux* de la Chambre des Comptes de Rouen, année 1583.

Digitized by Google

main, et se porter de là au siége de Rouen. Le duc trouva Dieppe dans un état de défense respectable, et comme il n'entrait pas dans ses plans d'en faire le siége, il se borna à renforcer la garnison du château d'Arques de quelques compagnies, et s'éloigna.

Si on en croit un manuscrit qui est conservé dans la Bibliothèque de Dieppe, un des chefs du parti opposé en Normandie, le comte de Montgommery, après le départ du duc d'Aumale, au commencement de l'année 1563, aurait été plus hardi, et aurait tenté une attaque contre le château d'Arques; mais elle n'aurait pas eu de succès.

Des événements plus importants vont bientôt se passer sous les murs de cette citadelle : les jours de gloire du château d'Arques vont renaître.

Digitized by Google

Digitized by Google

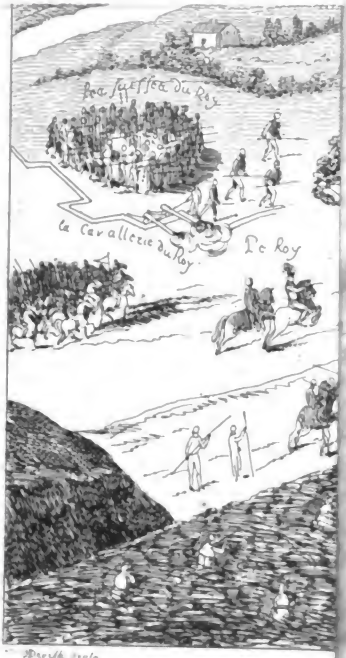

Digitized by Google

CHAPITRE TREIZIÈME.

Arques au temps de la Ligue. Surprise du château par le gouverneur de Dieppe. Bataille d'Arques, livrée le 21 septembre 1589.

Nous touchons au temps de la Ligue, époque féconde et brillante pour l'histoire du château d'Arques.

Au milieu du déchaînement des passions politiques, il était bien difficile de rester neutre ou froid. Aussi voyons-nous les

Digitized by Google

gouverneurs des villes et des châteaux, qui tenaient dans leurs mains une partie des forces de l'État, se déclarer, suivant leur conviction, leur intérêt, ou leur caprice, pour l'un ou l'autre parti. Ce fut du côté de celui de la Ligue que se jeta le gouverneur de la ville et du château d'Arques, le sire Martin d'Epinay, ayant sous lui, comme capitaine du château, Antoine-Hilaire Cressonnière. Dieppe, soit cet ancien esprit de rivalité qui semblait se perpétuer entre les deux villes, soit inclination, se prononça pour le roi. Aymar de Chaste, qui commandait dans Dieppe, gêné par le voisinage d'Arques, forma le dessein de surprendre le sire d'Epinay et de lui enlever son château. L'attaquer à force ouverte eût été folie; il n'avait ni les moyens, ni les hommes, ni l'artillerie nécessaires pour une pareille entreprise; c'eût été, d'ailleurs, attirer les forces de la Ligue de ce côté: ce fut à la ruse qu'il eut recours. Le 19 mars donc, de l'année 1584, le jeudi de la semaine sainte, Aymar de Chaste fit déguiser en matelots quelques Dieppois, hommes sûrs, adroits, déterminés, et plusieurs soldats de la garnison. Parmi eux

Digitized by Google

étaient les capitaines Gonneau, Richebourg et Jean Boucher[1], vêtus comme les autres en pêcheurs dieppois, et qui devaient prendre le commandement en cas de réussite. Le dos chargé de paniers remplis de poisson et leurs armes cachées sous leurs amples vêtements, les voilà gravissant lentement la pente de la colline qui conduit au château; on les avait laissé franchir le Baile; ils arrivent auprès des deux tours de l'entrée. La sentinelle, qui reconnaît des pêcheurs et qui en a vu vingt fois apporter des provisions au gouverneur, les laisse passer par le petit pont-levis. Nos premiers matelots, une fois entrés, se précipitent sur la trop confiante sentinelle, et l'égorgent. Réunis à leurs camarades, ils courent à la seconde poterne, se jettent sur les soldats de la garnison, qui, surpris à l'improviste, séparés et désarmés, n'opposent aucune résistance. C'est ainsi que le château d'Arques fut pris en quelques minutes et remis sous l'obéissance du roi. Aymar de Chaste, de l'agrément de Henri III, y plaça, comme gouverneur, Ozias de Boniface, sieur

[1] *Aliàs* Jacob Bonnard.

Digitized by Google

d'Ectot, mais en exigeant de lui une somme de six mille écus[1] : c'était un temps où les dévoûments, en apparence les plus purs, n'étaient pas détachés de tout intérêt personnel.

Henri III venait d'expirer dans Saint-Cloud, frappé par le fer d'un fanatique (3 août 1589). Une longue lutte, un drame éclatant se prépare. C'est celui que va jouer Henri IV sur la scène politique.

Le Béarnais, ayant été reconnu roi par les principaux chefs de l'armée, les consulta sur le parti qu'il y avait à prendre. L'armée royale, qui était occupée au siége de Paris, se trouvait affaiblie par la retraite du duc d'Epernon et de quelques autres seigneurs qui s'étaient refusés à adhérer à la cause d'un roi non catholique; elle ne restait plus composée que d'environ vingt-quatre mille hommes. Les Suisses, les reîtres et lansquenets, presque tout infanterie, que Harlay de Sancy avait amenés au roi Henri III

[1] Mémoires de Claude Guibert de Dieppe, et manuscrit de David Asseline, à la Bibliothèque de Dieppe.

Le sieur de Boniface passa, plus tard, au commandement du fort de Sainte-Catherine de Rouen.

Digitized by Google

quelques jours avant sa mort, au péril de sa bourse et de sa tête, comme il le disait lui-même, en formaient les deux tiers. Les uns proposèrent de se retirer sur la Loire, les autres derrière la Marne, pour attendre les nouveaux secours qui arrivaient d'Allemagne; quelques-uns, plus hardis, s'écrièrent qu'il fallait donner tête baissée dans les faubourgs de Paris. Un dernier avis prévalut, ce fut celui de se porter en Normandie. La principale force de l'armée, ainsi que nous venons de le dire, se composait des régiments suisses et allemands; il fallait nourrir cette troupe brave, mais avide et affamée; or le nouveau roi n'avait que peu ou point d'argent. Il en confia la plus grande partie au maréchal d'Aumont et au duc de Longueville, qui s'engagèrent à les faire vivre et à les employer dans leurs gouvernements de Champagne et de Picardie, promettant de rejoindre le roi au premier commandement[1]. Cette faute, ou cette nécessité, comme on voudra l'appeler, faillit compromettre la cause de Henri IV et

[1] De Sancy; *Mémoires d'Estat*, t. III, p. 192.

Digitized by Google

entraîner sa perte : un premier échec ou une première victoire devaient décider du trône de France et de tout une dynastie. C'est sous les murs du château d'Arques que cette grande question allait se vider.

Le duc de Mayenne, qui commandait les troupes de la Ligue, était à la tête de trente mille hommes, qu'il tenait réunis sous sa main [1]; il se mit à la poursuite du roi. Henri IV, pour assurer l'arrivée des secours en hommes, argent et munitions, dont la reine Elisabeth venait de lui annoncer le prochain embarquement, s'était porté sur Dieppe. Il y fut reçu à bras ouverts par Aymar de Chaste et par les habitants ; et, comme ceux-ci voulaient lui adresser des compliments : « Mes enfants, leur dit le roi, point « de cérémonie ; je ne veux que vos amitiés, bon « pain, bon vin et bon visage d'hôte. » Il trouva tout cela dans Dieppe, et mieux encore : bons

[1] Villeroy, qui suivait, à cette époque, le parti de Mayenne, lui donne, dans ses Mémoires, une armée beaucoup moins forte; d'autres contemporains, au contraire, entre autres Caumont de la Force, la portent jusqu'à trente-huit mille hommes. Ce dernier nombre paraît exagéré.

Digitized by Google

soldats, qui, à quelques jours de là, l'aidèrent puissamment de leur bras et de leur courage.

Bientôt le roi apprit que le duc de Mayenne, après s'être emparé de Gournay, s'avançait sur Neufchâtel ; deux jours de marche seulement le séparaient de Dieppe. Le roi, accompagné du maréchal de Biron, après avoir examiné attentivement les lieux, reconnut que le château d'Arques offrait une véritable tête de pont pour défendre Dieppe et ses abords, et que la position était excellente. En conséquence, il traça sur le plateau, à portée du canon du château, un camp retranché, qu'il garnit d'artillerie, et dans lequel il plaça provisoirement quatre compagnies suisses. On avait travaillé avec tant d'ardeur à cette fortification, qui s'étendait sur un front très étendu, qu'elle fut achevée en trois jours[1]. Quant au château d'Arques, clef de la position, Henri IV l'arma de plusieurs pièces de canon, qui étaient servies par un détachement de la compagnie des canonniers bourgeois de

[1] Palma Cayet ; collection de Petitot, p. 277.

Digitized by Google

Dieppe[1], et en renforça la garnison. C'est derrière ces lignes qu'il attendait l'armée de Mayenne.

Cependant celui-ci, après avoir réduit Neufchâtel, ayant fait reconnaître la position d'Arques, soit pour la tourner, soit pour opérer sa jonction avec les troupes qu'il attendait de la Picardie, passe la rivière d'Eaulne, remontant vers le nord. Si Mayenne se fût porté à tire d'aile sur Dieppe, en suivant la rive droite de l'Eaulne, qu'il venait de traverser, il eût trouvé cette ville dégarnie et sans défense du côté du faubourg du Polet : s'il s'en fût emparé, Henri IV était perdu. Mais, au lieu de tenter ce coup hardi, Mayenne se mit à tourner le dos à Dieppe, pour aller se jeter sur Gamaches et sur Eu. Cette fausse marche changea la face des choses : Henri IV avait quelques jours devant lui ; il sut les mettre à profit.

Le château d'Arques pouvait jouer encore un rôle important dans les événements militaires

[1] Récit de la bataille d'Arques, du dépôt de la guerre. — *Journal militaire de Henri IV*, par M. de Valori.

Digitized by Google

qui allaient se passer ; mais le danger n'était plus là. Le camp retranché que le roi y avait fait tracer, devenait inutile ; toute son attention se porta sur le Polet. Ce faubourg, qui dominait la ville de Dieppe au nord, et qui était sans défense, fut couvert par une redoute, dans laquelle le roi mit la plus grande partie de son infanterie française sous le commandement de Coligny sieur de Châtillon. Mais l'ennemi, arrêté par les fortifications du Polet, sur la droite, pouvait descendre, sur la gauche, à Martin-Eglise, traverser la vallée d'Arques sur la chaussée de ce bourg, marcher sur Dieppe, y acculer le roi ou le rejeter dans la place. Le maréchal de Biron proposa au roi d'élever des retranchements sur la rive droite de la rivière d'Arques, pour défendre et fermer le passage de la chaussée ; ce qui fut exécuté. Ils consistaient en une courtine flanquée de deux demi-bastions.[1]

Ces travaux étaient à peine terminés, lorsque le duc de Mayenne partit d'Eu, dont il s'était emparé, appuyant sa droite à la mer, sa gauche

[1] *Mémoires du duc d'Angoulême.*

Digitized by Google

à la vallée de l'Eaulne, et parut, le 16 septembre, en ordre de bataille, devant le Polet. Henri IV, qui, à cette nouvelle, était accouru d'Arques à Dieppe[1], fit soutenir l'infanterie française de la redoute du Polet par deux compagnies bourgeoises, commandées par le brave De Givry. Le duc de Mayenne attaqua la redoute et fut repoussé vigoureusement; une seconde tentative n'eut pas plus de succès. Le duc s'aperçut enfin qu'il n'était pas si facile qu'il l'avait espéré d'enlever ce point important; il y renonça. Ce fut alors qu'il se décida à forcer le passage d'Arques et à se porter sur Martin-Eglise. Il avait déjà fait une démonstration sur ce point, mais seulement pour le reconnaître et pour le tâter; le maréchal de Biron en avait chassé ses éclaireurs avec sa furie ordinaire.

Avant de raconter les événements de la mémorable journée qui environne de tant d'éclat le nom du château dont nous avons entrepris de retracer l'histoire, décrivons, en peu de

[1] Du 8 au 22 septembre, Henri IV coucha plusieurs fois dans le château d'Arques.

Digitized by Google

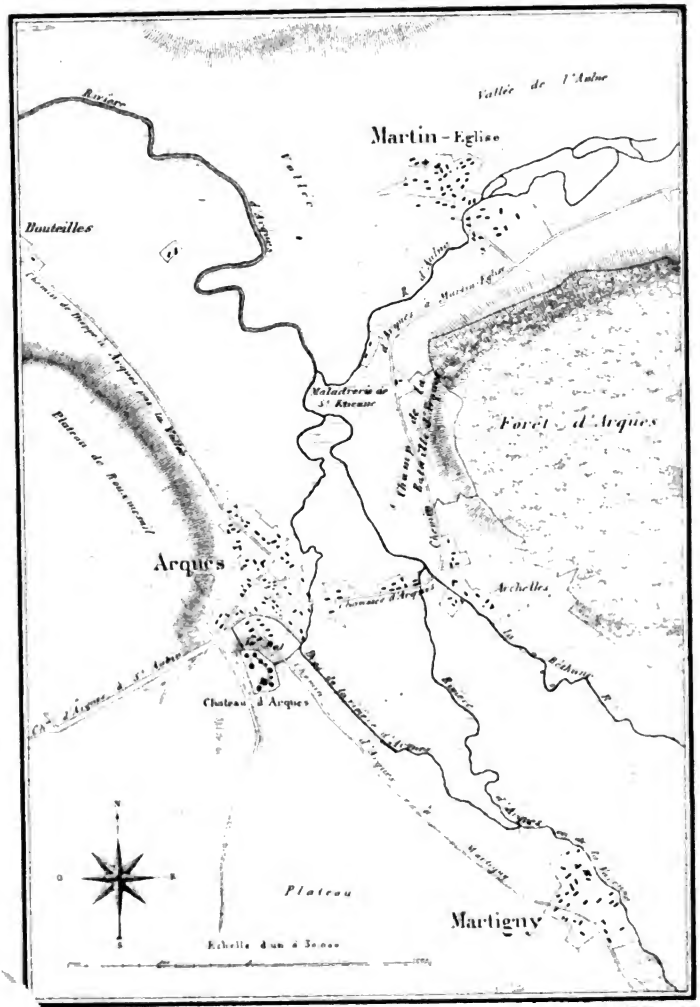

Digitized by Google

Digitized by Google

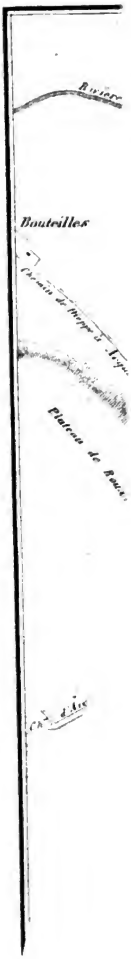

Digitized by Google

mots, les lieux qui allaient en être les témoins. Ces détails topographiques, expliqués par la carte ci-jointe, sur laquelle nous engageons le lecteur à jeter les yeux, l'aideront à mieux en saisir l'ensemble.

Une large et profonde vallée, courant du sud-est au nord-ouest, au fond de laquelle coulent réunies les petites rivières de la Béthune et de la Varenne, se dessine depuis Arques jusqu'à Dieppe ; une seconde vallée, qui porte les eaux de la rivière d'Eaulne, vient, dans la direction du nord-est, s'embrancher transversalement sur la première, au-dessous de Martin-Eglise, à sept cents toises environ de la chaussée d'Arques. A partir de ce point, les trois rivières, confondues en une seule, vont se perdre dans la mer à Dieppe. L'espace qu'elles parcourent, à l'époque dont nous racontons les événements, formait un large marais, que le reflux de la mer rendait plus impraticable encore. Le même effet se faisait sentir jusqu'au-dessus d'Arques : aussi les ponts et la chaussée, jetés sur ce sol marécageux, à Arques même, étaient-ils, entre Dieppe et ce bourg, le seul moyen de communication

Digitized by Google

d'un côté de la vallée à l'autre. L'espace qui s'étend sur la rive droite de la rivière d'Arques, depuis Archelles, au débouché de la chaussée, jusqu'à la vallée de Martin-Eglise, peut avoir sept cents toises de long, ainsi que nous venons de l'indiquer plus haut, sur une largeur moyenne de trois cent cinquante toises à mesurer jusqu'à la lisière de la forêt qui couronne et défend la vallée au nord-est. Le terrain, à partir de la rivière jusqu'à la forêt, s'élève presque insensiblement d'abord, puis se dresse par une pente assez rapide, jusqu'au bois. Un chemin, formant cavée, et qui était bordé de haies, longe, parallèlement à la rivière d'Arques, le versant de la vallée; puis, arrivé dans la direction de l'Eaulne, tourne brusquement à main droite, pour rejoindre Martin-Eglise, qui est assis sur cette petite rivière. Un peu en avant du détour du chemin, s'élevait, sur la droite, la Maladrerie de Saint-Etienne, dont l'enclos et les bâtimens, à l'exception de sa chapelle, subsistent encore, et composent un corps de ferme.

L'étroit espace que nous venons de décrire devait servir de champ de bataille à Henri IV

Digitized by Google

et à Mayenne. Il faut convenir que ce dernier, en le choisissant, ne montra pas une profonde habileté, puisqu'il lui était de toute impossibilité d'y déployer son armée et de profiter de l'avantage du nombre. Il ne pouvait y engager tout au plus que des têtes de colonnes, contre lesquelles la petite armée de son adversaire pouvait donner à peu près tout entière. Le canon du château d'Arques, en outre, plongeait sur ce champ de bataille. Mais Mayenne, confiant dans l'immense supériorité de ses forces, qui étaient quadruples de celles de Henri IV, et partageant l'enivrement de son parti, croyait avoir bon marché de son ennemi : les badauds de Paris n'avaient-ils pas déjà loué des fenêtres dans la rue Saint-Antoine, pour voir passer le Béarnais, conduit pieds et poings liés à la Bastille[1] ! Pendant qu'ils attendaient ainsi, Henri IV, toujours à cheval, allait de Dieppe à Arques, d'Arques à Dieppe, donnant partout des ordres avec une présence d'esprit admirable. Il était merveilleusement secondé par le maréchal de

[1] *Mémoires du duc d'Angouléme.*

Digitized by Google

Biron, qui commandait, sous lui, sa petite armée.

On a vu, plus haut, que le roi, pour défendre le passage des ponts et de la chaussée d'Arques, avait élevé des retranchements sur la rive droite de la rivière, à leur débouché. Il fit ouvrir, à huit cents pas environ en avant de cette redoute, en regardant Martin-Eglise, une tranchée de huit pieds de profondeur sur dix de large, dont le tracé est encore apparent aujourd'hui, s'appuyant, à gauche, à la Maladrerie de Saint-Etienne, à droite, à la forêt d'Arques, pour couvrir une partie de son front. Deux couleuvrines furent pointées à l'extrémité supérieure de cette tranchée, pour répondre au feu de l'ennemi.

Le roi rangea en bataille, derrière la tranchée, six cents lansquenets, et, dans la Maladrerie, qui formait la clef de la position, les arquebusiers français et quelques compagnies dieppoises, qui avaient demandé à prendre part à cette journée. Il mit en seconde ligne, pour les appuyer, les compagnies de cavalerie des sieurs de Châtillon, de Maligny et du maréchal de Biron, et un peu au-dessous, vers la

Digitized by Google

gauche, les quatre-vingts maîtres des princes de Condé et de Conty.

A gauche de la Maladrerie, en descendant vers la rivière, seul endroit favorable aux mouvements de la cavalerie, le roi plaça le reste de ses escadrons. En tête était la compagnie d'ordonnance du grand-prieur, le jeune comte d'Auvergne, qui se composait de trois cornettes, savoir : la sienne; celle des chevau-légers du roi, commandés par Rambures, De Lorge et Montgommery, et celle du capitaine Fournier; en tout cent soixante chevaux. A gauche du comte d'Auvergne, était la compagnie de soixante maîtres, de Caumont La Force, sous le commandement duquel on avait mis la compagnie de Larchant, et Bacqueville, qui devait trouver une mort glorieuse sur le champ de bataille.

Ces deux corps de cavalerie, qui étaient faiblement grossis de quelques gentilshommes qui étaient venus se placer en volontaires dans leurs rangs, étaient soutenus, en seconde ligne, par le régiment suisse de Galaty, fort d'environ trois mille hommes. Ils étaient flanqués, sur leur droite, par les arquebusiers, que le roi

Digitized by Google

avait postés le long de la haie du chemin creux, et dont le feu plongeait sur la prairie.

L'arrière-garde de la petite armée royale se composait de l'escadron du roi, où brillait sa cornette blanche, et plus en arrière, comme corps de réserve, du régiment suisse de Soleure, qui occupait les retranchements destinés à couvrir la chaussée d'Arques : ces retranchements étaient armés de huit pièces de canon, dont moitié de petit calibre.

C'est dans cette position, sa droite appuyée à la forêt d'Arques, sa gauche protégée par les marais et la rivière, que le roi attendit Mayenne. L'armée de Henri IV pouvait s'élever à sept mille cinq cents hommes, dont le dixième de cavalerie. Son artillerie se composait de dix pièces, tant grandes que petites, sans compter les six canons qu'il avait mis en batterie au château d'Arques. On était au 21 septembre de l'année 1589.

Le roi, voyant arriver le comte de Belin, un des maréchaux de camp de Mayenne, que ses éclaireurs avaient fait prisonnier dans la forêt d'Arques en la fouillant, alla à lui et l'embrassa. Le comte, en apercevant la petite armée royale,

Digitized by Google

ne put s'empêcher de sourire, et de dire à Henri IV : « Voilà tout ce que vous avez pour vous défendre ? — Eh ! comptez-vous pour rien Dieu et mon bon droit ? » lui répliqua le roi. Comme il achevait ces mots, les trompettes annoncèrent l'approche de l'ennemi (il était cinq heures du matin). Mayenne, en effet, débouchait de Martin-Eglise, son infanterie à sa gauche, en regard du retranchement de la Maladrerie, sa cavalerie à sa droite, en face de la cavalerie royale. Le premier escadron, de cent lances, commandé par Jean Marc, était soutenu par les trois cents chevaux de Sagonne, maître de camp. Jean de Montluc, sieur de Balagny, venait ensuite avec quatre cents chevaux ; puis le duc de Nemours et ses trois cents cavaliers ; ensuite le duc d'Aumale suivi de sept ou huit cents hommes de noblesse ; après, le prince Henri de Lorraine avec la cavalerie des Pays-Bas ; enfin, le duc de Mayenne marchant derrière eux, à la tête de sept cents lances. Il était suivi par les reîtres.

A la gauche, pour l'infanterie, s'avançaient dans l'ordre suivant : quinze cents lansquenets,

Digitized by Google

le régiment lorrain de Tremblecourt, ceux de Pontesac, Bourg et Castillière; puis les Suisses, traînant derrière eux quatre pièces de canon; les régiments wallons, l'infanterie du duc d'Aumale et celle de Balagny.

Si ces forces imposantes eussent pu se développer, Henri IV était écrasé; mais le champ de bataille était tellement resserré qu'elles ne pouvaient se présenter au combat que successivement et à la suite les unes des autres : c'est ce qui fut cause de son salut.

La cavalerie française engagea l'action avec une rare intrépidité. Les lances de Jean Marc furent culbutées. Le jeune comte d'Auvergne se précipite sur l'escadron de Sagonne; celui-ci, se voyant chargé par un enfant de seize ans[1], lui crie : « Du fouet, du fouet, petit garçon! » Le petit garçon le désarçonne d'un coup de pistolet et fait tourner le dos à ses trois cents chevaux. Il les renverse sur l'escadron de Balagny, qui rompt sans l'attendre. Le duc de Nemours fut

[1] Le comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, était né en 1573.

Digitized by Google

obligé de s'avancer pour les soutenir. Tandis qu'ils sont aux mains, Caumont La Force prend en flanc Nemours et le met en déroute. Ce fut alors que le duc de Mayenne vint rétablir le combat. A la voix de son chef, toute cette cavalerie, revenue de sa première terreur, fond en colonne sur les faibles escadrons français, et les ramène en désordre.

Tandis que ces choses se passaient à la droite de l'ennemi, ses lansquenets, sur la gauche, s'étant approchés au bord du fossé du retranchement de la Maladrerie, se mirent à crier aux lansquenets de l'armée royale, qui le gardaient, qu'ils voulaient passer au roi et se réunir à eux. Ceux-ci, confiants dans les discours de leurs compatriotes, les aident à franchir le parapet. Le maréchal de Biron, voyant de loin les lansquenets ennemis pénétrer dans le retranchement, se met à les charger; mais ceux-ci jettent à ses pieds leurs drapeaux et leurs piques, en criant: Vive le Roi! et en manifestant leurs intentions. A ce moment, Henri IV lui-même s'étant avancé, plusieurs d'entre eux, sans le connaître, lui prirent les mains, en protestant de leur dévoû-

Digitized by Google

ment. Le roi et le maréchal, rassurés de ce côté, s'étant éloignés, les lansquenets, qui se voyaient en nombre, reprennent leurs armes, appellent l'infanterie de Mayenne dans le retranchement, et l'y introduisent; tous ensemble se jettent sur les troupes françaises, les mettent en désordre, enlèvent leurs drapeaux, les taillent en pièces et se rendent maîtres de la tranchée et de la Maladrerie. Leur triomphe fut de courte durée.

Le maréchal de Biron, furieux de cette trahison, donne l'ordre au duc de Montpensier et au grand-prevôt Richelieu de les charger. Ces quelques cavaliers donnent tête baissée sur eux. Mais voilà que Châtillon, que le roi avait laissé à la garde du Polet, et qui s'était mis en marche au bruit du canon, débouche de la chaussée d'Arques, avec cinq cents arquebusiers et les braves Dieppois, criant à Henri IV, en passant : « Nous venons mourir avec vous! » Il s'élance vers la colline, marche droit aux lansquenets de Mayenne, les enfonce et les précipite dans le fossé du retranchement. Le sol était jonché de leurs morts.

Nous avons laissé, à l'aile gauche de l'armée

Digitized by Google

royale, la cavalerie française ramenée par celle du duc de Mayenne. Le duc croyait déjà tenir la victoire, lorsqu'il se vit arrêté tout court par le régiment suisse de Galaty. Ces intrépides soldats soutinrent le choc de la cavalerie sans s'ébranler; ce fut comme un mur d'airain contre lequel vint se briser tout l'effort de l'ennemi.

A cet instant, le canon de la redoute d'Archelles et les arquebusiers postés en flanc le long de la haie du chemin creux, font une décharge sur les lances de la Ligue, qui commencent à se mettre en désordre. Henri IV rallie à son panache blanc sa noblesse, la ramène au combat, se précipite sur Mayenne et porte la mort dans ses rangs. Un grand nombre de cavaliers, pour échapper aux lances françaises, se jette dans le marais, s'y embourbe et s'y noie. Presque au même moment, le brouillard, qui avait régné toute la matinée, étant venu à se dissiper, la compagnie des canonniers de Dieppe, qui attendait impatiemment, du haut du château d'Arques, l'instant de prendre une part active à l'action, découvrit enfin, vers midi, le champ de bataille; elle mit le feu à ses pièces et en-

Digitized by Google

voya quatre volées, qui, fouettant en plein dans les rangs serrés de la cavalerie de Mayenne, y firent quatre belles rues, comme s'exprime Sully : « Et enfin, trois ou quatre autres volées « suivantes, qui faisaient de merveilleux effets, « ajoute cet ami de Henri IV dans ses Mémoires, « les firent désordonner, et peu à peu se retirer « tout derrière le tournant du vallon, et finale- « ment dans leurs quartiers. » Les deux couleuvrines du retranchement de la Maladrerie se mirent à jouer, en même temps, sur les lansquenets et les reîtres, et achevèrent de porter le désordre dans l'armée de Mayenne. Toute cette foule repassa précipitamment la rivière d'Eaulne et s'enfuit honteusement dans ses retranchements.

Henri IV resta maître du champ de bataille, que l'ennemi avait couvert de sept cents morts et d'autant de blessés.

Le succès de cette journée, dans laquelle sept ou huit mille hommes résisterent à trente mille et les forcèrent de battre en retraite, eut, malgré les vanteries de la Ligue, un immense retentissement : c'était un glorieux début pour Henri IV.

Digitized by Google

Le soir même de la bataille, ce prince écrivit, du château d'Arques, à Crillon, ce billet devenu fameux : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons « combattu à Arques, et tu n'y étais pas ! »

Digitized by Google

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Suites de la bataille d'Arques. Archer morte-paye du château. Louis XIV à Arques. Délaissement et dépouillement du château; il est mis en vente.

MAYENNE resta trois jours dans ses quartiers sans oser rien entreprendre; il était encore étourdi du combat d'Arques. Enfin, il prit le parti qu'un excès de confiance l'avait empêché de suivre plutôt, celui de renoncer à forcer le passage d'Arques

Digitized by Google

et de tourner cette position. En conséquence, le 24 septembre, il fit remonter son armée le long de la Béthune, franchit cette petite rivière, puis traversa celle de la Varenne au Grand-Torcy, à trois lieues au-dessus d'Arques, et se mit en marche sur Dieppe par le plateau. Henri IV, à cette nouvelle, leva précipitamment son camp d'Arques; cette position ne devenait plus tenable. Il ne restait plus que deux partis à prendre : attendre Mayenne en avant de Dieppe et lui livrer bataille, ou se renfermer dans cette ville. Le roi s'arrêta à cette dernière combinaison: son armée était trop faible pour se mesurer avec celle de Mayenne en rase campagne; c'eût été tout compromettre. Abrité derrière les remparts de Dieppe, et maître de la mer, il pouvait y attendre les secours d'Elisabeth et les régiments suisses que les ducs de Longueville et d'Aumont lui ramenaient à marches forcées.

Le duc de Mayenne, avant de se présenter devant Dieppe, voulut tenter, en passant, un coup de main sur Arques. Le roi y avait laissé le sieur de la Garde avec deux cent cinquante arquebusiers de son régiment et cinq cents

Digitized by Google

Suisses. Le duc de Montmorency supplia le roi de trouver bon qu'il s'enfermât dans le château avec les Suisses dont il était colonel, et qu'il eût le commandement en chef; Henri IV le lui accorda. La garnison se composait, en outre, des deux compagnies bourgeoises de Dieppe. Le duc de Montmorency reçut l'ordre de défendre non-seulement le château, mais encore *le terrain entouré des murailles qui y joint*[1]. Il s'agit du Baile, qui fermait le chemin d'Arques à Martigny et s'appuyait, d'une part à la riviere, de l'autre au château. Le duc de Mayenne tenta l'escalade de cette première enceinte; il fut repoussé vigoureusement. Les Suisses y firent merveilles. « M. de Meru, frère de M. d'Anville, « dit le duc d'Angoulême dans ses Mémoires, « lesquels depuis ont esté, l'un premier admiral « de France, et l'autre connestable, y firent « paroistre leur courage. » Mayenne n'étant pas dans l'intention d'attaquer en règle une fortification si bien défendue, continua sa route sur Dieppe, après avoir lancé quelques volées

[1] Relation manuscrite du dépôt de la guerre.

Digitized by Google

contre le château, moins pour faire force que parade[1]. Il laissa trois régiments dans le bourg pour observer la garnison. Ils ne devaient pas y faire un long séjour. En effet, le lendemain matin, le capitaine de la Garde, avant que le soleil fût levé, sortit du château, tomba sur eux à l'improviste, tailla en pièces tout ce qui se présenta devant lui, et fit cent cinquante prisonniers. Les trois régiments s'enfuirent à la débandade et regagnèrent le gros de leur armée, pour ne plus revenir.

Nous ne suivrons pas Mayenne devant Dieppe. Nous raconterons seulement, en peu de mots, qu'après avoir canonné et escarmouché inutilement durant dix jours, toujours repoussé par les troupes royales, à l'approche des secours importants que le duc de Longueville, le comte de Soissons et le maréchal d'Aumont amenaient à l'armée du roi, qui s'était déjà renforcée de cinq mille Anglais débarqués dans Dieppe, il

[1] Un de ses boulets alla frapper contre l'éperon de la grosse tour en briques qui regarde la vallée d'Arques; il y est encore engagé. Il avait dû être lancé par une énorme couleuvrine. — Voir *Description*, chap. IV.

Digitized by Google

leva son camp, délogea sans même relever ses sentinelles, et se mit en retraite sur la Picardie.

Avant de quitter Dieppe pour suivre le mouvement du duc de Mayenne et reprendre enfin l'offensive, Henri IV voulut donner un témoignage de sa reconnaissance au commandeur de Chaste, pour l'immense service qu'il lui avait rendu en lui ouvrant les portes de cette ville. Par lettres patentes, datées de son camp de Dieppe, le 10 octobre 1589, le vainqueur d'Arques le nomma *son lieutenant au gouvernement du château d'Arques, Dieppe, villes et bailliages de Caux*. On lisait ces mots dans le considérant de cette ordonnance :

« Deuement informez des grandz et recom-
« mandables services que le sieur commandeur
« de Chaste, gouverneur de nostre ville de
« Dieppe et chasteau d'Arques nous a faictz et
« aux roys nos prédécesseurs tant au siége du
« dict Dieppe et Arques, où nous estions nous
« mesmes en personne, armées, batailles et ren-
« contres où il s'est trouvé avec nous et nos dictz
« prédécesseurs, que au gouvernement et con-
« servation de nostre dicte ville et chasteaulx

Digitized by Google

« de Dieppe et Arques soubz nostre obéissance « contre les efforts, desseings, entreprinses et « menées de noz ennemys et rebelles.... » Etc. [1]

Peut-être aurions-nous dû terminer l'histoire du château d'Arques avec le récit de la bataille à jamais mémorable qui lui emprunta son nom, pour laisser briller de tout son éclat la glorieuse auréole dont elle illumina ses vieux remparts; mais nous avons pris l'engagement de ne rien omettre des faits, même les plus obscurs, qui se rattachent au nom de l'antique citadelle normande. Hâtons-nous de les passer rapidement en revue; ils nous conduiront jusqu'à nos jours.

Henri IV venait de faire son entrée dans Paris (le 22 mars 1594); le dernier coup avait été porté à la Ligue. Henri acheva de désarmer ses ennemis en les comblant de grâces et de bienfaits. Le Parlement de Normandie se montra plus sévère.

Le sieur de Cressonnière, qui avait été placé, par Henri III, comme capitaine du château

[1] Archives du Parlement de Rouen.

Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de M. Floquet, conservateur de ce dépôt public.

Digitized by Google

d'Arques, sous l'autorité du sieur d'Epinay, avait livré cette place aux Ligueurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 224). Avant que le commandeur Aymar de Chaste fût parvenu à s'emparer par surprise de cette forteresse, Cressonnière, non content d'avoir faussé son serment, se livrait à toutes sortes de brigandages; prodiguant, autour de son château, l'insulte et l'outrage à tout ce qui n'était pas ligueur; maltraitant, pillant les laboureurs, volant leurs bestiaux, ravissant et violant femmes et filles. Après que la province eut été entièrement réduite sous l'obéissance du roi, le parlement de Normandie décréta de prise de corps l'ancien capitaine du château d'Arques et lui fit son procès. Il fut condamné à mort, et eut la tête tranchée à Rouen. Le même jour, une femme qui s'était associée à ses violences, en lui prostituant une jeune fille, fut pendue [1].

Les capitaines du château d'Arques ne devaient plus être occupés à pointer le canon et à lancer des arquebusades contre les Ligueurs. C'était

[1] Archives du Parlement de Rouen.

Digitized by Google

à d'autres ennemis qu'ils avaient maintenant affaire.

La garnison du château, au lieu de l'odeur de la poudre, eut à respirer des miasmes contagieux qui firent plus de ravages dans ses rangs que les boulets de l'ennemi. Le sieur de La Pimpie, qu'Aymar Chaste avait mis dans le château d'Arques, comme son lieutenant, parvint à l'assainir, mais non sans beaucoup de peine et de dépense. Henri IV, par lettres délivrées à Rouen, le 19 janvier 1597, réitérait l'ordre aux gens de ses comptes de rembourser au sieur de La Pimpie les 404 écus, 58 sous, 8 deniers, qu'il avait déboursés et avancés en l'année 1593, « pour avoir faict nettoier et eventer le « dit chasteau lors grandement infecté de la « malladye contagieuse. » — « Attendu », ajoutait Henri IV, « que par le moyen de la dite purga- « tion et qu'il n'a jamais voulu desemparer le « dit chasteau, la conservation dicellui, très « importante au bien de nostre service, est « assurée, voullons et ordonnons... » Etc. [1]

[1] *Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Rouen*, année 1597, f. XLIX. — Archives du département.

Digitized by Google

Digitized by Google

Archer morte-pape

du Château à l'Ile

Digitized by Google

Nous avons signalé, plus haut (p. 221), la présence au château d'Arques d'un arquebusier estropié au service de la place et devenu *morte-paye*. Un autre invalide va clorre la liste des guerriers que nous avons montrés tour à tour dans les murs de l'ancienne citadelle : forteresse et soldats s'en allaient, blessés et hors de combat; ce n'étaient déjà plus que ruines. Si vous entrez dans l'église d'Arques, en avant du maître-autel, regardez cette pierre tumulaire sur laquelle est représenté, tête nue et les mains jointes, un personnage à longue barbe, revêtu du manteau court. C'est un ancien archer du château d'Arques, dans son costume de *morte-paye*. Déchiffrez avec nous l'inscription gravée tout autour de la pierre ; vous lirez :

Ici gist honorable homme Loys Mollart, vivant archer morte-paye de la solde du chasteau d'Arques lequel décéda le 7e jour daporil 1626. Ci prez de luy Johanne Lacaille sa seur laquelle décéda le 19e jour daporil 1585. Priez Dieu pour leurs ames.

Ce vieil invalide était sans doute au château d'Arques, et peut-être sur le champ de bataille même, le jour du combat d'Arques. Honneur

Digitized by Google

Digitized by Google

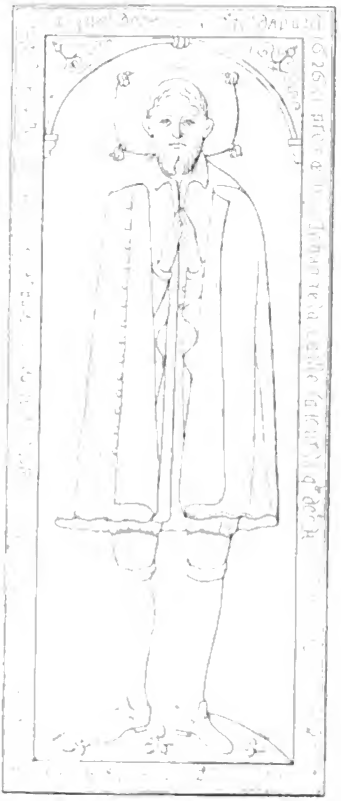

Archer morte-paye

du Château d'Eu

Digitized by Google

à la cendre du brave ! N'oublions pas de prier Dieu pour son ame.

Ce vieux soldat de Henri IV s'était associé à toutes les fortunes de son maître. Nous ne voudrions pas jurer cependant qu'il ne murmura pas devers 1602 : en cette année-là, tombait la tête du fils de son ancien général, le maréchal de Biron, et le roi, *attendu les nécessités de ses affaires*, retranchait trois quartiers des gages de tous les officiers de la vicomté et du château d'Arques. [1]

Les revenus de la vicomté d'Arques, sur lesquels on prélevait d'habitude les gages des officiers, avaient éprouvé un notable décroissement. Les combats qui s'étaient livrés sous les murs d'Arques, entre les troupes royales et celles de la Ligue, et qui avaient jeté tant d'éclat sur ce lieu depuis longues années redevenu obscur, l'avaient complètement ruiné. Aussi, par suite de l'état de misère dans lequel Arques était tombé, lui enleva-t-on, après la mort de Henri IV,

[1] *Ordinaires de la vicomté d'Arques.* — Archives du département.

Digitized by Google

son antique juridiction, pour la transférer à Dieppe, nonobstant les lettres patentes par lesquelles le vainqueur de Mayenne la lui avait solennellement maintenue, en septembre 1594. Les États de Normandie, assemblés à Rouen en 1611, se firent l'écho des plaintes des Arquois et élevèrent la voix en leur faveur :

« Le bourg d'Arques, dirent-ils à Louis XIII « dans leurs remontrances, a esté ruiné de deux « armées; cinq cens familles en sont réduictes « à mandicité; en ce lieu le feu roy vostre pére « à son advenement à la couronne donna les « premières batailles à ses ennemis, y recueillit « les premiers fruictz de ses victoires, à present « les pauvres habitants d'Arques recourent à « vostre Majesté, la supplient en avoir pitié. »[1]

Le fils de Henri IV ne se montra pas sourd aux prières des habitants d'Arques.

En 1647, Louis XIV, âgé de neuf ans, étant venu à Dieppe, sa mère, Anne d'Autriche, et le cardinal Mazarin, le conduisirent sur le champ

[1] *Articles des remonstrances faictes en la convention des trois Estats de Normandie tenue à Rouen le 14e jour de novembre* 1611. — Archives du Palais de Rouen.

Digitized by Google

de la bataille d'Arques : c'était une belle leçon donnée par le vainqueur de la Ligue au futur vainqueur de la Fronde. Louis XIV et sa mère n'oublièrent pas de visiter le château. Il y avait là aussi de beaux souvenirs à évoquer et des leçons à recevoir.

Mais cette antique forteresse, jadis si animée, naguère encore retentissant du bruit des armes et du grondement du canon, dut paraître bien silencieuse et bien morne au petit-fils de Henri IV. Elle avait, à cette époque, un gouverneur en titre, mais déjà plus de soldats. Deux invalides étaient chargés de fermer et d'ouvrir sa première et sa seconde porte; c'était là tout le personnel de sa garnison. Aussi, les comptes manuscrits de la vicomté d'Arques, qui du chartrier du château sont passés dans nos archives, ne mentionnent-ils pas, dès le milieu de ce siècle, la plus petite dépense pour la solde d'hommes de guerre. Celle des deux archers-portiers est la seule qui y figure, à raison de six écus et trente sous tournois, pour chacun d'eux, par année. Ajoutez la paye du gouverneur, montant à 119 l. 18 s. 10 d.; les gages d'un chapelain sur le pied

Digitized by Google

de 30 liv. 10 s.; 60 écus alloués, par marché fait, pour les réparations du château; 5 ou 6 liv. pour deux cordes de soixante brasses pour le puits; enfin, un écu pour le nettoyage des gouttières, et vous aurez le montant des dépenses consacrées annuellement à la forteresse de Guillaume d'Arques.[1]

Dès 1668, les comptes de la vicomté portaient *néant* pour l'article des ouvrages et réparations du château. On avait même supprimé l'écu qui, d'année en année, figurait, de temps presque immémorial, pour le nettoyage des gouttières[2]: le vieux château normand était, pour ainsi dire, déjà abandonné. Il continuait à avoir son gouverneur en titre, mais c'était pour la forme et comme souvenir: l'honneur avait survécu à la charge.[3]

[1] *Ordinaires de la vicomté d'Arques.* — Archives du département.

[2] *Idem.*

[3] On peut voir, dans Archelles, l'inscription tumulaire d'un des derniers gouverneurs du château d'Arques, Alexandre de Rassant, seigneur d'Archelles, décédé en 1688; il y est qualifié « *gouverneur, pour Sa Majesté, de ville et château d'Arques.* » Cette pierre tumulaire gît délaissée au milieu des débris de l'ancienne église.

Digitized by Google

Quant aux deux archers-portiers, nous les retrouvons encore; mais quelle différence des temps passés! Qu'était devenu celui où, comme sous Henri III, il fallait des lettres patentes émanées du roi lui-même et vérifiées par les trésoriers généraux de France, pour entrer dans cette charge, et « l'exercer et en joyr aux hon-« neurs, auctoritez, prérogatives, prééminences, « franchises, libertez, gaiges, droictz, prof-« fictz, revenus et esmolluments accoustumés « au dict estat et place[1]? » Nommés maintenant, plutôt qu'installés par le gouverneur, le rôle des archers-portiers se bornait à celui de concierges; leurs profits et revenus, aux générosités des visiteurs; quant à leurs honneurs et prérogatives, tout cela n'était plus que fumée.

Les annales du château d'Arques sont désormais muettes pour nous. Nous n'entendrons bientôt plus que les coups du marteau qui va jeter par terre la crête de ses murailles, défoncer les voûtes de ses tours, briser ses ponts-levis, excorier son donjon, et qu'interromperont à

[1] Lettres patentes du 27 octobre 1579.

Digitized by Google

peine les croassements des oiseaux de proie, derniers hôtes du vieux château normand. Vers la fin du règne de Louis XIV, nous le trouvons désert, tombant en ruines et jugé *impropre au service du roi*.

En 1753, le sieur de Clieu, jaloux de voir le temps seul se charger de miner la forteresse de Guillaume d'Arques, demanda la permission d'en arracher des matériaux pour bâtir son château de Derchigny, auprès de Dieppe; elle lui fut accordée. Le ministre d'Argenson signa l'autorisation.

De 1753 à 1768, d'autres particuliers, parmi lesquels on remarque les religieuses d'Arques, eurent encore part au butin; sans parler de tous ceux qui venaient, sans permission, voler des pierres, ainsi que l'attestent les arrêts obtenus contre eux.

Enfin, en 1771, tous les habitants d'Arques, sans distinction, furent admis à puiser à cette vaste carrière. Ils l'exploitèrent si bien, qu'en 1780, on accordait l'autorisation d'enlever *le peu de matériaux restant au château d'Arques*[1].

[1] *Notice sur Dieppe, Arques, etc.*, par M. P.-J. Feret.

Digitized by Google

On pourrait inférer de ces derniers mots que le château d'Arques a disparu du sol, et que le soc de la charrue se promène là où se dressaient jadis ses tours orgueilleuses, « *campos ubi Troja fuit* » ; ce serait une erreur. La vaste ceinture des murailles de cette citadelle, ses immenses fossés, les piles de ses ponts, la place et la naissance de ses tours, sa poterne, son donjon, et jusqu'à son *Bel* ou avant-cour, tout cela subsiste, décharné, dépouillé, découronné, amoindri, il est vrai, mais grand encore et imposant. La description que nous allons essayer de ces nobles ruines, viendra à l'appui de nos paroles et témoignera de leur grandeur et de leur majesté déchue.

Après un long abandon et un oubli presque complet, notre première révolution se souvint qu'il y avait quelque chose à vendre et à détruire sur la colline d'Arques. En conséquence, le 10 mai 1793, on mit aux enchères publiques, comme bien national, « trente acres ou environ en côte « et pâtis, y compris l'emplacement et les ruines « du vieux château ayant appartenu à l'état-« major de Dieppe [1]. »

[1] Archives du département.

Digitized by Google

Le tout fut adjugé à un sieur Reine, d'Arques, pour la somme de 8300 liv. A la mort de celui-ci, en 1814, les ruines du château d'Arques passèrent dans les mains du sieur Larchevêque, que nous avons vu, nous tous voyageurs, s'en constituer *archer-portier aux droictz et proffictz* de 20 sous par tête de visiteur. Ce dernier étant décédé en 1836, ses héritiers les mirent de nouveau en vente. Le bruit se répandit tout-à-coup que la Bande noire se proposait de se rendre adjudicataire du château d'Arques, pour en arracher et pour en vendre jusqu'aux dernières pierres. Madame Reiset, veuve de M. Jacques Reiset, ancien receveur-général du département de la Seine-Inférieure, dont la mémoire restera long-temps chère en Normandie, en fit à l'instant même l'acquisition, pour une somme considérable, s'estimant heureuse de pouvoir conserver à la France ce monument historique. Honneur au sentiment qui a dicté cet acte d'un patriotisme si éclairé et si pur! Puisse-t-il trouver long-temps de l'écho! Et si ce n'était assez d'un si noble exemple, du souvenir d'une femme, pour protéger un jour ces

Digitized by Google

antiques ruines ; si le marteau des démolisseurs venait encore à se lever menaçant devant elles, qu'évoquées à la voix de l'historien et de l'antiquaire, les ombres de ces vieux guerriers qui combattirent au pied de la citadelle normande ou qui s'enfermèrent dans son enceinte, que Guillaume-le-Conquérant, que Richard-Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste, François I, Henri IV, se dressent autour de ses murailles et en défendent l'approche aux barbares !

Digitized by Google

DESCRIPTION.

Digitized by Google

Arques, château noble et fort de siége et de muraille.

— *Chroniques de saint Denis.* —

Castrum fortissimum quod Arcas vocant.

— Guillelmus ARMORICUS. —

Digitized by Google

Pont et Porte de Secours. Pl. IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION.

CHAPITRE PREMIER.

Versions sur l'origine du château d'Arques. Système de fortifications en usage en Normandie; types normands; ensemble du château d'Arques.

ur le versant méridional de la vallée d'Arques, au-dessus du bourg dont elle emprunte le nom, se projette, dans la direction du sud au nord-ouest, une langue de terre ou espèce de cap, ramification du grand plateau central du pays de Caux. Sur

Digitized by Google

sa droite, s'étend la vallée au fond de laquelle coulent réunies les rivières d'Arques et de la Béthune ; sur la gauche, se dessine une gorge profonde qui la sépare de la colline voisine. Ainsi défendue par la nature, de trois côtés, cette langue de terre se lie, vers le sud, au plateau central, qui s'élargit ensuite et s'élève insensiblement ; sa longueur est d'environ deux cents toises, sur une largeur moyenne de soixante. C'est cet espace que Guillaume d'Arques choisit pour élever, au XIe siècle, le château fort dont nous allons explorer les ruines.

Quelques auteurs prétendent qu'il existait là, antérieurement, un établissement militaire, que les uns font remonter aux Romains, d'autres aux enfants de Clovis, quelques-uns, plus modestes, aux temps de Charles-Martel et de Pepin.

Les premiers, ne pouvant invoquer à l'appui de leur opinion aucun témoignage historique, aucun fait positif et matériel, parlent de médailles du haut et du bas empire et de débris de poterie romaine, découverts au-delà de la vallée, dans Archelles ; d'une médaille de Postume trouvée vers le pied du château auprès

Digitized by Google

du chemin de Tourville; d'une meule antique déterrée sur le plateau, à deux portées de fusil du donjon du château. Enfin, ils s'autorisent de l'existence d'une voie romaine dans Arques même, conduisant au passage de la vallée, et dont la direction a conservé jusqu'à nos jours le nom de rue de Rome[1].

Ces faits, dont nous avons constaté la réalité et que nous admettons, prouvent-ils autre chose que la présence et le séjour des Romains sur le sol d'Arques? mais en quoi démontrent-ils que ces maîtres du monde aient bâti, nous ne dirons pas le château d'Arques, mais une forteresse quelconque sur l'emplacement qu'il occupe?

Quant à ceux qui veulent qu'il ait été élevé, soit par les enfants de Clovis, soit par Charles-Martel ou Pepin, les uns invoquent, à l'appui de leur assertion, le millésime de 553, qu'ils auraient lu, disent-ils, sur une des pierres du donjon[2], et qui correspond au règne de Clotaire I.

[1] Nous devons ces renseignements à un honorable habitant d'Arques, le sieur Chapelle, ancien militaire retiré, qui est détenteur des médailles et de la meule romaines que nous venons de mentionner.

[2] Notes manuscrites de 1708, au château de Dieppe.

Digitized by Google

Mais, en admettant leur dire, ils ont oublié bien certainement un 1 devant 553, et ces chiffres réunis nous donnent, en effet, la date des reconstructions qui furent exécutées dans le donjon du château d'Arques au XVIe siècle, et dont les traces subsistent encore. Les autres, au lieu de 553, ont lu 747[1], 745 ou 749[2], qui ne ressemblent guère, à coup sûr, aux premiers chiffres; ce sont ceux qui tiennent pour Charles-Martel ou un de ses fils. Ces historiographes ont vu, en outre, pour plus grande preuve, dans la cour du château, les armes de Charles Martel, *l'écu de France*, disent-ils, *brisé d'une bande chargée de crapauds*[3]. « Ce sentiment est « fondé, ajoute un autre critique de la même « force, sur une armoirie et une inscription « qu'on voyoit sur la porte avant 1720. L'ar- « moirie portoit l'écu de France brisé d'une « bande chargée de crapaux et traversée d'un « filet en bare, *ce qu'on dit* avoir été les armoiries

[1] Houard, *Dictionnaire du Droit normand*, t. 1, p. 80.

[2] Toussaint Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, t. 1, p. 111.

[3] Houard, *ut suprà*.

Digitized by Google

« de Charles Martel. L'inscription, dont le temps « avoit effacé la partie supérieure du dernier « chiffre, marquoit 745, ou 747, ou 749[1]. » Ce dernier critique, comme on le voit, est moins affirmatif que le précédent au sujet des fameuses armoiries : « *ce qu'on dit avoir été les armoiries* « *de Charles Martel*, » ajoute-t-il avec une certaine humilité de langage.

Ce serait faire injure à nos lecteurs, ainsi que nous l'avons fait pressentir dans le récit historique qui précède cette description, que de discuter sérieusement de semblables conjectures. Les personnes un peu instruites, qui savent que l'origine des armoiries ne remonte pas au-delà du XIIe siècle, nous sauront gré de notre réserve.

Que les Romains, qui ont laissé tant de traces de leur passage dans nos contrées, aient foulé de leurs pas la langue de terre où s'étendent les ruines du château d'Arques, nous ne le contestons pas. Que les Mérovingiens y aient passé à leur tour, ainsi que peut l'indiquer le

[1] Manuscrit de la bibliothèque de Dieppe.

Digitized by Google

tiers de sou d'or à leur effigie, qu'on y a trouvé il y a quelques années[1], nous sommes prêts à l'admettre ; mais de là à un établissement militaire régulier, à l'érection d'une forteresse, consacrée par ces inscriptions encore apparentes aux murs du château normand, il y a toute la distance qui sépare une supposition imaginaire de la vérité historique, la fable de la réalité.

Tenons-nous en donc aux documents qui nous sont fournis par les historiens, témoins oculaires, qui font élever pour la première fois, au XIe siècle, des remparts sur la colline d'Arques, par le fils du duc de Normandie Richard II, Guillaume d'Arques.

Les progrès qu'a faits la science archéologique vont nous permettre bientôt de reconnaître et de suivre, au milieu des débris et des murs ruinés qui jonchent cette colline, le tracé de la forteresse du fils du duc Richard et le petit nombre de constructions qui lui appartiennent en propre ; mais loin de nous forcer à remonter dans les siècles antérieurs au XIe, pour expliquer

[1] Ce tiers de sou d'or, jusqu'à présent inédit, porte le nom du monétaire *Mnuctis*.

Digitized by Google

quelques-uns de ces débris et y apposer une date, ils nous feront descendre d'un et même de plusieurs siècles pour retrouver celle de quelques-unes des parties les plus importantes de cette vaste citadelle : car le temps, les siéges qu'elle eut à soutenir, les innovations introduites dans l'art de fortifier les places, ont successivement dénaturé et modifié le vieux château normand.

En plaçant sa citadelle sur cette langue de terre escarpée, Guillaume d'Arques n'avait fait que suivre la méthode en usage de son temps et qui se perpétua jusqu'à la fin du XIIe siècle. C'est toujours au-dessus des vallées et sur ces espèces de caps, que les ducs et les barons normands avaient soin de bâtir leurs châteaux. Cette règle est à peu près constante pour les deux derniers siècles de la domination normande, c'est-à-dire les XIe et XIIe.

Les exceptions, s'il en existe, sont extrêmement rares et ont été déterminées par un choix de terrain forcé, surtout lorsqu'il s'agissait, par exemple, de donner à une ville préexistante une citadelle qu'il n'était pas possible de placer

Digitized by Google

dans une condition semblable. Encore est-il à remarquer que, en pareil cas, on cherchait, autant que faire se pouvait, à suppléer par l'art à ce que la nature avait refusé, et à simuler une disposition qu'on n'avait pas été libre de choisir.

Au xe siècle, sous Rollon et sous ses successeurs immédiats, ce système n'avait point encore cours; c'est une autre combinaison qui prévalait. Au lieu de dresser leurs forts sur les hauteurs, c'est au fond des vallées, sur les bords des fleuves navigables, dans les îles, sur le rivage de l'Océan, que nos premiers chefs normands asséaient leurs citadelles. Cette différence tenait, non à un sentiment de l'art, mais à une pensée politique qui n'a point encore été suffisamment appréciée. On n'a point assez remarqué que le petit nombre de forts qu'ont élevés les premiers ducs normands ne l'a pas été dans un dessein de domination locale, mais dans un but de salut, et comme lieux de refuges. Ce n'étaient point des citadelles, à proprement parler, que bâtissaient Rollon et ses fils, mais des retraites. Ces hommes du Nord, bien que reconnus proprié-

Digitized by Google

taires du pays, sentaient bien qu'ils n'y étaient que tolérés, et ne se reposaient pas sur la foi d'un traité que la force leur avait donné et que la force pouvait leur enlever ; ils ne regardaient pas leur conquête comme assurée : ces rois de la mer voulaient avoir encore un pied sur leurs vaisseaux et conserver un moyen de communication avec la mère-patrie, pour lui demander, au besoin, un asile ou des secours. Dans ce but ils construisirent des forts à l'entrée des havres ou sur les promontoires, dans les îles, sur les bords des rivières. C'est ainsi que nous les voyons se fortifier à Fécamp, à Eu, à Bayeux, à Jumiéges, à Oissel, à Geffosse, etc. Si Rollon construit une citadelle à Rouen, n'allez pas la chercher sur ces hautes collines qui dominent la ville et où elle serait si bien et si naturellement placée; c'est au bord de la Seine, du côté qui regarde la mer, qu'il la bâtit. Cette même pensée de retraite survit au fondateur de la dynastie normande et se fait jour encore sous son petit-fils : le duc Richard I abandonne la citadelle élevée à Rouen par son aïeul ; mais il veut également que les flots de la Seine baignent le

Digitized by Google

pied de celle qu'il va, plus loin, lui substituer[1].

Plus tard, lorsque le temps, la valeur et la sagesse de nos ducs, aidés par les déchirements et l'affaiblissement de la royauté française, eurent consolidé et enfoncé dans le sol la puissance normande et qu'elle régna enfin incontestée, ses chefs abandonnent les fleuves et les bords de l'Océan. Du fond des vallées ils montent sur les collines; ils y plantent leur pavillon et leurs châteaux. Ce ne sont plus des conquérants prudents et avisés, qui se ménagent une retraite contre leurs ennemis; ce sont, désormais, des princes forts et puissants, qui ont affaire à des voisins ou à des sujets. Ce changement, qui n'a pu s'opérer d'une manière instantanée, était complètement effectué dans la seconde moitié du XIe siècle, et déjà sans doute en vigueur, lorsque Guillaume d'Arques, dans les premières années du règne de Guillaume-le-Conquérant, de 1039 à 1043, ainsi que nous l'avons indiqué

[1] Au lieu dit *de la Basse-Vieille-Tour*, occupé par la Halle aux toiles, à Rouen.

Digitized by Google

dans notre Récit historique, s'occupa de la construction du château d'Arques. Il n'eut garde de ne pas se conformer au nouveau système.

Les historiens normands se taisent sur le nom de l'architecte auquel Guillaume d'Arques confia la direction de ce grand travail, à moins qu'on ne veuille inférer de leur récit que lui-même y ait présidé. Les textes ne sont pas assez positifs, assez explicites[1], pour qu'on puisse adopter, de prime abord, ce dernier sentiment, auquel on ne pourrait se ranger que par analogie. Dans ces temps reculés, il n'existait point encore d'associations, et moins encore de corps d'hommes de l'art, pour ce qui concerne les constructions, soit militaires, soit même civiles. C'est dans les cloîtres et dans les camps qu'il fallait aller les chercher. C'est ainsi, pour nous borner à la partie militaire, que, dans le cours du XIe siècle, nous voyons les moines normands Lanfred et Gundulf déployer leur talent dans la construction des châteaux forts en Normandie et en

[1] « Castrum Archarum condidit. » Guillaume de Jumiéges. — « Archas castrum statuit. » *Chronique de Fontenelle.*

Digitized by Google

Angleterre ; que nous voyons le comte Robert de Bellesme, que notre vieil historien Orderic Vital qualifie d'*ingeniosus artifex*, élever celui de Gisors, et, plus tard, le fameux Richard-Cœur-de-Lion bâtir lui-même le Château-Gaillard.

Si le comte d'Arques Guillaume ne traça pas, comme ces derniers, de ses mains, le plan de son château, serait-ce s'éloigner de la vraisemblance que de croire qu'il s'adressa, comme vivant de son temps, et attendu l'importance et la beauté du plan de cette forteresse, soit à Lanfred, qui passait pour l'homme le plus habile de son époque [1], et qui avait été employé dans une circonstance semblable par un membre de la famille du comte [2]; soit au moine Isembert, qui avait déployé tant de talent dans la construction de l'église du Mont-Sainte-Catherine de Rouen [3], fondée aux frais du vicomte d'Arques

[1] « Cujus ingenii laus super omnes artifices qui tunc in Gallia « erant, transcenderat. » — Orderic Vital, lib. VIII, p. 706.

[2] Idem, ibidem.

[3] Cette église, aujourd'hui entièrement détruite, avait la plus grande analogie avec la belle église de Saint-Georges de Boscherville, auprès de Rouen.

Digitized by Google

Gozelin, et que ses rapports avec ce vicomte auront fait naturellement connaître au comte d'Arques lui-même et désigné à son choix? Quoi qu'il en soit, au surplus, de cette supposition, celui qui présida à la construction du château d'Arques, à ne considérer que le choix du lieu et la manière dont il sut en tirer parti, était, à coup sûr, un homme très versé dans son art, et qui avait été heureusement inspiré.

Nous n'en voudrions pour preuve que cette ingénieuse combinaison qui se perpétua depuis dans nos plus belles forteresses normandes, mais qui trouve ici une de ses premières applications. Nous voulons parler du système de fossés, qui se dessine d'une manière si complète et si heureuse au château d'Arques, et que nous retrouvons plus tard dans les châteaux normands de Moulineaux, de Longueville, du Bec-de-Mortagne, du Château-Gaillard, etc. Nous avons dit que ce fut sur une langue de terre abrupte et fort étroite que fut assis le château d'Arques. Les deux profondes vallées qui se prolongent sur ses flancs, lui servaient naturellement de

Digitized by Google

fossés. Ces immenses excavations pouvaient paraître, sous ce rapport, le moyen de défense le plus complet et le plus suffisant, comme il était le plus naturel; l'ingénieur (qu'on nous passe cette expression à défaut d'autre pour ces temps éloignés) ne s'en contenta pas. Il imagina une autre combinaison. Au lieu de placer le mur de ses courtines sur la crête extrême de la colline, il le porta en reculement sur le plateau de la langue de terre, de manière à laisser, de toutes parts, entre cette crête et le mur d'enceinte, un espace vide d'environ quatre-vingts pieds. Au premier abord, l'ingénieur semblait renoncer ainsi à l'avantage que lui présentait le choix du terrain, puisqu'il s'éloignait, de gaîté de cœur, de ses deux grands fossés naturels, les deux vallons latéraux, et qu'il laissait à un assiégeant, à partir de la crête de la colline jusqu'au pied des remparts, un espace horizontal parfaitement nu, d'une douzaine de toises, sur lequel l'ennemi pouvait asseoir ses machines de siége et ranger ses bataillons.

Cette observation ne dut pas échapper à ceux qui construisaient sous ses ordres les murailles

Digitized by Google

et les tours d'enceinte du château d'Arques. Mais leur étonnement dut faire place à leur admiration, lorsqu'ils virent tout-à-coup se porter sur cet espace, laissé vide, des milliers de travailleurs qui se mirent à le creuser de toutes parts et en former une vaste excavation circulaire, nouvelle ceinture de fossés jetée autour de la place pour l'embrasser et la défendre. Une simple banquette de quelques pieds de large fut laissée entre la contrescarpe de ce fossé et l'escarpe du grand fossé naturel formé par les vallées latérales; si bien que l'ennemi, après avoir gravi, non sans efforts et sans danger, la pente extrêmement raide de la colline, pour attaquer le château, arrivé sur sa crête, se voyait tout-à-coup arrêté par un vaste fossé dont il n'avait pas pu même supposer l'existence du fond de la vallée, et n'avait pas le moindre espace pour dresser ses moyens d'attaque. Deux hommes à peine pouvaient se tenir sur cette espèce de lame de couteau laissée entre les deux excavations. Là, placés entre deux abîmes, ils étaient exposés à tous les traits des assiégés. Le dessin ci-joint, présentant la coupe latérale de la langue de

Digitized by Google

terre et du château, fera mieux comprendre encore cette position et la combinaison de l'ingénieur.

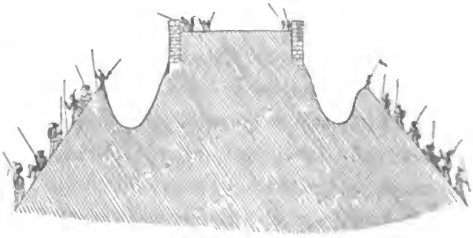

Ce fossé intermédiaire, si ingénieux, mais en même temps si extraordinaire et si caractéristique, reparaît dans presque toutes nos forteresses édifiées à partir de cette époque jusqu'à la fin du XIIe siècle : le château d'Arques et le Château-Gaillard forment les deux extrémités de la chaîne; c'est un véritable type normand.

L'enceinte principale du château d'Arques, celle dont le tracé appartient en propre au comte

Digitized by Google

Guillaume, affecte la forme elliptique et ressemble assez bien à un arc tendu (Pl. X, A). La corde de l'arc, qui regarde le sud-ouest, peut avoir 400 pieds, sur 180 pieds de large au point de départ de la flèche. L'entrée du château était placée à la pointe vers le nord-ouest, du côté d'Arques (même planche, C); à l'opposé, dans la même enceinte, mais placé sous un autre angle, et ayant ses quatre faces à peu de chose près orientées, s'élève le donjon (B).

Dans l'état actuel des ruines, en avant de l'ancienne porte d'entrée et appliquée extérieurement contre elle, s'avance, plongeant sur Arques, une enceinte bastionnée (D), de forme carrée longue, flanquée à ses quatre angles de quatre fortes tours. Entre deux de ces tours, celles qui regardent le nord-ouest, était la principale porte du château dans les temps postérieurs (Pl. X, C); car toute cette enceinte bastionnée, qui, au premier coup d'œil, ne paraît faire qu'un avec l'enceinte principale A, n'a été ajoutée que long-temps après et à quatre ou cinq siècles de distance de celle-ci. Aujourd'hui, le même fossé

Digitized by Google

les embrasse toutes les deux, sans discontinuité; il n'en était pas ainsi dans l'origine, ainsi que nous l'expliquerons plus loin. Cette enceinte bastionnée peut avoir 180 pieds de long, sur une largeur moyenne de 50 pieds. Ainsi, les deux enceintes réunies, inscrites dans le même tracé de fossés et composant l'ensemble actuel du château, lui donnent une longueur totale d'environ 600 pieds.

Il est une troisième partie, qui, bien qu'en dehors du fossé de la place et de ce tracé général, lui appartient cependant, et formait une vaste avant-cour circulaire, sous le nom de Bel ou Baile (Pl. X, E), dont l'existence est à peine aujourd'hui soupçonnée, mais que nous ne devons pas moins rattacher au château et lui restituer. Cette immense avant-cour, dont l'origine n'a jamais été signalée et dont nous avons déjà dit quelques mots dans le cours de notre narration (*Voir* pages 62 et 248), n'est pas une des parties les moins intéressantes et les moins extraordinaires du château d'Arques; aussi lui consacrerons-nous un article particulier.

Ces trois enceintes groupées, composaient,

Digitized by Google

lors de son plus grand développement, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, l'ensemble de cette forteresse. Nous allons les passer successivement en revue.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

Enceinte principale : bâtiments accessoires; poterne; donjon.

Cette enceinte principale (Pl. X, A), formant le cœur de la citadelle dans les derniers siècles, et composant la citadelle elle-même tout entière lors de sa fondation, au XIe siècle, n'offre plus aujourd'hui, dans le cercle de ses murailles, abstrac-

Digitized by Google

tion faite du donjon et de l'ancienne poterne, qu'un espace arrasé, couvert de débris sans caractère et étouffés sous les herbes et les ronces.

Réduit à ces muets témoins, il ne nous eût pas été possible d'indiquer la nature, le nombre et moins encore la destination des constructions qui, à des époques plus ou moins éloignées, ont dû être élevées dans cette enceinte et que nécessitait la présence d'une nombreuse garnison. Une heureuse circonstance nous a permis de suppléer, en partie, au silence de ces débris informes. On savait qu'il existait, dans les archives du génie militaire au château de Dieppe, un plan du château d'Arques, dressé sur une très grande échelle, au commencement du XVIIIe siècle, par un ingénieur des armées de Louis XIV. M. le ministre de la guerre voulut bien nous autoriser à prendre communication et à tirer copie de ce plan, que l'historien du château d'Arques avait tant d'intérêt à consulter. Nos planches XI et XII en présentent la réduction.

Ce plan nous indique, comme existant encore dans l'enceinte principale, à l'époque où il fut

Digitized by Google

dressé, une suite de bâtiments adossés contre la grande courtine de l'ouest, qui servaient au logement du gouverneur, et en retour d'équerre, une chapelle (Pl. XI).

En regard de ces constructions, du côté opposé, était un petit bâtiment, dont la place est encore apparente aujourd'hui, et qui renfermait un puits pour le service de la garnison [1]. Plus loin, vers l'est, est marqué un autre édifice plus considérable, divisé, au rez-de-chaussée, en trois pièces, dont la destination n'est point indiquée. Nous ne saurions dire si nous devons voir, dans ce bâtiment, la *maison de l'artilleur*, *la maison des maréchaux*, *la maison du chapelain*, ou bien encore le *grenier au sel du roi*, que nous trouvons mentionnés dans les comptes manuscrits de dépense du château pour les années 1355 et 1380 [2]. Le plan de 1708 se tait lui-même à cet égard.

A la suite étaient des jardins potagers dessinés

[1] L'eau en était excellente. Nous avons vu, dans d'anciens comptes, qu'il fallait une corde de cinquante brasses pour y puiser l'eau, au moyen d'une roue.

[2] Ms. de la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

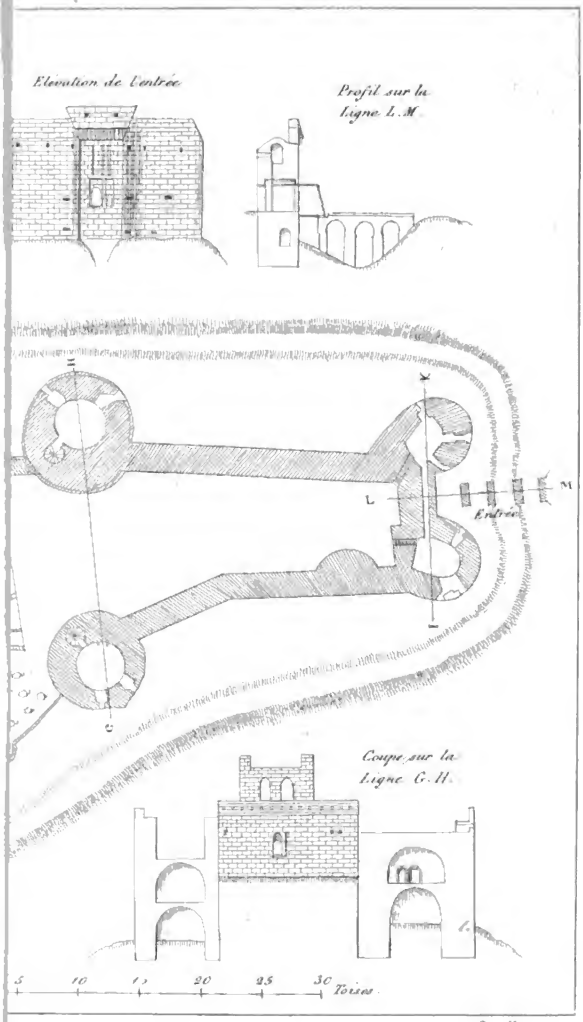

Digitized by Google

à la française. Des allées d'arbres les précédaient et occupaient une partie de ce côté.

Les deux constructions les plus importantes de l'enceinte principale, le donjon et l'ancienne poterne, bien que réduites à l'état de ruines, nous offrent cependant des restes assez considérables, pour qu'il nous soit permis de les étudier autrement que dans le plan de l'ingénieur des armées de Louis XIV. On peut même dire que leur tracé est resté complet. Examinons-les avec attention, et nous serons étonnés de l'intérêt qu'elles présentent pour la monographie du château d'Arques.

La poterne, seule entrée de l'ancien château, à l'époque de sa création et dans les trois ou quatre siècles qui suivirent, est placée à l'extrémité nord-ouest de l'enceinte, du côté du bourg d'Arques (Pl. X, C.) Elle se compose de deux murs parallèles, de cinq pieds d'épaisseur, qui coupent transversalement la grande muraille circulaire, et qui se projettent intérieurement et extérieurement, d'une vingtaine de pieds, de manière à former ce qu'on appelait jadis une barbacane ou poterne.

Digitized by Google

Ce double mur est soutenu, sur son flanc extérieur, par la muraille d'enceinte et par d'épais contreforts, contre lesquels viennent buter, à l'intérieur, dans le couloir qui le divise, trois arcades, également distantées, dans lesquelles venaient jouer, soit sous forme de herse, soit au moyen de battants, les portes successives qu'il fallait franchir pour pénétrer dans le château. On voit encore les coulisses des deux herses, qui étaient placées à l'entrée et à la sortie du couloir.

L'arcade de la poterne regardant l'intérieur de l'enceinte, est en forme de fer à cheval. Cet indice, joint à son peu d'élévation et à l'absence de toute ornementation, la marque au type du XIe siècle et doit nous la faire regarder comme un reste de la forteresse de Guillaume d'Arques. L'arcade opposée affecte également la forme du plein cintre et doit être placée dans la même catégorie. Nous attribuons au même temps ces assises en arêtes de poisson de la muraille latérale (côté du nord-est).

Quant à l'arcade intermédiaire, elle tend, si toutefois son état de dégradation nous permet d'en sainement juger, vers la forme dite à lan-

Digitized by Google

cette, qui marque la transition entre le plein cintre et l'ogive pure. S'il en était ainsi, il faudrait reporter sa construction, ou tout au moins sa restauration, au XIIe siècle.

Cette poterne était surmontée d'un étage, qui servait au logement des chevaliers chargés, en temps de guerre, de la garde de la porte du château, à titre de service féodal. Sa plate-forme et ses planchers se sont écroulés; ses murs seuls sont encore en partie debout. Les ronces, les tapis de lierre, les jeunes pousses des arbrisseaux croissent et rampent le long de leurs parois et y ont remplacé les lances et les cottes de mailles des hommes d'armes, qui y brillaient jadis appendues. Au cri des sentinelles, au bruit des portes roulant sur leurs gonds, au gémissement des herses de fer glissant dans leurs coulisses, a succédé le silence des ruines et de la solitude. Mais, visitez ces arceaux crevassés et déserts; ils parleront encore à l'artiste, au poète, à l'antiquaire; ils ne seront pas même muets pour le simple visiteur: c'est un des endroits les plus pittoresques de l'enceinte principale.

Digitized by Google

C'est à quelques pas de la poterne, en tirant vers l'est, qu'on vient de découvrir, il y a peu de temps (1838), à deux pieds de profondeur, en creusant la terre, une quarantaine de fers de flèches, ou plutôt de carreaux d'arbalète. Ces pointes de fer, taillées carrément et à douille, ont environ sept pouces de long, sur trois lignes dans leur plus grande épaisseur; elles doivent avoir été enfouies là il y a quatre ou cinq siècles[1].

A l'opposé de la poterne, à l'autre extrémité de l'enceinte, vers la partie la plus élevée, apparaissent les ruines du donjon, autrement dit la *Grosse-Tour*. (Pl. X, B.)

Cette masse de maçonnerie quadrangulaire, forme empruntée, par souvenir traditionnel, aux tours romaines, a de 80 à 90 pieds en côté, en comprenant ses contreforts[2] et la cage extérieure de son escalier, sur 55 pieds de hauteur environ. Elle est inscrite dans le périmètre

[1] Deux de ces carreaux ont été déposés au Musée d'antiquités de Rouen.

[2] Ceux-ci ont neuf pieds de côté.

Digitized by Google

de l'enceinte principale ; différente en cela des citadelles actuelles, qui sont à nos places de guerre ce que les donjons étaient aux forteresses du moyen âge, et que l'art moderne a rejetées en dehors de la place, perfectionnement contestable jusqu'à un certain point; car, de nos jours, la citadelle prise, la ville est rendue, tandis que, dans la combinaison adoptée au moyen âge, il fallait, de toute nécessité, prendre la place avant de pouvoir même attaquer la citadelle.

Le donjon d'Arques a été misérablement dépouillé de ses pierres de revêtement sur presque toute sa surface. Aussi, au premier coup d'œil, lorsqu'on ne s'est pas encore bien rendu compte du plan et de la disposition de cet édifice, croit-on n'avoir sous les yeux qu'une masse informe, dont l'aspect triste et sombre afflige et repousse la vue. Cette masse n'est pourtant pas sans caractère; elle respire une sauvage grandeur. Lorsqu'on la contemple quelque temps, ses hautes murailles décharnées, ses énormes et robustes contreforts, qui la flanquent de toutes parts comme autant de tours carrées, cet

Digitized by Google

[illegible] de maçonnerie, qui se détache [illegible] sur l'azur du ciel, vous impose et [illegible] frappe d'étonnement. Tel est le caractère [illegible] constructions normandes, même au milieu [illegible] leurs ruines : force et grandeur.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce donjon était à peu près entier, comme le prouvent le plan de 1708 (*Voir* Pl. XII), et les notes de l'ingénieur qui l'a dressé.

« Il y a dans ce château, dit celui-ci, un fort beau donjon d'une figure carrée, qui est séparé en deux par dedans d'une muraille de cinq pieds, ayant, dans un des côtés, un grand magasin, une chapelle, une petite chambre et un escalier pour monter sur la plate-forme ; de l'autre côté, un autre magasin de même grandeur que le premier, un puits qui est comblé à

Digitized by Google

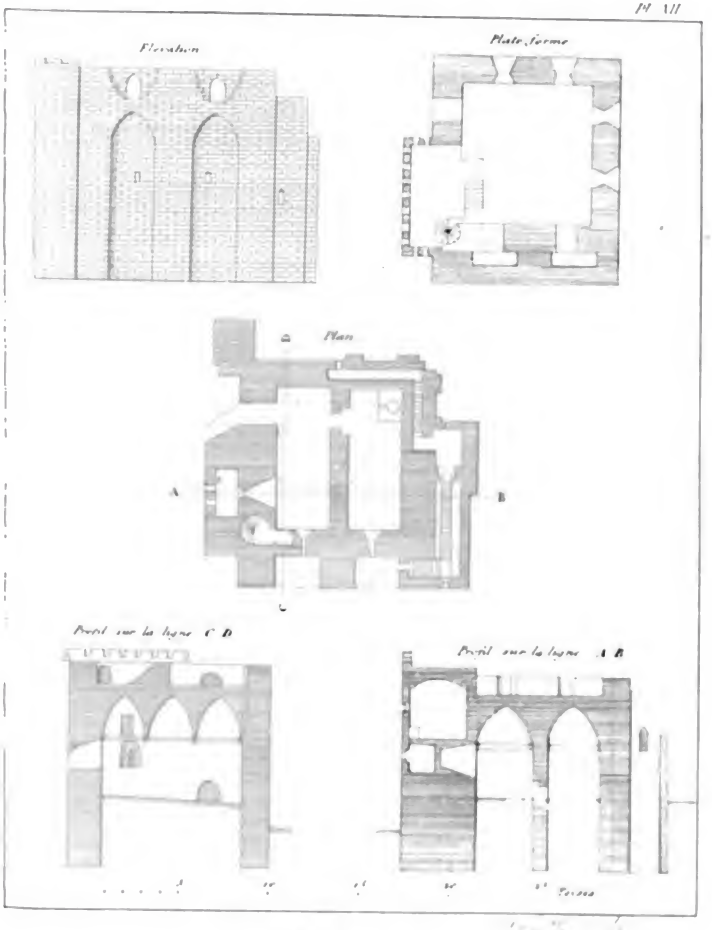

Le Donjon.

(Plan de 1708)

Digitized by Google

« toutes les hauteurs qui environnent cette « forteresse. »

Le tracé, l'ensemble de l'édifice subsistent; mais ces magasins, ces voûtes en ogive, cette plate-forme, cette chapelle, ces chambres, tout cela a disparu. Leurs débris jonchent l'aire du vieux donjon normand.

Nous avons dit que le donjon avait été dépouillé de son revêtement, et qu'il ne restait plus que la masse du blocage, à bain de mortier, qui formait le noyau des murailles. L'acharnement et la cupidité des démolisseurs furent tels, qu'on trouve à peine, sur toute sa surface, quelques assises qui n'ont dû leur salut qu'à la grande élévation à laquelle il eût fallu atteindre pour les arracher; la peine et la dépense eussent excédé le bénéfice. Ce parement était composé de pierres de petit appareil, ayant généralement de 6 à 8 pouces de haut, sur 8 à 12 de large, de la nature du tuf, ou calcaire d'eau douce, que les Normands employaient communément dans leurs grands édifices et plus particulièrement dans les parties cintrées, comme étant très légères et acquérant une extrême dureté à

Digitized by Google

l'air, en même temps qu'elles étaient très faciles à tailler dans la carrière[1]. L'emploi de cette pierre n'avait pas discontinué dans nos contrées depuis les Romains jusqu'aux Normands; il cessa avec ces derniers. Nous la retrouvons dans le théâtre romain de Lillebonne et dans les châteaux forts des Plantagenet. La présence de cette pierre tuffeuse, lorsqu'elle n'appartient pas à un édifice antique, dénote toujours infailliblement une construction normande; c'est un indice certain.

L'excoriation du donjon a mis à nu les établis des maçons qui l'ont construit. Ces trous étant espacés uniformément, à partir du pied de la muraille jusqu'à sa crête, on peut se rendre compte, par le calcul, à défaut d'autre moyen de la mesurer, de la hauteur qu'elle a conservée. On voit qu'elle doit avoir une cinquantaine de pieds; le plan de 1708 en accuse soixante.

Les murs, compris leurs pierres de revête-

[1] « On trouve un lit assez considérable de ce tuf dans la vallée « de la Sie, un peu au-dessous de Longueville. » — *Promenades autour de Dieppe*, 1838, par M. Feret.

Digitized by Google

ment, avaient depuis neuf jusqu'à douze pieds d'épaisseur.

L'élévation du donjon devait paraître plus considérable encore dans les temps anciens, lorsque sa plate-forme était surmontée de petites tourelles dont l'existence nous est révélée par des comptes manuscrits du XIVe siècle. On y voit que ces tourelles étaient couvertes en plomb [1].

Quelle que soit l'opinion qu'on ait du génie des modernes dans l'art des fortifications, on est forcé de reconnaître que les hommes du XIe siècle, que les Normands, proportion gardée et eu égard aux armes alors en usage, n'ont pas déployé une moins grande habileté dans leurs constructions militaires. Ce peuple était destiné à marcher en tête de la civilisation en tout genre.

Une des plus ingénieuses combinaisons inventées par eux consiste dans la manière dont ils avaient su dissimuler et défendre l'entrée de leurs donjons.

[1] Le plomb qui servit à réparer la couverture d'une de ces tourelles, en 1378, coûta, pris à Dieppe, soixante sous tournois les cent livres. La même quantité de plomb se paierait aujourd'hui trente francs.

Digitized by Google

Ne cherchez pas au niveau du sol, et dans une partie apparente de l'édifice, la porte du donjon d'Arques; l'assiégeant l'eût aperçue, attaquée, forcée trop facilement. C'est de côté, masquée avec art, protégée par une muraille épaisse faisant corps avec la citadelle, et à une hauteur de trente pieds du sol, que s'ouvrait l'entrée, qui conduisait, non pas directement, mais par de nombreux détours, au cœur du donjon.

Avant d'aborder cette entrée, il fallait traverser un long et étroit escalier qui prenait naissance dans l'épaisseur d'un des contreforts extérieurs (celui placé à l'angle nord), puis qui tournait et rampait le long de la face de l'ouest, pour conduire au palier, qui précédait l'entrée proprement dite[1]. (*Voir* Pl. XII; *plan*.) Du palier on entrait dans le mur de la citadelle. Mais, après avoir franchi cette entrée, on n'était point encore dans le donjon. Un second escalier voûté, très bas et très étroit, creusé dans le mur,

[1] Toute cette partie du donjon d'Arques a considérablement souffert; elle resterait indéchiffrable, sans le secours du plan de 1708, qui en montre la disposition complète.

Digitized by Google

vous conduisait à un petit couloir en retour d'équerre, pris également dans la muraille (face du sud). De là vous pénétriez dans l'intérieur du donjon, au niveau du premier étage. Rien n'était plus facile, abstraction faite des portes, des herses et autres obstacles qui fermaient ces divers couloirs, de défendre ce long et sinueux passage, où un homme seul pouvait se présenter de front et n'avait pas même d'espace pour faire jouer ses armes. Quelques guerriers déterminés pouvaient y arrêter une armée entière.

Cette savante combinaison se retrouve dans un grand nombre de châteaux forts de Normandie et d'Angleterre; mais les archéologues anglais conviennent qu'elle fut apportée dans leur île par les Normands. Le moine Gundulf, qui sortit de l'abbaye du Bec pour monter sur le siége épiscopal de Rochester, l'y aurait introduite, selon eux, dans la seconde moitié du XIe siècle.

Pour compléter ce système, il devenait important de supprimer toute espèce d'ouvertures dans les étages inférieurs. Les fenêtres, tou-

Digitized by Google

jours en petit nombre, étaient réservées pour les étages supérieurs, ou masquées, tout au moins, par des constructions avancées; elles étaient toujours placées, dans ce dernier cas, dans la partie la moins exposée à la vue et à l'insulte de l'ennemi. Plus tard, on toléra, dans le bas, quelques meurtrières, pour donner du jour, et qu'on utilisait en même temps pour la défense : au XIe siècle, un massif impénétrable de maçonnerie se présentait de toutes parts à l'assaillant.

L'intérieur du donjon d'Arques, à part ses escaliers et ses réduits pris dans l'épaisseur des murs, était divisé, comme l'indiquent le plan de 1708 et l'état actuel des ruines, en deux grandes salles voûtées, d'égale grandeur, ayant chacune cinquante pieds de long sur vingt de large et trente-six pieds de hauteur, sous clef de voûte. Ces salles avaient été coupées, plus tard, en deux, sur leur élévation, par un plancher, de manière à former un rez-de-chaussée, ou salles basses, et un premier étage.

Ce plancher, ainsi que les voûtes de l'étage

Digitized by Google

supérieur, n'existent plus; on voit seulement leur arrachement et la retombée des nervures des voûtes. Leur forme ogivale, qui se dessine encore sur la muraille latérale, la présence de la brique dans cette même muraille, dénotent un remaniement postérieur de quatre ou cinq cents ans à la construction primitive. C'est à ces travaux qu'il conviendrait peut-être d'appliquer la date de 1553, que l'ingénieur auquel nous devons le plan de 1708, a lue sur les murs du donjon, si tant est qu'il ne se soit pas trompé. Elle nous reporterait, dans cette hypothèse, au règne de Henri II; mais je suis disposé à regarder ces reconstructions comme un peu plus anciennes.

L'aire du rez-de-chaussée du donjon est sensiblement plus élevée que le point de départ des murailles extérieures (de vingt-quatre pieds environ). Cette disposition était calculée et témoigne de la sagacité des architectes normands. Lorsque l'assiégeant, après s'être établi au pied de la muraille, était parvenu, après de longs efforts, au moyen de la sape ou des machines, à la percer, il trouvait, derrière la maçonnerie,

Digitized by Google

la masse compacte du terrain naturel, dans laquelle il était comme enseveli.

Les salles du rez-de-chaussée servaient, dans les derniers temps, et probablement plus anciennement encore, de magasins, de dépôt d'armes et de munitions. L'étage supérieur était réservé, sous la domination normande, et même postérieurement, à la résidence du vicomte d'Arques, qui était en même temps le capitaine du château [1]. C'est là qu'habitait également le roi lorsqu'il venait visiter sa forteresse royale, comme étant la partie la plus forte, la plus sûre et en même temps la plus importante du château. L'appartement royal occupait le côté de l'est. Nos anciens comptes manuscrits du XIVe siècle nous y parlent de la Chambre du roi, de la Salle du roi, de la Garde-robe, de la Dépense, de la Cuisine du roi. C'est là qu'ont dû résider les ducs de Normandie Guillaume-le-

[1] Ce ne fut que sous la domination française, beaucoup plus tard et à une époque où le château d'Arques avait perdu une partie de son importance militaire, que le gouverneur du château descendit du donjon pour occuper une habitation particulière, qui était adossée contre la grande courtine de l'ouest de l'enceinte principale.

Digitized by Google

Conquérant, Henri I son fils, Geoffroy Plantagenet, Henri II, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-sans-Terre, lors de leur séjour au château d'Arques. Les rois de France, parmi lesquels nous citerons particulièrement Philippe-Auguste, Philippe-le-Hardi, Charles V, Louis XI, Charles VIII, François I, ont dû l'occuper à leur tour. Henri IV y coucha le soir de la bataille d'Arques. C'est au-dessus de la voûte de la chambre du roi, sur la plate-forme du donjon, qu'avait grondé le canon qui décida du gain de la bataille [1]. Il fut doux pour Henri IV de s'endormir à l'odeur de la poudre vomie par le canon qui avait mis Mayenne en fuite.

La chapelle du donjon était contiguë à l'appartement du roi. Son autel devait être tourné à l'orient, suivant l'usage consacré et que le christianisme avait emprunté à l'antiquité païenne. Rien ne nous indique, dans l'état actuel des ruines, la position réelle et la forme de cette chapelle; aussi est-ce à des documents

[1] *Voir* le plan à vol d'oiseau de la bataille, pl. VI.

Digitized by Google

écrits que nous empruntons le simple renseignement que nous donnons ici.[1]

C'est dans la même partie du donjon, vers l'angle nord-est de l'édifice, que se dessine la vis en pierre de l'escalier, qui donnait accès du premier étage à la plate-forme. Là, il était coiffé, jadis, d'une tourelle revêtue en plomb: cet escalier était pris à même la muraille. Nous ne pensons pas que ce soit sans dessein que cet escalier ait été placé au point de l'édifice le plus éloigné de l'escalier extérieur donnant accès dans le donjon. Nous voyons là la suite de ce système, de cette savante combinaison, qui tendait à rendre l'accès du donjon et de ses diverses parties plus difficile à l'attaque, et à multiplier ainsi les moyens de retraite et de défense.

Les chambres superposées, que l'on remarque dans l'épaisseur de la maçonnerie, auprès de l'escalier (Pl. XII; *plan et profil en* A B), sont supportées extérieurement par une large et

[1] Si l'on s'en rapportait au souvenir de quelques vieillards du pays, la chapelle aurait été placée dans l'autre côté du donjon.

Digitized by Google

profonde arcade à plein cintre, s'appuyant aux deux grands contreforts extérieurs. L'évidement de cette arcade ne nuit en rien à la solidité de la muraille, car elle est, ainsi que les chambres qu'elle supporte, en surplomb; la muraille reste pleine et entière.

Ces chambres en retraite appartenaient à la construction primitive, à en juger par un arceau à plein cintre, fait en pierres tuffeuses, que les derniers arrachements ont mis à nu.

La chambre du premier étage n'avait pas moins de vingt pieds de large, sur une élévation égale. La pièce au-dessous était beaucoup plus petite et plus basse.

Une petite terrasse particulière, faisant appendice à la grande plate-forme du donjon, recouvrait cette avancée. Son parapet était crénelé (*Voir* Pl. XII; *plate-forme*). Il ne paraît pas, du moins par le plan de 1708, qui nous fait connaître cette dernière particularité, qu'il en fut de même du parapet de la grande plate-forme.

Dans la partie opposée de la cage du donjon, celle qui regarde l'ouest, se trouvait le loge-

Digitized by Google

ment des chevaliers et des soldats sous leurs ordres.

Là était un puits, qu'on aperçoit encore dans l'angle sud-ouest de l'édifice, au rez-de-chaussée: son orifice n'a pas moins de six pieds de diamètre. Ce puits devait plonger à une profondeur vraiment extraordinaire, car il paraît qu'il atteignait le niveau des eaux de la vallée. En 1708, bien que comblé en partie, il descendait à deux cent quarante pieds. Aujourd'hui, par suite des dégradations qu'a subies le donjon depuis un siècle, sa profondeur se trouve réduite à cent trente-sept pieds.

Nous avons signalé, plus haut, l'existence d'un puits dans l'enceinte principale. Celui du donjon n'était point destiné à suppléer à l'insuffisance du premier, ainsi qu'on serait disposé à le croire. Tous les donjons normands en étaient pourvus, dans la prévision que la garnison du château, après avoir été débusquée des premières enceintes, dût se renfermer dans ce dernier asile et s'y défendre.

Dans la même prévision, il existait jadis un moulin dans le donjon, de ce même côté, sans

Digitized by Google

qu'il soit possible aujourd'hui de se rendre compte de la place précise qu'il occupait et de dire par quel moyen il était mis en jeu.

Il est facile de se convaincre, d'après la description que l'on vient de lire, en se reportant à celle que les archéologues anglais nous ont donnée, avant tant de sagacité et de savoir, des donjons élevés en Angleterre, au XIe siècle, par les Normands [1], que ces édifices ont, avec le donjon d'Arques, la plus exacte ressemblance; on dirait qu'ils ont été calqués l'un sur l'autre. Il serait dès-lors naturel de penser que les ruines du donjon d'Arques, telles que nous venons de les passer en revue, appartiennent aux constructions du XIe siècle dues au fondateur du château, à Guillaume d'Arques. Cependant, une opinion contraire a prévalu parmi les antiquaires normands, qui les reportent au siècle suivant; non qu'ils l'aient appuyée sur l'examen architectonique de ces ruines, qui n'avaient peut-être pas été encore assez étudiées jusqu'à nous; mais ils l'ont adoptée sur la foi d'un passage

[1] *Archæologia*, passim.

Digitized by Google

d'une ancienne chronique normande du XIIe siècle. L'auteur de cette chronique, Robert de Thorigny, abbé du Mont-Saint-Michel, plus connu sous le nom de Robert du Mont, dit, en énumérant les constructions militaires attribuées à Henri I, fils de Guillaume-le-Conquérant, qui régna sur la Normandie de 1105 à 1135, que ce prince *fortifia merveilleusement le château d'Arques de murailles et d'une tour*, ou donjon; « *castellum quod vocatur Archas turre et mœnibus* « *mirabiliter firmavit.* »

Nous sommes loin de répudier le témoignage de Robert du Mont, historien véridique et généralement bien instruit; mais nous pensons qu'on s'est mépris sur la portée des expressions dont il s'est servi. Séparée de ce qui suit et de ce qui précède, sa phrase, en effet, ne paraît pas laisser d'équivoque; mais en est-il de même lorsqu'on la rapproche des mots qui l'encadrent et qu'on la soumet à un examen critique? Lisons le passage en entier; nous traduisons mot pour mot :

« Le roi Henri construit, autour de la tour « de Rouen, qui avait été édifiée par le premier

Digitized by Google

« Richard duc des Normands pour s'en faire « un palais, un mur haut et épais avec des pa- « rapets, et dans l'enceinte de ce mur il dispose « des bâtiments appropriés à la résidence royale. « Or il ajoute à la tour elle-même des parapets « qui lui manquaient. Il fit de la même manière « une tour élevée dans le château de Caen, et « augmenta en hauteur le mur du château lui- « même, que son père avait fait. De même il « renforça admirablement le château, qu'on « nomme Arques, d'une tour et de murailles. « C'est ainsi qu'il fit au château de Gisors, de « Falaise, d'Argentan, d'Exmes, de Domfront, « d'Ambrières, de Vire, de Gavrai; il fit de « même la tour de Vernon. »[1]

[1] « Henricus rex circa turrem Rotomagi, quam ædificavit « primus Ricardus dux Normannorum in palatium sibi, murum « altum et latum cum propugnaculis ædificat, et ædificia congrua « infra eumdem murum præparat. Ipsi vero turri propugnacula, « quæ deerant, addit. Turrem nihilominùs excelsam fecit in « castello Cadomensi et murum ipsius castelli, quem pater suus « fecerat, in altum crevit. Item castellum, quod vocatur « Archas, turre et mœnibus mirabiliter firmavit. *Sic etiam fecit* « castellum Gisorth, Falesiam, Argentomagum, Oximum, Dam- « frontem, Ambreras, castellum de Vira, Wavre, turrem Ver- « nonis similiter fecit. » — Appendix ad Sigebertum; *Recueil des Historiens de France*, t. XIII, p. 285.

Digitized by Google

Si on voulait prendre à la lettre la phrase qui concerne Arques, il faudrait, par la même raison, admettre, ce qui est contraire à tous les témoignages historiques, que Henri I construisit les donjons de Gisors, de Falaise, d'Argentan, d'Exmes, de Domfront, d'Ambrières, de Gavrai; « *sic etiam fecit.* » Or cette supposition n'est point admissible. On voit évidemment qu'il s'agit ici d'additions, d'exhaussements, de remaniements. Si l'on entendait autrement le « *firmavit castrum Archas turre et mœnibus* », et si on le prenait mot à mot, il faudrait supposer que le château d'Arques, avant Henri I, n'avait ni murailles, ni donjon. Or, conçoit-on un château fort sans murailles? Un château fort sans donjon, dans le cours du XIe siècle, en Normandie, n'est guère plus rationnel. Voudrait-on que le château d'Arques eût été renversé de fond en comble avant l'avénement de Henri I au trône ducal? Mais ouvrons nos annales; nous n'y trouvons nulle part que cette citadelle ait été soumise à cette dure extrémité; il est reconnu même que son donjon proprement dit, n'eut jamais à soutenir de siége. (*Voir* notre Récit historique.)

Digitized by Google

Le temps aurait-il fait ce que la main des hommes n'aurait pas entrepris ? Mais à qui persuadera-t-on que moins d'un siècle ait suffi pour effacer du sol, ou ruiner entièrement, un édifice de la nature de ces donjons, de ces masses colossales du XIe siècle, quand ses analogues abandonnés à eux-mêmes ont traversé sept et huit cents ans sans avoir éprouvé presque d'atteintes.

Nous pensons donc que le chroniqueur a voulu parler seulement de restaurations, d'additions, de changements, mais non d'une reconstruction totale. Henri I aura pu exhausser et reprendre les murs, les contreforts du donjon d'Arques, refaire les distributions intérieures et quelques autres parties accessoires ; mais la masse et les dispositions générales de l'édifice existaient avant lui ; leurs ruines sont parvenues telles jusqu'à nous.

S'il nous était permis d'invoquer à l'appui de notre opinion la Chronique de Normandie, dont l'auteur, si ce n'est *de visu*, parlait du moins par tradition et d'après des témoignages peut-être contemporains, nous dirions qu'elle fait élever le donjon d'Arques par le fondateur du

Digitized by Google

château lui-même : « Si fist faire (Guillaume « d'Arques) une tour moult forte au-dessus du « chastel d'Arques. »

C'est probablement à ces travaux de Henri I qu'il faut attribuer ces arceaux affectant la forme ogivale, dite à lancette, qui apparaissent en très petit nombre, il est vrai, au milieu des arches semi-circulaires du donjon d'Arques, comme, par exemple, sur la surface extérieure du nord d'après le plan de 1708, et dans un couloir placé vers l'angle sud-ouest; lesquels marquent la transition du système du plein cintre au système ogival dans notre province. Peut-être même sont-ils postérieurs de quelques années au règne de Henri I, qui quitta le trône en 1135; car cette forme architecturale, si je m'en rapporte à mes longues études sur nos monuments, ne se décèle pas en Normandie avant la seconde moitié du XIIe siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Suite de l'enceinte principale : souterrains ; mur d'enceinte ; tours ; fossés.

L'AUTEUR du plan de 1708 dit, dans ses notes manuscrites : « On trouve au pied du don-« jon un escalier de cinquante-« deux marches, qui descend « à des souterrains pratiqués dans la marne, sous « l'escarpe du fossé, qui ont six pieds de hauteur

Digitized by Google

« et quatre pieds de largeur, dont partie sont « revêtus de briques ; celui qui est à la droite « au pied dudit escalier n'a été poussé que sur « la longueur de 40 toises ; celui de sa gauche « se trouve bouché par des décombres à 75 « toises, et paraît aller plus loin ; l'on assure « même qu'il descend jusqu'à la rivière, qui est « dans une vallée qui est fort enfoncée au pied « dudit château. L'on va de ce souterrain dans « un autre que l'on dit qui conduit à Dieppe, « et dont l'entrée qui commence au bout de ce « dernier est aussi bouchée par les décombres. »

Nous retrouvons ici ces traditions locales, communes à tous les anciens châteaux, qui prolongent leurs communications souterraines à des distances extraordinaires : deux ou trois lieues ne coûtaient rien à l'imagination de nos pères. En écartant, pour le château d'Arques, ce tunnel qui le mettait en relation avec la ville de Dieppe, en renonçant même à celui qui descendait jusqu'à la rivière au fond de la vallée, auxquels, pour ma part, je ne suis nullement disposé à croire, et nous bornant au tracé figuré sur son plan, par l'ingénieur lui-même (*Voir*

Digitized by Google

Pl. XI), nous serons portés à admettre que ces souterrains formaient une longue ceinture qui embrassait tout le périmètre de l'ancienne citadelle, en suivant une ligne plus ou moins brisée en raison des accidents du terrain et de la projection des fortifications : je les regarde comme contemporains de l'érection du château au XIe siècle.

La présence de la brique dans ces galeries souterraines, indiquée par l'ingénieur de 1708, serait de nature à rejeter leur origine vers la fin du XVe siècle au plus tôt; car ce n'est qu'à cette époque que la brique, dont l'emploi était si fréquent dans nos contrées sous les Romains, et même sous la première et la seconde race, reparut dans nos constructions, après une absence de six siècles. Mais l'ingénieur aurait dû dire, pour être exact, que ce n'est que sur un seul point, au berceau de voûte de l'escalier principal placé derrière le donjon dont il parle, qu'apparaît la brique, et qu'elle s'y lie à une ouverture en pierre, à cintre surbaissé; le tout ayant les caractères les moins incontestables d'un remaniement opéré au XVIe siècle.

Digitized by Google

Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la Haute-Normandie*, avait sans doute en vue cette entrée des souterrains, qui est, en effet, dans des proportions assez élevées, lorsqu'il parle « de très belles arcades taillées pour « la plupart dans le roc, hautes de dix à douze « pieds et de largeur suffisante pour laisser passer « six hommes de front. »[1]

Toussaint Duplessis n'était pas descendu, à coup sûr, dans les souterrains du château d'Arques, car il aurait pu se convaincre que ces souterrains, sur tout leur développement, ne forment qu'un long boyau, creusé dans la marne, large de cinq pieds à peine et haut de six pieds environ. Il y a loin de là à ces belles arcades, hautes de dix à douze pieds, supportant le château, comme il le dit, et dont, suivant lui, cette forteresse, ainsi que la ville d'Arques elle-même, auraient emprunté leur nom : cette dernière opinion ne mérite, sous aucun rapport, d'être réfutée.

[1] Noël de la Morinière, dans ses *Essais sur la Seine-Inférieure*, a suivi, sans plus d'examen, Toussaint Duplessis; lui-même a été copié, à son tour, par plusieurs autres modernes.

Digitized by Google

L'escalier dont nous venons de parler, encore rempli de décombres à l'heure où nous écrivons, n'est point assez dégagé pour qu'on puisse s'en servir pour pénétrer dans les souterrains. C'est par des ouvertures qu'on a pratiquées violemment, il y a quelques années, dans le fossé, à même son escarpe, devers le donjon, qu'il faut se glisser pour s'y introduire et en suivre les sinuosités. Les éboulements signalés, il y a cent trente ans, par l'ingénieur des armées de Louis XIV, ont dû nécessairement, par suite de l'abandon et de l'état de ruine du château, faire depuis lors de nouveaux progrès; c'est ce que nous avons pu malheureusement constater, son plan à la main. Cependant, on peut suivre encore sans interruption le souterrain, du côté du donjon, à partir de l'angle sud-ouest de ce dernier jusque vers le côté opposé, sous la tour qui porte un petit pavillon moderne, et à laquelle nous avons donné le nom de tour Reiset. (*Voir* ci-après.)

Il est un autre point ou une portion du souterrain est encore accessible; je veux parler de la descente voûtée qu'on voit, à main droite,

Digitized by Google

en débouchant de la poterne dans l'enceinte principale. Au bas de cette descente est une petite salle carrée, qui communique, en suivant la direction du rempart qui remonte vers le donjon, à une double galerie, dont le dernier boyau se trouve encombré. Je ne doute pas que, dans les temps anciens, il n'allât rejoindre la ligne générale du souterrain qui tourne autour du donjon et se prolonge de l'autre côté du château, de manière à former ainsi une chaîne non interrompue.

Peut-être qu'un jour, en déblayant le château, ainsi que le propriétaire actuel en a l'intention, on découvrira, du côté opposé à cette descente, vers la gauche de la poterne, une autre entrée, qui marquera la fin des souterrains.

Cette longue galerie est coupée de distance en distance par de petites retraites, également taillées dans la marne (*Voir* Pl. XI), et qui ont pu servir de magasins, quelques-unes peut-être de prisons.

Cette dernière destination se trouve assez bien indiquée par les comptes manuscrits du XIVe siècle, auxquels nous avons déjà em-

Digitized by Google

prunté plusieurs précieux renseignements. Voici quelques-uns des articles qui y sont relatifs :

« A Jehan Davout et Robin Lemachon, ma-
« chons pour leur paine davoir fait es prisons
« du roy nostre sire à Arques, les choses qui
« ensuivent c'est assavoir pour avoir avalé une
« fosse qui est es dictes prisons et siet sur roche
« contenant douze pies descarrie, avoir avale
« lespasse de quatre pies et demi en aval et avoir
« refait le siege de la chambre acisie (*des aisances*)
« des dictes prisons et estouppe le siege qui y
« souloit estre au de devant et avoir remachonne
« de machonnerie un treu (*un trou*) que les
« prisonniers avoient fait et par lequel ilz se
« partirent de la dicte fosse et aussi pour avoir
« oste tous les creons et pierres qui sont mis
« hors de la dicte fosse et iceulz avoir portez
« hors du lieu et pour avoir renffourme un en-
« chappement qui est sur l'huisserie (*la porte*)
« de la voûte de derrière seant ou lieu des
« dictes prisons et de la quele voûte len fait
« prisons quant len veult lequel enchappement
« est empire par le temps quil fist en hyver

Digitized by Google

« derrainement passe pour ce . . . . . XVIII l.
« X S. [1]

« A Robert Gosse Carpentier, pour avoir « planquie toutes les aires de la fosse de mer- « rien jointif et sont coulombées les quatre cam- « bres (*chambres*) et la fosse de merrien jointif « et contiennent chacune cambre X pies ou « environ [2].

« A. . . . . pour avoir enfondre la roche de la « voûte des prisons et remachonne ainsi qu'il « appartient pour ce . . . . . IIII l. [3] »

Un siècle plus tard, pour éviter que l'événement signalé dans le premier de ces articles ne se renouvelât, et que les prisonniers, libres de leurs pieds et de leurs mains, ne se fissent jour, comme en 1378, à travers la marne du fossé, on avait soin de les ferrer. Cette opération était confiée aux maréchaux du château, qui

[1] *Partie des œuvres faites ou chastel d'Arques l'an* MIL CCC LXXVIII. — Ms. de la Bibliothèque royale ; *Cabinet des titres*.

[2] *Idem*, ibid.

[3] *Partie des œuvres faites ou chastel d'Arques l'an* MIL CCC IIIIxx (1380). — *Idem*, ibid.

Digitized by Google

recevaient pour « leur droit paine et sallaire de « ferrer et deferrer les prisonniers, trente sous « tournois par an »[1]. Ce salaire était indépendant des quatre gallons de vin qu'on leur accordait par année, et qui devait être « du pire « ne du meilleur vendu à Arques. » En 1508, ce vin était estimé 18 deniers le pot.[2]

J'ignore dans quelle partie des souterrains étaient situées les oubliettes du château, que je trouve mentionnées sous la désignation de *la prison nommée oubliette*, dans les comptes manuscrits dressés, sous Charles V, en 1380. On y parle de la serrure de la porte de cette prison souterraine, dont le poids s'élevait à vingt-huit livres : cette serrure fut payée trente-cinq sous tournois.

Nous ne terminerons pas ce qui concerne les souterrains, sans parler d'une particularité rapportée par Toussaint Duplessis : « A leur « extrémité, dit-il, qui est bornée par une « forte muraille, l'eau de la rivière est reçue

[1] Collection Joursanvault ; *Catalogue*, n° 1495, années 1492-1494.

[2] Idem, *idem*, n° 1508.

Digitized by Google

« dans un grand réservoir de pierre, dont le « principal usage est de servir à abbreuver les « chevaux de la garnison, quand il y en a une. »[1]

Est-il possible d'admettre que Toussaint Duplessis, qui écrivait vers 1740, c'est-à-dire une trentaine d'années après l'ingénieur de Louis XIV, ait vu ce grand réservoir, que ce dernier, chargé de lever le plan du château, n'a ni tracé sur son plan, ni mentionné dans ses notes? Ce que dit Duplessis : que ce bassin était alimenté par les eaux de la rivière, quand celle-ci coule à plus de deux cents pieds au-dessous de ces souterrains, suffit pour prouver que ce bon religieux a adopté de confiance quelque conte populaire. Pour notre part, nous n'hésitons pas à reléguer le grand réservoir de Duplessis avec ses belles arcades de douze pieds de haut.

Pour examiner la muraille d'enceinte de l'ancien château, dont nous avons passé les divers bâtiments en revue, il faut sortir de la forteresse et nous transporter sur la crête extérieure du fossé. Là, seulement, nous pourrons étudier

[1] *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. III.

Digitized by Google

cette longue suite de courtines et de tours qui l'enceignent; car, intérieurement, à peine si, d'un côté (vers le sud-ouest), cette muraille a conservé une quinzaine de pieds au-dessus de l'aire de l'enceinte; du côté opposé (vers la vallée d'Arques), elle est, pour ainsi dire, arrasée à fleur du sol. L'aire de l'enceinte ayant été maintenue, d'ailleurs, par suite d'une savante combinaison, que nous avons déjà signalée en parlant du donjon (page 301), à une très grande élévation au-dessus de la crête de l'escarpe du fossé, ce n'est réellement qu'extérieurement, en faisant le tour de la citadelle, et du haut de la contrescarpe, que nous pourrons saisir le développement et étudier les détails des remparts du vieux château normand.

Franchissons donc l'ancienne poterne; traversons, sans nous y arrêter, l'enceinte bastionnée servant d'avant-corps à la place (nous y reviendrons plus tard) et plaçons-nous sur la crête du fossé, du côté de la vallée, en regard de la première tour du vieux château (Pl. X, n° 1); là commencera notre examen.

Cette tour, de forme ronde, mais qui se

Digitized by Google

projette seulement de la moitié du cercle, est bâtie en pierres de petit appareil, et doit avoir été remaniée presque complètement, si elle appartient à l'époque normande, ce qui ne me paraît pas improbable, sans vouloir toutefois la faire remonter aux constructions du XIe siècle. Sa crête est découronnée et fendue; le lierre et les ronces y croissent en liberté : cette observation est commune à toute la ceinture de tours et de remparts du château normand; nous ne la répèterons pas. Ses meurtrières ou arbalétrières ont été agrandies et déchirées violemment, pour s'en procurer les pierres; c'est par une de ces ouvertures, à même le flanc de la tour, que nous avons gravi pour l'examiner intérieurement et la mesurer. Nous n'y avons trouvé aucune trace de ses voûtes ou de ses planchers; tout a été détruit. Ses murs ont cinq pieds d'épaisseur; son diamètre s'élève à quatorze pieds.

On a vu, dans la partie historique de cet ouvrage, que le défenseur du château d'Arques, au temps de Geoffroy Plantagenet, avait été tué dans une des tours du château, d'un coup de flèche (p. 121). En souvenir de cet événement

Digitized by Google

et de ce brave, nous avons donné son nom à cette tour, qui vit peut-être sa fin tragique; nous ne l'appellerons plus désormais que la tour de Guillaume Lemoine.

Dans la courtine qui suit en remontant vers l'est, nous rencontrons quelques assises de pierres tuffeuses, disposées en arête de poisson ou en épi; ce sont là des restes des bâtisses du xie siècle. Le mortier qui les lie est fait avec du sable de mer.

Vient ensuite un petit massif carré, de quatorze pieds de large sur onze d'épaisseur, pris extérieurement, dans lequel je n'ai pu voir une tour, comme semble l'indiquer le plan de 1708, mais bien un simple contrefort; ce massif m'a paru plein.

A seize pieds de là, s'élève un second contrefort, de mêmes forme et dimensions. La courtine qui règne entre ces deux contreforts nous présente encore l'arête de poisson, preuve de son antiquité.

Cette disposition ne se manifeste pas dans la maçonnerie des contreforts eux-mêmes. Ceux-ci me semblent un peu moins anciens que la

Digitized by Google

muraille qu'ils étaient destinés à soutenir; ils pourraient bien faire partie des travaux de solidification de Henri I.

Un troisième contrefort, mais beaucoup plus petit que les précédents (il n'a que six pieds en côté), me paraît, attendu même l'exiguïté relative de ses proportions, appartenir à la construction primitive. La brique qu'on y remarque ne doit pas nous en imposer; elle y a été intercalée par suite d'une restauration assez moderne.

La brique figure, au même titre, dans le parement des courtines qui accompagnent, à droite et à gauche, ce petit contrefort.

Le type du XIe siècle apparaît, à peu de chose près, sans mélange, dans la petite tour ronde que nous voyons ensuite (Pl. X, n° 2). Sa base, qui est épatée, est bâtie en pierres carrées. Dans la partie supérieure, règne la maçonnerie en épi. Reste précieux de la citadelle de Guillaume d'Arques, cette tour recevra son nom.

Après la tour de Guillaume d'Arques, se dessine une longue courtine d'environ cent

Digitized by Google

quatre-vingts pieds de long, qui nous conduit à la tour Reiset. [1]

Cette tour (Pl. X, n° 3), a conservé cinquante-deux pieds de hauteur. A l'intérieur, du côté de l'enceinte, elle est presque à fleur du sol, ainsi que les tours de Guillaume Lemoine et de Guillaume d'Arques. La tour Reiset est surmontée d'un petit pavillon qui y a été dressé par un des derniers propriétaires des ruines du château d'Arques. Le diamètre intérieur de cette tour est, vers le haut, de neuf pieds environ; ses murs ont six pieds d'épaisseur.

Après avoir suivi, en tournant vers le sud, le rempart derrière lequel s'élève le donjon, nous arrivons à la tour dite de la Porte de Secours (Pl. X, n° 4), dénomination qu'elle doit au pont qui fut jeté là sur le fossé, pour y accéder des hauteurs du plateau de la colline, dans le but d'amener des renforts à la garnison assiégée.

[1] L'historien du château d'Arques, forcé, à défaut de désignations connues, d'attacher des signes de reconnaissance aux tours de la citadelle normande, n'a cru mieux faire que d'emprunter, pour celle ci, le nom de la dame, amie des arts et de nos monuments historiques, qui a sauvé si généreusement le château d'Arques de la destruction dont il était menacé.

Digitized by Google

A l'époque où fut dressé le plan de 1708, ce pont était déjà en partie détruit ; « les piles en « sont tombées, dit l'ingénieur de Louis XIV « dans ses notes. » Les choses ne paraissent pas avoir empiré depuis ; elles sont dans le même état. Une des énormes piles de ce pont s'est affaissée tout d'une pièce et s'est couchée sur la pile voisine (*Voir* Pl. IX); elle gît là depuis deux cents ans peut-être, et y dormira de longs siècles encore, si la main des hommes ne vient pas achever son œuvre de destruction. La profondeur et la largeur extraordinaires du fossé dans cet endroit ; cette pyramide de maçonnerie épaulant cette autre pyramide tombée; cette tour crevassée ouvrant une gueule béante, qui attend en vain les bataillons armés qui s'y précipitaient jadis pour secourir ses défenseurs ; cette forêt d'Arques qui se dessine au loin, riante et verte, derrière ces ruines sombres et découronnées : tout cela porte à l'ame, étonne les yeux, frappe l'imagination et laisse un durable souvenir.

Le pont et la tour de la Porte de Secours doivent être contemporains, mais ne sauraient,

Digitized by Google

dans aucun cas, remonter à l'origine du château. Cette entrée accessoire s'éloignait trop du système normand, pour que nous n'hésitions pas un instant à la regarder comme lui étant étrangère; elle en contrariait tous les principes. Les hommes de guerre du XIe siècle, et même ceux du XIIe, auraient-ils placé un moyen d'accession pour l'attaque aussi près du donjon, eux dont tout le génie s'épuisait à éloigner cette dernière retraite, ce palladium de leurs châteaux forts, des atteintes de l'assiégeant? Ils n'auraient pas commis une faute aussi grossière. En veut-on une preuve historique? Lorsque Guillaume-le-Conquérant, à la suite de la révolte de son oncle, voulut enfermer ce rebelle vassal dans son château d'Arques et l'y prendre par famine, il se contenta de tracer des lignes de blocus du côté de la poterne du château, en descendant vers le pied de la colline; Guillaume d'Arques, privé de toute communication avec l'extérieur, fut obligé de poser les armes. « *Efferatos et contu-* « *maces objice castelli ad montis pedem extructi* « *clausit, præsidio que imposito... recessit; ut*

Digitized by Google

« *fame vinceret.* »[1] Si ce pont, cette porte de secours eussent existé à cette époque au château d'Arques, comment Guillaume-le-Conquérant aurait-il pu enfermer l'assiégé et le réduire, comme il le fit, par la famine, en établissant son blocus vers le pied de la montagne, du côté de la ville, juste à l'opposé de cette porte de secours ? Il est évident que ce pont n'existait pas alors.

En examinant la tour de la Porte de Secours à l'intérieur, il est facile de s'apercevoir qu'elle a été appliquée après coup contre le vieux mur d'enceinte, et que sa construction, en outre, diffère essentiellement de celle de ce même mur. Ses dimensions, qui excèdent notablement celles des tours de Guillaume Lemoine et de Guillaume d'Arques, ouvrages des XIe et XIIe siècles (elle a vingt-trois pieds de diamètre), témoigneraient encore, s'il était nécessaire, de son âge moins avancé, de son origine extra-normande.

[1] Guillaume de Poitiers, apud Duchesne, p. 185.
« Erectis aggeribus ad radicem montis », dit à son tour Guillaume de Jumiéges.

Digitized by Google

S'il restait encore quelques doutes touchant l'opinion que nous venons d'émettre, il nous serait facile de les lever, en nous étayant d'une pièce originale qui tranche la difficulté, et que nous aurions pu produire tout d'abord. Il résulte de ce document écrit, que la porte et le pont de secours ont été construits sous la domination française, pendant le règne de Charles V, en l'année 1367. Cette pièce relate, sous la date du 31 août de cette même année, le paiement fait, par ordre de Guillaume de Castres, vicomte et capitaine d'Arques, « de trente et six francs « dor pour avoir amené ou chastel d'Arches de « la rive d'Arches six nances de pierre, chascune « nance pesante de seize à XVIII tonneaux et « dont l'en fait la machonnerie *des ponts neufs* « *et de la neufve porte du chastel d'Arques.* »[1]

Ces pierres provenaient, en partie, de la démolition d'un bâtiment considérable existant à Veules auprès de Saint-Valery-en-Caux, que la nouvelle pièce, puisée à la même collection à laquelle je dois ce document, appelle le grand

[1] Collection Joursanvault; *Catalogue*, n° 1699.

Digitized by Google

Manoir. Guillaume de Castres, quatre jours avant le paiement ci-dessus relaté (le 27 août), ordonnançait celui « de douze florins dor du « coing du roy pour abattre les pierres grosses « et menues du grand maner de Weulles (sur le « vu de maistre Jehan Vassal maistre des œuvres « du roy en bailliage de Caux), pour mener « et faire les repparations en chastel d'Arches « en la maniere que le roy nostre dit seigneur « la ordené. »[1]

Cette dernière pièce est précieuse par l'indication qu'elle nous donne de la part directe que Charles V prit à ces travaux, ainsi que du nom de l'architecte qui en fut chargé.

Le ravelin, qui couvrait la tête du pont de secours du côté du plateau, et dont le tracé est resté apparent, est moins ancien encore que le pont lui-même; il appartient tout-à-fait à l'art moderne. Il pourrait bien avoir été tracé par Henri IV à l'époque de la bataille d'Arques.

La tour et le pont de la Porte de Secours sont mentionnés dans les comptes de dépense

[1] Collection Joursanvault; *Catalogue*, n° 1699.

Digitized by Google

du château, de 1378 et de 1380. On y parle de la *tourelle qui siet sur les pons de derriere la grosse tour* (le donjon); du *pont volant* (pont-levis) *de la porte de derrière la grosse tour*; d'un *esseul tournant*; de *deux liens croisies* (croisés) qu'on y a faits; de ses *vergues de* XVI *pies de lonc*; de ses *soleaux* (solives) *de huit pies de large*, et de sa couverture; d'une clef pour la *sereure de fust* (de bois) *des neufs ponts*.

Une petite courtine d'une vingtaine de pieds, dans laquelle nous découvrons quelques fragments de mur en épi, sépare la tour de la Porte de Secours de celle qui correspond, vers l'angle sud-ouest de l'enceinte, à la tour Reiset. Cette tour (Pl. X, n° 5) a la plus grande analogie, sous tous les rapports, avec cette dernière. Comme celle-ci, elle a, intérieurement, neuf pieds de diamètre; ses murs ont également six pieds d'épaisseur. Quelques assises en arête de poisson, qu'on voit à l'intérieur, une ouverture cintrée en pierre tuffeuse, un bandeau extérieur en même pierre, nous indiquent son origine normande.

Cette tour avait, bien probablement, une

Digitized by Google

communication avec les souterrains du château, qui la traversent, ainsi que semble l'indiquer la petite voûte, bâtie en pierres de tuf, qui s'élève, à même le souterrain, sous l'étage inférieur de la tour à sa partie centrale, et qui paraît avoir eu une ouverture au point d'intersection. Cette disposition devait exister dès les temps les plus anciens.

Pour donner à cette tour un nom qui ne tranche pas trop avec celui que nous avons appliqué à sa sœur jumelle, celui d'une femme, nous l'appellerons la tour d'Aliénor de Bretagne, du nom de cette jeune princesse, que son oncle Richard-Cœur-de-Lion tint enfermée dans le château d'Arques (*Voir* le Récit historique, p. 141), et à qui cette tour, attendu sa proximité et sa jonction avec le donjon et avec les souterrains, aurait bien pu servir de prison [1].

Un long rempart, de trois cent cinquante

[1] Dans notre Récit historique, nous avons fait transporter Aliénor, par son oncle Jean-sans-Terre, du château d'Arques au château de Cardiff, en Angleterre ; c'est au château de Corfe, dans le comté de Dorset, qu'elle fut d'abord transférée, ainsi que l'indique la note elle-même que nous avons rapportée.

Digitized by Google

pieds d'étendue, prend naissance à la tour d'Aliénor et court, sur toute la face occidentale de l'enceinte, en ligne directe, jusqu'à son extrémité opposée.

Les pierres de petit appareil, au type du XIe siècle, l'épi ou arête de poisson, qui y apparaissent de distance en distance au milieu de maçonneries plus modernes, dénotent un reste du mur primitif.

Mesuré par nous sur plusieurs points, le mur de ce rempart nous a présenté de six à huit pieds d'épaisseur. C'est celle que nous avons trouvée également pour les autres parties du mur général d'enceinte.

Cette longue courtine de trois cent cinquante pieds n'était interrompue que par deux petites tours rondes, qui sont indiquées dans le plan de 1708, et qui, malheureusement, ont été depuis détruites. On distingue leur arrachement à même la muraille. Ces deux tours avaient été bâties par Guillaume d'Arques, au XIe siècle; ce qui doit nous faire regretter plus vivement leur récente disparition.

Le fossé qui embrasse et suit le tracé de

Digitized by Google

l'enceinte principale que nous venons de passer en revue, a généralement quatre-vingts pieds de large, à mesurer de la crête de la contrescarpe à celle de l'escarpe. Il prend un développement un peu plus grand, du côté de la Porte de Secours, derrière le donjon; là, il y a au moins cent pieds. C'est le point où sa profondeur est également la plus considérable : en mesurant, à cet endroit, le talus de l'escarpe, nous avons trouvé quatre-vingt-treize pieds; ce qui doit donner une profondeur à plomb, pour le fossé, d'environ quatre-vingts pieds. Cette profondeur devait être plus forte encore, avant que les débris et les terres, qui se sont accumulés dans le fond du fossé depuis près de deux siècles, en eussent dissimulé le véritable point d'arrêt. Dans d'autres parties nous avons trouvé cinquante et soixante pieds.[1]

Cette longue ceinture de fossés était à sec :

[1] Le plan de 1708 indique deux grands bâtiments, servant de magasins, placés transversalement dans le fossé, l'un en regard de la tour Reiset, l'autre, de la tour d'Aliénor. La disparition de ces bâtiments, dont la construction devait être fort moderne, est moins que regrettable; ils devaient singulièrement nuire à la beauté des fossés.

Digitized by Google

d'après sa disposition, les pluies seules eussent pu y amener de l'eau. Il est à remarquer que les Normands ont généralement peu apprécié ce dernier moyen de défense; soit que cela tînt à un système arrêté, soit plutôt, peut-être, à raison de l'assiette de la presque totalité de leurs forteresses, qui se trouvaient placées à une grande élévation au-dessus des cours d'eau naturels.

Si le château, malgré l'état de dégradation qui a pesé sur lui, présente encore, dans plusieurs de ses parties et revêt, sous un aspect général, un air de grandeur et de beauté majestueuse, rien n'égale peut-être le caractère imposant et grandiose de ses fossés: nous ne connaissons pas un seul château, sans exception, qui puisse lutter, sous ce rapport, avec lui. Il est impossible de contempler cette magnifique excavation sans être frappé d'une profonde admiration; ce sentiment nous a toujours saisi avec la même puissance toutes les fois que nous avons revu le château d'Arques.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

Enceinte bastionnée ou Avant-Corps. Le Bel ou Baile. Coup d'oeil général.

Nous arrivons enfin à cette enceinte bastionnée, avant-corps de la citadelle normande (Pl. X, D), que nous avons traversée pour entrer dans l'enceinte principale et pour en sortir il n'y a qu'un instant. Si nous n'avons pas commencé notre excursion

Digitized by Google

archéologique par cette première enceinte, ce qui devait paraître plus naturel au lecteur, qui, entraîné par nous, semblait en détourner à regret ses pas et ses yeux, c'est que nous avons voulu, imitant ce que nous avions fait pour la partie historique de cet ouvrage, prendre notre point de départ du château normand pour arriver à la citadelle française, nous placer, tout d'abord, au milieu des constructions du XIe siècle, pour redescendre ensuite à celles des XIIe, XIVe et XVIe siècles, et passer ainsi en revue, par échelons, la chronologie du monument.

Cette marche devenait d'autant plus nécessaire, que l'état de ruine de ces vastes et nombreux remparts en rend l'étude plus difficile, plus obscure, plus incertaine. Nous ne pouvions donc apporter trop d'ordre et de méthode dans notre examen.

Si le lecteur nous a suivi avec quelque attention dans la revue monumentale que nous venons de passer; si ces combinaisons de l'art normand, si ce système particulier de constructions, qui, malgré leur décharnement et leur dégradation, se démêle et brille dans ces grands ossemens de

Digitized by Google

la vieille citadelle, ont laissé quelque impression dans son esprit, il s'écriera tout d'abord, avec nous, en se voyant transporté devant cet ouvrage avancé, flanqué de ces quatre énormes tours, dont la brique dessine et rougit les assises : « ce ne sont plus là les mêmes bâtisses, le même art, les mêmes combinaisons ! tout est changé ; nous avons franchi des siècles ! »

Cet ouvrage avancé se présente sous la forme d'un carré long, ayant, sans comprendre la projection de ses tours, cent soixante-quinze pieds de long, sur une largeur moyenne qui n'excède pas cinquante pieds ; nous ne trouverions même pas vingt-cinq pieds pour l'endroit le plus étranglé, à le mesurer intérieurement.

Du côté de l'enceinte principale, les deux tours qui le flanquent lient les deux enceintes entr'elles et servent en même temps à marquer le point de jonction. A l'extrémité opposée, du côté d'Arques, s'élèvent deux tours, également rondes, entre lesquelles s'ouvrait, en retraite, la porte d'entrée du château. Au commencement du dernier siècle, on voyait encore les arches en pierres, le pont-levis et la passerelle

Digitized by Google

qui donnaient accès dans la place. Aujourd'hui il faut gravir péniblement l'escarpe, après être descendu dans le fossé, pour y pénétrer.

L'entrée ne se présente plus aujourd'hui que comme un trou, ou une gueule béante, que ferment quelques mauvaises planches. Voilà la porte du château d'Arques.

Les deux tours qui la protégeaient participent de cet état de ruine. Leur faîte est découronné, leurs parapets détruits, leurs embrâsures déchirées, leurs flancs honteusement excoriés. (*Voir* la Planche en tête de l'ouvrage.) Si la tour, placée à main droite, a conservé quelques-unes des assises en pierre de sa base, si elle nous étale encore, dans son luxe misérable, quelques pans de son revêtement en briques, espèce d'écorce en lambeaux, sa compagne, plus maltraitée, nous laisse voir, dans toute sa nudité, son squelette dépouillé. A l'aspect de ces constructions déshonorées et sans caractère, l'antiquaire attristé détourne la vue; mais l'artiste, à ses côtés, plonge son regard avide sur toute cette masse imposante et pittoresque, et saisit ses pinceaux.

Digitized by Google

Les deux tours de l'entrée, à l'intérieur, n'ont pas été beaucoup plus ménagées qu'extérieurement. Celle de droite (Pl. X, n° 7), que nous baptiserons du nom de François I, pour la distinguer de sa sœur jumelle, est à ciel ouvert ; des arbres y croissent. Ce n'est point le temps qu'il faut accuser de ces dégradations, c'est la main des hommes ; car, quelques parois de mur en brique, une retombée de voûte en pierre à cul-de-lampe sculpté, les niches de ses embrâsures encore saines et entières, attestent la solidité et témoignent, en même temps, de la beauté remarquable de la construction.

Le plan de 1708 constate que cette tour, ainsi que celle qui lui correspond, était à deux étages voûtés. L'étage supérieur, dont l'aire était de niveau avec le pas de la porte du château, avait seize pieds de hauteur sous clé de voûte ; l'étage inférieur, formant salle basse, en avait quatorze, sur dix-huit de large. A cette époque, la salle basse servait de magasin ; l'étage au-dessus, de corps-de-garde. Il en était de même pour l'autre tour.

La tour de François I se trouve commandée,

Digitized by Google

à une distance de cent soixante-dix toises environ, par les hauteurs voisines. Aussi l'ingénieur qui avait été chargé de la construction de l'enceinte bastionnée dont elle fait partie, pour atténuer, autant qu'il était en lui, le défaut de la position, qui n'en était pas un pour la vieille citadelle normande avant l'invention de la poudre, avait-il donné aux murs de la tour une épaisseur de douze pieds, afin qu'elle offrît une résistance plus efficace au jeu de l'artillerie [1].

La tour qui est placée au côté gauche de l'entrée, que nous désignerons sous le nom de la tour du Nord, de sa position septentrionale (Pl. X, n° 8), avait la plus grande analogie avec celle de François I. Mais, plus heureuse que cette dernière, elle a conservé une portion de son parapet, que soutient le berceau de voûte de l'étage supérieur.

Cet étage, à raison de son élévation, de la disposition élancée et à intersections de sa voûte,

[1] Nous ferons remarquer, dans la courtine qui se lie à la tour de François I, un pan de mur bâti en briques et en pierres disposées en damier : ce genre de construction n'est pas rare dans les édifices du XVIe siècle.

Digitized by Google

de ses nervures en pierre, a quelque ressemblance, intérieurement, avec les chapelles de nos édifices religieux de la fin du xve siècle. Aussi, les gens du pays, ainsi que les visiteurs, s'obstinent-ils à le regarder comme l'ancienne chapelle du château. L'auteur du plan de 1708 nous apprend que c'était un simple corps-de-garde : la chapelle du château était placée dans un édifice particulier de l'enceinte principale ; il y en avait une seconde dans le donjon.

La tour qui occupe, du même côté que la tour du Nord, l'angle nord-est de l'enceinte bastionnée (Pl. X, n° 9), et que nous nommerons la tour du Boulet, se termine, bien que de forme ronde, en angle ou en éperon, du côté du fossé. Cette disposition singulière, qui dénote déjà l'art moderne, paraît avoir été, en partie, dictée par la nécessité de solidifier cette tour vraiment colossale et de lui créer une espèce de jambe de force : c'est un véritable contrefort dissimulé.

Le parement de la tour du Boulet, à l'exception de sa base, est en briques, qui sont coupées par des bandeaux horizontaux en pierre. Entre le deuxième et le troisième bandeau,

Digitized by Google

vers l'angle de l'éperon, on aperçoit un énorme boulet, à demi entré dans la muraille. C'est le seul projectile qu'aient gardé les murs du château d'Arques[1]. Il ne nous a pas été possible de mesurer ce boulet, qui est placé à une hauteur très considérable; mais on peut calculer, vu qu'il déplace une brique et un quart et que toutes les briques ont huit pouces, qu'il a dix pouces de diamètre, et que son poids s'élève, par conséquent, en admettant qu'il soit en fer, plein et parfaitement sphérique, à 160 livres[2]. Ce boulet n'a pu être lancé que par une de ces couleuvrines gigantesques dont l'emploi a cessé dans le XVIIe siècle.

Le seul événement militaire qui se soit passé sous les murs d'Arques, depuis l'époque que nous fixons pour la construction de l'enceinte bastionnée dont cette tour fait partie, jusqu'à nos jours, est la bataille d'Arques. Ce boulet aura été envoyé par quelque couleuvrine de

[1] Le Musée d'antiquités de Rouen possède un autre petit boulet en fer, qui a été trouvé au pied du château.

[2] S'il est en pierre, il doit peser environ 48 livres.

Digitized by Google

Mayenne, soit le jour de la bataille, soit plutôt, attendu l'éloignement du champ de bataille, lors de l'attaque que Mayenne, quelques jours après, tenta directement contre le château. (*Voir* Récit historique, p. 248.)

Cette tour, intérieurement, est ronde et construite en briques, avec un soin remarquable; l'appareil est de la plus grande beauté. Elle était à trois étages, dont les deux inférieurs voûtés. Au niveau de la toiture de l'étage supérieur régnait un petit chemin de ronde avec parapet, qui était pris dans l'épaisseur de la muraille; de là l'on découvrait la campagne.

Ce chemin de ronde, cette toiture, ces voûtes, tout cela a disparu, est défoncé, gît en débris et en poussière au fond de la tour. Un arbre colossal, se dressant au milieu de ces ruines, en a pris possession et dresse incessamment sa tête altière, pour en dépasser les hautes murailles et aspirer l'air et le soleil de ces beaux lieux.

Un petit escalier pris dans l'épaisseur de la muraille conduisait aux divers étages; le plan de 1708 nous l'indique. (*Voir* Pl. XI.

Digitized by Google

La tour qui flanque, à l'opposé de la tour du Boulet, l'autre angle de l'ouvrage avancé (Pl. X, n° 6), recevra de nous le nom de Henri IV, moins pour chercher à fixer le nom de ce prince au milieu de ces ruines, qui en sont pleines et où il vivra éternellement, que pour nous conformer à une vague tradition locale, qui veut que Henri IV ait occupé cette tour vers le temps de la bataille d'Arques.

La tour de Henri IV, la dernière que nous ayons à décrire, a des proportions non moins colossales que la précédente. Son diamètre, tout compris, s'élève à quarante-cinq pieds; ses murs en ont douze et quatorze d'épaisseur. Elle était à deux étages voûtés, ayant dix-huit pieds d'élévation chacun; ces étages étaient surmontés d'une terrasse ou plate-forme, avec parapet.

La tour de Henri IV dépasse de vingt-sept pieds la ligne des courtines; si bien que ses embrâsures latérales découvrent le fossé du sud de l'enceinte principale sur toute sa longueur; son canon pouvait le balayer d'un bout à l'autre. On voit combien une seule donnée, celle de l'invention de la poudre, devait modifier, dans

Digitized by Google

toutes ses combinaisons, l'art des constructions militaires.

Les embrâsures de cette tour étaient au nombre de six : deux pour l'étage inférieur, quatre pour l'étage supérieur. La tour du Boulet n'avait que deux embrâsures à chaque étage.

Ces deux tours, de Henri IV et du Boulet, avaient été bâties sur l'ancien fossé de la citadelle normande, qui s'arrêtait au périmètre de l'enceinte principale, ainsi que nous l'avons expliqué. (*Voir* Pl. X, la ligne ponctuée.) Seulement on respecta, entre l'espace qui sépare les deux tours, une partie de ce fossé, sur une largeur de quarante-cinq pieds environ, afin qu'il pût continuer à servir de défense à l'ancienne poterne. Cette portion de fossé se trouva naturellement enfermée dans l'enceinte bastionnée. (*Voir* Pl. XI; *rez de chaussée.*) Un pont, avec pont-levis, y fut jeté, pour donner accès à la poterne.

La maçonnerie en briques, qui liait les deux tours entre elles, en avant de la poterne, et qui était collée contre celle-ci, comble aujourd'hui, en partie, ce fossé de ses débris. Ces récents arrachements ont eu, du moins, par

Digitized by Google

compensation, pour nous l'avantage de remettre à nu quelques pans de la face extérieure de la poterne et de nous permettre d'en étudier la disposition.

Dans les temps anciens, avant l'addition de l'enceinte bastionnée, l'espace qui s'étendait de la contrescarpe du vieux fossé normand, vis-à-vis de la poterne, jusqu'à la descente de la colline du côté d'Arques, était trop peu considérable pour que l'assiégeant pût y asseoir ses tentes et ses machines de guerre. Un ou deux bataillons à rangs pressés pouvaient seuls s'y montrer. C'est là que Guillaume d'Arques, au XIe siècle, avait rangé ses chevaliers à l'approche de Guillaume-le-Conquérant, et que celui-ci, après avoir gravi rapidement la colline, fondit sur eux et les rejeta dans la place : « *Et ecce, ut seditionis principem in prœalto* « *monte cum acie multarum legionum pro-* « *spexit, enisus in arduo cunctos intra muni-* « *tionem terga dare impigerrimè compulit, ac* « *ni obstitissent citiùs obseratæ fores, malè* « *ominatos ex magna parte obtruncavisset.* »[1]

[1] Guillaume de Poitiers, p. 185.

Digitized by Google

Ce récit d'un contemporain, qu'on pense avoir été témoin oculaire, est précieux pour nous : l'histoire vient prêter son appui à l'étude des lieux et du monument. Celle-ci, à son tour, lui prête un caractère de vérité qu'on avait été tenté de lui disputer ; c'est ainsi qu'elles s'expliquent et se fortifient l'une par l'autre.

A une époque moins éloignée de nous, cet espace avait été fortifié par quelques travaux de terrassement, que nous trouvons désignés, vers le milieu du xve siècle, sous le nom de Boulevard. (*Voir* p. 204, note 1.) La construction de l'ouvrage avancé a remplacé et fait disparaître ces travaux.

Malgré toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré, nous n'avons pu découvrir, soit dans nos archives, soit dans nos bibliothèques, aucun document écrit qui fixe d'une manière positive l'époque de la construction de l'enceinte bastionnée, ou avant-corps, dont nous venons de passer les diverses parties en revue. On ignore quel est celui de nos rois qui en dota la vieille citadelle normande.

Le rapport qui existe entre ces constructions

Digitized by Google

et celles qui furent exécutées dans l'intérieur du donjon en 1553, si tant est qu'on admette cette date pour ces dernières, les reporteraient au règne de Henri II : ces travaux importants auraient marché de front. Ce qui est certain, si l'on considère le plan et le tracé général de cet ouvrage avancé, la disposition, la forme et la dimension de ses tours, leur distribution intérieure, la nature et l'emploi des matériaux, c'est qu'il appartient au XVIe siècle. Rien ne s'oppose à ce qu'on l'attribue à l'époque de Henri II, et mieux encore à celle de François I. La présence de ce dernier prince au château d'Arques, répétée plusieurs fois dans le cours des années 1544 et 1545, a pu être motivée par ces grands travaux.

Il ne nous reste plus, pour compléter la description générale du château d'Arques, qu'à parler du *Bel*, de cette vaste enceinte extérieure, si peu remarquée jusqu'à ce jour, qui servait d'avant-cour ou de camp retranché au château.

Cette enceinte (Pl. X, E) se compose d'un mur de quatre à cinq pieds d'épaisseur sur quinze ou vingt de haut, dans son état actuel, qui,

Digitized by Google

partant de la contrescarpe du fossé, en face de la tour de François I, auprès de l'entrée du château, descend le long de la colline, vers le bourg; puis, par un vaste circuit, après avoir traversé le chemin d'Arques à Martigny, se prolonge jusqu'à la rivière d'Arques, en suit quelque temps le cours, et remonte ensuite, dans la direction du sud-ouest, en rampant le long du coteau, jusqu'au bord du fossé du château, vers son flanc latéral, en regard de la tour de Guillaume d'Arques[1].

Cette longue muraille est protégée, vers ses deux bouts opposés, dans la partie qui suit la pente de la colline, par un fossé, dont l'extrémité s'arrête au revers de la contrescarpe du fossé du château, et, dans le reste de son circuit, par l'exhaussement naturel ou ménagé du terrain, qui lui forme un talus de trente à quarante pieds de haut. Deux petites tours rondes (Pl. X, 13, 14) la flanquaient, vers le nord et

[1] Dans quelques endroits, le mur est arrasé à fleur du sol. Du côté de la rivière, le talus, sur lequel il reposait, a même été entamé, dans ces derniers temps, sur une longueur de cent soixante pieds; là l'enceinte se trouve interrompue.

Digitized by Google

vers l'ouest, du côté de la ville d'Arques. L'une d'elles seulement (n° 14) subsiste encore, bien qu'à demi ruinée et cachée sous les lierres; elle n'a que six pieds de diamètre, à mesurer intérieurement, à sa partie supérieure.

Le terrain qu'embrasse cette enceinte du Bel ne contient pas moins de sept à huit acres, ancienne mesure d'Arques[1]. On y compte une quinzaine de maisons et de masures, autour desquelles, suivant l'usage du pays, se groupent de beaux bouquets d'arbres. Il est douteux qu'elle fut occupée, dans les temps anciens, par d'autres personnes que celles préposées à la garde du château.

Cette enceinte est coupée, dans la direction de l'ouest à l'est, en deux portions à peu près égales, par le chemin conduisant d'Arques à Martigny. Deux portes en maçonnerie, dont on voit les restes (Pl. X, n°s 10 et 11), fermaient

[1] Cinq hectares environ.

L'acre, mesure d'Arques, se compose de 160 perches de 22 pieds. Le pied d'Arques, ou ancien pied normand, qui n'était autre, à une légère altération près, que le pied romain, dont l'usage s'était ainsi perpétué dans le pays, est compté pour onze pouces du pied de roi.

Digitized by Google

l'entrée et la sortie du chemin. Deux petits sentiers, venant s'embrancher transversalement sur ce chemin, menaient à une troisième porte, qui établissait une sortie vers le nord-est, auprès de la rivière (Pl. X, n° 12).

L'ingénieur chargé de dresser le plan de 1708, dont cette singulière enceinte avait dû nécessairement frapper l'attention, s'exprime ainsi dans ses notes :

« C'est une vieille enceinte de maçonnerie, « que l'on dit être celle d'une ancienne ville, « que l'on nommait la ville du Bel, où il paraît « effectivement encore quelques ruines des « maisons qui y étaient autrefois. »

L'ingénieur pouvait être un fort habile homme dans sa partie, mais il n'était pas, à coup sûr, un grand connaisseur en fait d'antiquités. Ne pouvant se rendre compte de cette construction, si étrangère à l'art moderne, il adopte, sans difficulté aucune, cette tradition populaire qu'il avait recueillie sur les lieux, et qui n'y est pas entièrement morte, d'une ville du Bel. Il n'était pas obligé de savoir que le nom de *Bel*, *Baile*, au moyen âge, s'appliquait à une enceinte

Digitized by Google

plus ou moins étendue, qui servait, comme ici, de contregarde, d'avant-cour, ou, ainsi qu'on le disait alors, de basse-cour, aux châteaux forts. Cette enceinte se développe, il est vrai, au château d'Arques, sur une échelle extrêmement étendue; mais cela tenait à la disposition du terrain et à une circonstance particulière dont nous allons parler tout-à-l'heure : vouloir y reconnaître les restes d'une ville, même en s'attachant à l'acception restreinte de *villa*, c'est se tromper étrangement.

L'auteur de la *Description de la Haute-Normandie*, Toussaint Duplessis, auquel on était en droit de demander un peu plus d'érudition, est tombé dans une autre erreur. Ce que l'ingénieur de Louis XIV prenait pour une ville, lui, il en fait une cloche. Ayant lu dans un ancien titre, qu'il y avait à Arques une porte du Bel, il ajoute : « c'est-à-dire de la cloche du béfroi. »

J'aurais conçu l'embarras de l'ingénieur et de l'historiographe normands, si, après avoir reconnu le nom et la véritable destination de cette enceinte fortifiée, ils eussent dû remonter

Digitized by Google

à son origine, lui assigner une date et un auteur. La critique historique, et surtout la science archéologique, n'étaient point assez avancées à l'époque où ils écrivaient, pour mettre dans leur main un fil qui les fît sortir de ce labyrinthe : c'était alors, comme c'est encore aujourd'hui, une question extrêmement difficile à résoudre.

Quelques savants, convaincus, avec raison, que cette vaste place d'armes excentrique n'entrait pas dans le plan primitif de la construction du château de Guillaume d'Arques, et se reportant à quatre siècles de là, l'ont attribuée à l'occupation anglaise, qui pesa, comme on le sait, sur la Normandie, de 1419 à 1449.

Les comptes de dépenses du château, dont j'ai eu occasion de faire plusieurs fois usage dans le cours de cette description, donnent un démenti formel à cette opinion. Le Bel, ou Baile d'Arques, y est mentionné avant l'entrée des Anglais en Normandie, sous les dates de 1380 et de 1378. On lit dans ces comptes : « *Le Baile, appellé la basse court.* »

Quant à nous, nous pensons que cet ouvrage

Digitized by Google

est beaucoup plus ancien encore, et que c'est aux temps de la domination normande qu'il faut remonter, pour fixer son origine.

Si son mur circulaire n'a pas un caractère de construction particulier qui le rattache à cette époque[1], il n'en est pas de même de ses trois portes en maçonnerie, dont les restes subsistent au débouché des chemins qui traversent l'enceinte, et auxquelles nous donnerons, avec les gens du pays et les anciens titres, les noms de porte du Baile (pl. X, n° 10), porte de Martigny (n° 11), porte de la Rivière (n° 12). Là brillent tous les caractères des constructions normandes : petitesse et régularité de l'appareil, dureté du mortier, emploi de la pierre de tuf, assises en arète de poisson[2]. Il y a vingt-cinq ans, ces portes, aujourd'hui privées de leur couronnement, étaient dans un état de conservation assez remarquable. Nous avons sous les yeux un dessin exécuté, à cette époque, par un artiste

[1] Il est construit en bisets, dits *caillieux* dans nos anciens comptes, et à bain de mortier fait avec du sable de mer.

[2] Nous avons remarqué quelques pierres ainsi disposées à la porte de Martigny.

Digitized by Google

consciencieux et habile [1], qui nous en fait connaître le plan et la disposition. Ces portes avaient une analogie très marquée avec l'ancienne poterne du château. Comme celle-ci, elles étaient surmontées d'un étage, qui servait au logement des chevaliers gardiens de la porte [2]. Les ouvertures de ces portes étaient toutes à plein cintre, nouvel indice de leur origine normande, type certain qui ne permet pas de classer leur érection moins haut que le milieu du XIIe siècle.

Pour ceux qui, malgré ce témoin irrécusable, voudraient encore nier l'existence de ces bailes à cette époque reculée, nous dirions qu'elle est constatée, dans les constructions militaires de ce temps, par des titres contemporains. Le duc de Normandie et roi d'Angleterre, Henri I, dans

[1] M. de Jolimont, auquel nous exprimons ici nos remercîments pour la communication qu'il a bien voulu nous faire.

[2] Un titre de 1433 parle d'un chevalier qui était tenu de garder, en temps de guerre, pendant quarante jours, la *première porte du Bel* du château d'Arques. — Anciennes archives de la chambre des comptes de Paris.

Les sires de Lardenière étaient soumis au même service (*Voir* p. 214) : « en laquelle porte ils doivent avoir logeis », dit la pièce que nous avons rapportée.

Digitized by Google

une de ses chartes, qui ne peut être postérieure à l'année 1135, époque de sa mort, ne parle-t-il pas du baile de son château de Lincoln : « *Totam* « *terram cum fossato de muro* ballii *mei Lincolni-* « *ensis*..... *et libere poterit murum perforare* « ballii *mei Lincolniæ ad portam suam facien-* « *dam.* » [1]

Serait-ce nous éloigner de la vraisemblance que d'attribuer au prince dont nous venons de citer le nom l'érection du Baile du château d'Arques? Henri I s'était signalé par un travail semblable au château de Gisors [2], qu'avait bâti son frère, Guillaume-le-Roux. Pourquoi ne l'aurait-il pas appliqué au château d'Arques, dont il s'était occupé spécialement? Ne pourrions-nous pas trouver là l'explication de la phrase de l'historien Robert du Mont, que nous discutions tout à l'heure, au sujet de ce prince : « *Castellum quod vocatur Arcas mænibus mirabi-* « *liter firmavit.* » (*Voir* p. 308.) Le non-sens, ou, tout au moins, l'incertitude de ce mot *mænibus*,

[1] *Monasticon anglicanum*, t. III, p. 267.

[2] Guillaume de Jumiéges, l. VIII, cap. 7.

Digitized by Google

pris à la lettre, que nous faisions remarquer dans l'interprétation admise jusqu'à ce jour, disparaîtrait ici complètement. Appliquée à ce Baile, l'expression devient claire et intelligible ; tout s'explique, tout s'entend.

On se souvient que Guillaume-le-Conquérant, lors du blocus du château d'Arques, avait élevé une enceinte palissadée vers le pied de la colline, pour placer les troupes de blocus et contenir la garnison assiégée. (*V.* Récit historiq., p. 62-63.) Les traces de ces lignes, franchement dessinées par le talus de l'enceinte, devaient encore exister au temps de Henri I son fils. Ce dernier s'en sera servi pour la construction du Baile du château. Aux pieux et aux palissades de son père, il aura substitué un mur en maçonnerie, aux portes en bois, des poternes en pierre; les fossés et les talus se trouvaient tout disposés. Rien n'était plus facile et plus convenable que d'approprier ainsi à la défense ce qui avait été fait et combiné pour l'attaque : l'assiette, pour l'un et l'autre cas, était admirablement choisie.

Dans cette hypothèse, le mur du Baile, qui

Digitized by Google

s'arrête aujourd'hui à la contrescarpe du fossé du château en regard de la tour de François I, devait nécessairement se prolonger jusqu'à l'ancien fossé primitif; l'ouvrage avancé (pl. X, D.), dont cette tour fait partie, n'ayant été construit que bien long-temps après le Baile. Aussi retrouvons-nous, dans la courtine de cet ouvrage, qui suit la direction du Baile, un pan de cet ancien mur, d'une soixantaine de pieds de long, qui est enclavé dans les constructions en brique du XVIe siècle : l'ingénieur de l'ouvrage avancé le respecta, afin de l'utiliser; ce mur est parfaitement reconnaissable.

A part les titres de 1378 et 1380, dont nous avons parlé plus haut (p. 356), ceux de 1433 (p. 358, note 2), de 1485 (p. 214), qui mentionnent cette enceinte du Baile, nous lui voyons jouer un rôle militaire, spécialement en l'année 1449, lorsque Charles VII chassa les Anglais de la Normandie et fit flotter de nouveau, après un interrègne de trente années, la bannière de France sur les donjons de ses villes et châteaux (p. 204); puis, à cent quarante ans de là, en 1589, lorsque Henri IV ramassa de la pointe

Digitized by Google

de son épée la couronne de France sous les murs du château d'Arques (p. 248) : ce sont deux nobles souvenirs pour le Baile, si longtemps méconnu et oublié, de cette vieille citadelle.

Ici se termine la tâche que nous nous étions imposée. Nous avons passé en revue toutes les parties du château d'Arques ; nous avons décrit successivement son Enceinte principale, son Donjon, son Ouvrage avancé, son Baile ; nous avons interrogé ses moindres vestiges ; nous avons reconstitué, pour ainsi dire, pièce à pièce, l'antique forteresse ; aucun de ses débris n'est échappé à nos investigations. Le lecteur, fatigué de la longue excursion que nous venons de lui faire faire, ne s'attend pas, sans doute, que nous l'entraînions hors de l'enceinte du château. Nous aurions pu, pour ne rien laisser passer inaperçu dans Arques, le conduire dans cette église que nous voyons là-bas sous nos pieds, lui faire remarquer cette gracieuse architecture du XVIe siècle, ces restes de vitraux peints, cet élégant jubé, ces lambris des chapelles du

Digitized by Google

chœur, cette pierre tumulaire de l'architecte de l'église, Nicolas Bédiou, décédé le 12 décembre de l'année 1572. Nous aurions pu lui faire franchir la vallée, monter avec lui à la maladrerie de Saint-Etienne, lui montrer, sur le champ de la bataille, cette pyramide commémorative dressée à la mémoire de Henri IV par les descendants de ces braves Dieppois qui versèrent, à ses côtés, leur sang à cette même place[1]. Le ramenant ensuite sur ses pas, nous lui aurions fait voir cette plaque de marbre noir, placée jadis dans l'église d'Arques, au-dessous du buste du vainqueur de Mayenne, et qu'un brave homme, dans le même moment que des mains impies jetaient au vent, dans Saint-Denis, les cendres du bon roi, recueillait religieusement et incrustait avec respect dans le mur de sa

[1] Ce petit monument a été érigé par les habitants de Dieppe, au moyen d'une souscription. Il a été inauguré en 1829, en présence de la duchesse de Berry, à la suite d'une cérémonie militaire, dans laquelle on simula les principaux mouvements de la bataille d'Arques.

L'inscription, qu'on avait encastrée dans la base de la pyramide, a été arrachée en 1830. Quant apprendrons-nous à respecter nos monuments et nos souvenirs historiques?

Digitized by Google

modeste chaumière [1]. Il y lirait avec nous :

HENRY LE GRAND ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE GAIGNA LA IOVRNÉE
EN CE LIEV DARQVES LE 21e SEPTEMBRE 1589
IL MOVRVT LE 14 IOVR DE MAY 1610

Lunivers cainct son front des lauriers de sa gloire
La France ha ces trophées et Paris ces trésors
Arques Yvry Contras (*sic*) ont chacun leur victoire
Les cieux ayent lesprit Sainct Denis a le corps
Lovis 13e est roy.

Mais respectons la lassitude de notre indulgent compagnon de voyage. Asseyons-nous avec lui, pour reprendre haleine, sur les débris de la vieille citadelle. Avant de la saluer pour la dernière fois, promenons encore nos yeux sur cette triple enceinte, sur cette ceinture de fossés si imposante, si grandiose; sur ces tours, sur ces murailles, sur ces ponts déversés et fendus; sur ce donjon dominant majestueusement de son front chauve, comme un roi dé-

[1] Sur la place d'Arques, à main droite, avant d'entrer dans l'enceinte du Bel. Le buste, qui était en pierre, a été détruit en 1793.

Digitized by Google

couronné, tous ces remparts étagés à ses pieds; puis, reportant nos regards sur cette riante ville d'Arques, à demi voilée de ses bouquets d'arbres; sur cette large vallée que trois rivières sillonnent de leurs filets d'argent; sur cette forêt étalant au loin son manteau de verdure; sur cette ville de Dieppe, brillant à l'horizon entre ses deux falaises blanches et couronnée par l'Océan; écrions-nous, transportés d'un si magnifique tableau: non, jamais plus beau paysage n'a servi de cadre à de plus belles ruines!

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. Composition pour la mouture du château d'Arques, en 1399.

2. Plaid tenu à la cour de Guillaume-le-Conquérant, en 1080, au sujet de la possession de l'île d'Oissel.

3. Récit du combat d'Arques, fait par M. le maréchal de la Force.

4. Liste des châtelains et capitaines du château d'Arques.

Digitized by Google

Composition

POUR LA

MOUTURE DU CHATEAU D'ARQUES,

EN 1399.

Cy apres ensuient la composicion faite par nous Colart Destouteville chevallier seigneur de Torchy conseillier du roy nostre sire et capitaine du chastel Darques par vertu des lectres du dit seigneur pour le fait du motage deu audit chastel avec les mennans et habistans des villes et parroisses de la dicte chastellerie lequel motage iceulx habistans doivent de sept ans en sept ans la dicte composicion faite du consentement diceulx mennans et habistans en la presence de Jaques le Rennoisie viconte darques cest assavoir nombre des feux pour chacune paroisse a chacun feu tauxe a dix sols tournois pour le temps dessus dit selon ce et par la maniere qu'il est contenu et desclairie en ce rolle cy apres et les sommes des dictes composicions par nous bailliez a recepvoir audit viconte pour estre emploiees es repparacions dudit chastel selon ce et par la maniere que par nous a este devise apellez a ce les maistres des œuvres et autres ouvriers desquelles lectres du roy nostre dit seigneur la teneur ensuit.

Charles par la grace de Dieu roy de France a notre ame et feal chevalier et chambellan le sire de Torchy capitaine et

Digitized by Google

chastellain de nostre chastel darques salut et dillection Il est venu a nostre congnoissance que les habistans de la chastellerie qui ou temps passe ont acoustume et sont tenus de faire de sept ans en sept ans le motage du dit chastel nont aucunement fait le dit motage depuis quatorze ans ença pour ce que len ne les y a aucunement contrains durant le dit temps pour cause de longues treves qui ont este entre nous et nostre adversaire dEngleterre ou aultrement pour quoy nous vous mandons et commandons se mestier est que tous les habistans de la dicte chastellerie et autres qui sont tenus a faire le dit motage vous contrangnies et fetes contraindre sans delay par toutes voies deues et raisonnables et ainsy quil est acoustume a faire le dit motage ainsy que tenus y sont et quil est acoustume dancienneté et toutesvoies en cas que ilz vouldroient composer a paier pour ce aucune somme de deniers qui vous semblast estre raisonnable et suffisant nous voullons et consentons que a ce les receves et que les deniers de la dicte composicion vous fetes recevoir par nostre viconte dArques et pour iceulx estre convertis ou prouffit repparacions et empiremens de nostre dit chastel ainsy que vous verrez que sera miex et plus necessaire estre fait. Et nous mandons aussy au dit viconte que les deniers de ce reçoive et iceulx convertisse au prouffit de nostre dit chastel selon vostre ordonnance advis et regart et non aultre part sur peine destre recouvre sur lui tout ce quil auroit converti aultre part et ce qui par vostre ordonnance sera par lui paie et emploie ou prouffit dessus dit nous voullons estre aloiie es comptes du dit nostre viconte par nos ames et feaulx gens de nos comptes a Paris en..... une fois vidymus de ces presentes soulz seel royal et certifficacions de vous. . . . . des poiemens quil aura sur ce fais de ce faire vous. . . . . mandons a tous nos justiciers et officiers que a vous et a vos commis et deputez en ce faisant obeissent et entendent dilligemment. Donne a Rouen le dix septieme jour de novembre lan de grace

Digitized by Google

mil ccc iiii** et xix et le vingtieme de nostre regne. Ainsy signe par le roy a la relacion de son grant conseil euquel vous le patriarche dalixandrie mons. Almaury dorgemont et autres estiez.

PREMIÈREMENT.

La paroisse de Cavehen (Canehan, canton d'Eu) compossee a.... pour chacun feu x s. vaillent..... xiiii l.

La paroisse de Gresges (Grèges, canton d'Offranville) composee en tant.... y a des fieux du roy a quatre feux valent. . . . . xl s.

La paroisse de Pouhierville (Pourville) composee a ix feux vallent. . . . . iiii l. x s.

Le Mesnil aux Monygnes (le Mesnil) neant pour ce quilz se sont opposes et ne se sont point voulu composer disans quilz ne doivent riens et quilz sont demourans soulz les religieux du pre et en la haulte justice en sont en procés en lassise darques à l'encontre du procureur du roy.

La parroisse dappeville (Appeville-le-Petit près Dieppe) xxiiii feux valent. . . . . xii l.

La parroisse de Hotot (Hautot-sous-Dieppe) xlvi feux valent. . . . . xxiii l.

Le Puis Martin (le Puits, près Bracquemont) neant pour ce quilz ne sont voulu composer disant quilz sont du fieu messire Philippe Dauxi en sa haulte justice et en sont en procés en lassise darques.

La parroisse despineville (Epineville-sur-Mer, à l'est de Veules) pour ii feux. . . . . xx s.

La parroisse dauberville (Auberville-sous-Envermeu) pour x feux. . . . . c s.

La parroisse de Saint Pierre le Vigier (S.-Pierre-le-Viger, près Fontaine-le-Dun) pour xvi feux . . . . . viii l.

Digitized by Google

La parroisse de Saint Pierre le Petit (près Fontaine-le-Dun) pour xvi feux. . . . . viii l.

La parroisse Guillemescourt (Guilmecourt, près Envermeu) pour xxiiii feux. . . . . xii l.

La parroisse d'Esquiqueville (Equiqueville) pour xiii feux. . . . . vi l. x s.

La parroisse de Saint Souplis (Saint-Sulpice de Bellengreville) pour xviii feux . . . . . ix l.

La parroisse de Freulleville (sur la Béthune) pour xxii feux. . . . . xi l.

Le hamel de Mentru (Maintru, canton de Londinières, sur la Béthune) neant pour ce qu'ilz se sont opposés et ne se sont voulu composer pour ce qu'ilz sont hommes du prieur du pré et en sont en proces en lassise darques contre le procureur du roy.

La parroisse de Collemesnil (Colmesnil-Manneville, près Arques) pour v feux. . . . . l s.

La parroisse de Breugmerville (Bellengreville près Envermeu) pour vi feux. . . . . lx s.

La parroisse de Hibonville (près Envermeu) neant pour ce quilz se sont opposes et nont voulu composer pour ce que mons. Hagant de Haguenonville chevalier dit que a lui apartient le motage en la dicte ville a cause de son chastel de Hibonville et en est en proces en lassise darques comme dessus est dit . . . . . .

La paroisse de Saint Aubin sur Sie (Saint-Aubin-sur-Sie) pour xlvi feux. . . . . xxiii l.

La parroisse Daugreville (Angreville ou Agranville, près Douvrend) neant pour ce quil en a eu procès en lassise darques pour ce qu'ilz sont hommes du capitre de Rouen et en ont eu delivrance par lassise comme il apert par le vidimus dicelle delivrance cy rendu.

Digitized by Google

La parroisse de Roumesnil (Rouxmesnil près Saint-Aubin-sur-Sie) neant pour ce quilz se dient de mons. Philippe Dauxi en sa haulte justice et en sont en proces en lassise darques contre le procureur du roy.

Le hamel de Turquetreuville (Tourville-sur-Arques?) pour xiiii feux. . . . . vii l.

La parroisse des Ventes Diavy (les Ventes d'Eavis ou les Grandes et Petites-Ventes dans la forêt d'Eavy, près Bellencombre) neant pour ce quil en a eu proces en lassise darques dont ilz ont eu congie de court pour ce quilz sont hommes de labbe de Beaubec.

La parroisse de Meulliers (Meulers sur la Bethune) pour xlvi feux. . . . . xxiii l.

La parroisse de la Capelle sur Dun (près Veules) pour xii feux. . . . . vi l.

La parroisse de Dampierre (sur la Bethune) pour xvi feux . . . . . viii l.

La parroisse de Huistrarville (Intraville près Envermeu) pour xiiii feux. . . . . vii l.

La parroisse de Pommereval (Pommeréval, entre Neufchâtel et Bellencombre) en tant quil en y a des fieux de du roy pour vi feux . . . . . lx s.

La parroisse dampegnart (Auppegard) pour xxxvi feux. . . . . xviii l.

La parroisse d'Iquelon (Ielon près Veules) pour x feux. . . . . c s.

La parroisse dencourt (Ancourt près Arques) pour xxxix feux. . . . . xix l. x s.

La parroisse des Yavis (les Eavis ou les Ifs, au-dessus de Loudinières) pour xiii feux. . . . . vi l. x s.

La parroisse Denvremeu (Envermeu) en tant quil y a des fieux du roy pour xvi feux. . . . . viii l.

Le hamel de Sanroy des fieux du roy pour vi feux. lx s.

Digitized by Google

La parroisse de Vinnille des fieux du roy pour viii feux. . . . . iiii l.

La parroisse de Peully (Penly sur-Mer, près Criel) des dis fieux pour ii feux. . . . . xx s.

La parroisse d'Estren (Etran, près Dieppe) pour xv feux. . . . . vii l. x s.

La parroisse de Braquemont (près Dieppe) neant pour ce quil en a eu proces en lassise darques et quils sont hommes du capitre de Rouen et ont eu conge de court par la dicte assise comme il apert par le vidimus dicelui cy rendu.

La parroisse du Bourc de Dun (le Bourgdun) des fieux du roy pour xviii feux. . . . . ix l.

La parroisse de Neufville (Neuville près Dieppe, ou Neuville-sur-Eaulne sous Londinières) des dis fieux pour vi feux. . . . . lx s.

La parroisse de Soteville (Sotteville-sur-Mer, près Veules) pour xxv feux. . . . . xii l. x s.

La parroisse des Fontaines de Dun (Fontaine-le-Dun, près Saint-Valery) des fieux du roy pour ix feux. . . iiii l. x s.

La parroisse du Polet (à Dieppe) jouxte Dieppe neant pour ce quilz ne se sont point voulu composer et dient quilz sont hommes du capitre de Rouen et se sont opposes et en a este proces en lassise darques a lencontre du procureur du roy dont ilz ont eu conge de court.

La parroisse de Luneray (Luneray près Fontaine-le-Dun) neant pour ce quil se poie avec la parroisse de la Gaillarde (N.-D. de la Gaillarde) cy-apres.

La parroisse de Sauqueville (sous Dieppe) des fieux du roy pour ii feux. . . . . xx s.

La parroisse de Boutviller (Bourville, près Fontaine-le-Dun) des dis fieux pour ii feux. . . . . xx s.

Digitized by Google

La parroisse de Saint Laurens denvremeu (Saint-Laurent-d'Envermeu) pour iii feux. . . . . xxx s.

Le Mesnil aux Porquiers en tant quil en y a des fieux du roy pour un feu . . . . . x s.

La parroisse de Saint Pierre le Viel (Saint-Pierre-le-Vieux près Bourg-Dun) pour xxiiii feux. . . . xii l.

Le hamel du Couldray (le Coudray près Fontaine-le-Dun) pour vi feux. . . . . lx s.

La parroisse de Saint Aubin le Cauf (sur la Béthune) pour xl feux . . . . . xx l.

La parroisse de Saint Cointin (Saint-Quentin, canton d'Envermeu) des fieux du roy pour viii feux. . . iiii l.

La parroisse de Goisseaupre (Gouchaupré, canton d'Envermeu) pour xiiii feux. . . . . vii l.

La parroisse de Blosseville (près Saint-Valery) des fieux du roy pour xxi feu . . . . . x l. x s.

La parroisse davramesnil (Avremesnil, près Bacqueville) pour xxx feux. . . . . xv l.

La parroisse de Saint Denis ou Val (Saint-Denis-du-Val ou sur Dun) neant pour ce quil se poie cy-apres avec Flamville (Flainville-sur-le-Dun).

Le hamel de Cateville (Catteville, entre Criel et Envermeu) pour x feux. . . . . c s.

La parroisse de Saint Denis de Haguelon (Saint-Denis-d'Aclon, près Offranville) neant pour ce quilz se sont opposes disans quilz nen doivent riens pour ce quilz sont hommes de mons. Philippe Dauxi et en est proces en lassise darques come dessus.

La parroisse darchelles (près Arques) pour viii feux. iiii l.

La parroisse de Tourville (Tourville-sur-Arques) pour xxxii feux. . . . . xvi l.

Les hameaulz du Bust Braies (le Buc, Bray, au-dessus d'Envermeu) et Manny pour xii feux. . . . vi l.

Digitized by Google

Le hamel de Derchegny (Derchigny) pour viii feux. . . . . iiii l.

Le Bosc Guillaume neant pour ce quilz se sont opposes disans quilz sont hommes de messire Phelippe Dauxi et en est proces en lassise darques comme dessus.

La parroisse de Saint Aubin sur la mer (près Veules) pour xxiiii feux. . . . . xii l.

La parroisse de Belleville (Belleville-sur-Mer, près Dieppe) pour xv feux. . . . . vii l. x s.

La parroisse de Martineglise (près Dieppe) des fieux du roy pour v feux. . . . . l s.

Le hamel de Varenne (Varenne sous Arques) pour xxii feux. . . . . xi l.

Le hamel Diberville (Iliberville, près Sauqueville) pour iii feux. . . . . xxx s.

La parroisse de Croppne (Cropus, au nord de Tôtes et près d'Auffay) neant pour ce quilz se sont opposes disans quilz sont hommes de messire Phelippe Dauxi et quilz nen doivent riens et en est procès en lassise darques comme dessus.

La parroisse de Bures (près Mesnieres) neant pour ce quilz sont hommes du prieur du pré et se sont opposes et en est proces en lassise darques comme dessus.

La parroisse de la Gaillarde (N.-D. de la Gaillarde) et de Limeray (Lumeray, près Fontaine-le-Dun) pour xxx feux . . . . . xv l.

La parroisse de Vauchy (Wanchy, près Londinières) pour xxviii feux . . . . . xiii l.

La ville de Veullez (Veules, pres Saint-Valery) des fieux du roy pour xviii feux. . . . . ix l.

La parroisse Dauconmesnil (Auquemesnil, entre Criel et Envermeu) pour xii feux. . . . . vi l.

Digitized by Google

La parroisse de Saint Ouen (Saint-Ouen, près Envermeu) des fieux du roy pour xiiii feux. . . . vii l.

La parroisse de Gliscourt (Glicourt, au-dessus d'Envermeu) pour xii feux. . . . . vi l.

La parroisse de Grincourt (Graincourt, près Berneval) pour xii feux. . . . . vi l.

La parroisse Domnay (Osmoy, près Londinières?) neant pour ce quilz se sont opposes disans quilz sont hommes du prieur du pré et nen doivent riens et en est proces en lassise darques comme dessus.

La parroisse de Saint Valery (Saint-Valery-sous-Bures?) neant pour semblable cause et en est proces en lassise darques come dessus.

La parroisse de Freelles (Fresles, à l'ouest de Neufchâtel) pour xl feux. . . . . xx l.

La parroisse de Quievremont (Quevremont sous Martiguy) pour x feux . . . . . c s.

La parroisse de Varengnierville (Varengeville, près Dieppe) neant pour ce quilz sont hommes mons. Destouteville et ne se sont voulu composer et se sont opposes disans quilz ne doivent riens et en est proses en lassise darques come dessus.

Le hamel de Flamville (Flainville, au-dessus de Bourgdun) et Saint-Denis ou Val (Saint-Denis-du-Val ou sur Dun) pour ix feux. . . . . iiii l. x s.

Somme v^c xxxvii l. x s. t.

A tous ceulz qui ces lectres verront, Colart Destouteville chevalier seigneur de Torchy conseillier du roy nostre sire et capitaine du chastel darques commissaire en ceste partie du roy nostre dit seigneur salut comme les manans et habitans des villes et parroisses de la dicte chastellenie soient tenus à faire de sept ans en sept ans motage au dit chastel et depuis

Digitized by Google

xiv ans ença ilz ne en aient aucune chose paie ne a ce ne ont este contrains pour les trièves qui estoient entre le roy nostre dit seigneur et le roy dangleterre et pour ce par le dit seigneur nous ait este mande et commis par ses lectres donnees le xviie jour de novembre lan mil ccc iiii^xx xix les diz manans et habitans estre contrains a paier le dit motage soit par composicion faicte avec iceulz manans et habitans ou autrement deuement et les deniers de ce necessaires estre mis et convertis en reparacions necessaires a estre faictes ou dit chastel et non ailleurs savoir faisons que au jour duy nous avons fait venir et assembler par devant nous les diz manans et habitans des dictes villes et parroisses pour et affin que le roy nostre dit seigneur fust paie du dit motage par eulz deu du temps dessus dit les quielz ou partie diceulz ont compose avecques nous en la presence de Jaques le Renvorsie viconte darques de tout ce qui pouvoit devoir dudit motage a nombre de feux et pour chascun feu à x s. t. selon ce quil est contenu en roule annexe et les autres ne se sont voulu composer mais se sont opposez à la contrainte qui leur en a este faicte disans quilz nen doivent aucune chose et sur leurs oppositions assignation faicte aux assises d'Arques a lencontre du procureur du roy nostre dit seigneur aux quelles assises les aucuns ont este trouvez exempts du dit motage et des aucuns le proces durant encores comme contenu est plus a plain eu dit roule annexe et la composicion ainsy par nous faicte baillie au dit viconte pour recevoir selon ce quil est contenu en icellui roule pour en estre les deniers convertis es dictes repparacions les queles choses ausy par nous avoir este faictes nous certiffions par ces presentes a tous a qui il appartient les quelles en tesmoing de ce nous avons seellees de nostre propre seel le xiiie jour daoust lan mil quatre cens et trois.

— Manuscrits de la Bibl. royale. —

Digitized by Google

Plaid

TENU A LA COUR DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT,

EN 1080,

AU SUJET DE LA

POSSESSION DE L'ILE D'OISSEL.

Quoniam ea quæ litteris imprimuntur firmius tenentur, de terra sanctæ Trinitatis quæ insula Oscelli vel Turhulmi dicitur, placuit fidelem et compendiosam facere descriptionem, et multis ac veris suffultam testimoniis utilem posteris pandere rationem. Postquam enim inclitus comes Normanniæ et marchio Rotbertus et fidelis ejus Gozelinus vicecomes de Archis ecclesiam sanctæ Trinitatis in monte Rotomagi construxerat, dedicata est ab archiepiscopo Rotberto ejusdem urbis, et aliis episcopis. Interfuit huic dedicationi memoratus princeps cum optimatibus suis, et copiosa multitudine plebis. In hoc igitur conventu prælibatus vir Gozelinus cum conjuge sua et filiis fecit donationem de suis rebus quas dedit monasterio et inter alia sui juris prædia et dona insulam Oscelli quæ et Turhulmus dicitur, sanctæ Trinitati et monachis ejus jure hereditario possidendam libere et absolute tradidit, præsente supradicto duce Rotberto et annuente, ac suæ confirmationis sigillo roborante, sed et cunctis qui ad dedicationem convenerant audientibus

Digitized by Google

et faventibus. Quam insulam domnus Isembertus primus ejusdem cœnobii abbas, et domnus abbas Rainerius successor ejus quandiu vixerunt absque ulla calumpnia et contradictione tenerunt. Ilis ab hac luce subtractis, domno abbate Walterio cœnobium gubernante, quidam Ebroicæ urbis episcopus Gislebertus, quam nemo antecessorum suorum fecerat calumpniam præfatæ insulæ sanctæ Trinitatis intendit. Quæ usque ad regiam aulam pervenit. Ineptum visum est regi Willelmo de illa terra alicui audientiam dare, quæ patris sui dono tanti temporis spatio id est L annorum libera monasterii fuerat. Sed tamen ob reverentiam episcalis personæ placitum dedit, et in sua curia fieri statuit. Anno igitur dominicæ incarnationis millesimo LXXX, in paschali solemnitate præsente rege Willelmo, et regina Mathilde, et filiis Rotberto et Willelmo, ipso rege jubente tenuerunt hoc placitum magnæ auctoritatis et præcipuæ dignitatis viri tam de ecclesiastico quam seculari ordine qui tunc festivitatis gratia invitante ad curiam regis convenerant, scilicet domnus Willelmus archiepiscopus Rotomagensis, Ricardus archiepiscopus Bituricensis, Warmundus archiepiscopus Viennæ, Goisfredus episcopus Constantiæ urbis, Gislebertus episcopus Lisiacensis, Rotbertus comes frater regis, Rotbertus comes de Ou, Wido comes Pontivensis, Rogerius de Bello monte, et filii ejus Rotbertus et Henricus, Rogerius de Monte gumeri, Walterius Gifardus, Willelmus de Archis heres defuncti scilicet avi sui Gozelini, qui præfatam terram insulæ dederat sanctæ Trinitati, et omnes nobiliores curiæ regis. Qui predictus Willelmus judicio placiti ad satisfaciendum episcopo et dissentionem penitus abolendam avitæ donationis testis processit, et jure jurando confirmare paratus fuit, quia ipsa die et hora qua hanc terram sanctæ Trinitati ipse Gozelinus dederat, libere eam et absolute sua dicione possidebat. Tunc episcopo nolente sacramentum recipere, jussu regis et auctoritate est confirmatum, et ab omnibus qui aderant judicibus

Digitized by Google

jam superius memoratis decretum et diffinitum, ut predictam insulam Oscelli quæ Torhulmus dicitur, abbas Walterius et monachi sanctæ Trinitatis ex inde omni tempore libere et absolute tenerent. † Signum WILLELMI regis. † S. MATHILDIS reginæ. † S. ROTBERTI. † S. WILLELMI filiorum. † S. WILLELMI archiepiscopi. † S. RICARDI archiepiscopi. † S. WARMUNDI archiepiscopi. † S. ROTBERTI fratris regis. † S. WIDONIS comitis pontivensis.

— Cartulaire de l'abbaye du Mont-Sainte-Catherine de Rouen, aux Archives du département. —

Digitized by Google

Récit

DU COMBAT D'ARQUES,

FAIT PAR M. LE MARÉCHAL DE LA FORCE.

Après la mort du roy Henry troisième qui fut tué devant Paris, le roy de Navarre qui estait lors avec lui fut reconnu pour roy de la plus part des grandz et bons français et tous les chefs de l'armée lui vindrent prester le serment de fidélite.

Quelques uns prenant prétexte sur la religion quitterent et se mirent du party de la Ligue. Le roy Henry quatriesme craignant que son armée sy proche de Paris ne se peult dissiper par les pratiques de ceux de la Ligue [1] print resolution d'en partir et s'acheminer au long de la rivière de Seine, s'assura des villes de Meulan, Mante, Vernon et Louviers, alla se loger à Darnatal près de la ville de Rouen, où Sa Majesté demeura 11 jours pour tâcher d'incommoder ladicte ville et de pouvoir disposer les habitans ou ceux qui y commandaient à se remettre en son obéissence.

Pendant ce temps-là Sa Majesté eust plusieurs avis que le duc de Mayenne, qui estait le chef de la Ligue, avait rallyé une forte et puissante armée et s'acheminait droit à luy avec

[1] Nous avons indiqué, plus haut (p. 227), le véritable motif de cette retraite.

Digitized by Google

Renvois et Explication des Numéros

N° 1 Le Château d'Arques.
2 d'Arques à Diepe une lieue
3 Rivière rivière d'Arques
4 La ville de Diepe
5 Le Château (de Dieppe)
6 La Mer
7 Le Bourg (d'Arques)
8 Bataillon des Suisses
9 De la rivière au chemin mille pas.
10 La force (Caumont de la force)
11 Cavallerie
12 Compte d'auvergne (le comte d'Auvergne : on avait d'abord écrit Angoulesme)
13 Chemin du bourg d'arques jusques à la chapelle (de la maladrerie de St Etienne)
14 Il y a environ du chemin à la montagne du (deux) mille pas
15 Canons (dans la redoute)
16 Escadron du roy
17 Cavallerie.
18 Du grand retranchement jusqu'à celui qui est advancé deux mille pas.
19 Chapelle (de St Etienne)
20 Le marc (marechal) de Biron.
21 Retranchement premier où furent mis deux cents Lansquenets.
22 Grands bois (forêt d'Arques)
23 Vallée de martinglize (martineglise)
24 De ce retranchement jusques à la petite rivière du (deux) mille pas
25 Petite rivière (l'Eaune) qui va à martinglise
26 Martinglez (martineglise)
27 Montagne

Digitized by Google

Digitized by Google

résolution de le poursuivre partout et ne s'amuser à autre dessein qu'à sa personne pour a quel pris que ce fust s'en rendre maître.

C'estait une matière assez importante pour bien agiter les esprits car ledit roy se trouvait comme acullé ayant la mer devant luy, à sa main gauche la province de Normandie et à sa main droite la Picardie presque toute contre luy, le costé de la rivière de Loyre où il pouvait prendre sa plus sûre retraite. Ladicte armée de M. de Mayene se trouvait audevant. Plusieurs divers conseils luy estaient donnés là dessus ; les uns quil falloit qu'avec cinq cents chevaux d'eslite sans aucun bagaige il entreprint de bonne heure de gaigner la rivière de Loyre et se rendit à Tours, d'autres qu'il y avait du péril et qu'il estait meilleur que Sa Majesté s'en allast à Dieppe, et s'embarquast pour se rendre en Angleterre où il ne fallait pas doubter que la royne d'Angleterre qui l'affectionnait grandement ne le receut très dignement et pourrait prendre le temps apropos pour s'en revenir de ce pays là avec de gaillardes forces. Le maréchal de Biron insistait surtout qu'il fallait conserver sa personne, et que pourvu que cela fust que tout le reste des affaires irait bien, et qu'infaliblement avec le temps un chacun reviendrait à son devoir, et que s'il plaisait à Sa Majesté se résoudre de mettre sa personne en sûreté qu'il luy respondait de son armée et s'assurait de la bien maintenir. Sa Majesté ne peut jamais gouster aucun de ces expédiens s'afermit à ne vouloir point abandonner ses serviteurs allégant tousjours ce commun dire que qui quitte la partie la pert, qu'il estait entre les mains de Dieu qui est le protecteur des roys, qu'il voyait bien que s'il entreprenait de se retirer de la rivière de Loyre, que c'estait abandonner la meilleure partie de son estat, oster le courage à tous ceux qui luy estaient affectionnés andeçà, et que ce serait l'en priver pour jamais d'aller en Angleterre, qu'il le ferait encore moings, qu'il ne serait jamais dit que ses

Digitized by Google

ennemis l'eussent chasse de son royaume, qu'il estait resolu d'y mourir.

Cette résolution prinse il fallut adviser ou il se pourrait placer pour prendre quelque assiette asseuree et où son armee peut subsister, l'on proposa que la rivière qui allait d'Arques à Dieppe ne se pouvait guières guayer, et que Sa Majeste avec son armée pouvait tenir toujours l'un des costes. Le marechal de Biron pria le roi de luy permettre d'aller en dilligence reconnaître le lieu ce qu'il fit soudain et à son retour asseura Sa Majeste qu'elle ne pourrait choisir une meilleure assiette qu'il avait faict suivre toute la rivière et faict sonder les gues qu'on luy avait rapportes qu'il n'y avait moien de la pouvoir passer, entre ledit Arques et la ville de Diepe. Par là il concluait qu'on ne saurait empêcher qu'il n'eust toujours l'un des costés de ladicte rivière libre, et ainsi se pouvoir aider des fourrages et autres choses necessaires; que pour cet effet il fallait garder ces deux costes d'Arques et de Dieppe, y faire un bon travail par de grands retranchements qui seraient deffendus de toute l'armee qu'on ne pouvait empêcher ayant l'un des costés libre d'avoir la communication asseurée de l'un à l'autre.

Dès le lendemain toutte l'armee partit de Darnatal, proche de Rouen et s'achemina audit Arques. Le château est sur un hault baty à l'antique, avec quelques grosses tours, le bourg est bas, dedans le valon, la riviere passe presqu'au milieu ou y a un pont.

Par les advis que l'on a de l'acheminement de l'armee de Monsieur du Mayne l'on aprend qu'il vient de ce coste là droict au dict Arques, soudain on entreprend le travail des retranchemens necessaires à la faveur du dit chasteau, que l'on laissait un peu à main gauche se servant d'une eminence qui se rencontrait assez apropos et qui prenait un peu d'avantage sur l'estendue de la plaine qui estait fort grande et une de ce

Digitized by Google

costé là, en deux ou trois jours ce travail feut merveilleusement avancé. Il feust baillé aux Suisses à faire qui en avait chacun un teston tous les jours. Le maréchal de Biron n'en bougeait, et tout le dit travail fust tracé par luy.

Comme il fust presqu'achevé les nouvelles arrivent que ledit sieur du Mayne prenait sa route vers le hault de ceste rivière et s'en allait à la comté d'Eu, il falleut quitter ce travail et en aller entreprendre un tout nouveau au delà de ladite rivière et du bourg et bien diligemment, puis que les ennemis venaient de ce costé là, afin de défendre le teste de notre logement qui estait au pied de la montagne.

Quatre ou cinq jours après l'armée dudit sieur du Mayne part de la ville d'Eu, qui en est environ deux lieux, en pays de grandes playnes unies, marche en bataille, faisant deux testes sans neanmoins beaucoup de separation, l'une vers Dieppe et l'autre à Arques. Le front estait si grand qu'il paraissait y avoir cent mille hommes. Le maréchal de Biron désireux de les reconnaître et veoir leur contenance monte à cheval aprez avoir mis l'ordre qu'il faillait à l'armée et pourveu aux retranchemens.

Le bourg d'Arques est dans une vallée assez estroite serrée de deux grandes montaignes. Celle qui est à l'opposite du chasteau d'Arques est couverte d'un grand bois, et est coupée du costé du couchant par une autre vallée en la quelle passe aussi une petite rivière estroicte mais fort creuse, en laquelle y a un bourg nommé Martinglinze qui est au-delà tout joignant avec un pont sur le quel on passe ladicte rivière pour aller audict bourg, cette vallée assez estroite au-delà il fault monter une montaigne assez grande, comme vous estes au-dessus vous voyez une grande playne qui va jusques à la ville d'Eu, par où venait cette grande armée.

Le maréchal de Biron s'y estant avancé avec quelques cornettes de cavallerie aprés y avoir reconneu ce qu'il voulait,

Digitized by Google

despeche de la même au roy qui estait allé à Dieppe et qui avait accoustumé de prendre le chemin de deça l'eau, de prendre l'autre costé de la rivière pour son retour qu'il ne serait asseuré de deça d'autant que les ennemis estaient fort avancés, et le supplie de faire pourveoir au Pollet avant partir qui est le lieu où l'on avait faict ces dehors à la faveur de la dicte ville.

Luy s'en revenant commanda à la compagnie de monsieur le prince où estait le sieur de Montattère, de demeurer sur le hault du couteau en garde et reprenant son chemin vers le mesme lieu de Martinglize ordonna à deux regimens qui y estaient loges de se retirer au corps de l'armée dans les retranchemens, et de bruller diligemment ledict logement pour empecher que les ennemis ne s'en peussent aider, et continua son chemin jusque à Arques, commandant à un chacun de se préparer promptement pour recevoir les ennemis qui paraissaient deja bien près. Il n'eust pas si tost mis pied à terre que l'on donne l'alarme que les ennemis avaient chargé la compagnie de monsieur le prince; en effet, ils le laissèrent surprendre sy mal à propos qu'une partie fut defaicte et les regimens qui estaient dans ledit bourg de Martinglise, furent sy paresseux à desloger, qu'ils abandonnèrent le bourg avec telle diligence, qu'ils ne le bruslèrent pas comme il leur avait esté ordonné. De sorte que les ennemis s'en rendirent maistres et y jettèrent dedans neuf regimens, ayant toute l'armée qui estait venue de ce coste là en bataille sur le hault du coteau et sur le pendant tant cavallerie qu'infanterie.

Comme leur infanterie fut logée ils firent passer sur Hyene deça le ruisseau quelques cornettes de cavallerie à la faveur de leur infanterie qui firent un petit ravelin de barriques au bout du pont de deça.

Le maréchal de Biron estant remonté à cheval pour pourveoir à tout et après voulant veoir leur contenance s'avança au-dela

Digitized by Google

de nos retranchemens avec de la cavallerie et alla jusqu'à la tournée d'où l'on pouvait veoir les ennemis et le dit bourg de Martinglise. Il apperceut qu'ils avaient faict passer quelque trouppe de cavallerie deça le ruisseau et qu'ils ne pouvaient se retirer qu'à la file, ainsy qu'il y avait moyen d'attrapêr cela. Il fist advenir huict ou dix cavalliers fort escartés pour faire la galentire, et les convier à tirer le coup de pistolet afin de les engager ença hors de leur barricade, et print le temps si apropos à leur donner la charge que luy mesme estant à la teste part de la main criant, donnez compagnons. Cela fust emporté si vigoureusement, qu'il n'y en eust pas dis qui eussent le moyen de gaigner le pont : cette charge reussit si heureusement et donna un tel effroi à tout ce qui estait dans le bourg qu'ils l'abandonnèrent et toute l'armée qui estait au-delà à la veue en branla tellement qu'ils demeurèrent plus de deux heures sans se bien rasseurer et sans pouvoir faire reloger l'infanterie dans ledit bourg qu'ils avaient abandonné. Le dict maréchal se repentit bien qu'il n'avait fait suivre de l'infanterie, car ils eussent bien eu le moyen et le loisir de le brusler, mais il n'y avait point d'apparence d'en espérer un tel événement. Il fault adjouster icy une gaillarde parolle du bon home qui aymait à dire le mot, quand cette charge fust achevée, il se retourna vers toute la trouppe et commença à leur dire en gascon : « Et ben compaignons nous y a ben fait « per nostre quattre dyners... »

Voilà ce qui se passa à cest abord du costé d'Arques. Du costé de Dieppe au Pollet, où estait le roy, il s'i fist aussi de très beaux et rudes combats fort advantageux et plains de gloire du costé du roy auxquels monsieur de Chastillon se porta très byen. Sa Majesté revint le soir à Arques par le mesme costé de la rivière, le maréchal de Biron se plaignayt de ce qu'il s'azardayt ainsy. Sa Majesté qui avayt veu le peu de resistence qu'ils avayent faict aux siens asseurant qu'ils n'eussent ose

Digitized by Google

l'attendre, et que quoyqu'il eust trouvé devant luy qu'il les eust chargés. C'estayt un plaisir de les veoir tous deux réciter ce qui s'estait passé, chacun de son costé, et qui en emportait le prix.

Ces premières attaques furent si désavantageuses aux ennemis et leur aportèrent un tel étonnement qu'ils demeurèrent deux ou trois jours à nous contempler sans rien entreprendre. Il se faisait quelques légères escarmouches, et se tirayt tousiours quelques coups de pistolet, car les corps de garde estoyent si près les uns des autres, mesme de la cavallerye, qu'il se faisait tousiours quelque chose, mais ils se tenayent si serrés dans leurs advantaiges qu'on ne pouvayt aller à eux sans éminant peril, quelques canonades se tiraient tousiours de part et d'autre, toutefois sans grand effet.

Il y avait un grand bourg au-dessus de celluy de Martinglise, sur la mesme rivière où estayt le principal corps de leur armée. Mais pour venir de là au quartier du roy le droyct chemin, il fallait passer une grande montaigne fort couverte de boys, de sorte qu'il ne paraissait jamais rien de ce costé là. Ils venaient tousiours par le valon au long de la rivière de Martinglise où la plaine est assez spacieuse, soyt pour relever leurs gardes, et pour les attaques qu'ils vouloyent faire. Ils entreprindrent souvant de nous taster, voyr s'ils nous pourroyent esbranler, mais ils estaient si bien receus qu'ils ne s'y engageayent guères.

Enfin ils se resolurent à une attaque générale et par un grand effort tacher de nous emporter.

Le roy eust advis que toute l'armée se preparait et que ce qui estayt du costé de Dieppe marchait pour se rendre au quartier de monsieur du Mayne; l'on creut que c'estayt pour quitter ce logement et qu'ils avayent desseing d'aller reprendre le dessus de la rivière d'Arques, faire le tour, et nous attaquer de l'autre costé. Sur cet advis Sa Majesté commanda *à la Force*

Digitized by Google

de monter à cheval avec sa compagnie, sur l'entrée de la nuict de prendre le haut de la montaigne vers le quartier des ennemis, se jetter sur le chemin qu'il falloyt qu'ils prinssent au cas qu'ils eussent a desseing de reprendre l'autre costé de la rivière, en tout cas pour luy savoir dire la routte que les ennemis prendroyent.

Il y demeura toute la nuit, fist approcher ses escoutes le plus près de leur quartier, qu'il se pouvayt, tous oieint un grand bruit dans leur camp et jugeoyt byen qu'il se prepareoit à marcher, mais il ne passa personne du costé où ils estoient, ce qui l'en fist retourner. Mesme voyant que le jour commençait à paraistre, comme il arrive au quartier, il trouva le roy à cheval dans ses retranchemens et toute l'armée en armes, et comme il pense rendre compte à sa majesté du commandement qu'elle luy avait donné le soyr, elle lui dit, venez je vous veux monstrer toute leur armée, et le ména au dela du premier retranchement jusqu'à la tournée de l'autre vallée de Martinglize ou ils couvraient toute la plaine marchans en bataille vers nos retranchemens.

Le maréchal de Biron appela ledit La Force et luy commanda de mener promptement sa compagnie qu'il la voulayt placer lequel ne faisait que d'arriver, et estant encores tous armés il les mena à la main gauche de l'escadron de monsieur le comte d'Auvergne qui estait composé de troys cornettes, savoir de la sienne, de celle du roy, commandée par *Harenbure* et de celle de *Fournyer*, toutes trois ne faisaient pas six vingts maistres. Il avayt quelques gentilshommes volontaires avec luy.

Avec celle dudict La Force, il fist joindre celle de *l'Archant chambors*, et celle de *Baqueville ;* ces deux ne faisaient pas soixante maistres, et toutes trois ensemble environ six vingts.

La situation de ce lieu là estait advantageuse pour l'armée du roy qui n'estait pas composée de plus de *neuf mille*

Digitized by Google

hommes de pied, scavoir de *trois mille Suisses* et de *six mille Français*, et d'environ *huict cens chevaulx*[1], et celle des ennemis d'environ *trente mille hommes* de pied et de *huict mille chevaux*.

Ladicte situation est une vallée reseree ayant à la main droite une montaigne assez royde et tout le hault garny d'un

[1] Il règne une grande divergence, et, par suite, beaucoup d'incertitude sur l'effectif de l'armée de Henri IV au combat d'Arques ; le chiffre varie de 4800 hommes à 9800. Voici celui qui est donné par Sully, dans ses *Économies royales :*

2 Bataillons suisses.....	2400
Lansquenets.....	600
Infanterie française.....	1200
Cavalerie	600
Total.....	4800

Caumont de La Force accuse ici 9800, ainsi répartis :

Suisses.....	3000
Infanterie française.....	6000
Cavalerie.....	800
Total.....	9800

On voit que la différence porte principalement sur l'infanterie française. En supposant que Caumont de La Force en ait exagéré le chiffre, on doit admettre, d'un autre côté, que Sully a pu ne pas compter les compagnies bourgeoises et soudoyées de Dieppe, ni les 500 arquebusiers de Châtillon, qui ne parurent sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée ; ce qui ferait de 15 à 1600 hommes en sus. Dans une autre relation, Sully portant lui-même les Suisses à 3000 hommes au lieu de 2400 ; voilà donc 2200 hommes à ajouter aux 4800 des *Économies royales*, ce qui ferait un effectif de 7000 hommes. Je pense qu'en portant l'armée de Henri IV de 7 à 8000 hommes, on s'éloigne peu de la vérité. C'est le chiffre que j'ai adopté.

Digitized by Google

fort bois assez large, à la main gauche est la rivière qui va d'Arques à Diepe, au long de laquelle y a des marés assez fascheux même pour la cavallerye.

De sorte qu'en ceste dicte vallée toute lespace depuis la montaigne jusques à la rivière ne saurayt contenir de plaine qu'environ *quinze cens ou deux mille pas*, et au milieu y a un *chemin* avec quelques hayes, qui va depuis le bourg d'Arques jusques à une petite chapelle qui en est distente byen *deux mille pas*.

A ceste dite chapelle y avoit esté faict un petit retranchement perdu en ligne droite sans aucun flanc, qui de la prenoyt à la main droicte et allayt jusques à demi coste à l'endroit où commencayt le boys auquel lyeu y avoyt esté placé deux coullevrines qui pouvaient battre à la main droicte, on tournayt la vallée qui allait à Martinglize.

Ce petit retranchement duquel on faisait peu d'estat estayt gardé par deux cens lansquenetz que l'on y avait mis, avec commendement apres avoir faict leur descharge de se retirer.

Nos principaux retranchemens estoient derrière celuy là et au devant du bourg d'Arques un peu sur la main droicte qui allayt jusques au penchant de la montaigne, on y avoyt relevé une plateforme et logé quatre canons dessus. Les *François* gardoyent le retranchement, qui estayent environ *trois mille six cens hommes*. A la main gauche, au delà du chemin qui partageoit ladicte plaine estoyt placé le *bataillon de Suisses* qui estait de troys mille hommes commandés par le colonel *Vuallaties*.

Au delà dudit bataillon de Suisses et vis-à-vis estayent les deux escadrons de cavallerie que commandait le sieur comte d'Auvergne, savoir le sien et celui de La Force.

Le roy estoit à la main droicte au delà dudict chemin entre les deux retranchemens avec tout le reste de la cavallerye, le maréchal de Biron avec lui un peu au-devant, tous les princi-

Digitized by Google

paux seigneurs qui estayent auprès de sa majesté et tout ce qui estait de la *cornette blanche* cela faisayt en tout *cinq cens chevaulx*.

Voyla comme toute l'armée estoit placée et le nombre d'hommes dont elle estoit composée tant de cavallerye que d'infanterie.

Il y avait à la ville de Dieppe pour sa deffence ou des retranchemens qui avoient esté faicts au dehors environ *deux mil hommes*.

L'armée du duc de Maienne estoit composée de trente mille hommes de pied et de huict mil chevaulx.

Je vous ay dict cy-dessus comme elle parut en bataille des le poinct du jour dans la vallée de Martinglize marchant vers nos retranchemens en résolution de faire un puissant effort pour emporter nos retranchemens, deffaire l'armée du roy, se saisir de sa personne, ou le contraindre à une fuite honteuse.

Le succes ne s'en peut représenter qu'en admirant la puissance de Dieu, et sa merveilleuse providence envers ceux qu'il luy plaist de protéger; il ne se voyt point d'exemple pareil à celuy-cy qui se peut appeler la merveille des merveilles.

L'ordre ne fut pas sy tost mis en l'armée du roy et les trouppes placées où elles devayent estre que l'attaque commença.

Toute leur cavallerie et infanterie marchait de front, la cavallerye à leur main droicte et l'infanterye à la gauche laquelle donna à nostre premier retranchement qu'ils emportèrent d'abort.

La cavallerye en même temps qui prenoyt au-dessous de nostre dit retranchement, et au-dessous du chemin dont j'ai faict mention, où l'escadron du sieur comte d'Auvergne et celuy de La Force estaient placés, le premier feust chargé par huict cens chevaulx, commandés par le sieur *de Sagonne* et le second par quatorze cens qui les receurent tous si vigoureuse-

Digitized by Google

ment qu'ils les renversèrent sans qu'ils fissent grande résistance et menèrent battant jusques dans leur gros de cavallerye avec telle furye que se rabattant sur eux le désordre y fust sy grand, qu'ils ne cuidèrent jamais se remettre.

Leur infanterie qui avoyt gaigné notre premier retranchement voyant la desroutte de leur cavallerye, prirent un tel effroy qu'ils l'abandonnèrent fuyant en tel désordre que sy nostre premier retranchement et cette chapelle qui estayt au coing n'eust osté au roy le moyen de veoir ceste grande desroutte et qu'il eust donné avec le reste de son armée, assurément il eust deffaict entièrement cette armée qui paraissait si formidable. Car l'effroy y estait si grand et la confusion telle à cause aussy que l'espace estoit sy serré qu'il ne se pouvoient remettre ni rasseurer, bien qu'il ne fussent suivis de personne neanmoins ils demeurèrent plus de troys heures sans les pouvoir rallyer et remettre en ordre pour recommencer l'attaque.

Voiez cette action miraculeuse que deux cens cinquante chevaulx en renversent plus de deux mille et mettent tout le reste qui est en nombre de plus de six mille en tel désordre, que l'on feust parmi eux plus d'une heure, toujours poussant et tuant sans qu'ils peussent ny fuir ny se deffendre. Enfin les ennemis commençans à se reconnoistre et voyant que ceux qui les poursuivaient estayent en sy petit nombre, ils reprindrent cœur et ce feust à ceux du roy à se retirer, et assez viste, ils furent poursuivis jusques à costé du bataillon des Suisses, qui faisoyent sy bonne mine qu'ils n'avayent garde d'enfoncer cela; nous avions aussy à la main droicte au long du chemin de l'arquebuserye qui leur faisayt la décharge si à propos, qu'ils reprenaient leur retraicte byen viste, et les nostres ne manquoient pas de les accompagner et repousser jusques dans leur gros, eux de meme après aux nostres toute la meme carryere, les nostres en faisoient encores autant à leur retraicte. A quoi nous favorisait grandement l'infanterye que nous avions faict couler

Digitized by Google

au long du chemin et qui contraignait les ennemis de se retirer byen viste, ainsi vous eussiez dit que l'on faisait à barre. Cet exercice dura plus de quatre heures, c'est à notter que des la première charge qui fust faicte tous les capitaines de ces deux escadrons du sieur d'Angoulesme et celuy de La Force furent tous hors de combat, du premier le sieur *d'Arambure* qui commandayt les *chevaulx-legers* du roy eust un coup d'espée au pougnet qui lui avala presque la main, le sieur *Fournier* y fust tué, le comte de *Roussy de la Rochefoucault* y fust aussy tué qui estayt un très galland homme.

Du second escadron le sieur *de Baqueville* eust la jambe rompue dont il mourut byen tost après. Le sieur de *L'Archant-Chambort* eust un coup de lance au deffault de la cuirasse qui le contraignit de se retirer. Les seuls de commandement qui restèrent furent ledict comte d'Auvergne et La Force, lequel demeura jusques à la fin et maintint tousiours le combat, il eust *troys chevaulx* tués soubs luy et *deux de blessés*.

Pour revenir à l'infanterye, lorsqu'ils quittèrent le premier retranchement qu'ils avaient gaigné leur fuite feust avec telle espouvante qu'ils abandonnèrent ceux qui avaient outrepasse ledit retranchement qui estoyent *Tremblecourt*, maistre de camp d'un régiment de lansquenets[1] et le sieur *de Belin* mareschal de camp en leur armée[2], lesquels, avec troys cens

[1] Louis de Bauveau, sieur de Tremblecourt. Ce seigneur, quelques jours après la bataille, demanda en grâce à Henri IV la permission d'aller au feu, un bâton à la main, seulement pour entendre le bruit des arquebusades. Henri IV se prêta à ce singulier désir. (*Mémoires du duc d'Angoulême.*)

[2] D'après d'autres témoins oculaires, le comte de Belin aurait été fait prisonnier par des éclaireurs, avant que la bataille eût été engagée. Nous avons suivi cette version.

Digitized by Google

lansquenets avoyent outrepassé ledict retranchement, et engagés si avant que non obstant la fuite qu'avait prinse toute leur infanterie ils ne peurent s'en desdire, et voyant venir à eux la cavallerye du roy qui estaient entre les deux retranchemens pour les charger, feirent signe de bonne heure qu'ils se rendaient. Les deux chefs furent menés prisonniers dans le grand retranchement au derrière, et les troys cens lansquenets voulurent toucher à la main de sa majesté qu'il leur promit qu'ils n'aurayent point de mal. Mais jamais ils ne voulurent consentir à rendre leurs armes protestant qu'ils mourraient plutost, et donnèrent leur foy de se tenir où l'on leur commanderoyt, on les fist retirer à la main droicte à costé de la cavalerye du roy au pachant de la montaigne.

Les ennemis qui jusques alors n'avayent peu prendre aucun avantage sur l'armée du roy, se disposent à un nouvel effort, et ayant reprins leur premier ordre, revinrent de nouveau avec toute leur armée en gros, la cavallerye par le dessous du premier retranchement comme ils avayent faict au commencement, et toute leur infanterie de mesme droict audit retranchement ou ils ne trouverent point de résistance non plus que la cavallerye au-dessous de ce chemin ou nous avions tousiours entretenu le combat jusques alors.

Car cet exercice avayt duré sy long-temps que tout ce qui avait esté en ce lieu là estait hors de moien de se pouvoir plus deffendre et ceux qui y restaient furent contraincts de passer au dela du chemin, à la main droicte ou estait le roy.

Gallaties y demeura tousiours avec les Suisses; il n'est pas croyable quelle jonchée de morts d'hommes et de chevaulx il y avait en ceste petite plaine qui en estait presque couverte.

Dès le commancement de l'attaque le roy avait depesché à Dieppe vers le sieur de Chastillon pour le faire venir en diligence par le costé de dela l'eau et que laissant la place garnie

Digitized by Google

il menât une partie de l'infanterie qu'il avayt là, il s'en vint avec six à sept cens harquebusiers.

Les ennemis revenant donc pour faire encore une attaque generalle, et ayant passé nostre premier retranchement, s'en venait en gros la pique basse, à la troupe ou estait le roy entre nos deux retranchemens. Les trois cens lansquenets qui s'estoyent rendu à nous à leur premiere attaque, et lesquels on a faict mettre à la main droicte vers la montaigne, quant ils virent que les leurs revenaient et avayent l'avantage, ils partent pour se rallier à eux et quelques uns nous tirerent en se retirant [1]. Le maréchal de Biron qui voyait toute cette infanterie au dessa des premiers retranchemens commanda à le *vidame de Chartres* Matigny de leur faire une fausse charge avec sa compagnie de gens de cheval qui estait près de sa majesté, et sans les enfoncer du tout ny s'engager, qu'il fist le carracol là où il lui montra, ce qui réussit fort byen, en effet, ils lachent le pied, quittent cette compaignie et se remettent audit retranchement.

Les affaires estaient neanmoins en mauvais estat, sa majeste qui estait au delà de tous ses principaux retranchemens avec tout ce qui estait resté de sa cavallerye ne pouvait demeurer là plus longuement qu'il ne feust obligé de soustenir tout le choc, et ainsy mettre tout en grand peril. Aussy de quitter le dehors où il avait toujours demeuré pour se retirer dans les retranchemens, craignait en se retirant de donner l'espouvante aux siens, en ces perplexités il commande que l'on appelat son ministre et lui fist faire la priere à la teste de sa troupe, cecy se doibt dire en donnant gloire à Dieu et reconnoistre

[1] Cette trahison, ici très adoucie, est racontée autrement par d'autres témoins de l'affaire. Nous nous sommes arrêté à la version de ces derniers, dans notre récit.

Digitized by Google

qu'en effet ce fust un coup du ciel en même temps que la prière s'achevait qui ne fut pas longue, toute leur cavallerye et infanterie qui marchayt tousjours n'estait pas à trois cens pas de nous en si grand nombre qu'ils couvrayent la terre ; en cet instant le sieur de Chastillon qui menayt six ou sept cens harquebusiers passe dans le bourg d'Arques, vient au long de nos retranchemens et se met dans le chemin que l'on lui monstre qui partageayt cette playne leur fait une décharge si aspre, nostre canon de mesme, qui estayt sur une platte-forme dans nostre retranchement, donna si à plain dans leur gros de cavallerye, celui du chasteau d'Arques aussy qui estayt sur le hault de la main gauche, tout cela porta si bien, que lorsque nous croyons estre sans ressource nous voyons ennemis en un instant tourner en fuite comme sy la foudre les eust chassés, tout cela s'en alla à vauderoutte, cavallerye et infanterye, l'on les suivit de loing jusques au delà de nostre premier retranchement sans les charger pour les accompagner seullement et mieux reconnoistre s'ils se retiraient en effet. Mais nous vismes byen qu'il n'y avait point de fainte, et qu'une peur panique les porta à cette fuitte honteuse. Nous ne vismes jamais dix chevaulx seullement qui tournassent teste. Il est certain que nous sceumes qu'il avait couru un bruit parmi eux que monsieur du Mayne avait esté tué. Quand sa majesté eust reconnu en quel désordre ils se retirayent, elle commanda que deux coullevrines que nous avions tousiours tenues au coing de nos premiers retranchemens sur le hault à la main droicte y feussent ramenées en diligence, et pour les braver leur fist tirer quatre ou cinq vollées pour tesmoigner de la victoire et que le champ nous demeuroit. L'on les retira aprez. Il estoyt lors plus de midy, et l'attaque avait commencé des les *cinq heures du matin*. L'on demeura à cest exercice bien sept heures.

Après cette action les ennemis estant retournés à leur

Digitized by Google

quartier [1], toutes choses furent remis au mesme estat : les corps de garde et sentinelles aux mesmes lieux, tous avoient byen besoing de part et d'autre de se reposer le reste du jour. Aussy ne se passat-il autre chose.

Nous demeurions tous en cette opinion qu'ils avaient este assez rebuttés pour n'y plus revenir. Neanmoings sur le soir il vint des advis qu'ils avoyent résolu de venir loger entre Arques et Dieppe sur la rivière qui est fort étroite et y faire un pont pour nous empescher la communication de l'un à l'autre ce qui en effet nous eust ruinés.

Sa majesté ayant assemblé son conseil de guerre, résolut de faire charger tout le baguage dès le soir et le faire marcher toutte la nuict droit à Dieppe, et toutte l'armée partit le matin au point du jour pour s'y rendre. Il fust laissé dans le chasteau d'Arques trois cens hommes.

Ce mesme jour les ennemis partent de leur quartier et remontent au long de la rivière d'Arques en hault, le bruit court qu'ils se retirent et en effet marchayent avec grande diligence, la creance feust de plusieurs qu'ils s'en allaient de sorte qu'aucuns blasmaient ce depart d'Arques, disant qu'il eust esté byen plus honorable et de réputation aux armes du roy d'y avoir demeuré.

Mais l'on changea bientost de discours, car ceux que l'on avait envoyés à la guerre pour les observer, et faire raport de la route qu'ils prenoient, reviennent en diligence donner advis que l'armée des ennemis avait passé la rivière au dessus d'Arques et s'en revenait droit à Dieppe.

Il n'avait esté faict de ce costé là aucun travail au dehors de la ville. Soudain on met la main à l'œuvre, le marechal de

[1] On voit encore aujourd'hui le tracé de ces retranchements. Nous en avons suivi la ligne, le long de la crête du plateau qui domine Martin-Eglise, depuis Neuville jusqu'au-delà d'Ancourt.

Digitized by Google

Biron alla marquer le travail lequel fust entreprins avec grande diligence. La ville est basse et fault monter presque de tous les costes lorsque l'on en sort. Ils furent faicts presque vis-à-vis de la porte, et fort avancés pour gaigner les ennemis qui nous estoient dommageables.

L'armée des ennemis se vint loger à la portée du canon; il y a un grand village de ce costé là surtout un grand boys qui les favorisait fort, ce fust à recommencer des belles escarmouches tous les jours et des combats à cheval : les nostres les avoient en tel mépris qu'ils ne perdoient point l'occasion qui leur donnast moien de venir aux mains, vingt ne faisaient point de difficulté d'en charger cinquante et à tous les coups faisaient desplacer leurs sentinelles à cheval qu'ils avançaient et leurs corps de gardes ne s'esloignaient guères de leurs corps. Il s'y passa une gallanterye qui ne fust pas à nostre advantaige : un cavalier des nostres, gentilhomme de *Normandye* qui avait esté nourry page che le roy, nommé *La Beuvrière*, crya de loin à leurs corps de garde s'il y avayt quelque galland homme qui voulût tirer ung coup de pistollet, soudain il s'avança un des leurs qui crya me voycy vien, s'estant jettés à part l'un et l'autre pour se joindre celuy des ennemis tira son pistollet de vingt pas, l'attaint par la teste et le tue. Cela cuyda engager une rude meslée : ils voullurent amener le cheval et les armes, mais les nostres les repoussèrent et avec diligence ramenèrent le tout, il n'y fallait pas perdre de temps car les nostres estaient en fort petit nombre.

Nous remarquasmes lors que leur corps de gardes à cheval qu'ils faisoient toujours byen fort partoit d'un lieu où ils estoient un peu à couvert, et que lorsque l'on poussait de leurs sentinelles ils s'avançoient en ung lieu eminant où ils donnoyent beau jeu de l'artillerye qui auroit moien d'y faire de l'echect, cela fut monstré au maréchal de Biron et il le jugea fort faisable.

Digitized by Google

Le lendemain il fist atteller deux coullevrines, fist entretenir la gallentise à l'accoutumée et conduire ces deux pièces au long d'une colline à couvert, comme elles furent sur le hault, de la cavallerye se mit devant pour empescher qu'on ne les peust recongnoistre, l'occasion se présentant d'y mettre le feu, tout d'un coup on fist ouvrir la dicte cavallerye et envoya-t-on visiter ces messieurs de deux vollées qui donnèrent si à propos au milieu de ceste cavallerye qu'il y eust bien du désordre s'ils n'eussent esté sy près de leur armée, prenant ce temps-là, l'on en eust eu bon marché. Soudain l'on fist ramener les pièces. Après cela le bon homme monsieur de Biron dit au roy, sire aviez vous jamais veu mener du canon à l'escarmouche, et s'en mirent tous deux à gausser.

Les ennemis ayant reconneu une butte qui dominait fort sur la ville et qui en estait assez proche du costé de la rivière qui vient d'Arques, entreprenent d'y loger du canon pour battre en ruyne, aiant préparé tout leur faict et par le derrière de la dite butte faict charrier quantité de gabions, environ la minuict nos sentinelles nous font donner advis qu'il paroissait un grand front de gabions sur cette eminence, et que l'on oyait faire là un grand travail avec force bruit, cela ayant esté byen reconneu, l'on juge qu'ils posayent là une batterie pour donner dans la porte de la ville, comme en effet cela y visoit tout droict ce qui y eust fort incommodé car rien ne la couvrait.

A la mesme heure on faict suivre et crier par toutte la ville de porte en porte, ordonnant aux habitans et autres qu'en toutte diligence chacun eust à porter tout le fumier qu'ils avaient, à ladicte porte. Ceux qui estoient ordonnés là à mesure qu'ils arrivoient le faisoyent placer là où il fallayt, de sorte qu'avant que fust le poinct du jour, l'on eust faict là une très bonne *espaulle* haulte et forte qui couvrayt si bien ladicte porte, que l'on pouvayt entrer et sortir sans péril.

Digitized by Google

Aux retrenchemens avancés de ce costé là l'on avayt commancé une platteforme pour loger de l'artillerye qui n'estait encores achevée. Avec toutte diligence l'on y mit aussi la main et promptement. Il fust mené là deux canons et deux coulevrines. Le sieur *de Bos* qui estait lieutenant de l'artillerye de France, servit très bien le roy à touttes ces occasions.

Le jour ne parut pas si tost que l'artillerye des ennemis commença à jouer. Tous les premiers coups furent en ruyne aux maisons sans grand dommaige touttes foys, cela dura toutte la matinée. L'on en remarqua trois effects, un boulet donna dans la cuysine du roy et tua un officier de cuysine, et ne parraissait point en quel lieu il avait receu le coup. Dans la chambre de La Force un boulet rompt les quenouilles du lict et alla emporter le sayn de son hostesse qui estait en la chambre voysine; pour luy il estait hors du logis.

Un nommé monsieur *de St Martin* comme il sortoyt de son lict prenant sa robbe de chambre, en mesme instant un coup luy emporta le chevet.

Les ennemis tirerent quelques coups à la porte, mais ils jugerent byen que c'estoyt sans effet continuant de tirer dans la ville, sur les dix heures nostre batterye fust preste on commança à les saluer et les coups porterent sy à propos que de la première vollée on rompt l'affust d'un canon par l'embrasure, tue ung commissaire et deux canonniers.

Ils avaient dressé leur batterie si à la haste, et ne croyans pas que nous sortissions le canon si avant, ils n'avoient pas méme remplis leurs gabions, de sorte que toute leur batterye fust ruynée en trois ou quatre heures et contrains de l'abandonner et la nuict ils retirèrent leur artillerye.

La dicte armée ne voyant plus de moien de faire réussir leurs desseings après tous leurs efforts de vingt-trois jours savoir *douze* à Arques et *unze* à Dieppe le canon tirant tous les jours

Digitized by Google

de part et d'autre prirent resolution de faire retraicte et pour y donner quelque honorable pretexte s'en vont en diligence à la ville de la Fayre, à la quelle ils avoient intelligence et en effet ils s'en saisirent.

Nous voila donc a deslivrée, à deux jours de là il arrive au roy trois mille Anglais que la royne d'Angleterre envoioit à sa Maiesté commandés par le milord *Wilby*, le maistre de camp, les officiers et tous les soldats avaient tous fort bonne mine tous avec de petites roupilles de mesme couleur, sa Majesté les reçut très byen.

En ce mesme temps il arrive nouvelles au roy que monsieur le comte de Soissons et monsieur de Longueville qui avaient joint en Picardie le baron de Biron, qui menait aussy de la cavallerye de Gascogne, monsieur le marechal d'Aumont, monsieur de la Noue, tout cela joint ensemble avec de très belle noblesse et faisant plus de huit cens chevaulx, le venaient trouver, ce corps de cavallerye composé de si bons hommes avec ce corps d'infanterie anglaise joincte au roy eussent esté capables de donner la bataille à monsieur du Mayne. Le roy leur alla au devant les recueillir, sa Majesté ne se pouvait souller de les caresser. Il ne fallayt pas laisser inutilles tant de gens de bien.

La resolution fust prinse secretement d'acheminer l'armee droict à Paris, d'envoyer en diligence au gouverneur de Ste Messence de ne manquer de faire rompre tous les ponts jugeant très byen que le duc de Mayne qui estait à la Fere que sa Majesté auroyt moien de reduire la ville de Paris en telle necessité ou par estonnement voyant ledit duc esloigné d'eux qu'avant qu'il n'eust peu faire des ponts pour venir à eux, sa Majesté les aurayt remis en son obéissance.

L'armee s'achemine diligemment. Estant à une journee de Paris l'ordre fust donné à toutes les troupes de ce qu'elles

Digitized by Google

avaient à faire. L'on marche tout le jour et toute la nuict, la cavallerye avayent tous commandemant d'avoir une chemise desus leurs armes et l'infanterie de la mettre hors de chausses pendante affin de se pouvoyr reconnoistre la nuict, cela s'est appellé depuis *la camisade de Paris*.

L'on attaquayt des faubourgs de St Germain, de St Marceau et de St Jacques tout à la foys. L'armée despartie pour cela, chacun des conducteurs sçayt où il doit donner l'on y arrive ung peu avant jour, et donnent tous sy apropos que tous les dicts faubourgs furent tous presques emportés en mesme temps et n'y eust de resistence qu'au faubourg St Germain, ou il eust quatorze ou quinze cens hommes de tués, et *dix-huit pièces de grosse artillerye de prinses*. Monsieur *de la Noue* qui donnayt au long de la rivière de Seine entra jusques dans la ville a costé de la tour de *Nesle*. Et pouvayt-on facillement faire entrer toute l'armée ou par la ou par les murailles qui sont fort basses en beaucoup de lieux.

Mais l'on jugea que c'estayt hasarder l'armée de l'angager dans ce grand corps où il eust esté difficile d'empescher les soldats de piller et que le moindre desordre pouvoit tout faire perdre mesmement le duc du Mayne en estant près et que l'on faisayt estat d'y porter les volontés des habitans en l'absence dud. duc du Mayne, et ainsy que cette execution se fust faicte avec ordre, mays le roy fust mal servy en commandement qu'il avayt faict de rompre les ponts de Ste Messence. Car l'on y fist si peu de chose, qu'il furent rabillés soudain de sorte que ledit duc arriva dans la ville avec toutte la cavallerye deux jours après. Le roy demeura encores tout le lendemain dans les dicts faubourgs après l'arrivée du duc du Mayne. La resolution fust prinse d'aller vers Estampes, toute l'armée fust mise en bataille à cette *grande playne devers Monrouge* ou l'on demeura plus de quatre heures. On avait opinion que le duc

Digitized by Google

sortiroit, mais il ne parut jamais personne. Quand toute l'armée eust marché, ceux qui avayent charge de faire la retraicte virent seullement une vingtaine de chevaulx qui ne sortirent pas cent pas hors des faubourgs.

Le roy alla prendre de là le chasteau d'*Estampes*, *le Mans*, *Vandosme*, *Hontfleur* et quantité de places et fist un grand tour grossissant tousjours son armée.

— Manuscrit de la Bibl. royale. —

Digitized by Google

Liste

DES

CHATELAINS ET CAPITAINES

DU CHATEAU D'ARQUES.

DOMINATION NORMANDE.

Années	
1043.	Guillaume, comte d'Arques, fils de Richard II duc de Normandie.
	Gozelin, vicomte d'Arques.
	Godefroy d'Arques, gendre du précédent, idem.
1053.	Guillaume d'Arques, fils de Godefroy.
1089.	Helie de Saint-Saëns, gendre du duc Robert.
1108.	Robert de Beauchamp, ou Belcamp.
1144-1145.	Guillaume Le Moine.
1196-1197.	Gaufrid, ou Geoffroy, de Sai.
1200.	Jordan de Sauqueville.
1205.	Guillaume de Mortemer.

DOMINATION FRANÇAISE.

1207.	Jean de Reviers.
1211.	Guillaume de la Chapelle.
1219-1234.	Gaufrid, ou Geoffroy, de La Chapelle.

Digitized by Google

1249-1253. Barthelemy Chevalier, bailli de Caux.
1256-1258. Gauthier de Villars, idem.
1278-1282. Raoul de Brulley (de Brulleio), idem.
1288-1289. Adam Halot, idem.
1348. Thomas des Yllez.
1360. Richard Dumesnil.
1360-1367. Guillaume de Castres, vicomte.
1378. Regnault des Ylles, bailli de Caux.
1379-1416. Colart d'Estouteville, sire de Torci.
1419. Geoffroy d'Epiney des Hayes, s^r de Trubleville.

DOMINATION ANGLAISE.

1419. Philippe Leche.
1420. Jean de Basquerville ou Baskerville.
Pierre Lyee, lieutenant.
1420-1421. Guillaume Campion, vicomte.
1423-1429. Raoul Bouteiller.
Gervais Cliffton, lieutenant.
1430. Jean Baskerville.
Jean Cousin, vicomte.
1436. Robinet d'Epiney des Hayes.
1437. Jean de Montgomery.
1441. Gautier, ou Vautier, d'Evreux.
1442-1443. Jean Norbery.
1443. Gautier d'Evreux.
1447. Raoul Bouteiller.

DOMINATION FRANÇAISE, DERNIÈRE ÉPOQUE.

1459. Jean d'Estouteville, sire de Torci.
1474. Anthoine Daubusson, s^r Dumonteil, bailli de Caux.
1484-1488. Jean d'Estouteville.

Digitized by Google

1494-1495. Pierre Blosset, sr du Mesnil-Mauger.
1499. Colart d'Estouteville.
1360-137 .. Guy de Ricarville.
1379-1380. François du Crottey, sr d'Espiney.
1382-1384. Martin d'Espinay.
1384. Antoine-Hilaire Cressonnière, lieutenant.
1384. De Boniface, sr d'Ectot.
1389. De Montmorency.
1389. Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe.
1389. Ozias de Boniface, sr d'Ectot.
1397. De la Pimpie.
1398-1610. Ozias de Boniface, sr d'Ectot.
1630-1640. Joseph de Boniface.
1660. Joseph de Boniface.
1669-1688. Alexandre de Rassant, sr d'Archelles.
1703. De Rassant.
1726. Le marquis de Rassant.
17 ..-1730. Le marquis Henri-Joseph de Manneville, gouverneur de Dieppe et d'Arques.
1731-1732. Le marquis de Salières, idem.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Avant-Propos. I

RÉCIT HISTORIQUE.

Chapitre I. — Du Talou; ses limites, son organisation administrative, ses vicomtes; mesure d'Arques. 1

Chapitre II. — Arques; son origine; souvenirs historiques avant la construction de son château. 20

Chapitre III. — Guillaume-le-Bâtard fait don du comté d'Arques à Guillaume son oncle paternel. Celui-ci construit le château d'Arques, et s'unit aux ennemis du duc. Guillaume-le-Bâtard s'empare du château. Guillaume d'Arques y rentre. 37

Chapitre IV. — Le duc Guillaume fait le blocus du château; le roi de France, Henri I, y introduit des secours. 56

Digitized by Google

Chapitre V. — Le comte Guillaume d'Arques, pressé par la famine, est forcé de capituler; il part en exil. Bataille de Mortemer. Déposition de l'archevêque de Rouen Mauger. 72

Chapitre VI. — Du vicomte d'Arques, Guillaume fils de Gaufrid. Aventure de Robert-le-Diable au château d'Arques 87

Chapitre VII. — Le duc Robert donne le comté d'Arques à Hélie de Saint-Saëns son gendre; il trouve un asile auprès du vicomte d'Arques Guillaume. Le comte de Flandre Baudouin est blessé à mort sous les murs d'Arques. Bataille de Brenmule. Siége et prise du château d'Arques, par Geoffroy-Plantagenet.. 107

Chapitre VIII. — Louis-le-Jeune devant le château d'Arques. Le comte de Boulogne blessé sous ses murs. Arques livré à Philippe-Auguste. Richard-Cœur-de-Lion l'assiége; il y rentre par un traité. Comptes de dépenses de la vicomté d'Arques. Le château sert de prison à la sœur d'Arthur de Bretagne. . . . 123

Chapitre IX. — Jean-sans-Terre au château d'Arques. Philippe-Auguste en dresse et en lève le siége. Charte de Jean-sans-Terre pour la ville d'Arques. Le château se

Digitized by Google

rend à Philippe-Auguste et redevient français. 145

Chapitre X. — Arques sous la domination française; occupations de ses châtelains. La châtellenie d'Arques reste à Philippe-Auguste. Confirmation des priviléges des bourgeois d'Arques par Charles V. Comptes de dépenses du château. . . 161

Chapitre XI. — Arques sous la domination anglaise, 1419-1449. Ses capitaines, sa garnison, leur paye. Charles VII chasse les Anglais de la Normandie. 183

Chapitre XII. — Arques se rend à Charles VII. Priviléges accordés par Louis XI. Réclamation des sires de Lardenières. Guerre entre Dieppe et Arques. 202

Chapitre XIII. — Arques au temps de la Ligue. Surprise du château par le gouverneur de Dieppe. Bataille d'Arques, livrée le 21 septembre 1589. 223

Chapitre XIV. — Suites de la bataille d'Arques. Archer morte-paye du château. Louis XIV à Arques. Délaissement et dépouillement du château; il est mis en vente. 246

DESCRIPTION.

Chapitre I. — Versions sur l'origine du château d'Arques. Système de fortifications en usage

Digitized by Google

en Normandie ; types normands ; ensemble du château d'Arques. . . . 267

Chapitre II. — Enceinte principale : bâtiments accessoires ; poterne ; donjon. 286

Chapitre III. — Suite de l'enceinte principale : souterrains ; mur d'enceinte, tours, fossés. 313

Chapitre IV. — Enceinte bastionnée ou avant-corps ; le Bel ou Baile ; coup-d'œil général. . 338

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Composition pour la mouture due au château d'Arques, en 1399 369

N° 2. — Plaid tenu à la Cour de Guillaume-le-Conquérant, en 1080, au sujet de la possession de l'île d'Oissel 379

N° 3. — Récit du combat d'Arques, fait par M. le maréchal de La Force. 382

N° 4. — Liste des châtelains et capitaines du château d'Arques 405

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

PLACEMENT DES PLANCHES.

Planche I.	Entrée du château d'Arques....	en regard du grand titre.	
Pl. II.	Pot d'Arques.....	» de la page	15
III.	Guillaume-le-Conquérant	» »	60
IV.	L'ancienne poterne	» »	107
V.	Vue prise au nord-est	» »	145
VI.	Bataille d'Arques.....	» »	223
VII.	Plan des environs d'Arques	» »	233
VIII.	Archer morte-paye.	» »	254
IX.	Porte de secours	» »	267
X.	Plan du château.	» »	283
XI.	Plan de 1708.....	» »	288
XII.	Le donjon	» »	294
XIII.	Plan de la bataille d'Arques ...	» »	382

Digitized by Google

Digitized by Google

ROUEN
IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX
RUE DE LA VICOMTE, 55

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 036 444 503

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
MAR 1 8 1999
BOOK DUE

WIDENER
APR 0 1 1999
BOOK DUE

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.

Digitized by Google

Digitized by Google